POVR LA RECONSTRVCTION DE LA BELGIQVE

PRELIMINAIRES D'ART CIVIQVE

MIS EN RELATION AVEC LE „CAS CLINIQVE" DE LA BELGIQVE

PAR

LOVIS VAN DER SWAELMEN

ARCHITECTE-PAYSAGISTE

LEYDE — SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS A. W. SIJTHOFF

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/preliminairesdar00swae

PRÉLIMINAIRES D'ART CIVIQUE
MIS EN RELATION AVEC
LE „CAS CLINIQUE" DE LA BELGIQUE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

GUIDE DU PROMENEUR DANS LA FORÊT DE SOIGNES en collaboration avec René Stevens.

1914. Bruxelles et Paris. Librairie d'Art et d'Histoire G. Van Oest et Cie., éditeur. 2 volumes abondamment illustrés.

Plaidoyer en faveur de l'érection de la forêt de Soignes, aux portes de Bruxelles, au rang de „Réserve Nationale" décrétée d'Intérêt public, à titre de Patrimoine collectif de Beauté naturelle pour la Nation.

Le second volume contient des contributions littéraires, artistiques, scientifiques et historiques au sujet de la forêt de Soignes signées Emile Verhaeren, Jean d'Ardenne, Léon Souguenet, Théodore Hannon, Sander Pierron, Alfred Bastien, Professeur Massart, Professeur Lameere, Docteur Jacques, Professeur Séverin, Madame Schouteden-Wéry, Docteur Dubois, etc., etc.

BELOEIL, LE „VERSAILLES" BELGE — *ELOGE DU PRINCE DE LIGNE.* — Discours prononcé lors des fêtes commémoratives du centenaire du prince Charles de Ligne à la Séance Académique tenue à Ath (Belgique) le 26 juillet 1914.

1914. Bruxelles. Editions de l'„Art Moderne".

(HORS COMMERCE).

LES ARBRES DE NOS FORÊTS.

Ouvrage permettant d'acquérir, par une méthode simple, la connaissance immédiate des arbres et de quelques arbustes que nous rencontrons tous les jours en nous promenant dans les bois.

(EN PRÉPARATION).

ESTHÉTIQUE ET PRATIQUE DE L'ART DES JARDINS.

(EN PRÉPARATION).

LA VIE ESTHÉTIQUE. Programme de culture artistique intégrale.

(EN PRÉPARATION).

ETUDE SUR L'„AMÉNAGEMENT" (*SYLVICOLE*) et le Traitement spécial qu'il conviendrait d'appliquer en général aux Forêts décrétées „Réserves Nationales" à titre de patrimoine collectif de Beauté naturelle pour la Nation, et en particulier à la forêt de Soignes aux portes de Bruxelles.

IVe Congrès international de l'Art public : Rapports et Comptes rendus. — *Tiré-à-part.*

1910. Bruxelles : A. Lesigne, éditeur.

Contribution aux travaux de la Première Section du IVe Congrès international de l'Art public réuni à Bruxelles les 8, 9, 10, 11 et 12 octobre 1910.

Epuisé. Réimprimé (revu et augmenté) dans le GUIDE DU PROMENEUR DANS LA FORÊT DE SOIGNES, tome II.

A paraître prochainement — *pour inaugurer une*

COLLECTION INTERNATIONALE D'ART CIVIQUE:

AMSTERDAM — *ETUDE D'ART CIVIQUE.*

LOUIS VAN DER SWAELMEN
ARCHITECTE—PAYSAGISTE

PRÉLIMINAIRES D'ART CIVIQUE

MIS EN RELATION AVEC LE
„CAS CLINIQUE" DE LA BELGIQUE.

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS A. W. SIJTHOFF
LEYDE.

INDEX.

Page.

PRÉFACE.

INTRODUCTION: L'ART CIVIQUE ET LE BEAU ARCHITECTURAL OU URBAIN.

Avertissement au Lecteur 3
l'Art civique et le Beau architectural ou urbain 5
l'Influence des Facteurs généraux physiques et fonctionnels sur la Constitution des Cités 23

PREMIÈRE PARTIE: LE PROBLÈME URBAIN.

LA NOTION DE CITÉ.

Chapitre premier: le Phénomène historique de la Constitution d'une Ville 33
Chapitre II: le Problème contemporain du Fonctionnement de la Cité moderne 43
les Centres fonctionnels 43
la Voirie 49
Chapitre III: les Conflits résultant de la Confrontation du Legs des Temps révolus avec les exigences de la Vie contemporaine 55

LA VILLE DE DEMAIN.

Chapitre IV: les Espaces-libres 74
Chapitre V: les grands Ensembles civiques et la Cité moderne . 79

DEUXIÈME PARTIE: LE PROBLÈME RURAL ET LE PROBLÈME NATIONAL.

Chapitre VI: le Problème rural 91
Chapitre VII: le Problème national 101

RÉCAPITULATION ET CONCLUSIONS GÉNÉRALES . 120

APPENDICE I. „CIVIC DEVELOPMENT SURVEY" d'après H. V. Lanchester. 141

APPENDICE II. PROGRAMME-TABLES DES MATIÈRES DE L'ENCYCLOPÉDIE DES VILLES ET DE L'ART CIVIQUE 167

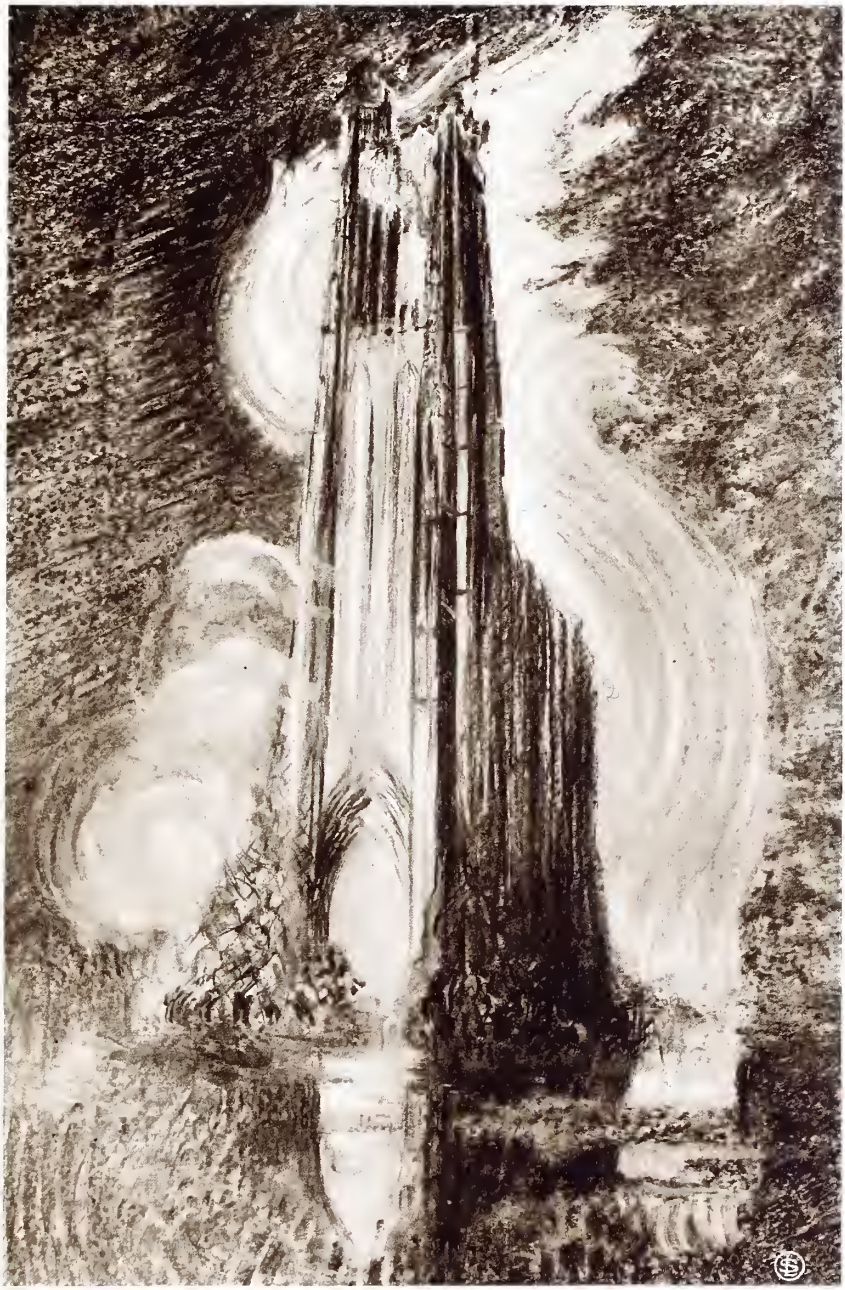

Resurgam!

G. D. Swaelmen

PREFACE.

Ce livre ne saurait prétendre à être une Somme de l'Art civique.

Ce n'est qu'un Appel énergique, un vigoureux cri de ralliement aux fourmis éparpillées pour qu'elles se hâtent à organiser pratiquement la reconstruction de la fourmilière bouleversée et entreprennent cette œuvre à la lumière d'idées et de principes féconds, dont la vertu supérieure soit d'engendrer un avenir de Progrès dans un rayonnement de Beauté. Ecrit à l'occasion du désastre de la Belgique, les conclusions que l'on en peut extraire, basées sur l'analyse des Principes fondamentaux universels d'Art civique, sont tout aussi bien applicables dans le Nord et l'Est de la France et dans tous les pays dévastés : les Principes demeurent; seule varie la forme concrète que revêt l'application qu'on en fait.

Lorsqu'une épidémie éclate dans une agglomération les cités voisines encore indemnes s'émeuvent et les citoyens demandent à leurs édiles : quand va-t-on construire nos égouts ou nous donner l'eau potable dont on nous parle depuis si longtemps ?

Ainsi, tout n'est point détruit en Belgique, il s'en faut heureusement de beaucoup, mais le désastre est pourtant d'une telle étendue que le véritable «Cas clinique» auquel est en proie le pays en sa détresse infinie entraîne dans le courant de sympathie universelle, qui de tous les peuples civilisés conflue vers le Peuple meurtri, un intérêt parallèle d'idées vers les Problèmes civiques, posés par le cataclysme plus à l'aigu qu'on ne le vit jamais quelque part au monde. Il est donc de toute opportunité d'accueillir avec une gratitude extrême cette occasion qui nous est offerte de partager, en matière civique, le patrimoine intellectuel de toutes les Nations, de celles dont la puissance réalise plus magnifiquement, ou bien des petits Etats dont l'étendue restreinte concentre en un foyer plus ardent une plus grande richesse d'idées.

Forts de notre énergie, du sentiment de notre originalité foncière ainsi que de l'appui moral et intellectuel qu'on nous prête, rien ne nous fera défaut pour réaliser la tâche grandiose de notre résurrection dès l'instant, du moins, où une haute Conscience civique s'érigera collectivement dans nos âmes et saura les enthousiasmer tout comme à l'heure du péril, sous l'outrage infligé à sa souveraineté, sonna par toute la patrie le réveil héroïque de notre Conscience nationale.

On ne prétend donc point présenter en ce livre un remède externe sur un plateau d'argent, mais apporter peut-être un stimulant à l'érection de cette Conscience civique, laquelle, se fondant sur une compréhension plus exacte, et surtout plus commune, de la Vie civique et de la Notion de Cité, réaliserait la condition nécessaire à l'avènement d'une ère d'eurythmie nouvelle dans le pouls de la Vie publique.

Nous croirions avoir réalisé notre tâche si, d'une part, nous étions parvenu à définir avec clarté dans l'esprit de chacun la Notion en quelque sorte biologique de la Cité : c'est l'objet de notre LIVRE *proprement dit ; — tandis que, d'autre part, nous aurions réussi à tresser les premières mailles du lien qui doit coordonner l'œuvre de résurrection : c'est le but de la publication des deux* APPENDICES, *le* „CIVIC DEVELOPMENT SURVEY" *d'après H. V.* LANCHESTER *et le* PROGRAMME-TABLES DES MATIÈRES D'UNE ENCYCLOPÉDIE DES VILLES ET DE L'ART CIVIQUE *que le* COMITÉ NÉERLANDO-BELGE D'ART CIVIQUE *nous a autorisé à annexer à ce travail.*

Le LIVRE *permettra de se rendre compte qu'il existe réellement un Art civique fondé sur une Science de l'Organisation, du Tracé, de l'Aménagement des Villes, simultanément Science d'observation et Art social par excellence, non point doctrine dogmatique.*

Et ces mots Science, Art, Civique, éveillent respectivement l'idée de Savoir technique, de Vie esthétique, et celle de Cité avec les notions implicites d'Organisation sociale et de Loi. L'enchaînement de ces concepts contient un impératif qui peut se traduire ainsi : c'est que dans la Cité toute œuvre humaine, intéressant par définition la Communauté, doit tendre à réaliser un Bien dont les formes visibles résonnent en Beauté. Autrement dit : la Sanction légale doit organiser l'application de Principes techniques dont la vertu soit non seulement d'assurer un optimum d'ordre pratique, mais de se prêter aux réalisations esthétiques, qui sont l'objet de l'Art civique, et de les solliciter même.

A ce propos l'on verra que c'est une erreur de croire que l'étude de l'Urbanisme et de l'Art civique puisse se faire principalement dans les pays relativement neufs où de vastes créations urbaines ont pu être réalisées de toutes pièces.

S'il est vrai que la généralisation de l'idée moderne de la constitution d'une doctrine expérimentale du Tracé des Villes et de l'Art civique procède pour une part de la concentration d'intérêt suscitée par ces entreprises grandioses, il n'est pas moins certain que l'étude in vitro de l'évolution du Phénomène-Ville à travers les âges, dans les pays qui relèvent d'une ancienne et haute Tradition, est pour le Traceur de Villes une source d'observations presque littéralement parlant biologiques, d'une richesse inépuisable, d'une valeur intuitive que l'on ne saurait priser trop haut et que rien ne peut remplacer.

De là que nous avons choisi pour être apporté sur le plateau de dissection, en vue de notre étude anatomique et physiologique de la Notion de Cité, l'exemple extraordinaire de la ville d'Amsterdam, qui montre au vif, et de la manière la plus rigoureusement pédagogique si l'on peut dire, la constitution spontanée et progressive, au cours des âges, d'une vaste cité organique encore en voie d'accroissement journalier, réalisant, dans le libre jeu des Facteurs multiples qui conditionnent la Naissance et le Développement des Cités, la conformation élémentaire type et presque strictement théorique d'une Ville, en fonction des Données fondamentales les plus simples : l'horizontalité du terrain, — et comme Principe générateur : le régime des eaux et le système coordonné des réseaux de drainage du sol.

Dans la Première Partie de cette étude nous nous proposons de montrer comment, dans nos Villes européennes qui appartiennent pour la plupart à la génération du Moyen Age, depuis la Révolution économique résultant du Mécanisme et particulièrement de l'introduction des Moyens de Transport rapides, qui «réduisent les distances » au dedans même de la ville aussi bien qu'entre les Cités, et celles-ci passant brusquement du plan régional au rang de Villes nationales ou même mondiales, se révèlent toute une série de Phénomènes nouveaux : Accroissement soudain de la Population ; Attraction centripète pour la négociation des Affaires et Exhaussement consécutif des Immeubles pour restreindre la superficie relative ; Tendance inverse, centrifuge, du Cœur des Cités à se vider d'Habitants pour laisser le champ libre à l'exercice des transactions en même temps que par suite de la nécessité où se trouvent les habitants d'échapper à la congestion des centres denses et à leur asphyxie progressive ; enfin, par voie de conséquence, apparition de Zones excentriques d'Habitation, d'où l'Extension périphérique de la Ville, l'idée des Faubourgs-Jardins et des Cités-Jardins résidentielles.

Tous ces phénomènes s'enchaînent.

Or, la nécessité pour la foule d'affluer en masses compactes et sans cesse grossies vers le Centre des Affaires se heurte à la contradiction des vieilles voies qui vont se rétrécissant en manière de télescope à mesure que l'on se rapproche des parties plus âgées de la Ville. Il en résulte des Conflits aigus ; le Plan de la Cité primitive craque de toutes parts, les Alignements physionomiques s'éventrent, en même temps que par ailleurs s'est évanouie la Tradition continue des Styles et leur évolution parallèle à l'accroissement lent des anciennes cités.

Après avoir opposé ainsi LE PHÉNOMÈNE HISTORIQUE DE L'AGRÉGATION D'UNE VILLE *au* PROBLÈME CONTEMPORAIN DU FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ MODERNE *et examiné* LES CONFLITS RÉSULTANT DE LEUR CONFRONTATION *nous montrerons la splendeur et l'infinitude du champ d'action qui s'ouvre devant le Traceur de Villes d'aujourd'hui dans l'ordonnance*

grandiose des ESPACE-LIBRES *et des* GRANDS ENSEMBLES CIVIQUES, *reconnus comme étant la transposition plastique par excellence, d'une supérieure Conscience civique collective, souverainement exprimée dans la Structure des Cités par le génie créateur et l'intelligence ordonnatrice, à toutes les époques où exista une Société fortement organisée. Symbole en quelque sorte de cette organisation, on retrouve le principe des Grands Ensembles civiques, sous des formes infiniment diverses, aussi bien dans les fouilles révélatrices d'antiques civilisations, qu'à Athènes, à Rome ou dans les orgueilleuses Communes du Moyen Age : c'est un phénomène commun encore aux Républiques patriciennes ou puissamment démocratiques aussi bien qu'aux grands Régimes monarchiques et chaque fois à un degré plus ou moins absolu suivant qu'à un type plus développé d'organisation sociale répondit une Conscience civique plus évoluée. On peut espérer le retour d'une ère de sagesse analogue, lorsqu'après une période d'assimilation lente nos « jouets mécaniques », encore trop fascinants de nouveauté pour les primitifs que nous sommes, auront cessé d'être des joujoux, avec quoi l'on joue des jeux dangereux, pour n'être plus que des « outils », au service de nos facultés purement humaines, intellectuelles et esthétiques.*

Mais, pour qui s'est bien pénétré de la portée du Problème civique, l'étude des Villes est inséparable de celle de la VIE RURALE *et le respect du Caractère des Cités est lié à l'œuvre de Protection de celui de la Nature dans le Pays ; c'est ce que nous établirons dans la Seconde Partie pour aboutir à cette Conclusion : que pour suppléer à la faillite moderne de l'instinct, qui sous l'empire des lois naturelles orientait l'action de l'homme dans une direction conforme à l'évolution de son milieu, le Peuple, parvenu, répétons-le, à une haute Conscience civique, voudra que la Sagesse des Lois pourvoie à l'application de Principes souverains et universels, scientifiques et d'observation, dans les cadres desquels la liberté de conception individuelle saura se mouvoir avec d'autant plus d'aisance que le sentiment de la direction suivie sera plus constamment perçu.*

Ce sera l'œuvre du Législateur de promulguer une LOI DU TRACÉ, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION DES CITÉS *ou* LOI D'URBANISATION ET POUR LA PROTECTION DE LA NATURE.

On verra que la Conclusion de chacun des Chapitres de l'ouvrage nous ramène à la constatation formelle qu'avant tout projet d'aménagement d'ensemble ou de parties d'une cité, il est indispensable de rassembler, et de présenter le plus possible sous la forme graphique de Plans et de Diagrammes illustrant les Statistiques et accompagnés de Mémoires, LE FAISCEAU DE TOUS LES ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA CITÉ, *de dresser le tableau de* L'ETAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE, *de former le* DOSSIER, *si l'on veut, de la Localité considérée.*

C'est l'œuvre caractérisée sous le nom de „Civic Development Survey", par l'éminent town-planner britannique H. V. Lanchester, dans une remarquable étude dont nous donnons ensuite une version adaptée au cas de la Belgique.

C'est la tâche préparatoire, indispensable à toute reconstruction normale des cités détruites ou endommagées en Belgique, que peut le plus utilement entreprendre et mener à bien dès à présent en ce pays l'Union des Villes et Communes Belges ainsi que toutes les Commissions nationales officielles ou les Associations d'ordre privé, voire les Initiatives individuelles compétentes, groupées en une vaste coopération sous les auspices de l'Union.

Dès la restauration de la Belgique en ses droits souverains cette œuvre de «Civic Development Survey» devra être constituée à l'état permanent sur des bases solides et définitives, et formellement prescrite par la Loi à toutes les Communes ou agglomérations de Communes indistinctement dans toute l'étendue du Pays, sous la forme d'un Département administratif, d'un Service ou d'un simple Bureau, suivant l'importance de la Commune, au même titre qu'il existe des Bureaux de l'Etat civil et du Cadastre. L'Union Internationale des Villes ou éventuellement une Administration spéciale active au Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics devrait être chargée d'élaborer, de collectionner et de perfectionner les Méthodes communes d'organisation pour tout le Pays de ces Services communaux dans un dessein de concordance et d'études comparées.

La vertu suprême et la condition fondamentale d'efficacité de cette institution c'est que le Public y jouisse de la plus entière liberté d'accès : Il faut que les données élaborées par ces Services soient groupés systématiquement en une Exposition permanente au cœur même de la Cité — un pan de mur suffira peut-être pour la Commune minuscule de quelques centaines d'habitants, car il n'est point en cette matière de quantité négligeable ; il faudra peut-être un immeuble de plusieurs salles pour la grande Ville. Là sera constituée, enregistrée, conservée, tenue perpétuellement à jour et mise en permanence sous les yeux de tous les Citoyens, l'Image synthétique, le Tableau fonctionnel en quelque sorte animé, l'empreinte de la Vie même de la Cité. Ce sera plus et mieux qu'un Musée communal de bric à brac, cimetière de choses mortes. Du reste le patrimoine précieux délaissé par les âges révolus y trouvera son inventaire méticuleux.

Mais ce sera surtout une école «pour la Vie par la Vie». En attendant que l'instauration d'une forte et sincère instruction obligatoire des couches profondes du peuple, suivant des méthodes perfectionnées — elles existent —, le mette en état de se rendre compte pratiquement du rôle indispensable et relatif dévolu à chacun dans l'existence et dans l'œuvre de tous et le persuade de l'usage qu'il est ou non licite de faire du

patrimoine commun, — en attendant, cette simple institution civique fera plus que tout au monde pour développer en chaque Citoyen l'orgueil éclairé de la Cité à laquelle il appartient ainsi que pour favoriser l'avènement de cette haute Conscience civique dont les prodromes se manifestent déjà sporadiquement chez les intellectuels évolués et sur laquelle se fonde l'espoir d'une ère de communauté de vues esthétiques. C'est vers quoi tendent même, en désespoir de cause, souvent à leur insu et en dépit qu'ils en aient, les plus déclarés partisans de l'individualisme anarchique de naguère en Art : à une idée consciente communément partagée pour suppléer à la défection de l'instinct, au sein d'une Société fortement constituée et dont l'énergie organique procède du dedans par participation volontaire et non du dehors par autorité imposée et aveuglément obéie.

Le PROGRAMME-TABLES DES MATIÈRES D'UN MANUEL DE NOTIONS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR L'AMÉNAGEMENT, L'EXTENSION, LA CONSTRUCTION ET L'ORGANISATION DES VILLES ET VILLAGES *élaboré par le* COMITÉ NÉERLANDO-BELGE D'ART CIVIQUE *est en somme l'esquisse des cadres d'une* ENCYCLOPÉDIE DES VILLES ET DE L'ART CIVIQUE, *le commencement d'exécution d'une idée à laquelle il a été fait allusion déjà par M. Benoît-Lévy, le distingué promoteur de l'Association des Cités-Jardins de France, dans l'Introduction de son beau livre : La Ville et son Image.*

*Nulle mieux que l'*UNION INTERNATIONALE DES VILLES *par les soins des* COMITÉS INTERNATIONAUX D'ART CIVIQUE *établis en connexion avec elle n'est qualifiée pour assumer la constitution et la publication de cette* ENCYCLOPÉDIE *dont les matériaux seront avantageusement rassemblés par voie d'enquête internationale, notamment à l'intervention du* BELGIUM TOWN PLANNING COMMITTEE *à* LONDRES, *du* COMITÉ NÉERLANDO-BELGE D'ART CIVIQUE *à* LA HAYE-AMSTERDAM *et de nombre d'autres Comités en voie d'organisation à l'heure actuelle ou pour la constitution desquels sont entamées des négociations en France, en Suisse, en Italie, au Danemark, aux Etats-Unis d'Amérique, entre autres pays.*

La forme de publication de cette ENCYCLOPÉDIE, *adoptée en application des Méthodes internationales les plus modernes de la Documentation universelle, aura pour caractéristique d'être indéfiniment extensible, de telle sorte que ce ne sera point à strictement parler un livre, un recueil polygraphique, œuvre finie, déjà vieillie à peine a-t-elle paru ; ce sera moins encore une publication périodique dont le caractère fragmentaire et occasionnel exclut la possibilité d'une méthode rigoureuse, mais une succession de Monographies, c'est-à-dire d'éléments intellectuels unitaires, continuellement en cours d'augmentation par l'adjonction complémentaire de nouveaux éléments intercalaires, adjonction toujours possible grâce à l'Indexation décimale dans la Classification des matières étudiées.*

Bien que l'Analyse bibliographique y doive jouer inévitablement

*un grand rôle, l'*ENCYCLOPÉDIE *ne fera point double emploi avec la publication permanente du* BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DES QUESTIONS COMMUNALES *entreprise par l'Union Internationale des Villes à Bruxelles, vu que l'*ENCYCLOPÉDIE *par ses Exposés objectifs et synthétiques dépasse de beaucoup le cadre de comptes rendus bibliographiques, même analytiques, et ne se lie pas à mentionner nécessairement toute la littérature publiée sur les questions qui intéressent le domaine des connaissances d'ordre civique.*

On peut considérer au contraire que le BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DES QUESTIONS COMMUNALES *soit une source complémentaire pour le développement des études incorporées dans l'*ENCYCLOPÉDIE.

Cette ENCYCLOPÉDIE *sera l'Outil par excellence, le Guide, l'Instrument de travail, la Référence universelle, au premier chef, de tous les Services techniques des Administrations publiques et non moins de tous les Spécialistes des questions d'ordre civique.*

Comme on le voit c'est tout un plan de campagne que trace notre petit livre, mais ce n'est certes pas davantage.

Pour ce qui est de la tendance on constatera que l'auteur y adopte une attitude catégoriquement moderniste.

Il a la conviction d'être en cela dans le vrai et ceux qui le liront verront pour quels motifs.

Il ne faut pas se dissimuler qu'une réaction forte, au lendemain de la guerre, agira en sens opposé.

Celui qui, s'adressant aux foules, atterrées par la douleur, encore toute récente, des pertes éprouvées de splendeurs séculaires en ruines écroulées, leur dira : « Consolez-vous ! Moi, je vais vous les rendre ! » aura beaucoup de chances d'être cru sur parole. Et peut-être n'aura-t-il pas honte d'abuser la candeur des peuples en dressant une mascarade en vieux-neuf, inévitablement odieuse dans son effronterie dérisoire.

Pourtant, ne désespérons point.

La Belgique « terre d'expérience », — et de cruelles expériences — saura, restaurée en ses droits, inaugurer l'ère nouvelle des réalisations.

Instruite par les événements dans son devoir impérieux de cultiver ses enfants à l'extrême, autant du reste que de les mettre à même de se défendre victorieusement, elle comprendra qu'on ne refait point le passé. En dépit de retours offensifs probables d'un esprit réactionnaire il faut avoir foi dans une aurore prochaine, aussi bien qu'après l'accès de démence on retrouvera fatalement quelques agesse, si même, au moment présent, on n'entrevoit pas encore le germe de pacification future.

LOUIS VAN DER SWAELMEN.

Amsterdam, juillet 1915.

Il sied qu'ici je remercie tous ceux, en cette hospitalière Néerlande ou aux Iles Britanniques, qui de toutes manières ont facilité l'accomplissement de ma tâche : en premier lieu à tous mes collègues du Comité Néerlando-Belge d'Art Civique *qui m'ont autorisé à annexer à ce petit livre — écrit au courant de la plume et parmi les vicissitudes de l'exil — le* Programme *et les* Tables de l'Encyclopédie; *en particulier à Messieurs* Otlet, Berlage *et* Cuypers *dont les avis et les encouragements m'ont été si précieux; à Monsieur* Véder, *l'Archiviste distingué de la Ville d'Amsterdam qui m'a ouvert tous ses trésors; à Monsieur H. V.* Lanchester, *qui a bien voulu m'accorder la faculté de donner une adaptation au cas de la Belgique de son admirable étude sur les méthodes d'organisation du «* Civic Development Survey*»; à Monsieur* Raymond Unwin, *l'auteur éminent de «* Town Planning in Practice*», et à Monsieur T.* Fisher Unwin, *l'éditeur, qui m'ont permis d'illustrer de diagrammes empruntés à cet ouvrage l'étude de M. Lanchester; à Monsieur* Jan Pauw, *mon infatigable et dévoué collaborateur dans l'exécution des planches et la correction des épreuves; à mes très artistes éditeurs enfin, Messieurs* Frentzen *et* Tersteeg, *qui n'ont épargné aucun effort pour assurer la présentation du livre suivant les admirables traditions conservées de l'imprimerie néerlandaise*

Je dis toute ma gratitude.

L. v. d. Sw.

INTRODUCTION.

L'ART CIVIQVE
ET LE BEAU ARCHITECTURAL OU URBAIN.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

Il doit être formellement entendu dès le seuil que nous ne songeons point à prêcher ex cathedra ni à soutenir que l'on puisse codifier l'Art et promulguer des lois d'où surgisse infailliblement le Beau, éternellement et par essence insaisissable en des formules.

Mais un fait est certain, et il ressortira de la suite de notre exposé : c'est qu'en l'absence de certaines circonstances favorables le Beau ne prend point naissance, ce qui ne veut nullement dire que lorsque ces conditions existent il doive naître nécessairement.

Nous ne dirons donc jamais, comme on énoncerait une formule mathématique ou une notion scientifique : « Pour créer bellement il faut et il suffit.... » mais au contraire nous dirons : « Il faut au moins.... et de plus il est indispensable que la rencontre fortunée se produise d'un grand artiste, de grands artistes et d'un étiage élevé du goût public ».

Autrefois la Beauté d'Accommodation communément répandue régnait universellement sur la Terre. Un instinct collectif, inconscient, tacitement obéi menait à la coïncidence automatique des solutions fonctionnelles et du Beau dans le cours d'une évolution harmonique de l'homme et de son milieu.

Aujourd'hui — le mythe de l'Arbre de la Science n'a point perdu sa vertu symbolique — la projection, consciente à l'extrême, dans nos cerveaux analytiques de toutes nos activités en notions fragmentées et individuelles, a jeté la perturbation dans le courant continu en lequel se résolvaient naguère les manières d'éprouver et de réagir collectivement des hommes.

La Beauté ne surgit plus dès lors que sporadiquement.

Or, on ne peut rebrousser chemin : Donc il faut aller de l'avant.

Si l'on préconise alors d'organiser des Possibilités de Beauté, cela veut uniquement dire qu'il faille s'efforcer de conditionner les circonstances en lesquelles puisse naître du Beau, sans promettre cependant qu'il en doive formellement ainsi naître.

Cette prétention, pourtant, de disposer des conditions favorables à l'éclosion du Beau est complètement légitime, attendu que sans elles il n'en éclora certainement pas.

Un pas de plus doit nous conduire du stade conscient analytique où nous sommes au point du stade conscient synthétique où une Conscience commune aura succédé à la communauté d'Instinct d'autrefois.

Si tous les individus : Autorités, Usagers, Constructeurs arrivent à se persuader qu'il existe des Principes fondamentaux, techniques, fonctionnels, « physiologiques » universellement valables et qui s'exercent sur une Donnée complexe, nationale, régionale, locale, dont la réaction précipite l'Aspect physionomique local, régional, national que revêtent les Solutions conséquentes, le problème sera bien posé et la Beauté des solutions ne dépendra plus que du génie de l'Artiste, qui serait impuissant à s'incarner valablement, durablement et collectivement sans s'aider de cette armature.

Qu'on ne nous oppose pas le sacro-saint individualisme de l'Artiste.

Le peintre est à peu près libre sur sa petite toile d'y tracer tout ce qu'il lui plaît.

Mais, dès qu'il quitte les horizons restreints du tableau de chevalet pour l'ambition de maroufler sa toile sur les parois d'un édifice ou de les décorer à même, il faut qu'il se soumette au maître de l'œuvre, à l'Architecte.

A son tour celui-ci doit obéir aux injonctions de l'Art civique, l'Art multiple et complexe de la Communauté, mais rien n'empêche que le Bâtisseur d'aujourd'hui devienne le « Town-Planner » de demain, tout comme les Décorateurs de la Renaissance ou les Statuaires de l'Antiquité en furent aussi les Architectes.

Le premier point à établir — pour ceux qui pourraient en douter — c'est qu'en dernier ressort, et toutes autres exigences étant également satisfaites, toute œuvre humaine doit tendre à résonner en Beauté.

L'ART CIVIQVE ET LE BEAU ARCHITECTURAL OU URBAIN.

L'Art civique a pour objet la présentation esthétique, au moins satisfaisante, de tous les Dispositifs fonctionnels qui définissent la Cité et il s'étend à la sauvegarde du Patrimoine collectif de Beauté artistique, pittoresque ou naturelle du Pays. Définition.

On conçoit à toute évidence que former le projet d'ériger toute construction nouvelle, de reconstruire tout bâtiment démoli, d'exécuter toute réfection à quelque édifice existant ou de lui faire subir toute transformation, d'apporter toute modification au tracé ou à l'équipement d'une voie, de tracer toute voie nouvelle pose en quelque mesure, si minime soit-elle, le problème multiple de l'Art civique.

Les immédiates réactions mutuelles et les répercussions plus ou moins étendues qu'entraîne la résolution des problèmes posés mettent en branle proprio motu et de proche en proche les complexes nombreux d'éléments qui définissent l'Art civique.

Il suffit de lire attentivement l'excellent Rapport sur les devoirs administratifs incombant aux Pouvoirs publics, rédigé par Monsieur Lagasse de Locht, Président, et Monsieur Paul Saintenoy, architecte à Bruxelles, membre effectif de la Commission royale des Monuments et des Sites en Belgique, et publié dans le Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie, à Bruxelles en novembre 1914, pour se rendre compte que le cas de la Belgique, véritable „cas clinique", met à l'ordre du jour, plus à l'aigu qu'on ne le vit jamais, ce problème multiple de l'Aménagement des Cités : Le „cas clinique" de la Belgique.

Dans la campagne des constructions rurales sont complètement rasées.

Des villages sont à ce point anéantis que l'on a pu concevoir l'éven-

tualité du déplacement d'une agglomération rurale vers un endroit mieux situé sous le rapport de la salubrité ou de l'intérêt économique de la localité.

Des villes entières sont détruites, dont le sort lamentable réédite à plus grande échelle plusieurs ,,Incendie de Londres au XVIIe siècle'', de Chicago ou de San-Francisco, plusieurs ,,Tremblement de terre de Messine'' simultanés.

Ailleurs ce sont des quartiers, au coeur ou à la périphérie des villes, complètement démolis.

Ailleurs encore des monuments, des édifices ou de simples maisons sont détruits, ou seulement endommagés, et les alignements de la voirie sont brisés.

Thérapeutique interventionniste — ou expectative?

Est-il possible d'abandonner à chacun, particulier, constructeur, édile, sans contrôle de la communauté sur le degré de leur compétence et le niveau de leur conscience civique, sans coordination entre des entreprises qui, également légitimes dans leur principe, peuvent être pourtant incompatibles dans les conséquences de leur réalisation, — est-il possible de laisser à chacun, agissant individuellement et dans un sens unilatéral, le soin de rétablir les choses en leur état primitif ou de les remettre en bon ordre de marche à son profit strictement exclusif, sans égards aux intérêts matériels moraux et esthétiques non seulement du voisin, mais de la communauté tout entière ?

Sir Henry R. Aldridge, secrétaire du National Housing and Town Planning Council d'Angleterre, dans le remarquable exposé des données fondamentales du problème posé en Belgique qu'il fit à la Conférence de Londres ,,pour la Reconstruction de la Belgique'' et publia sous le titre : Les premiers Pas, nous montre comment au XVIIe siècle, après le grand incendie, une admirable occasion fut manquée dans l'ancienne ville de Londres :

,,L'historien de Sir Christopher Wren, (l'auteur de la Sanct-Paul's Cathedral, la formidable cathédrale de Saint-Paul au coeur de la cité de Londres) a condensé comme suit les raisons qui ont entraîné le refus du plan préparé par ce grand architecte :

,,Le côté pratique de ce projet, sans que les intérêts de personne ,,ou d'aucune propriété ne fussent lésés, a été démontré à l'époque ,,et toutes les objections matérielles ont été pesées et rejetées ; ,,la seule difficulté insurmontable restante fut l'obstination d'une ,,grande part des citoyens à ne pas vouloir échanger leurs anciennes ,,propriétés mais au contraire à persister à reconstruire sur les ,,anciens terrains et sur les anciennes fondations.

,,Une autre raison était le manque de confiance et le mauvais ,,vouloir de la part des propriétaires à céder leurs terrains, quoique

,,seulement pour quelque temps, aux administrateurs publics jus-
,,qu'à ce qu'ils leur fussent de nouveau distribués avec plus d'avan-
,,tage pour eux que dans le passé, car, avec la méthode proposée,
,,par une distribution rationnelle du terrain pour les constructions,
,,en mettant à l'extérieur de la ville les cimetières, jardins, parcs,
,,etc.,... qu'il eût fallu rétablir, il y aurait eu assez de place pour
,,l'augmentation du nombre et de la largeur des rues, la disposition
,,des églises, de l'hôtel municipal et de tous les bâtiments publics et
,,pour donner en même temps à tous les propriétaires pleine satis-
,,faction, quoique fort peu de ceux-ci se fussent retrouvés sur
,,l'emplacement exact qu'ils occupaient avant l'incendie.

,,Toutefois, aucun propriétaire ne se fût trouvé à une distance
,,considérable de la situation qu'il occupait auparavant, mais aurait
,,été placé dans une position au moins aussi avantageuse et parfois
,,même plus avantageuse pour le commerce qu'il exerçait.

,,Pour ces raisons une occasion exceptionnelle fut manquée de faire
,,de la cité la plus magnifique en même temps que la plus salubre de
,,la Terre et l'inspecteur étant ainsi limité dans l'exécution de ce
,,projet, ce ne fut pas une petite besogne que de modeler la ville telle
,,qu'elle est apparue depuis.''

,,Nous pouvons donc espérer, conclut M. Aldridge, qu'une plus grande sagesse sera manifestée au XXe siècle en Belgique que celle manifestée par les anciens citoyens de la cité de Londres au XVIIe siècle.''

Principes fondamentaux universels d'Art civique.

Faut-il donc dénier au principal intéressé dans l'ordre individuel: l'occupant ou le propriétaire ; à l'autorité communale, tant soucieuse de légitime autonomie, dans l'ordre collectif ; à l'homme de métier enfin, le constructeur d'édifices, — faut-il leur dénier droit et qualité pour résoudre ces problèmes ?

Assurément que non et d'eux seuls en dernière analyse peut surgir la solution, voire la trouvaille heureuse qui marquera d'un cachet d'originalité foncière et de bon aloi les réalisations concrètes.

Toutefois, dominant sans les diminuer les intérêts particuliers de tout ordre, quelques intérêts généraux, dont la satisfaction s'assure et se formule par certains Principes fondamentaux universels, indépendants et supérieurs à toutes les contingences secondaires nationales ou régionales comme à toutes les manifestations concrètes répondant à ces contingences, ont pour vertu suprême de coordonner en un ensemble harmonieux, par la subordination hiérarchique des points de vue, les intérêts particuliers ou collectifs les plus divers et parfois les plus opposés en apparence.

Au terme suivant ces Principes universels, orientés dans leur application, influencés dans leur exercice par la réaction natu-

relle de toutes les contingences nationales, régionales ou locales formuleront l'équation occasionnelle applicable à chaque cas déterminé.

Est-ce à dire qu'il existerait en matière d'Art civique une formule à tout faire, une méthode infaillible capable de constituer ,,Le parfait Traceur de Villes'' en quelques leçons ?

On ne nous fera pas l'injure de laisser croire que nous songions à le prétendre.

Mais, d'autre part, s'il est avéré qu'en cette discipline comme en toutes les autres connaissances humaines, au génie, au degré du savoir, du talent et du goût se pourront exclusivement mesurer la valeur et la beauté des réalisations concrètes, nous pouvons affirmer cependant la formelle impossibilité de compter sur le hasard des heureuses rencontres pour diriger automatiquement, dans un sens harmonieux et adéquat aux besoins de l'homme et de la société ,,l'intégration'' des conceptions individuelles constitutives de la cité moderne.

La Notion de l'Abri et les Agrégations spontanées.

Pourtant il semble bien que les cités anciennes, qui généralement nous semblent les plus attachantes, se soient formées spontanément et par le fait du hasard.

On nomme volontiers hasard ce qui n'est en réalité que la suite de circonstances déterminantes inéclairées encore au plan de la conscience et, loin de les imputer au hasard, les conséquences de ce déterminisme se reproduisent à nos yeux avec une telle constance que nous sommes fondés à les attribuer à ce que nous définissons, à notre échelle humaine, les Lois de la Nature.

Je crois, en effet, que tous les animaux éprouvent à certains moments le besoin de trouver un abri.

Beaucoup d'entre eux se le construisent eux-mêmes, on serait tenté de dire ,,de leurs propres mains'', tant est grande la perfection de ces produits de l'industrie animale, et, si ce n'était un hors d'oeuvre qui nous mènerait loin, j'aurais plaisir à rappeler quelques-unes d'entre les merveilles d'architecture domestique ouvrées par de très humbles bêtes en apparence, des mollusques, des vers, dont l'instinct sûr, et qui ne contrecarre point l'aisance fonctionnelle des lois naturelles par des spéculations conscientes aventurées comme les nôtres, résout automatiquement les problèmes les plus extravagants de la statique et de la résistance des matériaux.

Mais il n'y a pas que l'architecture domestique qui chez les animaux soit florissante. Nombre d'entre eux professent également l'architecture civique : les abeilles et les fourmis par exemple.

Chez l'homme aussi nous voyons un double phénomène instinctif identique.

La science moderne ne nous permet plus, jusqu'à plus ample informé, de considérer que les merveilles, auxquelles je faisais allusion à l'instant, soient apparues un beau jour d'un seul coup dans le monde animal.

Que l'on adopte par exemple pour se rendre compte des choses, et comme une explication rationnelle, le Transformisme lent de Lamarck et Darwin, ou la théorie des Mutations par bonds du génial biologiste néerlandais Hugo de Vries, il n'en reste pas moins la notion d'un progrès par approximations successives vers un idéal, au sens étymologique du mot, un idéal apparemment fictif, mais qu'il est indispensable de concevoir pour servir de support aux représentations de l'esprit : toutes les choses se passent comme si elles tendaient vers un état de perfection.

Eh bien ! Toute l'histoire des cités humaines est celle de ces approximations successives vers un idéal en quoi se compénètrent deux instincts : le désir de l'Utile et le besoin du Beau.

Je lis, en substance, dans une remarquable brochure intitulée „Over Bouwkunst" et publiée par le talentueux architecte néerlandais Kropholler, ceci :

„Le motif propre pour lequel on bâtit est la nécessité de se protéger contre les intempéries et de mettre son foyer à l'abri des visites importunes. Cela se traduit en actes par l'encloisonnement d'espaces clos de parois, couverts d'un toit.

„Les autres éléments de la construction, tels que planchers et fenêtres, n'apparaissent qu'au second examen et n'interviennent pas à la définition de l'Abri."

Le choix d'un endroit favorable pour y installer cet abri, l'instinct obscur de l'„entr'aide", cet autre pôle de la „lutte pour l'existence", qui engendre et conditionne la vie sociale de l'homme, déterminent ensuite la localisation d'Agglomérations d'Abris.

C'est ainsi que les Cités se forment dans des endroits géographiquement avantageux au creux d'une vallée ou sur un promontoire, voire au sommet d'un mamelon ; au confluent de deux cours d'eau, à l'intersection de deux routes, à l'embouchure d'un fleuve, au fond d'une baie au point de divergence à la côte des routes vers l'intérieur, et l'on peut dire déjà que le Statut géographique, le „facies" du site à l'origine, imprimera son empreinte à tout jamais indélébile sur les Destinées physionomiques futures de la Cité considérée, et déterminera fatalement la Loi interne profonde de son Développement ultérieur.

Dès cet instant le Devenir de la Cité s'exprime, en fonction du Facteur géographique et de Facteurs économiques et fonctionnels, subsé-

quents, comme étant la Somme ou le Reste des Efforts de tous les Citoyens, par Approximations successives vers un Bien (ordre utilitaire) dont les Vestiges désuets continuent à valoir pour nous par le Beau (ordre esthétique), lequel se manifeste au plus tard dès que quelque loisir fournit à l'homme l'occasion de parfaire les Instruments que, courant au plus pressé, il dut improviser au début.

L'ère „pré-archéologique."

Mais l'homme, si primitif qu'on le suppose, dès le moment où on le distingue des autres anthropoïdes et le signale par le vocable d'homo sapiens, que seul un humoriste cynique a pu imaginer, l'homme ne reste pas longtemps complètement inconscient des mobiles qui le poussent.

Aussi l'on peut diviser cette histoire des cités en deux périodes :

D'abord celle pendant laquelle l'homme, ignorant de ce que nous nommons les Lois de la Nature, qui le guident, et très obscurément conscient des mobiles qui le poussent, obéit aux suggestions de son instinct, qui le conduisent toujours plus avant dans une direction commune, chronologique, continue, orientée et propulsée par un déterminisme absolu. C'est l'ère au cours de laquelle nous voyons dans les cités le style du moment, précaire vêtement de la pensée créatrice d'une époque limitée, procéder nécessairement de celui de la veille et conditionner fatalement celui du lendemain, pour le motif que tous les Styles ne furent jamais que l'empreinte sur la Tradition de la Vie elle-même consciente seulement de créer.

C'est l'ère „pré-archéologique."

C'est, disions-nous plus haut, l'époque ancienne dont les vestiges désuets mais qui valent pour nous par le Beau qu'ils rayonnent nous rendent les villes le plus attachantes.

Mais d'où vient donc cet attachement ?

La précellence du Beau.

Eugène Fromentin, le célèbre peintre français, qui écrivit à propos des trésors artistiques de la Belgique et de la Hollande le plus beau livre qu'on ait jamais écrit sur la peinture [1]), va nous répondre.

Il se promène à La Haye, au bord du Vivier :

„C'est, dit-il, un lieu original, de grande solitude, et qui n'est pas sans mélancolie .... Imaginez un grand bassin entre des quais rigides et des palais noirs. A droite, une promenade plantée et déserte, au delà des hôtels fermés ; à gauche, le Binnenhof, les pieds dans l'eau avec sa façade de briques, ses toitures d'ardoises, ses airs mo-

---

[1]) Eugène Fromentin : les Maîtres d'autrefois.

roses, sa physionomie d'un autre âge et de tous les âges, ses souvenirs tragiques, enfin ce je ne sais quoi propre à certains lieux habités par l'histoire .... Un parfait silence, un profond repos, un oubli total des choses présentes ou passées. Des reflets exacts, mais sans couleur, plongeant jusqu'au fond des eaux dormantes avec cette immobilité un peu morte des réminiscences que la vie lointaine a fixées dans une mémoire aux trois quarts éteinte.

,,Je regardais le musée, Mauritshuis (maison de Maurice de Nassau), qui fait l'angle sud du Vivier et termine à cet endroit la ligne taciturne du Binnenhof, dont le briquetage violet est le soir de toute tristesse. Le même silence, la même ombre, le même abandon, enveloppaient tous les fantômes enfermés soit dans le palais des stadhouders, soit dans le musée. Je songeais à ce que contient le Mauritshuis, je pensais à ce qui s'est passé dans le Binnenhof.

,,Là, Rembrandt et Paul Potter ; mais ici, Guillaume d'Orange, Barneveldt, les frères de Witt, Maurice de Nassau, Heinsius, — voilà pour les noms mémorables. Ajoutez-y le souvenir des Etats, cette assemblée choisie par le pays dans le pays, parmi les citoyens les plus éclairés, les plus vigilants, les plus résistants, les plus héroïques, cette partie vive, cette âme du peuple hollandais qui vécut dans ces murailles, s'y renouvela, toujours égale, toujours constante, y siégea pendant les cinquante années les plus orageuses que la Hollande ait connues, y tint tête à l'Espagne, à l'Angleterre, dicta des conditions à Louis XIV, et sans laquelle ni Guillaume, ni Maurice, ni les grands pensionnaires n'eussent été rien .... En admettant que la Renommée, qui nuit et jour veille, dit-on, sur les gloires, descende ici et se pose quelque part, où pensez-vous qu'elle arrête son vol ? Et sur lequel de ces palais replierait-elle ses ailes d'or, ses ailes fatiguées ? Est-ce sur le palais des Etats ? Est-ce sur la maison de Potter et de Rembrandt ? Quelle singulière distribution de faveurs, d'oublis ! Pourquoi tant de curiosité pour un tableau et si peu d'intérêt pour une grande vie publique ? Il y eut ici de forts politiques, de grands citoyens, des révolutions, des coups d'Etat, des supplices, des martyres, des controverses, des déchirements, tout ce qui se rencontre à la naissance d'un peuple, lorsque ce peuple appartient à un autre peuple dont il se détache, à une religion qu'il transforme, à un état politique européen dont il se sépare, et qu'il semble condamner par ce fait seul qu'il s'en sépare. Tout cela, l'histoire le raconte ; le pays s'en souvient-il ? Où trouverez-vous les échos vivants de ces émotions extraordinaires.

,,A la même époque, un tout jeune homme peignait un taureau dans un pâturage ; un autre, pour être agréable à un médecin de ses amis, le représentait dans une salle de dissection, entouré de ses élèves, le scalpel dans le bras d'un cadavre. Par cela, ils donnaient l'immortalité à leur nom, à leur école, à leur siècle, à leur pays.

,,A qui donc appartient notre reconnaissance ? A ce qu'il y a de plus digne, à ce qu'il y a de plus vrai ? Non. A ce qu'il y a de plus grand ? Quelquefois. A ce qu'il y a de plus beau? Toujours. Qu'est-ce donc que le beau, ce grand levier mobile, ce grand aimant, on dirait le seul attrait de l'histoire ? .... Au fond, nous n'aimons naturellement que ce qui est beau. Les imaginations y tournent, les sensibilités en sont émues, tous les coeurs s'y précipitent. Si l'on cherchait bien ce dont l'humanité considérée en masse s'éprend le plus volontiers, on verrait que ce n'est pas ce qui la touche, ni ce qui la convainc, ni ce qui l'édifie : c'est ce qui la charme ou ce qui l'émerveille."

La Beauté pittoresque.

Et si tel est le rang que nous lui conférons dans l'ordre de nos préoccupations, quel est à proprement parler la manière, dont le Beau exerce sur nous son action ?

En nous éveillent les résonnances ,,par sympathie" de notre instinct du Beau, des aspects de la Nature que nous revêtons de ce chef de Beauté naturelle : nous l'appellerons Beauté pittoresque.

Cette beauté des Paysages vierges et de tout ce qui vit, cette beauté de leurs divers aspects sous l'influence des phénomènes de la Nature, lumière, jour et nuit, et météores, nous la retrouvons encore, identique dans son essence, autre dans ses aspects, au sein de la Nature colonisée par l'homme. Elle rayonne du champ de blé torride que le vent, comme une houle, fouaille ; elle irradie les toits du village tapi dans le giron d'un val, elle s'accroche aux pignons de la ville et jaillit des tours magnifiques toutes drapées de vieillesse, empanachées de lumière et toutes sonores de l'air vertigineux des cîmes.

Elle est le fruit, cette beauté des harmonies internes entre les choses de la Nature, de la combinaison spontanée de l'industrie humaine avec le milieu qui l'engendre sous l'empire des lois qui nous guident, et de la morsure du temps sur l'œuvre des hommes.

La Beauté rythmique et de Création.

Mais l'œuvre humaine à son tour revêt une autre beauté encore, lorsqu'elle est le fruit du génie ou tout au moins du talent. C'est la Beauté de Création, beauté rythmique dans son principe.

C'est assurément elle qui nous prodigue ces hautes satisfactions esthétiques résultant de l'eurythmie proportionnelle, dont le sentiment nous saisit devant les peintres florentins, le Parthénon, les jardins de Le Nôtre, la musique de Bach ou les vers de Corneille, et, plus près de nous même, à la vue du moindre édifice, fût-ce une humble maison, — mais hélas ! ce n'est pas commun — dont le jeu

des proportions relatives est combiné avec bonheur entre les masses, ainsi qu'entre les pleins et les vides.

Or il se fait, chose admirable, que cette harmonie rythmique n'est point l'apanage exclusif de l'œuvre d'art envisagée comme telle, qu'elle épouse littéralement le schème fonctionnel et le galbe constructif d'un ,,outil'' de l'industrie humaine.

Quelques ,,outils'' à l'usage de l'homme et dont la construction est plus exclusivement soumise à l'obéissance aux lois de la physique ,,sous peine d'accident'', et sous la dépendance d'une stricte adaptation à leur destination ,,sous peine d'échec'', mettent en évidence d'une façon merveilleuse cette rencontre providentielle du point de vue esthétique avec le point de vue fonctionnel.

Est-il forme plus belle au Monde, dans l'ordre de l'industrie humaine, que celle d'un bateau ? Quant à la propulsion, que ce soit un bateau à rames, canot ou bien trirème aux battements de nageoires, gondole ,,nageant'', à la coupe ou nacelle oscillant à la godille, premier symptôme de l'hélice ; que ce soit un bateau à voiles aux ailes déployées, radieuses, que ce soit un steamer enfin vrillant sa route au flanc des eaux, c'est l'Equilibre qui moule et conditionne impérieusement sa forme, affinée par une volonté de Vitesse.

Tous les calculs mathématiques dont s'aide l'homme, aujourd'hui, tendent vers cette équation de l'Equilibre-Vitesse, tout ce qui en écarte est impitoyablement rejeté et la forme dégrossie surgit suprêmement élégante de la formule mathématique !

Seuls peut-être les bateaux à aubes, type aujourd'hui délaissé du reste, ont quelque chose d'amphibie et de lourdeau dans leurs formes qui résulte d'une inadaptation relative d'un organisme à des modes nouveaux d'existence, d'une survivance rappelant d'autres modes de locomotion : la roue, symbole de la locomotion terrestre.

Cette survivance transitoire de formes en quelque sorte ,,ancestrales'', dans la structure extérieure d'inventions destinées à d'autres fins ou à des fins perfectionnées, est un phénomène caractéristique et qui souligne à quel point l'homme procède par approximations successives sous l'égide de son instinct, ultérieurement révisé par le contrôle conscient.

Ces formes inutiles tendent du reste à s'éliminer, comme un organe végétatif devenu sans emploi chez une plante par suite de l'adaptation de celle-ci à de nouvelles conditions d'existence s'atrophie avec le temps et disparaît après une survivance souvent très longue.

Les premières voitures à voyageurs sur les chemins de fer n'affectaient-elles pas la forme des coupés de malles-postes ?

Et les premières ,,automobiles'' ne choquaient-elles point notre goût et notre entendement, s'il en restait après la curiosité, car on eût dit des ,,équipages'' auxquels eussent manqué les chevaux !

Trains et autos, de jour en jour, refondirent le vêtement de leur structure jusqu'à trouver leur forme spécifique et tendant vers celle de la flèche ou de l'obus, expressive de l'idée de vitesse et de pénétration.

Ainsi l'on est porté à dire que, dans les créations de l'industrie humaine aussi, l'*ontogénie* répète la *phylogénie* en la résumant.

La Beauté d'Ornementation.

Il reste un troisième ordre de Beau : la Beauté d'Ornementation.

C'est le „Diabolus in Architectura" !

Elle ne peut exister à elle seule sans faire banqueroute. Elle se superpose à la précédente mais en doit émaner logiquement, sous peine d'inharmonie.

Plus accessible que les deux autres elle parle plus directement aux foules.

Pourtant il faut tout autant de talent et peut-être davantage pour imaginer dans l'art ornemental un vêtement souple et de caractère qui soit engendré par le rythme proportionnel sur lequel il se moule, comme l'accompagnement fait à la mélodie.

Mais les natures sans richesse, qui font métier de contenter à bon marché les foules en flattant leurs goûts dépravés ou incultes, trouvent là des ressources par quoi dissimuler sans peine aux yeux des ignorants l'indigence de leurs conceptions.

Il est curieux de remarquer que le souci ornemental exclusif est l'apanage de toutes les primitivités comme de toutes les décadences : primitivité candide de l'homme encore sauvage à l'aurore des civilisations ; primitivité régressive aux époques de lassitude.

C'est pourtant sur des différences ornementales apparentées et chronologiques, au dedans des grands ordres constructifs grec, roman, gothique, que se fonde la distinction des différents styles que l'archéologie s'est complue à cataloguer.

Et ceci n'a pas contribué pour peu à l'engoûment ornemental d'une époque crépusculaire.

Et ce fut par défaut d'analyse, quoique fort bien intentionnés, que péchèrent à leur tour ceux qui, rassasiés jusqu'à la nausée des fadeurs ornementales éhontées prodiguées avec indécence par plusieurs générations de plâtriers, de marbriers, d'ornemanistes et de tapissiers — les brocanteurs de la liquidation archéologique —, inventèrent, inventèrent éperdûment, voire jusqu'à l'extravagance, pour réagir contre le mal commun.

L'œuvre était généreuse mais entachée de trois erreurs : le subjectivisme absolu, la préméditation, le sens ornemental exclusif malgré tout des recherches.

On ne crée pas plus un Style de toutes pièces qu'on ne se refait sur

commande une âme de Gothique ou bien de Renaissant car un Style, au vif, répétons-le, précaire vêtement de la pensée créatrice d'une époque limitée, n'est que l'empreinte sur la Tradition de la Vie consciente seulement de créer : il échappe en réalité à toute classification comme à toute préméditation.

La Cité „fonctionnelle".

Ces trois aspects du Beau nous les voyons s'interpénétrer dans les villes que nous ont léguées les siècles révolus et nous y reconnaissons toute l'échelle des valeurs esthétiques auxquelles on peut être sensible et qui rendent la ville ancienne attachante comme nous le disions plus haut, depuis l'éveil du sentiment fruste, tenace et mêlé, du reste combien légitime, des souvenirs familiaux, civiques ou nationaux, jusqu'à la haute perception du Beau rythmique supérieur, en passant par le Beau d'Ornement plus aisément saisissable et par le Beau pittoresque ensuite, dont un œil mal exercé distingue malaisément les nuances et que la pratique exclusive du tire-ligne, du Vignole et du „Répertoire d'Archéologie mis à la portée de tous" obnubile trop souvent.

Mais est-il légitime de se borner à ce point de vue de dilettantisme historique qui est un peu celui d'un „touriste" qui va voir des monuments ?

Rappelons-nous que l'essor de la ville s'exprime, avons-nous dit, par les approximations successives vers un B i e n dont les vestiges désuets continuent à valoir pour nous par le B e a u.

Or, il y a toute une partie de la population d'une ville qui pense tout autrement que l'amateur d'antiquités : c'est la population besogneuse et active, celle qui peine à la tâche et qui voit tous les jours distraitement cette ville que, pour ce motif même, elle n'a peut-être jamais trouvée remarquable !

Pour cette partie-là de la population — et du reste pour l'autre également qui ne se soucie plus guère, en définitive, d'habiter dans des maisons incommodes ou des quartiers malsains, qui entend s'assurer contre le feu le recours instantané d'un service d'incendie rapide et bien organisé, qui veut tramways, autos, métros, bateaux, qui veut ... — mais que ne veut-elle pas ? — en somme donc pour la population tout entière et qu'elle en aie conscience ou non, la Ville est „u n o u t i l" et cet outil demande à être perfectionné constamment en vertu de la loi du progrès.

C'est, au stade contemporain, l'effort quotidien qui tend à son tour à l'Approximation vers u n B i e n d'ordre utilitaire lequel sera réalisé demain, et qui cherchera aussitôt u n m i e u x pour après-demain.

L e p r o b l è m e e s t d e s a v o i r s i l a S o m m e o u l e R e s t e d e c e s A p p r o x i m a t i o n s v a u d r a é g a l e m e n t p a r l e B e a u, pour vérifier la loi que nous avons formulée, ce

qui revient à se demander si ce Bien est générateur d'une Beauté actuelle.

Sans doute, un Beau fonctionnel existe incontestablement.

Qu'on me pardonne encore une assez longue citation puisqu'aussi bien je l'emprunte à l'un de nos maîtres contemporains les plus éminents, notre Henry van de Velde, que l'Allemagne à son profit avait retenu chez elle et que les événements récents ont trouvé égal à lui-même, et à la hauteur de ce que nous attendions de lui.

La Beauté „fonctionnelle"

Il dépeint à merveille, dans cette profession d'amour et de foi qu'il intitule Amo, la Beauté fonctionnelle moderne :

„J'aime, dit-il, les machines qui sont comme des créatures à l'état d'incarnation supérieure. L'intelligence les a débarrassées de tous les maux, de tous les liens qui s'attachent au corps humain, à ses activités et à ses fatigues, à ses ardeurs et à ses assouvissements.

„Les machines sur leurs socles de marbre agissent comme les Bouddhas pensent, accroupis sur le lotus éternel.

„Elles sont celles qui disparaissent dès que naissent de plus belles et de plus perfectionnées.

„Elles partagent ce sort que s'étaient réservé jusqu'à présent les héros et les Dieux, avec les voiliers qui nous apparaissent aujourd'hui légendaires, avec les vaisseaux de guerre qui sont comme des poissons géants que les astres, curieux de la vie qui se cache dans les profondeurs, ont cités devant eux.

„J'aime tous les véhicules, les chaises à porteurs des pays chauds, les autos, les dirigeables et les prodigieux „fliers".

„J'aime tous les ustensiles, les vêtements que le sport façonna, toutes ces formes d'objets précis et organiques qui ont le don de nous exciter et de nous émouvoir aussi immédiatement qu'un cri, qu'un geste.

„J'aime plus que tous les endroits au Monde, Hyde Park, en mai, quand dans les allées profondes, dont le sable violet s'irradie le matin des taches d'or que le soleil fait choir à travers le lourd feuillage, cavalcade l'interminable suite des écuyers et des écuyères ; quand, au soleil des après-midi printaniers, s'élancent et se poursuivent, dans les larges avenues découvertes bordées de l'intense vert d'un gazon et de parterres de fleurs sans fin, aux colorations choisies parmi celles qui sont les plus étranges, les plus exotiques et troublantes, quand s'élancent, se poursuivent ou se croisent les mille attelages offrant à la vue, dans le détail de tout ce qui les compose :

chevaux, chiens, cochers et domestiques, celui qui le plus haut perché conduit imperturbablement ceux, celles qui furent invités à prendre place dans ces victorias, daumont, breacks ou mails, l'ensemble le plus parfait du monde!

,,Ces moments de Hyde Park, en mai, sont uniques et ce spectacle réunit à la fois plus de beauté que nulle part au monde.

,,Et c'est une puérile illusion de savant reclus et mal soigné que de croire que le passé ait pu offrir un spectacle plus beau, plus complet, plus noble et plus solennel.

,,A aucune époque, une telle somme de perfection, de choses parfaites ne fut réuni.

,,Je peux m'enthousiasmer avec d'autres à l'idée des cortèges d'Eleusis, des cérémonielles processions qui gravissaient les marches des Propylées, à l'idée des tournois et de la sortie fameuse sur la Lagune de la Galère vénitienne.

,,Mais rien ne peut avoir égalé l'émouvante harmonie, la puissance des accords et la particularité du rythme de cette fête de la Beauté moderne!''

L'ère ,,archéologique.''

Malheureusement au point de vue architectural, et simultanément avec le grand essor technique qui caractérise un siècle entier d'activité prodigieuse et renversa l'ordre des choses dans le domaine économique pour faire suite au renversement du vieux régime politique, s'ouvre dans la série des étapes de l'Art la seconde époque, celle que l'homme inaugure lorsqu'échappant complètement à la conduite de l'instinct, il délaisse l',,esprit de la ruche'', — inévitable corollaire du fait d'être devenu trop conscient de ses mobiles individuels — sans qu'il se soit élevé encore à une conscience collective, à une connaissance généralisée des phénomènes fondamentaux, capable de suppléer au fléchissement de l'instinct. C'est l'époque où l'Archéologie en s'appliquant à disséquer les styles en fit des notions claires et distinctes mais dépourvues de vie.

Par ses recettes de cuisine idoines pour ,,composer en tous styles'' qu'elle insinua dans l'Architecture, l'Archéologie détourna l'architecte de tous les courants naturels capables d'engendrer un art vivant qui soit l'expression formelle sincère, conférée par la pensée créatrice actuelle aux instruments de la Vie contemporaine.

L'exotisme acheva ce que l'archéologie avait si bien commencé. ,,Déménagements pour tous pays'' devrait être la raison sociale de nombre d'officines troubles où s'élaborent ces falsifications.

La multiplicité des moyens de transport faciles et peu coûteux augmentant les échanges dans des proportions inouïes submergea littéralement le marché sous un flot de matériaux disparates qu'il serait absurde de condamner en eux-mêmes, mais dont on n'eût

pas le loisir encore de rechercher la formule adéquate d'emploi ni les possibilités harmoniques.

L'individualisme anarchique de notre âge, brochant sur le tout et prêchant l'hérésie d'un art subjectif à outrance, eut beau jeu dans ce „bazar oriental" de se tailler un habit d'Arlequin.

La recherche strictement individualiste du beau ne saurait aucunement engendrer un style, ce qui suppose la faculté de suppléer à la disparition de l'instinctive unité d'autrefois. Et ne faut-il pas voir une confirmation de cette banqueroute dans ce retour de faveur aux quasi-styles du passé qui sous les formes également haïssables de l'archaïsme ou du vieux-neuf achèvent de chloroformer les énergies créatrices, ce revenez-y pitoyable qui semblerait proposer le masque d'une espèce d'artificielle et fausse unité à la pénurie d'invention que révèle la multiplicité des pastiches ?

Or cette unité, dont on a le tourment salutaire et fécond, ne doit-elle point être recherchée ailleurs ?

Précisément. Et renouer la Tradition rompue des Principes, point du tout celle des Formes, qui peut être désuète, ressusciter ce faisant les conditions possibles d'apparition d'un Style qui ne soit encore une fois que l'empreinte sur la Tradition de la Vie même consciente seulement de créer, et dont l'unité des caractères générateurs soit assez haute pour embrasser, légitimer et féconder toutes les variations individuelles, telle apparaît être la mission de l'Art civique lequel doit être l'émanation d'un Esprit civique développé, d'une Conscience civique élevée qui seuls seront assez puissants pour suppléer à la faillite de l'instinct.

Prodromes d'un Style nouveau sur les fondements de l'Art civique.

Les auspices sont réjouissants : déjà surgissent à l'horizon les Prodromes d'un Style nouveau, le style de la simplification, le Modernisme qui se traduit essentiellement par cette formule : l'Adaptation rigoureuse de l'Objet à sa Destination est génératrice de Beauté, tout au moins d'Eurythmie, — comme nous l'avons montré à propos du Beau rythmique et de Proportions.

Ce n'est que depuis quelques années, quelques années seulement, qu'on entend avec persistance parler de Town-Planning, de Civic Design ou de Landscape Architecture, d'Art de tracer le plan des Villes, d'Art de construire les Villes, d'Urbanisme ou pour mieux dire, et plus complètement, d'Art civique.

Mais autrement que comme corps de doctrine en voie d'être codifiée, d'une manière suffisamment élastique du reste que pour se prêter à tous les développements, annexer toutes les acquisitions futures et n'être nullement dogmatique, l'Art civique est presque aussi vieux que le Monde et c'est pourquoi cet Art social par excel-

lence se fonde avant tout sur une Science d'Observation.

Est-ce à dire que ce ne soit un art nouveau pour personne ? Assurément qu'il est nouveau pour beaucoup de citoyens d'abord, et d'édiles, et même d'architectes, qui jusqu'à présent n'ont pas fait de l'ensemble des notions qui constituent la Somme de l'Art civique l'objet de leurs préoccupations suffisamment attentives : Ce n'est un secret pour personne, qui observe et réfléchisse, qu'en règle générale le bâtisseur actuel des foyers de l'homme, victime d'une éducation fausse imputable à des méthodes vicieuses, lorsqu'il dresse le plan d'un édifice voit le bâtiment en épures, in abstracto, tout au plus dans l'espace, mais nullement en liaison, pas même avec les constructions voisines mais certes moins encore avec le complexe d'éléments d'ordre civique mis en branle par son entrée en scène et agissant ou réagissant mutuellement à des degrés divers jusqu'aux répercussions les plus lointaines et les moins soupçonnées.

En un mot : à la plupart des constructeurs la Maison cache la Ville.

Or il n'y a de peintres ou du moins ceux-ci ne peuvent subsister et l'Art pictural fleurir que dans la mesure où il y ait des amateurs et des connaisseurs de tableaux.

La nécessité de construire existe bien sans l'amour de bâtir, mais qui ne voit quel stimulant ce sera pour l'architecte d'être compris de son client et de pouvoir le comprendre, au lieu d'être obligé de lui refaire son école primaire — pour enfants arriérés ! Et la fécondité de cette véritable collaboration entre celui qui éprouve le besoin d'une chose et celui qui apporte la satisfaction de ce besoin ne peut être assez haut prisée.

Quant aux édiles, aux mandataires publics, — les exceptions glorieuses confirment la triste règle — laissons-nous répondre par feu Charles Buls, le grand bourgmestre de Bruxelles, le premier Belge peut-être qui se préoccupa d'Art civique :

,,Nous avons pu observer fréquemment, lorsque nous étions consulté par des administrateurs de villes de province, *qu'ils ne se doutaient même pas* qu'on pût concilier l'art, la science et même les intérêts financiers pour l'élaboration d'un plan de ville. Cela n'étonnera personne quand on se souviendra que nos magistrats communaux sont nommés parce qu'ils représentent tel ou tel parti politique, et non telle ou telle école d'art.

,,Mais, dira-t-on peut-être, il y a les services techniques des administrations communales, qui, eux, sont permanents et doivent être supposés compétents ?'' — L'auteur constate avec amertume chez leurs fonctionnaires une déplorable ignorance des langues étrangères et l'on sait *qu'à l'heure actuelle encore aucun ouvrage d'ensemble complet sur l' Art civique n'existe en langue française.*

Il faut donc rassembler en un faisceau d'énergies toutes les bonnes volontés et toutes les compétences et mettre à l'ordre du jour de l'opinion publique tout entière l'Art civique.

Illustre exemple d'intervention civique: la Grand'Place de Bruxelles.

Nous avons rappelé en commençant la célèbre faute commise par les citoyens de Londres en négligeant le plan de Christopher Wren.

Dans des circonstances comparables et vers la même époque la Belgique a donné un illustre exemple de clairvoyance qui constitue un précédent fameux en même temps qu'un argument péremptoire en faveur d'une intervention directrice des Pouvoirs — sans préjuger en aucune manière, pour le moment, des modalités de cette intervention.

Le Rapport précité de la Commission royale des Monuments et des Sites en Belgique s'exprime à ce sujet en ces termes :

,,Nous avons à rechercher les mesures administratives à prendre.

,,Un exemple, choisi dans notre glorieux passé, nous impose à ce propos un impérieux devoir :

,,Après le bombardement de 1695, disait notre éminent et regretté collègue Charles Buls au Congrès des Villes de 1913 à Gand, la reconstruction de la Grand'Place de Bruxelles ne s'est pas faite d'après un plan d'ensemble arrêté à l'avance, mais le magistrat prit, en 1697, une ordonnance interdisant d'y construire une maison sans que le modèle lui eût été soumis et fût approuvé par lui. Le contrevenant était prévenu que, s'il passait outre, sa construction serait démolie à ses frais. Il faut ajouter que la plupart de ces maisons appartenaient à des corporations ; celles-ci étaient sous la tutelle de l'administration communale, par conséquent elles devaient soumettre leurs plans au magistrat.

,,Déjà en 1910, Charles Buls faisait part de la découverte de cette ordonnance dans son Esthétique des Villes: l'Isolement des vieilles Eglises[1]).

,,Grâce à la bienveillante et savante intervention de M. l'archiviste de la Ville de Bruxelles, G. Des Marez, professeur à l'Université libre de Bruxelles, qui a découvert ce document dans les archives de la Ville, nous publions le texte encore inédit de l'ordonnance du 24 avril 1697 :

,,Alsoo ten uuytersten convenieert deser Stadts Nedermerckt ,,nyet te laeten difformeren met eenige gebouwen oft gevels van ,,elckanderen te seer differerende, maer dat het redelyck is, daerinne ,,d'egalyteyt t'observeeren soo vele mogelyck is, soo ist dat Myne ,,Heeren die lieutenant amman, borghmeesteren, schepenen, treso-

---

[1]) 1910. Bruxelles. G. van Oest et Cie, éditeur.

,,riers, rentmeesteren en de raedt der stadt van Brussele interdi-
,,ceren, soo aen de proprietarissen als aen allen de werclieden aen
,,de gebouwen werckende van op deser voors Stadts Nedermerckt
,,eenige gevels oft huysen te bouwen tensy het model van den gevel,
,,die sy van intentie souden syn te maecken, aen myne voornoemde
,,Heeren alvoren sy gethoont ende by hun goetgevonden ende gea-
,,probeert op pene van hondert pattacons soo by de voors proprie-
,,tarissen als werclieden over ider contraventie te verbeuren, execu-
,,tabel, uuyt crachte deser, te bekeeren naer ouder gewoonte, ende
,,dat den bouw contrarie deser gemaeckt synde ten cost van de contra-
,,venteurs feytelyck sal worden afgebroken.

,,Aldus gedaen ende gepubliceert ter presentie van myne voors.
,,Heeren op den 24 Aprilis 1697.

(S). H. Jacobs''

,,Nous croyons inutile de rappeler les résultats obtenus grâce à cette ordonnance que l'on peut résumer comme suit :

,,Egalement considérant qu'il convient de ne pas laisser déformer le Grand Marché de cette ville par des bâtisses ou pignons différant trop les uns des autres, mais aussi qu'il est raisonnable d'observer en cette matière l'harmonie autant que possible,

,,Ainsi est-il que :

,,Messieurs les lieutenant, amman, bourgmestres, échevins, trésoriers, receveurs et conseillers de la ville de Bruxelles, interdisent aux propriétaires et à tous ouvriers travaillant aux bâtisses de construire sur notre susdit Grand Marché de la ville quelque pignon ou maison avant que le modèle n'ait été soumis aux susdits Sieurs et approuvés par eux, sous peine d'une amende de cent patacons, à encourir tant par les propriétaires que par les ouvriers pour chaque contravention, payable selon les anciennes coutumes et qu'en outre la bâtisse, faite contrairement aux présentes, sera démolie et détruite aux frais des contrevenants.

,,Ainsi fait et publié, etc., le 24 avril 1697.

,,C'est vers cette époque (septembre 1696) que, par l'expropriation d'une série de parcelles, les rues au Beurre, de la Colline et des Chapeliers, à Bruxelles, furent élargies, ainsi que l'entrée de la rue de la Montagne. Des angles trop brusques furent arrondis.

,,Le gouvernement intervint activement dans la dépense, à côté de la ville.

,,Il existe d'assez nombreux dossiers à ce sujet aux Archives générales du Royaume.

,,Le 24 octobre 1695, le Conseil du Brabant donna un règlement

pour l'embellissement de la ville et un second décret du 5 avril 1696 rendit ces stipulations plus générales.

,,Le résultat de cette sage réglementation fut la création de la Grand'Place de Bruxelles, qui est, de l'avis de tous, le plus bel ensemble monumental existant en matière d'architecture privée.

Sachons être dignes de nos ancêtres et, nous aussi, faire œuvre de Beauté."

Certes, faisons œuvre de Beauté et, paraphrasant la conclusion prérappelée de M. Aldridge à la Conférence de Londres, répétons qu'il faut espérer qu'autant de sagesse sera manifestée au XXe siècle en Belgique que par les anciens citoyens de la Ville de Bruxelles au XVIIe siècle.

L'INFLUENCE DES FACTEURS GÉNÉRAUX PHYSIQUES ET FONCTIONNELS SUR LA CONSTITUTION DES CITÉS.

Le Statut géographique.

Nous disions plus haut (voyez page 9) : A l'origine les cités se forment en des endroits géographiquement avantageux, au creux d'une vallée ou sur un promontoire, voire au sommet d'un mamelon, au confluent de deux cours d'eau, à l'intersection de deux routes, à l'embouchure d'un fleuve, au fond d'une baie au point de divergence à la côte de routes vers l'intérieur.

Une circonstance géographique favorable a déterminé l'homme à fixer en ce lieu son abri et l'on peut en déduire immédiatement que le Statut géographique, l'habitus physique, le „facies" du site imprimera son empreinte indélébile sur les Destinées physionomiques futures de la Cité.

Villes en pays de plaine.

En effet, le plan d'une ville qui, par exemple, s'est élevée en pays de plaine, où rien ne faisait obstacle au développement de la cité, incline de soi-même vers une relative régularité d'ordonnance à tendance géométrique, car dès que les catégories de la pensée s'exercent librement dans l'espace elles créent géométriquement.

Le pittoresque de disposition, réputé le fait du hasard, ne saurait s'improviser ; il provient, ou de l'imperfection exécutive et de l'adaptation fonctionnelle progressive, ou de la réaction des circonstances géographiques locales sur les formes absolues résultant de l'intention constructive.

Ainsi par exemple, à Amsterdam, la boucle de l'Amstel, sorte de „vaisseau vertébral" de la ville, demeure le linéament générateur des complexes géométriques qui s'organisent de proche en proche au départ de ce tronc.

La répercussion de ce schème se fait sentir sur les ordonnances régulières à éléments parallèles, rayonnants ou concentriques, dont il engendre les groupements.

Sans quitter Amsterdam, nous voyons que dans une plaine marécageuse, où le terrain, conquis sur les eaux et protégé par le moyen de digues contre le retour d'inondations, doit être en outre drainé

par un réseau géométrique de canaux et de fossés, (slooten en néerlandais), tracés dans une direction déterminée par le régime hydrographique local, nous voyons que l'assiette de ces digues (Dam, Zeedijk, Nieuwendijk,) et le cours de ces „slooten" (rues traversières: „dwarsstraten", et toutes les rues du quartier du Jordaan,) persiste imperturbablement à travers les âges et conditionne donc les extensions subséquentes de la ville.

Villes en pays ondulé.

Dans un pays de collines le problème des côtes de niveau passe au premier rang des préoccupations et, si le relief du sol multiplie les occasions de perspectives pittoresques, d'oppositions de silhouettes et de superposition de plans étagés, de vues d'ensemble et de panoramas, le tracé spontané des artères est avant tout conditionné par les dénivellations.

Villes en pays accidenté.

Dans un pays de montagnes ces phénomènes s'accentuent et se précisent davantage.

Lorsqu'une ville naît sur le bord d'un fleuve, au creux de la vallée qu'a buriné le cours d'eau pendant les âges à travers les couches géologiques, c'est d'abord l'étroite bande allongée des alluvions modernes déposées horizontalement par les eaux au fond de la vallée, à la faveur de leur déplacement latéral alterné, que la cité colonise.

Ce n'est que beaucoup plus tard, lorsque la place vient à manquer, que l'on se décide communément à grimper au flanc de la montagne.

A cet égard Liége est un bon exemple en Belgique; mais de petites cités, comme Dinant la martyre, nous permettent mieux encore de saisir d'un seul regard l'ensemble de ce phénomène.

Si la ville est au contraire établie en tout ou en partie sur l'éperon d'un promontoire au confluent de deux cours d'eau, ou sur le flanc et le couronnement d'une montagne, les moindres accidents du sol réagissent fortement sur l'agrégation des demeures, le tracé des rues est fréquemment „capricieux", au sens étymologique du mot, et même, si les pentes sont très escarpées comme à Thuin, sur la Sambre, on voit apparaître le système de construction en terrasses étagées.

Correspondances internes.

Mais d'autres correspondances internes entre la configuration géographique du sol et les formes constructives dans les cités se révèlent, qui semblent plus mystérieuses.

Dans les pays de plaines interminablement horizontales, nous voyons par contraste surgir vers les nues la silhouette verticale, imposante ou élancée, de tours et de clochers aigus, qui commandent l'étendue immense et se dressent dans le vent comme la hampe gigantesque d'une bannière d'indépendance.

A cropetons sur le sol s'agrègent au pied des tours tutélaires et moutonnent dans la campagne infinie les abris des foyers humains, saillant à peine sur l'horizon, et protégés par des écrans d'arbres contre l'effort des vents dominants, lequel se brise au travers des branches comme l'élan des vagues de la mer au réseau dentelé des épis et des estacades.

Dans les cités plus importantes, les demeures un peu plus hautes agrémentent leur profil de la dentelure des pignons, qui chevauchent les uns sur les autres, en accrochant la lumière au passage.

Au contraire, dans les pays accidentés les tours n'existent pas si hautes. Il semble que par avance, découragées de lutter d'envergure avec les monts voisins, elles aient renoncé à poursuivre la compétition vertigineuse, désespérante et inutile, et se soient résignées au rôle plus modeste qui leur est dévolu.

Dans la plaine la silhouette, „l'élévation" comme disent les architectes, prend toute sa valeur. Dans la montagne c'est la projection sur le sol qui surtout importe. L'échelle aussi diffère absolument.

Enfin, dans le pays de plaine, sur un plan horizontal, l'équilibre géométrique parfait se traduit spontanément sous l'aspect cubique. Voyez les fermes et les granges : cubes coiffés d'un toit pyramidal.

Aux Pays-Bas et dans la Flandre maritime on peut constater, pas à pas, la répétition de ces phénomènes : les villages tassés, accroupis sur le sol immuable ; les tours carrant leur masse formidable de Beffrois gigantesques en Belgique, ou profilant au ciel de la Néerlande leur dentelle ténue qui se résout en carillon; les radieuses „villes à pignons" dont rien n'égale la mobilité d'expression : Furnes, Bruges, toutes les autres, et celles de la Hollande, et Amsterdam enfin, le coeur battant du pays des Bataves, où la forme cubique trouve son expression synthétique, souveraine et dominatrice essentielle dans le monument symbolique par excellence de la cité marchande : la Bourse de Berlage au Damrak, qui s'allie si merveilleusement à l'architecture obstinée des vieux „pakhuizen", ces entrepôts d'autrefois, dans lesquels s'amoncellent encore les richesses coloniales d'un Orient auquel rêva Rembrandt. Ils semblent, dans la lumière irisée, des coffrets précieux en émaux polychromes du Moyen Age, au contenu plus précieux encore, qui flotteraient sur les eaux fantastiques des lagunes y mirant l'éclat de leurs portes cintrées, bardées de gonds ciselés.

Et ces „pakhuizen" à leur tour, aux flancs rotonds et bondés, s'accommoderaient à merveille du voisinage de quelque déconcertant „skyscraper", à la notion duquel fait songer l'amoncellement des blocs usiniers tout le long du „Zaanstreek", au bord de la rivière la „Zaan", qu'anime le „rouet" des vieux moulins à vent : la Hollande

moderne mariée harmonieusement à l'ancienne, miracle dû à la continuité d'une existence orientée vers des fins constamment identiques, et dans une adaptation incessamment perfectionnée.

Dans les pays montagneux, au contraire, la complexité des schèmes, les silhouettes „accidentées", se moulent sur les accidents du terrain et reçoivent de cette empreinte le rythme générateur de leurs formes, comme il est aisé de le dégager par exemple de la structure des châteaux forts et des complexes fortifiés qui couronnent maintes montagnes.

Les observations tout à fait générales formulées ci-dessus au sujet des relations nécessaires qui se révèlent entre la configuration géographique du site et du district d'une part et les modalités d'agrégation de la cité ou les caractères constructifs des demeures et des édifices d'autre part, sont données à titre indicatif seulement et n'ont d'autre but que de montrer dans quelles voies ces concordances peuvent être recherchées. Leur analyse est inépuisable et peut être poussée à l'extrême.

Il est de toute nécessité d'approfondir cette étude : on y découvrira la véritable Ecole du Traceur de Villes et même de l'Architecte.

Tel en effet l'Architecte-paysagiste, habile manieur d'espace, qui sait ordonner selon des rythmes souverains d'immenses étendues de terrain et découvrir dans les grands rythmes naturels du sol les linéaments générateurs de ceux qu'il organise dans ses propres conceptions, tel aussi le Traceur de Villes doit trouver dans les grands rythmes de la Nature circonvoisine l'intuition des tracés qu'il ordonne.

Et l'Architecte constructeur à son tour doit démêler les correspondances intimes qui existent entre la Nature, les êtres et les choses, en déduire le degré de permanence ou de généralité des caractères formels, pour y trouver la raison d'être et le principe générateur de formes harmoniques enveloppant la structure de ses créations.

Et ce n'est point une indication vaine le fait que les Américains comprennent sous le terme de Landscape Architecture (Architecture paysagiste) l'Art du Tracé des Villes qui par ailleurs encore s'oriente chaque jour davantage vers les aspects les plus évolués de la conception urbaine moderne : la Discontinuité des Blocs-construits organisés en Cités-Jardins et l'innervation de la Ville par des systèmes coordonnés d'Espaces-libres. (Park-system).

Autres facteurs généraux.

Toutefois le Facteur géographique, qui par définition préside à la localisation de la cité et par conséquent conditionne son développement ultérieur, le fait en fonction d'une série d'autres

facteurs, et l'équation qui s'établit entre eux tous définit le Caractère de la Cité considérée.

En première ligne, le choix d'un endroit, géographiquement favorable au commerce, est dicté sous l'empire de préoccupations économiques.

Le Facteur économique, sous l'influence déterminante de circonstances ressortissant à la géographie physique par exemple, provoque l'apparition et le développement consécutif d'une cité commerciale, d'un port, fluvial ou maritime.

Gand notamment, nous explique Des Marez, l'éminent archiviste de la ville de Bruxelles, prend son origine d'un portus, c'est-à-dire, un débarcadère ou endroit de commerce : un groupement de marchands s'établit au pied du château comtal, en deçà de la Lys, dans le coude formé par le confluent de cette rivière avec l'Escaut.

Anvers et Londres, ports fluviaux, Boston et Melbourne, ports maritimes, disent à suffisance la raison de leur localisation et de leur développement.

Parfois une telle cité commerciale acquiert en outre un Caractère industriel :

Au port arrive par bateaux de mer le minerai de fer, par exemple. Le charbon y est amené par les bateaux d'intérieur ; des usines métallurgiques s'élèvent à proximité ; la dispersion des produits manufacturés s'effectuera au retour par ces mêmes moyens de transport et par le chemin de fer.

Sous l'influence déterminante de circonstances géographiques, d'ordre géologique, le facteur économique détermine l'apparition de villes typiquement industrielles. Liége et Charleroi, en Belgique, doivent leur Caractère industriel dominant à l'existence des mines de houille, qui permet d'y travailler sur place tous les produits de l'industrie métallurgique et verrière. D'autres villes industrielles doivent leur Caractère dominant à ce qu'elles se trouvent au sein d'un district géo-botanique ou agricole, qui se distingue par la production, naturelle ou cultivée, d'éléments provenant du règne végétal et dans lequel cette industrie trouve ses matières premières : l'industrie des textiles par exemple, à Gand, dans les filatures qui traitent le lin que l'on cultive sur tout le cours de la Lys ; l'industrie sucrière sur les plateaux du Brabant wallon et de la Hesbaye, où l'on cultive en grand la betterave à sucre ; les industries tinctoriales, ou celle du tannage des cuirs dans les petites villes de la Haute-Ardenne, à Houffalize par exemple, sont des phénomènes de même ordre qui pourraient aussi qualifier le Caractère d'une ville et le font effectivement dans une mesure plus ou moins étendue sinon aussi formelle que dans le cas des industries textiles à Gand.

Le Caractère dominant des grandes Capitales du Monde résulte

au premier chef de l'influence du Facteur politique. Siège de Gouvernement, ces villes empruntent à tout ce qui en résulte: la situation sociale respective des différentes classes de la population, les milieux politiques et intellectuels, le luxe et le plaisir, leur Caractère très particulier.

Les Facteurs hygiéniques jouent un rôle considérable dans le sort de toutes les cités, mais parfois, passant au premier plan, ils déterminent le Caractère dominant d'une localité. Sous l'influence de circonstances ressortissant à la géographie physique, à l'hydrographie et à la météorologie, les facteurs hygiéniques qualifient des Villes balnéaires, maritimes comme Ostende, ou autres comme Lausanne, des Villes de cure ou thermales comme Vichy.

Nous voyons aussi dans certains pays chauds, par exemple dans l'Amérique du Sud, des Cités résidentielles être aménagées à proximité de villes insalubres, dans des endroits plus hygiéniques.

Enfin toute l'idée moderne et si féconde des Cités-Jardins autonomes ou des Faubourgs-Jardins près des villes procède à son tour dans son principe d'une notion d'ordre hygiénique.

Quelle que soit sa qualification en fonction des facteurs géographique, économique, politique ou hygiénique, le Caractère d'une ville peut être profondément influencé par des Facteurs d'ordre technique, dans le cas où ces villes soient construites intégralement ou partiellement en matériaux locaux ou spéciaux.

Sous l'influence de circonstances géographiques, ressortissant soit à la géographie physique, soit à la météorologie, soit à la géo-botanique, ou simultanément à deux de ces facteurs, ou même à tous trois à la fois, nous voyons que des villes sont exclusivement ou partiellement construites en bois, comme ce fut le cas autrefois d'Amsterdam, de Pétrograde, et encore aujourd'hui de nombre de cités en Norwège, que ce soit pour des motifs économiques, dans les régions où les exploitations de bois et les moyens de transport avantageux par eau le justifient, ou pour des raisons de température ambiante.

Des circonstances ressortissant à la géologie font que des villes entières sont construites en briques : le littoral de la Flandre vit naître, dit encore Des Marez, une architecture spéciale appropriée aux matériaux qu'on pouvait y fabriquer : la brique jaune, faite d'argile bleue.

La plupart des villes des Pays-Bas sont construites en briques.

Amsterdam est une ville en ,,terre cuite'', toute construite et même en grande partie pavée en briques. Toute l'Architecture néerlandaise à travers les âges est fondée en somme sur l'emploi de la ,,baksteen''.

Enfin, cela va sans dire, les villes bâties en pierre de provenance locale sont infiniment nombreuses et multiples dans leurs aspects.

Mais il est très important de remarquer avec attention combien

cet élément porte d'influence sur le Caractère des villes et sur le développement des harmonies latentes entre la ville et la contrée. Nous y reviendrons du reste plus loin.

Enfin toutes les villes qui ont une histoire, toutes celles qui se sont développées lentement au cours des âges, quel que soit leur Caractère fonctionnel dominant actuel, sont en quelque mesure des Villes monumentales.

Quelle qu'ait pu être la signification fonctionnelle, la destination des édifices désuets des époques révolues, ils valent pour nous par le Beau qui s'en dégage : de telle sorte qu'une ville, prédestinée, tant historiquement peut-être qu'au point de vue contemporain, à une adaptation dominante de par sa position géographique et en fonction d'un ou de plusieurs autres facteurs économique, politique ou hygiénique, cette ville, par son histoire chronologique qui s'est cristallisée à l'état de souvenir dans ses Monuments, est à quelque degré toujours une Ville monumentale.

Certaines le sont à tel point qu'on peut, comme on le fait de Gand par exemple, les nommer par excellence monumentales, bien qu'elles demeurent encore par ailleurs un puissant outil, formidablement vivant.

D'autres au contraire, comme Bruges, sont, certes, des villes mortes, voire en état de régression complète, telles Ypres, Damme, Loo, Léau en Belgique ; Bergues, pour n'en citer qu'une, en France ; Veere, Stavoren, La Brielle et nombre d'autres aux Pays-Bas ; mainte et mainte en Italie et dans chaque pays du reste.

Pour nous résumer, les différents Facteurs physiques et fonctionnels généraux que nous avons vu intervenir dans la détermination du choix de l'emplacement d'une localité, et dont les mutuelles réactions se reflètent sur les divers aspects de la cité, déterminent le Caractère dominant de celle-ci et conditionnent son devenir, sont successivement : le Facteur géographique, physique, géologique, géo-botanique et météorologique ; le Facteur hygiénique ; le Facteur économique, fonctionnel (Industrie, Commerce) et foncier (Valeur des Terrains) et le Facteur politique ; le Facteur technique, scientifique ou technique proprement dit et technologique ; le Facteur historique, chronologique, ethnographique et archéologique, le Facteur esthétique et le Facteur législatif ou d'organisation.

Ainsi, dans l'ordre logique de leurs relations mutuelles, sur une Donnée géographique, la Colonie humaine fonde une Agglomération d'Abris dont les Facteurs d'ordre hygiénique conditionneront la Salubrité. Les Facteurs d'ordre économique et politique en régiront l'Activité ; ceux d'ordre technique affecteront les

Dispositifs exigés par cette activité; le Devenir historique enchaînera la Tradition des Caractères qui se dégagent de la Structure de ces Dispositifs et toute œuvre humaine, pour nous satisfaire, devra finalement s'envelopper de Beauté et se soumettre aux injonctions du Facteur esthétique, après quoi le Facteur législatif régira la coordination des actions et réactions mutuelles de tous les autres facteurs.

Puisqu'en dernière analyse toute ville qui n'est pas née d'hier nous est léguée d'une part comme revêtant en quelque mesure un Caractère monumental et historique, encore que d'autre part elle se propose à nous comme un Organisme vivant actuel, entrons au vif du Phénomène de l'Agrégation des Villes, pour assister au Conflit qui va surgir sous nos yeux, entre ces deux éléments antinomiques.

Qu'est-ce donc que le Phénomène-Ville?

In abstracto, une Cité apparaît dans un endroit géographiquement favorable à son Existence et à son Développement.

Au cours de ce Développement elle s'adapte aux nécessités de son Existence, par Approximations successives vers un Bien (ordre utilitaire), dont les Vestiges désuets continuent à valoir pour nous par le Beau (ordre esthétique): c'est le Phénomène historique de l'Agrégation de la Ville.

Considérée à chacune de ces époques en elle-même, et a fortiori à notre époque à nous, cette Ville est un „Outil", un Organisme vivant collectif.

La solution des Conflits, qui surgissent par la confrontation du Legs des Temps révolus avec les nécessités de la Vie urbaine contemporaine, doit engendrer une Résultante esthétique à double effet, qui s'harmonise à la Beauté ancienne en la respectant intégralement et d'autre part s'épanouisse en Beauté nouvelle, actuelle.

A cette seule condition la Loi des Approximations pourra se vérifier à nouveau et s'exprimer sous la forme d'un Style neuf qui réponde à la définition du Style: l'empreinte sur la Tradition de la Vie elle-même, consciente seulement de créer.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PROBLÈME URBAIN.

LA NOTION DE CITÉ.

CHAPITRE PREMIER.

LE PHÉNOMÈNE HISTORIQUE DE LA CONSTITUTION D'UNE VILLE.

La diversité des aspects du phénomène de la Constitution des Villes se ramène à deux types d'agrégation essentiels qui pourtant ne sont pas toujours absolument tranchés même :

Types essentiels d'Agrégation des Cités.

Le type „sporadique" et le type „concentrique".

Dans le type sporadique l'Agrégation de la Cité se forme par apports successifs de territoires qui se juxtaposent en un complexe autour d'une cellule originelle.

Le type „sporadique : Gand.

Un bon exemple de ce type nous est fourni par la ville de Gand.

Un groupement de marchands, nous expose Des Marez, s'établit au IXe siècle au pied du château comtal, en deçà de la Lys, dans le coude formé par la jonction de cette rivière avec l'Escaut. Ils s'empressent également de délimiter un forum ou marché, d'ériger tout autour leurs maisons et leurs hangars et d'y faire aboutir les principales rues. Le territoire de cette commune naissante s'appelle Portus (c'est-à-dire débarcadère, endroit de commerce). Ce Portus ou ville des Marchands est totalement distinct du Vieux-Bourg ou Ville du Comte autour du Château, des autres domaines du Comte et des immunités des abbayes de Saint-Bavon et de Saint-Pierre fondées au VIIe siècle par Saint-Amand.

Successivement à ce premier noyau de la cité, au Portus, s'agglomèrent :

en 1213 un territoire nommé Upstal ou terre commune, dans une boucle de la Lys au Nord du Portus ;

en 1254 la terre de Brabant au Sud-Est cédée par le Comte ;
en 1269 des terres patrimoniales du Comte au Nord ;
en 1274 la Ville du Comte elle-même, le Vieux-Bourg, est cédée au Portus ;
en 1299 d'autres terres appartenant au domaine du châtelain, ainsi que la Seigneurie dite Ser Raesesgherechte à l'Ouest.

En dernière analyse, une fois le complexe sporadique constitué, ce type considéré dans son ensemble tend désormais aussi vers la formation générale en couronnes concentriques délimitées par chaque enceinte successive.

Le type „concentrique"; Amsterdam.

Mais il existe des cas extrêmement rigoureux de développement d'une ville selon le type concentrique et parmi eux l'un des plus caractéristiques est sans conteste celui d'Amsterdam.

Peu de villes au monde donnent l'exemple d'un développement aussi logique, régulier, symétrique et continu, aussi élémentaire et intelligible au premier coup d'oeil, en même temps.

Lorsque l'on considère le plan historique des extensions successives d'Amsterdam, il semble que l'on voie littéralement cette ville „pousser" par couronnes concentriques et l'on peut lire ainsi les étapes successives de son développement, comme sur la tranche sciée d'un tronc d'arbre on peut compter par les cercles annuels de croissance l'âge du sujet.

La ville d'Amsterdam n'est pas extrêmement ancienne. Son origine remonte à la fin du XIIe siècle seulement.

La forme générale de l'agglomération actuelle est celle d'un éventail déployé s'appuyant par la base sur l'Y [1]).

Cette forme hémicirculaire est celle que développent beaucoup d'autres cités qui se sont constituées dans des conditions géographiques analogues, et notamment, en Belgique, la ville-port d'Anvers.

La forme d'ensemble est engendrée à Amsterdam par celle du coeur de la ville ancienne telle que nous la montre la plus ancienne carte à vol d'oiseau que l'on possède, celle dressée par Cornelis Anthoniszoon, peintre d'Amsterdam, et qui représente la „Vermaerde Koopstadt" telle qu'elle était en 1544.

Jusqu'au moment où l'agglomération réalisa la configuration en fer à cheval, que délimitent encore aujourd'hui le Singel d'une part et le Kloveniersburgwal avec son prolongement le Geldersche gracht d'autre part, et qui conditionna formellement le développement

---

[1]) l'Y, ancien bras rétréci de la Zuiderzee, isolé de celle-ci par une digue et les Ecluses d'Orange (Oranjesluizen) et mis en communication directe avec la Mer du Nord par le Noordzeekanaal.

consécutif de toute la cité, celle-ci s'était constituée par adjonctions parallèles successivement sur les deux rives de l'Amstel.

Dans le „Veenland" [1]) au travers duquel l'Amstel dessine une boucle prononcée avant de se jeter dans l'Y, veenland sur lequel est construit la ville, il ne pouvait être question pour l'homme d'établir sa demeure tant qu'il ne se fût mis à l'abri des inondations en surélevant le niveau du sol ou en construisant des digues [2]). Au cours du XIIIe siècle s'élevait, à peu près à l'endroit où se trouvent aujourd'hui l'église nommée Oude Kerk et une partie de la Warmoesstraat, un petit village abrité contre les inondations par une digue nommée Zeedijk dont le tracé, fort aisément reconnaissable au premier coup d'oeil, et la surélévation très évidente persistent encore aujourd'hui sur tout le parcours de la rue du même nom, célèbre par ses bouges à matelots. Les habitants du village primitif vivaient de la pêche, de l'élève du bétail et du commerce.

On peut se former une représentation assez exacte de l'aspect de ce village en se figurant une agglomération toute en longueur de maisonnettes en bois accrochées à la digue ou s'appuyant en contrebas sur elle comme on peut en voir encore actuellement le spectacle dans une foule de localités néerlandaises riveraines d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un bras de mer et entre autres à Zaandam sur la Zaan, et tout le long du Zaanstreek, à Volendam au bord de la Zuiderzee, ou bien encore à Boskoop, sur la rivière la Gouwe, et en de multiples autres lieux.

A un moment donné, que l'on n'a pu préciser jusqu'ici, les eaux intérieures de l'Amstel furent coupées par une digue, jetée en travers du cours d'eau, d'avec la portion dernière de la rivière jusqu'à son embouchure. Cette partie, qui se trouvait donc en dehors du système des digues, constitua de la sorte un port commode : c'était déjà le futur D a m r a k.

La digue (dam) de fermeture devint le D a m actuel.

Bientôt, vers 1343, sur la rive gauche en face du noyau plus ancien qui se nomma par la suite Oude Zijde, et sous la protection de la Nieuwendijk (tout aussi reconnaissable actuellement dans la rue de ce nom, que la Zeedijk d'autre part, et prolongée plus tard par l'Haarlemmerdijk ainsi nommée par ce qu'à la suite de la Nieuwendijk elle s'infléchit dans la direction de la ville d'Haarlem), surgit un quartier nouveau qui fut plus tard le Nieuwe Zijde.

En même temps le quartier primitif, rive droite, s'agrandit vers le Sud par le Nes prolongeant la Warmoesstraat et parallèlement, rive gauche, par la rue nommée Kalverstraat.

---

[1]) Veenland : terrain de tourbières.

[2]) De Boer. Een wandeling door een oud-Nederlandsche stad : Amsterdam. 1915. Amsterdam, H. Meulenhoff, éditeur.

Les fossés extérieurs de la ville sont dès lors l'Oudezijds Voorburgwal actuel, du côté neuf le Nieuwezijds Voorburgwal, ce dernier comblé de nos jours. Le Spui, sur la rive gauche et le Grim sur la rive droite forment la limite Sud de la ville ainsi configurée jusque vers 1380.

Mais à cette époque on ajoute et surélève une nouvelle tranche parallèle de terrains à bâtir en creusant, derrière l'Oudezijds Voorburgwal, l'Oudezijds Achterburgwal, et peu après on fit de même sur la rive gauche en creusant le Nieuwezijds Achterburgwal, aujourd'hui comblé à son tour et qui porte le nom de Spuistraat.

Vers 1425 on décide de protéger la ville contre les incursions du dehors par un fossé extérieur, actuellement le Kloveniersburgwal et le Geldersche gracht qui lui fait suite vers le Nord.

Bientôt après, pour donner à la ville une forme plus régulière, on fait de même sur la rive gauche et l'on creuse le Singel. Ces fossés délimitent l'enceinte de la ville depuis la fin du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIe.

De la sorte se constitua, en tranches parallèles à l'Amstel et symétriquement distribuées à droite et à gauche, la ville primitive, en forme de fer à cheval allongé, que nous montre la carte de Cornelis Anthoniszoon et dès ce moment la loi du développement concentrique de la cité va se traduire avec une régularité mathématique.

Successivement, en 1585 et en 1593, la ville reçoit une extension considérable, principalement sur la rive droite au Nord-Est, le quartier Juif, ainsi qu'une mince tranche sur la rive gauche, en arc de cercle disposé concentriquement au Singel et s'étendant jusqu'au Heerengracht.

Ainsi s'élargit en éventail l'ouverture des deux branches du fer à cheval représentées sur la rive gauche par le Heerengracht jusqu'au Leidsche gracht et de là au Blauwbrug suivant sensiblement la direction de Reguliersdwarsstraat, Rembrandtplein et Amstelstraat et sur la rive droite par l'actuelle Nieuwe Amstelstraat et Rapenburgerstraat. C'est le tracé de la deuxième enceinte avec douze bastions, qui enfermait la ville depuis la moitié du 16e siècle jusqu'au commencement du 17e.

Le plan de Balthazar Floris, daté de 1625, nous révèle un agrandissement considérable, au Nord-Ouest, que la ville reçut en 1612. Parallèlement au Heerengracht on creuse deux autres „grachten": le Keizersgracht et le Prinsengracht, jusqu'au Leidschegracht transversal, et l'enceinte est reportée jusqu'au Singelgracht et enferme le fameux quartier populaire du Jordaan ainsi que celui des vieux entrepôts (pakhuizen) de la Prinseneiland, du Bikkersgracht et du Zandhoek près de l'Y.

En 1658 on compléta ces extensions suivant le même principe

des trois „grachten" concentriques tout autour de la ville, ainsi que nous le montre la carte de Daniel Stalpaert de 1662.

L'enceinte est reportée partout à la hauteur du Singelgracht, s'appuye par ses deux extrémités à l'Y et constitue avec ses vingt-six bastions l'immense demi-cercle de la troisième et dernière enceinte, démantelée vers les deux tiers du XIXe siècle, sur l'emplacement de laquelle on a tracé les grandes voies modernes que l'on nomme Nassaukade, Stadhouderskade et Mauritskade et dont les fossés arrangés sont l'actuel Singelgracht.

Extérieurement à cette enceinte se groupent les quartiers tout modernes dont la disposition d'ensemble se ressent très fortement à la fois de la disposition génératrice en éventail de la ville ancienne et de la direction des „slooten".

Ces quartiers sont en général des quadrilatères allongés placés sensiblement dans une position soit perpendiculaire soit tangente aux couronnes concentriques de la cité.

Suivant une orientation perpendiculaire, déterminée par le parallélisme des „slooten" qui se dirigent dans le même sens que ceux qui ont conditionné le tracé des rues du Jordaan (voyez page 24), nous voyons, au principal, le beau quartier moderne du Vondelpark.

Au nord de celui-ci les artères parallèles au grand axe du parc suivent imperturbablement la direction des „slooten" qui se jettent sous un angle de 45° dans le Kostverlorenvaart, aux confins de la commune de Sloten, et nervure médiane du double réseau „penné" des „slooten" d'Amsterdam et de ceux de cette commune limitrophe, lesquels sont tracés dans une direction symétriquement inverse des précédents.

De l'autre côté du Vondelpark la direction des „slooten" s'infléchit légèrement vers le Sud et ainsi détermine dans une position tangente cette fois aux couronnes concentriques de la ville le grand axe de deux autres quartiers modernes : le buurt YY autour du Sarphatipark et, outre Amstel, celui de l'Oosterpark.

Une grande artère, concentrique encore une fois à la ville, traverse de part en part et réunit ces quartiers par un fil continu : elle porte successivement les noms, en procédant de l'Ouest à l'Est, de Frederik Hendrikstraat, Bilderdijkstraat, Constantijn Huygenstraat, Van Baerlestraat, Roelof Hartstraat, Ceintuurbaan et, si l'on veut, Ruyschstraat jusqu'à l'Oosterpark.

Enfin le maître Berlage vient d'élaborer, en application du dernier état des connaissances modernes en Art civique, un admirable et grandiose projet d'immenses extensions pour tout le Sud de la ville, entre le Schinkel et l'Amstel qui sont les deux plus importantes voies navigables de la cité.

LA GÉNÉRATION SPONTANÉE D'UNE VILLE. ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DE LA CITÉ

Diagramme schématique de l'Agrégation concentrique théorique d'une Ville et de l'apparition des Eléments constitutifs permanents et universels de la Notion de Cité

Explication de la Planche.

L'ANATOMIE DE LA CITÉ.

Une Agglomération d'Abris prend naissance spontanément en un endroit géographiquemen avantageux — p. ex. à l'embouchure d'un cours d'eau dans un bras de mer — et constitue le Noyau primitif, l Cœur de la Cité future, autour du Château-fort ou de l'Eglise, auxquels plus tard s'adjoindra la Maison commune pou constituer le Centre civique premier. Ce Noyau civique demeurera le Centro de convergence de Voies primaires de la Cité et l'on conçoit qu'à partir d'une certaine extension centrifuge de celle-ci des Voie de Liaison, suc cessivement péri phériques e sensiblement con centriques, ap paraîtront nécessai rement. La Cité s'ac croît par couronne concentriques succes sives que les Artère radiales partagent au départ du Centre en „Quartiers lesquelstendrontplu tard à se différen cier, par accomo dation à des dest nées diverses. O pourrait dire, théo riquement, qu'il es loisible en quelqu sorte de compter le périodes d'accroisse ment de la Cit comme l'on déter mine l'âge d'un arbr abattu par le nombr de couronnes con centriques annuelle que montre la tran cho sciée du tronc

Tels sont le „éléments fonction nels" types de l'orga nisme-Ville: Cen tre civique e Quartiers innen vés d'„Artères constituant un vast Appareil cir culatoire a schème radio concentrique assurant la Vie d Relation mutu elle entre ces Qua tiers et le Centre.

Chaque Qua tier lui-même d veloppe une organ sation interne Blocs-Construi considérés comm „Eléments d'Esp ce" et explorés p un réseau d'Art res seconds res, qui s'anast mosent pour cons tuer un „tissu" do les éléments „his logiques", les „c lules" sont représe tés par les Demo res. L'„UNITÉ VILLE" est Quartier, l Demeure n' qu'une „unité-fr tionnaire."

LA PHYSIOL GIE DE LA CIT Dans les Villes c temporaines qui se sont naturellement développées, qui n'ont point été créées de toutes pièces d'après un plan précon et appartiennent pour la plupart en Europe à la génération du Moyen Age, toute une série de phénomènes nouve se révèlent par suite de la Révolution économique résultant du Mécanisme. En particulier l'introduction au sein des Vi des Moyens de Transport rapides, qui „réduisent les distances" aussi bien dans les relations internes qu'interurbai a élevé brusquement les Cités, du plan régional au rang de Villes nationales ou même mondiales. Par voie de conséque l'Accroissement soudain de la Population, l'Attraction centripète pour la négociation des Affaires [1]) et l'Exhaussem corrélatif des Immeubles pour restreindre la Superficie proportionnelle y affectée, *d'une part*; la tendance inverse, centrifu

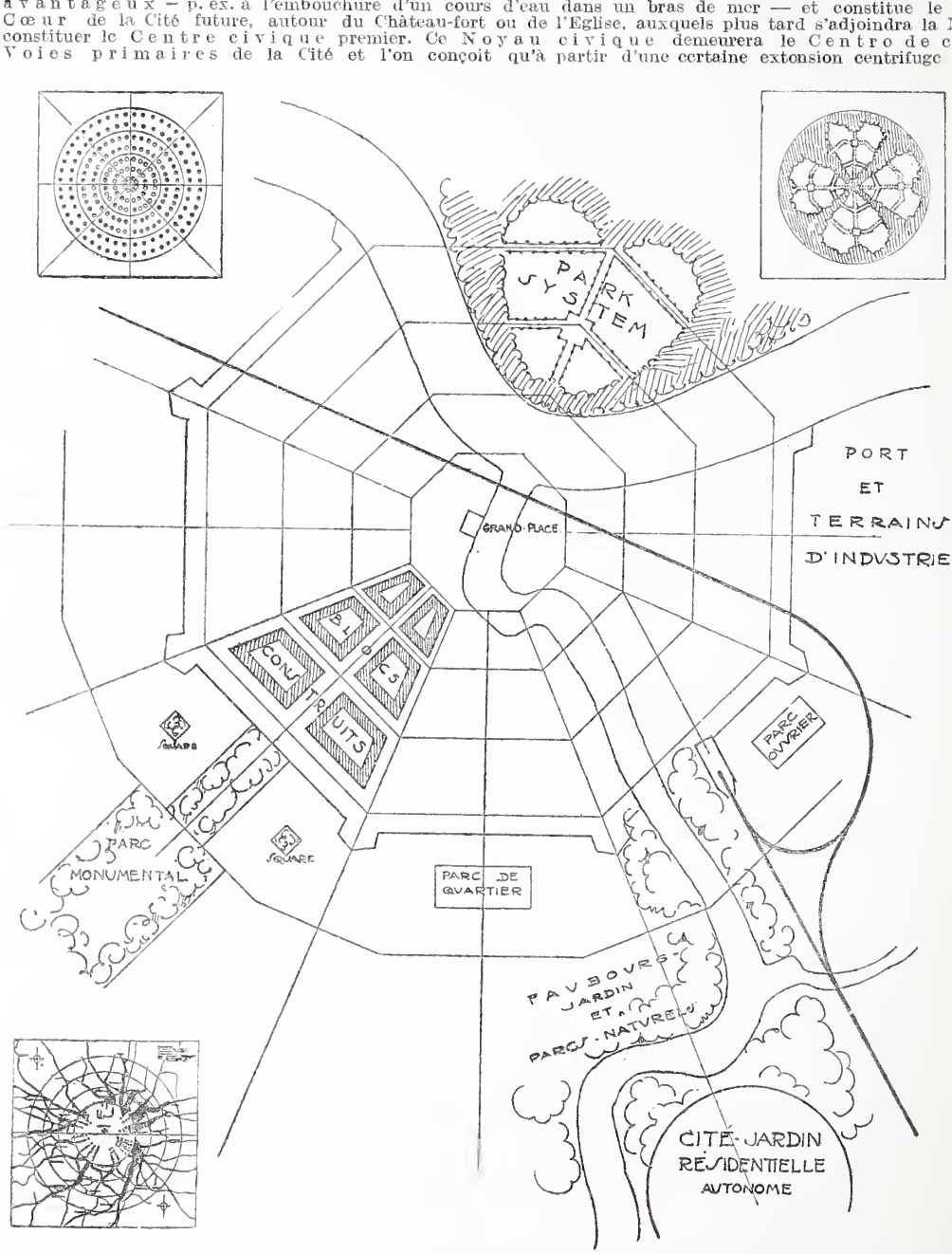

---

[1]) PETIT DIAGRAMME 1 (à *gauche en bas*): Afflux centripète de la foule. (Peut être établi pour tous les Moyens Transport). Voyez au „Civic Development Survey": Appendice I, Figure 3, ce même Diagramme à plus grande échell les explications qui l'accompagnent.

u Coeur des Cités à se vider d'Habitants [2]), pour laisser le terrain libre au „chautier" des Affaires, en même temps que ar la nécessité qu'éprouvent les Habitants de fuir la congestion des Centres denses et d'échapper à l'asphyxie progressive es locaux, *d'autre part* – entraînent l'apparition de Zones excentriques d'Habitation d'où résulte nu nonvel Accroissement ériphérique de la Ville et, comme antidote à la viciatiou atmosphérique des Centres denses, l'idée des Faubourgs-Jardins des Cités-Jardins résidentielles, contigües on voisines.

Dans le même ordre d'idées se systématise la notion des Espaces-libres, des „Poumons" ou Réserves de Verdure au edans et tout autour de la Ville, Terrains de Jeu, de Sport et d'Agrément, Squares, Avennes, Boulevards, Enceintes émantelées et plantées constituant un Boyau de Ventilation tout autour de la Ville; Parcs Monumentaux, Parcs e Qnartier, Parcs onvriers; Parcs Naturels et Sites pittoresques sauvegardés, lo tont parfois même relié mutuellement our constituer nn Park-System [3]).

Les Parcs Mommentaux, dans l'avenir et en application des „Standards" les plus modernes en Art civique, seront occasion génératrice do Grands Ensembles civiques, Symboles de l'Entité Communale, Grands Ensembles civiques qui furent à outes les époques de l'histoire la transposition plastique par excellence, d'une supérieure Conscience civique collective, ouverainement exprimée dans la structure des Cités par le génie créateur et l'intelligence ordonnatrice, chaque fois u'exista nne Société fortement organisée.

Conflits résultant de la coufrontation du Phénomêue historique de l'Agrégation d'une Ville avec le Problème contemporain u Fonctionnement de la Cité Moderne: La nécessité pour la Foule d'affluer en masses compactes et sans cesse grossies ers le Centre des Affaires se heurte à la contradiction des vieilles voies qui vont se rétrécissant, en manière de télescope, mesure que l'on se rapproche des parties plus anciennes de la Ville: le plan de la Cité primitive craque de tontes parts, s Alignements physionomiqnes s'éventrent, en même temps que par ailleurs s'est évanouie la Tradition continue des Styles leur Evolution, parallèle à l'accroissement lent des anciennes Cités. La Société nouvelle en voie de réorganisation nerche encore l'expression formelle neuve de ses Idées, laqnelle ne soit à son tour que l'empreinte, dans los matérianx, e la Vie Collective consciente seulement de créer.

AMSTERDAM.

LA COÏNCIDENCE RIGOUREUSE DES CAS SIMPLES AVEC LA THÉORIE.

Explication de la Planche.

En NOIR: le Cœur aucien de la Cité.

Puis tout antour les Accroissements successifs par demi-couronnes concentriques et l'Ordounance générale corrélative dio-concentrique des Artères. (La plupart des Artères radiales, celles du moins qui n'ont point encore subi d'élargissement l'époque contemporaine, présentent la disposition „télescopiqne" à rétrécissemeut centripète signalée dans les explications de la FIGURE I ci-contro).

CIRCONSTANCES GÉOGRAPHIQUES: 1. Le confluent de l'Amstel avce l'Y, ancien bras ou golfe de la Zuiderzee, ndigué, rétréci, canalisé, relié à la mer par des Ecluses et enfermant le Port d'Amsterdam. 2. Pays de Plaine maré-agense: „Veenland" Terrain de Tourbières) et „Polders", contre-bas du iveau de la mer, ndigués, asséchés, llonnés de cananx arallèles: „Slooten" Fossés de Drainage) „Vaarten" (navigables). La Direction cale des „Slooten" des „Vaarten" qui onditionnent le régime des eanx, ainsi ue celle de l'Amstel des Digues, commandent la Direction es Artères navigales on comblées „gedempten") et rrossables.

En partioulier la irection des „Slooten" parallèles déterine celle des rues econdaires (Dwarsraten). D'antre part Disposition généale des Systèmes de looten qui s'infléchissent en éventail ers le Snd de la ille, oombinée à Influence de la Boue de l'Amstel au ein de la Ville même, oonstitne la Donée génératrice des omplexes géométriques qui s'organisent u départ de ce one (l'Amstel) et ordonnent, dans les uartiers périphéques, soit perpendiulairement (Quarer du Vondelpark) olt tangentiellement la circonférence Quartier du Sarphapark et de l'Oosterark).

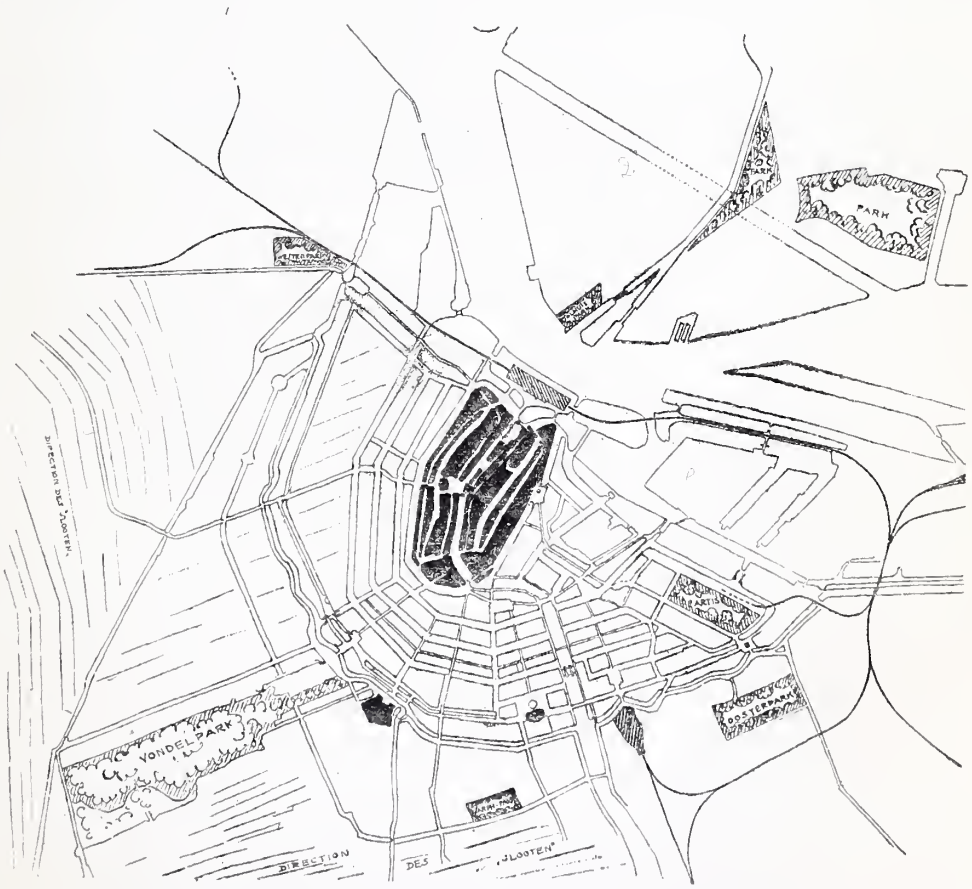

Ce plan qui s'est grégé progressivement et naturellement sur la rive droite de l'Y sous la forme de (demi) circonférences concentriques dans lesquelles inscrivent les tronçons droits de la Voirie concentrique en (demi) polygones approximatifs, se superpose littéralement la représentation graphique de la Théorie que l'on en a déduite (Cercle, couronnes, et octogones inscrits et rayonnés: Planche ci-contre).

[2]) PETIT DIAGRAMME 2 (*à gauche en haut*) Tendance centrifuge des Habitants (Voyez au „Civic Development Survey": Appendice I, Figure 4, ce même Diagramme à plus grande échelle et les explications qui l'accompagnent.

[3]) PETIT DIAGRAMME 3 (*à droite en haut*): Schéma théorique d'un Park-System.

Alors qu'un Diagramme, constitué d'un nombre indéterminé de Cercles concentriques tracés géométriquement, au compas, figure la Synthèse théorique des anneaux de croissance annuelle des Arbres, dans la réalité ces anneaux sont légèrement déformés par les influences naturelles.

De même l'aspect individuel que revêt la Structure radio-concentrique du Développement d'une Ville en particulier est influencée par la Configuration géographique et les Circonstances locales. Amsterdam est la ville d'Europe sur le plan de laquelle on peut le mieux suivre le Développement, presque rigoureusement adéquat à la généralisation théorique et pourtant spontané, de la Croissance concentrique des Cités. Lorsque l'on jette un coup d'œil sur un plan d'Amsterdam sur lequel on a différemment teinté les Accroissements successifs on pourrait dire qu'il est effectivement possible, en quelque sorte, de reconnaître les Périodes de Développement de la Ville de la même manière que l'on évalue l'âge d'un Arbre abattu en dénombrant sur la tranche sciée du tronc les anneaux annuels d'accroissement du bois.

Le cas d'Amsterdam est un exemple caractéristique de la coïncidence éclatante des cas les plus simples avec la Théorie déduite de l'observation généralisée de la génération fonctionnelle des Cités.

En effet sur un Terrain de Plaine, où rien ne fait obstacle au Développement de la Cité, l'Agrégation spontanée de celle-ci incline de soi-même vers une relative régularité d'ordonnance à tendance géométrique, car dès que les catégories de la pensée s'exercent librement dans l'Espace elles créent géométriquement. De même dans les Constructions, sur un plan horizontal l'Equilibre géométrique parfait se traduit spontanément sous l'aspect cubique.

Le Pittoresque de Disposition qui pourtant n'est point exclu de ce chef provient ou de l'Imperfection exécutive et de l'Adaptation fonctionnelle progressive qui se traduit par Approximations successives, ou de la Réaction des Circonstances géographiques locales sur les formes absolues résultant de l'intention constructive. Il ne saurait s'improviser. Nulle Ville au monde n'est, en ce sens notamment, plus pittoresque que celle d'Amsterdam.

Au contraire en Pays accidenté les Silhouettes constructives mouvementées moulent leurs ordonnées sur les Accidents du Sol et reçoivent de cette empreinte le Rythme générateur de leurs Formes. De même le Tracé des Voies, qui spontanément sur un Terrain plat tend vers la Ligne droite parce que c'est le plus court chemin d'un point à un autre et qui ne réalise peut-être que la Droite approximative en vertu de l'imperfection inhérente à l'exécution spontanée, sur un Terrain mouvementé, au contraire décrit des Courbes pour contourner un obstacle ou pour l'aborder de biais et le Tracé résulte dès lors d'une équation qui s'établit automatiquement en fonction de l'Effort consenti et du Temps consacré à parcourir le trajet. Ainsi le Schéma des Artères, qui tend toujours f o n c t i o n n e l l e m e n t à être radio-concentrique, se bosselle, se disloque même par suite de la Configuration du Sol.

Du rapprochement comparatif de ces deux pôles d'un même phénomène on peut immédiatement déduire les deux conséquences suivantes:

1. L'erreur que c'est d'adopter pour le Tracé des Villes le système artificiel en damier qui n'obéit pas à la Loi naturelle de l'Organisation radio-concentrique des Artères capitales. Vérification expérimentale: Le plan de toutes celles des Villes américaines, l'une après l'autre, tracées arbitrairement en damier, reçoit l'application, — après coup formidablement onéreuse faut-il le dire? — d'un Système radio-concentrique de Voies cardinales de Pénétration et de Liaison.

2. La prédominance effective de la Droite fragmentée dans le Tracé des Artères et le non sens que c'est de vouloir feindre les effets du pittoresque spontané, en composant des tracés volontairement sinueux là où rien ne les réclame si ce n'est la sotte fantaisie, suite fâcheuse du débordement du „style *vermicelle*" de l'Art des Jardins sur le Tracé des Villes.

Conclusion générale: La Configuration naturelle du Sol engendre nécessairement et suggère au Traceur de Villes les Rythmes organisateurs généraux de ses Conceptions. L'habile Traceur de Ville, comme le bon Architecte de Jardins, tous deux Manieurs d'Espace, trouvent là l'inspiration d'Ordonnances qui soient harmoniques, sans les répéter, de celles que les Cités ont spontanément développées au Cours des âges: c'est par ce premier pas que l'on peut se relier à une Tradition rompue, sans pourtant vouloir revenir en arrière puisque nous avons marché depuis, et tout en se gardant de tracer des Plans qui seulement „fassent joli" sur le papier qu'ils soient, du reste, entortillés en „entrelacs-vermicelle" ou qu'ils ressemblent au dessin de quelque „tapis de pied".

La ville d'Anvers qui, disions-nous en commençant ce chapitre, présente une configuration générale de même ordre, c'est-à-dire la forme d'un éventail déployé qui s'appuye par la base sur l'Escaut, offre aussi le spectacle d'un développement concentrique assez comparable dans son essence mais sous des aspects beaucoup moins rigoureux, moins réguliers, moins systématiques. Anvers.

Le Steen ou Burg du Moyen Age se dresse au bord du fleuve.

La Cité marchande se développe quelque peu en arrière du Burg.

Du XVIe siècle jusqu'à l'époque de Napoléon les extensions de la ville enveloppent ces deux noyaux primitifs et tendent à former un demi-cercle s'appuyant sur le fleuve par le diamètre et qui s'étendait grosso modo jusqu'à l'Avenue des Arts et l'Avenue du Commerce.

Successivement les extensions de 1860 et leur complément de 1870, puis celles de plus fraîche date jusqu'à la première enceinte, s'emboîtent sensiblement par demi-couronnes concentriques autour de parties plus anciennes.

Pour être complet il faudrait parler encore de la constitution de certaines villes à configuration régulière qui semblent n'appartenir ni au type sporadique, ni au type concentrique. Type „quadrilatère".

Nommons-le : type „quadrilatère".

Il est évident que cette disposition révèle toujours une intention préconçue à quelque époque qu'elle remonte. L'art de tracer les villes suivant un plan prémédité remontant à toute antiquité cela confirme notre proposition que, lorsque l'homme combine consciemment, il crée d'abord géométriquement.

Ainsi les fouilles en Orient, l'exploration des ruines de villes de l'antiquité, l'examen du plan de villes actuelles dont l'origine remonte à un camp romain, au tracé bien connu, lequel a persisté, au moins dans quelques linéaments, jusqu'à nos jours, le plan de villes entièrement détruites par des guerres ou par une catastrophe ayant nécessité qu'on les reconstruise en une fois de toutes pièces au même endroit ou ailleurs, comme on le fit autrefois par exemple à Nieuport en Belgique, confirment absolument l'intention préconçue, tout comme dans le cas du Damier ou Fer à Gauffres („Gridiron") cher aux cités américaines.

Mais nous avions surtout pour objet d'étudier les Lois de la Formation naturelle des Cités, qui influencent et conditionnent irrévocablement l'agencement spontané des formes, même ultérieurement lorsque, tôt ou tard, les développements nouveaux prennent une orientation intentionnelle.

Un dernier exemple très intéressant et d'un caractère mixte nous retiendra quelques instants avant que de conclure et d'essayer de dégager la leçon de ces phénomènes : c'est le cas de Nancy. Nancy.

Au coeur de Nancy nous trouvons presque intacte la Nancy médiévale des ducs de Guise, irrégulière, tortueuse et pittoresque.

Sporadiquement est venue se juxtaposer à la précédente la Nancy Louis XV de Stanislas Leczynski, admirable de caractère, de style et d'unité civique, chef d'oeuvre d'harmonie et de composition.

A son tour la Nancy contemporaine est venue se greffer aux deux précédentes, suivant une formation logiquement quadrilatère à laquelle invitait l'exemple illustre des dispositions antérieures.

Loi interne du Développement extensif de la Cité

De ces divers exemples, comme de tous ceux que l'on voudrait analyser, on peut conclure qu'il est toujours possible de dégager de l'examen des extensions successives d'une cité la Loi interne suivant laquelle s'effectue le Développement extensif centrifuge de cette Cité sous l'empire de circonstances avant tout géographiques, chronologiques et économiques.

De la modalité de développement, qui est la conséquence de ces divers facteurs et de beaucoup d'autres et parmi lesquels il arrive que l'un ou plusieurs prédominent, résulte un premier Caractère qu'il est essentiel de dégager et de mettre en évidence dans son principe, dans ses éléments et dans toutes leurs répercussions, pour être à même de coordonner la combinaison des dispositions nouvelles avec le Caractère des anciennes, au moins dans la mesure où ce Caractère provient de la modalité même du développement de la ville.

Avant toute autre étude en vue d'établir un Projet d'Aménagements civiques, il est donc indispensable de dégager, par l'examen du Développement historique de la Cité, la Loi interne de ce Développement extensif en fonction des divers Facteurs qui interviennent et de mettre en évidence le Caractère qui en résulte.

CHAPITRE II.

LE PROBLÈME CONTEMPORAIN DU FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ MODERNE.

LES CENTRES FONCTIONNELS.

Eléments constitutifs de la Cité moderne.

Nous avons dit qu'à travers les âges la Cité nous donne à chaque moment le spectacle d'Approximations successives vers un Bien dans l'ordre utilitaire.

Il n'en est pas autrement aujourd'hui, il en sera toujours de même et il est superflu sans doute de formuler cette affirmation.

Examinons immédiatement donc les „directions" essentielles dans lesquelles s'opère ce travail d'approximation et pour cela recherchons quels sont les Eléments constitutifs de la Cité moderne, l'organe complexe et formidable de la Vie urbaine contemporaine.

A quelque degré de faste, de grandeur et de pouvoir qu'on se figure avoir atteint parfois l'Entité-Ville au cours des âges, à quelque légitime fierté que nous induise le souvenir de l'orgueilleuse force communale de Gand, quelqu'admiration que commande la splendeur et l'autorité du municipe de Venise et quelque éblouissant que soit le rayonnement souverain de la Rome antique elle-même, rien n'a jamais existé de comparable en puissance, en étendue, en complexité, à la pulsation gigantesque, au formidable régime fonctionnel de la grande Cité moderne, centre de convergence de toutes les activités humaines armées de tous les perfectionnements techniques, multipliés en ce dernier siècle jusqu'à défier l'imagination.

L'entité municipale de Londres, de New-York, de Paris, et, toutes proportions gardées, d'Amsterdam ou de Bruxelles, représente un complexe de fonctions multiples, s'exerçant dans l'organisme vivant collectif qu'est la Ville à travers un enchevêtrement infini d'organes,

sous l'empire de facteurs innombrables, pour se résumer, s'intégrer en une résultante prépondérante d'ordre économique aux destinées de laquelle préside l'énorme pouvoir organisateur, véritable „centre moteur" de la Cité moderne, la Municipalité, dont les prérogatives de ce chef n'ont jamais, à aucune époque, nulle part, en aucun pays, connu un équivalent de puissance effective.

L'analyse des Statistiques communales, du Budget de la Cité, l'étude de l'organisation des Services publics, ou mieux encore l'examen détaillé des dispositions et de l'équipement d'un Monument public qui symbolise la dominante de l'existence collective contemporaine dans l'ordre économique, un édifice où bat littéralement le pouls de la Cité : une Bourse moderne dans une des grandes Capitales du Monde par exemple, permet de mesurer d'un coup d'oeil l'étendue vertigineuse et l'affolante complexité des réseaux fonctionnels qui „s'anastomosent" dans ce système collectif gigantesque qu'est de nos jours une Ville.

Et l'un des phénomènes les plus passionnants, celui qui en dernière analyse caractérise peut-être le plus essentiellement la raison d'être et la portée de ce fonctionnement et qui lui confère au surplus une valeur morale, c'est la participation commune à la distribution par doses du fruit de ce fonctionnement, sous les espèces de l'usage de tous les Services publics mettant pour le bénéfice de chacun, à la portée de tous parce que infiniment divisé, le produit d'activités, d'organisations et d'installations souvent gigantesques et extrêmement dispendieuses.

Ainsi, successivement l'homme abrite son foyer sous un toit, agglomère ses demeures en Cité, travaille, exerce sa fonction individuelle au sein de cette cité, met une part de son effort en commun pour le bien collectif et recueille la part usagère qui lui revient de ce chef.

Etant donné que la fonction crée l'organe, cette série d'actes infiniment répétés pose au vif le Problème contemporain du Développement fonctionnel des Cités.

Les organes par lesquels s'exerce cette fonction sont de deux ordres :

D'abord les Éléments constitutifs de la Cité proprement dite, à savoir : les Quartiers, la Voirie, les Constructions individuelles (Monuments, Edifices, Demeures) et tout ce qui se rapporte à ces trois catégories d'éléments.

Ensuite l'Outillage, le Matériel fixe et le Matériel roulant, naviguant ou élévatoire.

L'Unité civique et les Centres fonctionnels.

Souvent l'on choisit trop bas l'Unité civique, l'Elément urbain premier.

A prendre pour tel la Demeure, sous prétexte qu'une ville est avant tout une agglomération de maisons, ce qui n'est voir que superficiellement, on a retardé longtemps l'avènement de l'Art civique moderne et l'on a fait en sorte que, pour beaucoup de citoyens et même d'architectes, la maison ou l'édifice cache la ville.

En réalité l'Unité civique est le Quartier.

Le coeur lui-même de la Cité, cellule originelle et génératrice de la ville, doit être considéré comme un premier quartier central.

Aux époques de grande piété c'est à l'ombre de l'Eglise, centre spirituel tutélaire de la localité, que les agglomérations se développent.

Aux époques féodales de sombre rapine et de vie marchande encore quasi nomade, c'est sous la protection du Château-fort des Seigneurs qu'on voit surgir des embryons de cités.

Aux époques de franchises communales c'est autour des Beffrois, des Halles et des Hôtels de Ville que se groupent les habitations.

Aux époques monarchiques puis constitutionnelles, dans les villes capitales, ce sont les Palais royaux, de la Nation, les Ministères, qui marquent un Centre de Pouvoir gouvernemental, par exemple à Bruxelles le quartier du Parc et de ses abords.

A notre époque démocratique, phénomène reconnaissable à quelque degré pour le moins dans toutes les grandes villes, le Centre municipal, l'Hôtel de Ville et ses dépendances, le Bureau central de Police et l'Arsenal des Pompiers, le dispute au Centre fonctionnel des Affaires : Bureaux des Postes, du Télégraphe et des Téléphones, Centres de Banques, d'Immeubles de Bureaux et de Grands Magasins avec leurs Centres secondaires d'Alimentation : les Restaurants, etc.

Cette tendance formelle au groupement des catégories d'édifices par Centres fonctionnels ou Quartiers n'est qu'un aspect moderne d'un phénomène connu d'ancienne date : au temps des Communes du Moyen Age, chaque „métier", qui parfois possédait sa chapelle particulière, avait toujours son quartier ou sa rue spécialement réservée. Par accommodation, par adaptation fonctionnelle, on revient spontanément de nos jours à quelque chose de comparable.

La Ville, comme une „centrale téléphonique" avec ses nombreux „multiples", porte en son centre fatalement la convergence des activités de la vie économique : les Affaires.

Mais le Phénomène de tendance à une Concentration fonctionnelle s'étend bien au delà.

Le développement croissant des voyages d'affaires ou d'agrément, que chaque jour voit augmenter par les facilités toujours plus grandes offertes aux déplacements, détermine l'apparition de Centres ou Zones de Passage : d'une part des Hôtels, Restaurants, Tavernes et Magasins divers de Détail aux abords des Gares de

Chemin de fer et des „Portes" de ville où aboutissent les Chemins de fer et les Tramways suburbains; d'autre part des Centres de Résidence temporaire, Hôtels de luxe dans des Sites urbains privilégiés, et à ce titre nous citerons comme exemples, à Bruxelles: les places du Trône et Royale, ainsi que la rue Royale; à la Haye: le Lange Voorhout et le Tournooi-Veld; à Paris: l'Avenue des Champs-Elysées et la Place Royale; à Londres: les Environs de Saint James Park, de Buckingham et le Victoria Embankment.

Ailleurs se rassemblent les lieux de divertissement en Centres de Plaisir: Théâtres, Music-Halls, Cinémas et autres établissements, comme à Leicester Square, Shaftesbury Avenue et leurs abords à Londres.

On peut concevoir de même des Centres d'Etablissements sportifs: Gymnases, Piscines pour la Natation, Rinkings, Palais de Glace et autres établissements de jeu et de divertissement.

Les Centres intellectuels dont l'activité se mêle moins immédiatement à la fièvre fonctionnelle de la Cité et qui demandent des lieux plus calmes et plus recueillis présentent aussi une tendance générale à se grouper en centres particuliers: tels des Centres scientifiques comme les Bibliothèques publiques générales, les Universités et les Écoles de Hautes Etudes scientifiques, les Musées scientifiques; ainsi par exemple les Instituts Universitaires du Parc Léopold à Bruxelles.

Il peut en être de même pour des Centres artistiques: Ecoles des Beaux-Arts et des Arts décoratifs ou industriels, Musées des Beaux-Arts et des Arts décoratifs ou industriels, Conservatoires de Musique et de Déclamation, Salles de Concert et Théâtres d'Art.

A Amsterdam le quartier moderne qui se déploie derrière le Rijksmuseum groupe, outre ce Louvre de l'art des Pays-Bas, le Stedelijk Museum (ancien Musée Suasso, musée municipal d'Art moderne) et le Concertgebouw, célèbre édifice consacré à la Musique.

Pour ce qui concerne les Institutions de Salubrité publique en dehors de celles qui sont destinées aux cas fortuits et urgents on tend, et c'est logique, à écarter des agglomérations, tout comme l'on fait des Cimetières, les présences „indésirables", dangereuses ou incommodes, qui ne doivent point avoir non plus de rapports fonctionnels immédiats avec la vie urbaine journalière: il en est ainsi des institutions pour les malades, les Hôpitaux, les Cliniques, les Sanatoria; pour les infirmes et les déshérités, les Hospices et les Asiles; pour les criminels: les Prisons.

Enfin les Centres industriels ont une tendance très nette également à se grouper dans certains quartiers déterminés des villes

sous l'empire de divers facteurs économiques et géographiques et notamment la valeur des terrains, la proximité des voies de communication et des moyens de transport par eau ou par rail.

Localisation centrifuge des Quartiers d'Habitation.

En regard de cette tendance manifeste à la concentration qui se révèle à quelque degré au moins dans toutes les localités, et cela automatiquement de par l'exercice même de leur fonctionnement et l'accommodation naturelle des dispositions au but poursuivi, nous constatons un second phénomène qui est le corollaire du précédent : dès que les villes atteignent un certain degré d'importance, elles tendent toutes plus ou moins et de plus en plus, par un phénomène naturel encore une fois dans son principe, à évacuer d'habitants le centre malhygiénique et privé d'air pur, pour localiser les demeures à la périphérie.

Et c'est ainsi que se groupent les Quartiers nouveaux d'Habitation, de luxe, bourgeois, populaires, ouvriers, simples Quartiers excentriques et suburbains, soit Faubourgs annexés ou Communes limitrophes autonomes, autour de leurs Centres secondaires fonctionnels et d'Alimentation: la Mairie et ses dépendances, les bureaux secondaires de Police et poste de Pompiers, les bureaux auxiliaires des Postes, du Télégraphe et des Téléphones, les Magasins de détail d'articles de consommation, les Edifices religieux dont dépendent les Paroisses, les Etablissements scolaires et sportifs de quartier ou communaux, les Espaces libres, les Squares, les Parcs, les Terrains de Sport et de Jeu.

Le Faubourg-Jardin, le „Garden-suburb", est une forme ultramoderne et rationnelle du Quartier périphérique d'Habitation, dont le principe plus développé encore conduit à la Cité-Jardin contiguë ou distante même, et dans ce cas rattachée à la grande ville par des Espaces libres aménagés en Parcs. Cette Cité-Jardin peut constituer une véritable localité autonome complète en elle-même, une véritable Ville en réduction mais organisée suivant les principes particuliers et très spéciaux qui régissent la constitution des Cités-Jardins.

Tel est l'enchaînement complet du phénomène réciproquement centripète et centrifuge de localisation des Unités civiques ou Quartiers en Centres fonctionnels et d'Habitation.

Dans les villes anciennes et historiques, le coeur lui-même de la cité, cellule originelle et génératrice de la Ville, doit être considéré nous l'avons dit comme un premier Quartier central. Il constitue le plus souvent, au moins dans quelque mesure, un Centre archéologique, et les Centres secondaires périphériques,

Faubourgs annexés ou Communes limitrophes, peuvent recéler à leur tour des Noyaux archéologiques secondaires.

La tendance naturelle du coeur des cités à se vider d'habitants et à s'adapter exclusivement aux nécessités fonctionnelles des affaires ouvre une première source de conflits entre les survivances des temps révolus et les exigences de la vie contemporaine.

Nous traiterons cette question dans l'examen d'ensemble de ces conflits.

La Loi de Concentration.

De même que nous avons précédemment montré la nécessité de dégager, avant tout projet d'aménagement, la Loi historique du Développement de la Cité et de mettre en évidence le Caractère qui en résulte, nous extrairons du présent exposé la conclusion qu'il est indispensable, avant tout Projet d'Aménagement, de reconnaître avec soin quelle est la tendance naturelle de la Cité au groupement de ses éléments fonctionnels en Centres et Quartiers et d'en déduire l'aspect particulier à cette cité qu'y revêt la Loi de Concentration, en vue de ne point contrarier le développement de ce phénomène mais, par des aménagements bien compris, de le seconder au contraire en faveur d'une aisance toujours plus grande dans le fonctionnement de la Ville.

Il est indispensable, pour cela, de faire une étude préalable complète et détaillée de tout le fonctionnement économique de la cité et de se mettre au fait de toutes les conditions nécessaires ou favorables à ce fonctionnement : c'est toute la vie de la cité, c'est la Vie tout entière peut-on dire, qui est ici en cause.

On voit déjà que ce Principe de la localisation fonctionnelle par Centres et Quartiers pourra être dans l'avenir l'occasion d'organiser de vastes Conceptions d'Ensemble au sein desquelles une grande unité de chaque partie adaptée à une destination déterminée n'exclura nullement la variété la plus riche entre les diverses parties adaptées à des destinations différentes, et mises en relations harmoniques les unes avec les autres.

C'est à l'étude de ces relations que nous allons procéder maintenant.

LA VOIRIE.

Les Dispositions générales primaires de la Voirie.

Les relations viables entre les Unités civiques (Centres, Noyaux secondaires, Quartiers) définissent la Voirie.

Si l'on jette un regard sur le plan d'une ville on constate que le Tracé de la Voirie principale obéit toujours plus ou moins à deux Principes essentiels de Direction : la Disposition radiale et la Disposition concentrique.

C'est là un phénomène naturel et spontané qui résulte logiquement du processus même de l'apparition et du développement des cités. Considérons in abstracto qu'à la rencontre ou au croisement de deux ou de plusieurs routes se soient un jour groupées en agrégat quelques habitations. Ce noyau, cette cellule primitive d'une agglomération qui se développera tout autour par la suite, demeurera le Centre de Convergence des Voies primaires de la cité et l'on conçoit qu'à partir d'une certaine extension centrifuge des Voies de Liaison successivement périphériques et sensiblement concentriques apparaîtront nécessairement.

Ceci ressort à l'évidence de l'examen du plan de la voirie des villes anciennes qui se sont spontanément formées.

Cependant si l'existence du Principe radio-concentrique se révèle d'une manière absolument générale dans son esprit, il s'en faut de beaucoup que son application soit poussée naturellement jusqu'aux dernières conséquences.

Si la direction générale radio-concentrique se reconnaît assez facilement on constate par contre de nombreuses Solutions de Continuité, conséquence inséparable du fait que l'homme, en ceci conduit par des lois qu'il ignore et poursuivant simultanément d'autres buts dont seulement il est conscient, réalise imparfaitement une approximation des choses.

Les possibilités de perfectionnement d'une situation donnée doivent évidemment faire l'objet d'une étude locale pour chaque cas. Mais on peut a priori formuler la Règle que :

Sous toutes les formes locales ou circonstancielles que peut revêtir le Tracé général de la Voirie il importe de tendre le plus rigoureusement possible, tous autres points de vue également pris en considération, au Type radio-concentrique.

Un simple coup d'œil jeté sur le plan des villes d'Amsterdam et de Moscou par exemple permet de se rendre compte à merveille du principe radio-concentrique dans toute sa perfection.

La Voirie radiale

La Voirie radiale est celle qui converge de la périphérie vers le centre, que ce soit le Centre effectif de la Cité, une Grand' Place, un édifice comme l'Hôtel de Ville, le Beffroi ou l'Eglise ou que ce centre soit lui-même un complexe déjà, la Cité d'autrefois, formant le cœur ancien de la ville, comme par exemple le centre d'Amsterdam.

H. E. Lance Martin dit à ce propos : ,,Sauf à une époque très récente le tracé général des routes a été toujours plus ou moins le fait du hasard qui va souvent à l'encontre de l'intérêt général, tandis qu'en d'autres circonstances il arrive qu'il s'adapte spontanément au bien commun.

,,L'exemple le plus remarquable peut-être au Monde de dispositions heureuses nous est offert par la ville de Boston, U. S. A. et le district environnant.

,,En regardant pour la première fois un plan des routes radiales on ne peut s'empêcher de croire que c'est là le résultat d'une combinaison systématique et voulue, mais il n'en est rien.

,,Ces routes étaient à l'origine de simples sentiers et chemins le long desquels les premiers colons pénétraient vers l'intérieur. A des endroits favorables des habitations et des fermes commencèrent à surgir et les produits de ces établissements étaient apportés vers la côte par les mêmes voies ; avec le temps ces rudes chemins destinés au charroi devinrent les routes publiques pour le district et, plus tard enfin, elles furent élargies et rectifiées et portées à leurs excellentes conditions actuelles.''

Le Tracé de la Voirie radiale, quelles que soient les dispositions concrètes qui seront adoptées pour chaque cas particulier en fonction de tous les facteurs agissant sur la détermination de ces dispositions, devra être conçu de manière à pouvoir amener rapidement et aisément au centre vers où la voirie converge, et en évacuer de même, des masses humaines considérables aux heures d'activité plus grande de la cité de telle manière en tous cas que les Moyens de Locomotion rapide puissent approcher du centre, au moins dans un rayon déterminé.

Ceci est la conséquence de la Tendance que révèle le Centre des Cités à se vider d'Habitants et à s'équiper uniquement en vue du fonctionnement des Affaires. Il est donc de toute nécessité que le transport aisé, rapide et économique des habitants de leur demeure au siège de leur travail ou de leurs opérations et vice-versa soit parfaitement assuré aux heures d'ouverture et de clôture.

La Voirie concentrique.

La Voirie concentrique a pour but d'assurer les Liaisons intermédiaires entre les Troncs rayonnants.

Comme elle résulte de lois moins impérieuses et dépend beaucoup plus de conditions d'opportunité, de contingences locales, de circon-

stances particulières, que la Voirie radiale, il n'y a rien d'étonnant qu'elle soit moins rigoureuse souvent, moins systématique, plus capricieuse et rompue de multiples Solutions de Continuité.

Le Principe radio-concentrique dans la réalité.

L'examen critique du plus grand nombre de plans de villes, anciennes et modernes, et des plans d'extensions fragmentaires ou d'ensemble, conduit à formuler les observations suivantes :

Toute organisation de Voirie, spontanée ou intentionnelle, dans une ville tend à s'ordonner inévitablement, en vertu de son adaptation fonctionnelle, suivant le double Principe radio-concentrique qu'elle réalise à des degrés divers de perfection.

L'influence de la géographie physique est prépondérante sur cette ordonnance.

On voit des villes tracées sur un terrain absolument horizontal et d'une planimétrie rigoureuse, comme Amsterdam par exemple, réaliser le type schématique élémentaire radio-concentrique géométrique le plus parfait, et peut-on dire le plus théorique, qui soit.

D'autres villes qui se sont formées plus au hasard, mais dans des circonstances de lieu comparables, tendent à une conformation simple, s'ordonnant suivant le même mécanisme sous l'empire de lois naturelles spontanées qui, ne rencontrant point d'obstacles, s'épanouissent librement et se formulent normalement et simplement en leur expression naturellement fonctionnelle, comme Boston, déjà citée, par exemple.

A mesure que le sol est plus accidenté et qu'il suscite plus d'obstacles au tracé de la voirie le Schéme théorique se disloque, se „bosselle", se déforme, pour s'adapter au relief du sol. Les artères qui sur un terrain plat tendaient vers la ligne droite, parce que le plus court chemin d'un point à un autre, ou qui réalisaient la droite approximative en vertu de l'imperfection inhérente à la production spontanée, sur un terrain accidenté décrivent des courbes pour contourner un obstacle, suivant la loi du moindre effort, ou pour l'aborder de biais, et le tracé résulte dès lors d'une équation qui s'établit automatiquement en fonction de l'effort consenti et du temps consacré à parcourir le trajet.

Lorsque le tracé est préconçu l'effort est déterminé par les possibilités motrices des moyens de traction véhiculaire, animale ou mécanique, tandis que le moindre temps à employer pour parcourir le tracé tend inversement à ramener celui-ci vers le type théorique radio-concentrique.

Dans la réalité on reconnaît de nombreuses imperfections.

D'abord une imperfection générale dans les tracés spontanés qui provient de ce que le sentiment de la rectitude dans la direction suivie n'est sensiblement constant chez l'individu que d'un point de repère à un autre.

Mais on constate encore des imperfections bien plus considérables et qui résultent de l'ignorance en laquelle l'homme se trouve du principe fondamental, non encore apparu au plan de sa conscience, tandis que l'instinct naturel s'est trouvé en défaut : ce sont les Solutions de Continuité dans les Directions primaires de la Voirie.

Actuellement, d'autre part, on relève aussi des erreurs commises par irréflexion, en application aveuglément théorique et rigoureuse d'un système géométrique sans avoir tenu compte des circonstances et notamment de la géographie physique.

On peut voir un exemple démonstratif d'un fait analogue dans la comparaison de deux plans d'aménagement d'une partie de la ville de Stuttgart, l'un datant de 1860 - 1870 et ne tenant aucun compte, dans son ordonnance géométrique, de la configuration naturelle du sol, l'autre datant de 1902 et s'adaptant beaucoup mieux à cette configuration dans une composition moins rigoureusement géométrique [1]).

Avant tout Projet d'Aménagement il est donc absolument essentiel de schématiser la Voirie principale de la Cité, de mettre en évidence ses Directions cardinales, l'Importance relative des Secteurs qu'elle met en relation et les Solutions de Continuité qu'elle présente, d'analyser ses Dispositions, et de rassembler tous les éléments qui permettent de formuler d'abord les Desiderata fonctionnels auxquels il importerait que les projets nouveaux pourvussent.

La Largeur des Artères principales.

Lorsque les dispositions générales primaires radio-concentriques des artères ont été mises en lumière il reste à examiner encore deux éléments essentiels: en premier lieu la Largeur des Artères.

En second lieu le Tracé des Voies secondaires ou de Service qui est le corollaire de la Localisation des Blocs construits qu'elles doivent desservir.

Le problème de la Largeur des Artères a surtout commencé à se poser d'une façon critique peut-on dire avec l'apparition des Moyens de Locomotion modernes.

Les puissantes Artères centrales des cités modernes doivent assurer aux heures de grande animation de la vie urbaine un trafic invraisem-

---

[1]) Ces deux plans sont publiés dans R. Unwin, Town-Planning in Practice figures 81 et 82.

blable, draîner un courant humain qui défie l'imagination et canaliser en même temps un mouvement circulatoire véhiculaire d'une intensité fantastique : piétons ; véhicules libres à traction animale : charrettes à bras de tous genres, vélocipèdes, omnibus, fiacres, camions, équipages ; à traction mécanique : autobus, taxi-autos, auto-camions, automobiles de maître ; tramways : à chevaux, à vapeur, électriques ou à essence ; bateaux sur les voies navigables. En outre les Artères convergentes doivent aux heures d'ouverture et de clôture des affaires amener ou évacuer rapidement les flots humains compacts débouchant des quartiers d'habitation périphériques ou amenés à proximité du centre, dans un rayon déterminé, par les Têtes de lignes des Chemins de fer suburbains ou des Tramways à marche rapide desservant la banlieue.

Il arrive toujours un moment où des artères existantes doivent être élargies, ou bien où la création d'artères nouvelles doit venir suppléer à l'insuffisance des anciennes. Il faut pouvoir dès lors arrêter la largeur de ces artères en fonction d'une part de l'Intensité de la Circulation et de son Accroissement à prévoir pour les différents Modes de Locomotion en usage dans les villes, et d'autre part en fonction de l'Attribution éventuelle de Voies distinctes pour ces différents modes de locomotion.

Il est donc de toute nécessité avant tout Projet d'Aménagement de dresser ou de rassembler des Statistiques et de les schématiser en des Graphiques comparatifs, de l'Intensité du Mouvement circulatoire dans les grandes Artères et leurs ramifications essentielles, du Mouvement circulatoire absolu en certains points (Ponts, Carrefours, etc.) et de l'Afflux humain déversé en des rayons déterminés, chaque fois pour les différents Moyens de Transport existants et en tenant compte de l'Accroissement proportionnel décennal probable de cette intensité circulatoire.

Un autre problème qui se pose aussi fréquemment c'est celui de l'Assainissement de certains vieux quartiers, et de mettre ceux-ci au point de vue fonctionnel et de l'affectation des terrains à la hauteur de la plus-value foncière qu'entraîne leur situation dans la ville. Les Voies secondaires et les Blocs construits.

Ici le tracé des rues secondaires ou de service, tout en devant se plier aux principes, ci-dessus esquissés, de la logique et de la commodité circulatoire, et tout en étant soumis à l'influence de la configuration géographique du sol, est en outre sous la dépendance

plus directe de la Subdivision des Terrains et de l'Affectation probable des Blocs construits ainsi que des obligations que ceci entraîne, à savoir notamment la Superficie proportionnelle à la Surface bâtie soumise à des Servitudes non aedificandi pour motifs hygiéniques, et les conséquences qui en résultent pour la Disposition mutuelle des Blocs construits et les moyens de les desservir commodément.

La Largeur des Rues secondaires et de Service, nonobstant que leur Capacité circulatoire doive suffire complètement à leur Destination et à tout Accroissement probable de la Circulation, tombe plus directement sous l'application des Prescriptions hygiéniques qui veulent que la Largeur soit établie en fonction d'une part de la Hauteur des Constructions riveraines ou réciproquement, et d'autre part de l'Orientation des Rues sur la base, par exemple, d'une heure d'Insolation journalière minimum jusqu'au pied des façades le 21 décembre, suivant la formule Augustin Rey, qui devrait en principe être appliquée d'une manière absolument générale à tout tracé de rue.

Telle est la théorie.

Mais assurément dans la pratique on se heurte à de nombreux obstacles.

Des difficultés d'ordre économique ou bien d'ordre légal surgissent à tout instant et il tombe sous le sens que, tirant leur origine de circonstances locales infiniment variées, les Conflits qui résultent de l'opposition entre ces Circonstances et les Principes généraux exposés jusqu'ici ne peuvent faire l'objet de solutions générales et doivent être aplanis ou les difficultés tournées pour chaque cas particulier à la suite d'une étude approfondie de toutes les circonstances et contingences locales, étude faite toujours, et consciencieusement, à la lumière des principes généraux et sans jamais perdre un seul instant ceux-ci de vue. C'est l'affaire des dresseurs de plans et de projets à élaborer pour des cas concrets.

Mais il existe un ordre de Conflits d'une toute autre nature et dont l'étude fera l'objet de notre troisième chapitre.

Nous avons vu dans le premier se dérouler le Phénomène historique de l'Agrégation d'une Ville.

Nous avons vu dans le second se poser le Problème contemporain du Fonctionnement de la Cité moderne s'exerçant au moyen de viscères essentiels : les Unités-Quartiers et leurs relations mutuelles par la Voirie.

Nous allons voir dans le troisième les Conflits qui surgissent de la confrontation des Survivances des Temps révolus avec les exigences de la Vie actuelle.

CHAPITRE III.

LES CONFLITS RÉSULTANT DE LA CONFRONTATION DU LEGS DES TEMPS RÉVOLUS AVEC LES EXIGENCES DE LA VIE CONTEMPORAINE.

La Tendance naturelle du Cœur des Villes à se vider d'Habitants et à s'adapter exclusivement aux nécessités fonctionnelles des Affaires et de la Vie urbaine contemporaine, à se moderniser donc en vue de réaliser une nouvelle approximation vers un Bien utilitaire actuel, ouvre nous l'avons dit une première source de conflits entre les survivances du passé et les exigences de la vie présente. Le „Monument".

Sous cette influence des Immeubles anciens, qui, tels quels, ne peuvent répondre à leur destination nouvelle, se transforment dans leurs dispositions ou sont abattus et remplacés par des constructions au goût du jour.

L'Elargissement d'Artères existantes, le Tracé d'Artères nouvelles, l'Assainissement de vieux Quartiers sont une autre source de destructions.

Or il est incontestable que l'homme vit avec ses morts et qu'il s'entoure de souvenirs. Seul l'intérêt a le pouvoir de le distraire de ce culte.

La plus haute vertu des souvenirs est de constituer outre un objet de science historique, un patrimoine artistique aux étapes duquel se fonde une Tradition.

Quel prix attachons-nous en somme à nos souvenirs, à nos „monuments" du passé ?

Le Monument, au sens latin du mot „Monumentum": souvenir auquel s'attache en outre l'idée d'avertissement, monument qui fut à son époque l'„Annonciateur", et qui pour nous est le „Mémorant", mais de telle manière que nous ne pouvons oublier qu'il fut une indication souveraine, le Monument définit à merveille

la valeur du souvenir. Nous le voulons aussi pérennial.

Il s'enveloppe de la gloire des événements dont se réclame notre orgueil national ou fut témoin de nos martyres au point qu'il semble qu'à chaque aspérité de la pierre s'accroche un lambeau de notre chair.

Mais encore, nous apprenons en le regardant qu'un artiste de génie, „l'Annonciateur" par excellence, a mis dans cette création, dans cet hymne à la beauté qui résonne à travers les siècles en sublimes accords de pierre, le meilleur de sa vie, le meilleur de son cœur, de son âme et de son esprit et que du Beau est né sur la Terre.

Et nous savons en outre qu'à la longue les Monuments se revêtent de ce que nous nommons „la patine", qui semble la trace de la Vie même des âges révolus „cristallisée" dans la pierre.

On ne saurait être assez ménager de ce patrimoine ancestral que rien ne peut remplacer.

On dit communément et avec beaucoup de raison qu'il est criminel d'abattre un vieil arbre car il faut compter par siècles pour qu'une beauté semblable se renouvelle.

Que faut-il dire de ceux qui portent aveuglément la pioche dans nos archives de pierre, que rien jamais ne pourra remplacer ?

Les Quartiers „physionomiques".

Faut-il donc tout conserver ?

On sait bien que c'est impossible.

Et puis le fétichisme de tout ce qui est vieux est un autre danger.

Tout n'est pas nécessairement beau rien que parce que c'est vieux.

Néanmoins des vestiges d'époques révolues, qui pris individuellement ne sont pas en eux-mêmes des œuvres d'art absolues, jouent souvent un rôle essentiel dans le cachet physionomique de la cité.

Ces complexes de bâtiments „anonymes" en quelque sorte, ces réseaux de ruelles tortueuses, ces enchevêtrements de pignons, ces chevauchements de toits, ces ensembles de constructions qui enserrent ou encadrent certains édifices monumentaux, par cela qu'ils portent simplement la marque des époques révolues et qu'ils constituent soit des ensembles juxtaposés de ces époques successives, soit des complexes où les diverses époques se superposent, évoquent plus parfaitement l'image de la ville en ces temps éloignés qu'une œuvre d'art incontestable dans l'ordre monumental ne parvient à le faire lorsqu'elle se trouve privée du cadre qui l'accompagnait.

L'importance du site d'un édifice, du cadre au milieu duquel il se trouve, et par conséquent celle d'ensembles de constructions physionomiques, même dans le cas d'absence d'édifice monumental, ne saurait être négligée.

Et si l'aspect de ces vieux quartiers pittoresques conservés dans certaines villes évoque plus puissamment l'image de la vie urbaine

aux époques révolues que le seul monument isolé, fût-il une œuvre d'art incomparable, c'est encore que ce dernier exige de nous, en plus, un effort d'imagination pour le situer dans le temps et lui ressusciter le cadre évanoui.

On conçoit que la détermination des édifices pris individuellement, aussi bien que des complexes de bâtiments d'époque qui méritent conservation, doit faire l'objet d'une étude minutieuse, particulière à chaque cas, et qui ne peut être résolue que sur l'examen approfondi des éléments concrets de la cause.

Le rôle des Commissions officielles d'Archéologie aidées par les Sociétés locales et les Initiatives privées est ici tout indiqué.

Les Inventaires qu'elles ont pour mission de dresser, le „Classement" qu'elles décrètent, c'est-à-dire le certificat prohibitif de destruction ou d'altérations qu'elles délivrent, à titre de sauvegarde du patrimoine collectif de beauté archéologique et architecturale de la Nation, ne seront toutefois une garantie suffisante de la conservation de ce patrimoine que le jour où ces commissions seront investies de pouvoirs absolus.

Même alors la question du sort de Quartiers simplement physionomiques, échappant à la définition de la valeur monumentale ou archéologique sur laquelle se règlent les décisions des Commissions des Monuments, restera ouverte malgré tout.

Et c'est plutôt un Département historique ou archéologique d'une Commission générale d'Art civique, de Town-Planning, d'Urbanisation, qui devrait avoir mission de résoudre ces questions, plus délicates parce que moins nettement définies, et pourtant non moins essentielles au point de vue de la protection de notre patrimoine esthétique.

Un exemple frappant de cet aspect très épineux et très essentiel de la question nous est fourni par le cas de la Montagne de la Cour à Bruxelles.

La Montagne de la Cour constituait par excellence un de ces Quartiers physionomiques types, dont il vient d'être question. Au point de vue archéologique ou architectural proprement dit les maisons, aujourd'hui démolies, qui bordaient la Montagne n'offraient pas un intérêt bien grand. Toutefois les silhouettes en échelons qui dévalaient rapidement la rue tortueuse ne manquaient pas de ce pittoresque d'accommodation, calme, sympathique et dépourvu d'effet théâtral qui résulte d'une longue communauté de modalités d'existence entre les choses.

Mais bien plus importante encore était la signification, la valeur physionomique de la Montagne de la Cour par rapport à la vie urbaine bruxelloise.

Quelle erreur fondamentale que d'isoler un organe de sa fonction, l'anatomie de la physiologie, l'aspect plastique d'un site urbain de sa vie fonctionnelle qui, à eux deux, et nécessairement, inséparablement l'un de l'autre, conditionnent la physionomie de la ville ou de ce site urbain.

C'était le fait de la Montagne de la Cour, artère vitale de notre cité : avec la rue de la Madeleine, le Marché-aux-Herbes et le Marché-aux-Poulets qui lui font suite d'affilée, la Montagne de la Cour rassemblait tous les magasins à étalages du commerce de détail de grand luxe de la capitale.

Elle était du reste remarquablement conditionnée pour cela. Reliant presque à elle seule le haut et le bas de la ville, étroite, par endroits même très resserrée et fortement en pente, elle se prêtait mal au trafic des véhicules et à la déambulation rapide, mais par cela même réalisait les circonstances favorables à une rue commerciale de cette nature : invitation à la flânerie, passage facile d'un trottoir à l'autre. On eût pu rendre la promenade plus aisée encore par une limitation formelle, voire une suppression complète de toute circulation véhiculaire au moins à certaines heures, dès qu'une autre voirie de grande communication eût été établie entre le haut et le bas de la ville, d'une manière complètement indépendante du tracé pittoresque de cette enfilade de rues précitées, situées à l'emplacement même du très ancien Walscheweg, l'antique Chemin Wallon, qui réunissait la Flandre à la Wallonie à travers le Brabant, en passant par Bruxelles même.

Que les dispositions internes des maisons ne coïncidassent point aussi parfaitement avec leur destination que la rue elle-même, c'est un fait incontestable mais qui appelait d'autres solutions que la destruction pure et simple.

Que le voisinage immédiat de ces anciennes bicoques avec le Musée de Peinture ancienne compromettait la sécurité de celui-ci, c'est une autre vérité qui appelait à son tour pourtant une autre solution que l'implantation en plein cœur battant, vivant, animé de la ville de Bruxelles, d'un nouveau mastodonte endormi dans sa masse pétrifiée. Sous le nom de „Mont des Arts" il semble avoir l'ambition de faire la concurrence au Palais de Justice, „la plus grande accumulation de pierre de taille qui existe en Europe", tout en créant un désert, une solution de continuité irrémédiable entre ce „haut" et ce „bas de la ville" où autrefois palpitait la vie bruxelloise si curieusement „physionomique", fourmillière dans laquelle on a donné un violent coup de pied qui a éparpillé la colonie aux quatre vents du ciel et qui dispersa le cortège ininterrompu où le Tout-Bruxelles allait se coudoyant en un mélimélo sympathique et unique en son genre. Disloqué, anéanti du jour au lendemain, l'équivalent de ce coude à coude

ne s'est plus jamais retrouvé nulle part, en aucun endroit de Bruxelles.

Voilà pourtant des formes essentielles de l'Esthétique des Villes, résultant de leur rythme fonctionnel bien plus que de leur aspect plastique, que le Traceur de Villes ne peut à aucun prix méconnaître, sous peine d'être inférieur à sa tâche lorsqu'il est appelé à résoudre les conflits qui surgissent entre la nécessité de pourvoir, grâce à l'établissement d'une voirie nouvelle, à l'accroissement ou à l'aisance du trafic d'une part, et la physionomie vitale, fonctionnelle de certains quartiers d'autre part.

D'autres exemples typiques, comparables dans leur esprit au cas exposé ci-dessus, sont ceux de la Kalverstraat à Amsterdam, du Carré à Liége et rien ne serait plus déplorable que la disparition de tels endroits qui se sont ainsi caractérisés par accoutumance fonctionnelle suivant des destinées particulières, et dont on détruit le caractère aussitôt que l'on y touche comme on altère parfois le régime accoustique d'une salle de spectacle rien qu'en déplaçant une cloison de loge.

A la longue c'est un peu de la physionomie sociale, un aspect des manifestations de la vie collective de la cité, qui s'évanouit pour faire place à quelque chose d'étranger et de distant.

Le Legs des Temps révolus.

Résumons avant d'aller plus loin les différentes formes sous lesquelles le legs des temps révolus se présente à nous en face des exigences de la vie contemporaine : le Monument archéologique, historique ou architectural ; outil de la vie publique à son époque, il peut être désuet de nos jours, quant à ses destinations primitives, mais vaut indiciblement pour nous par le Beau et toutes les formes du souvenir qui s'y rattachent. Des Constructions individuelles dépourvues du caractère monumental mais offrant un intérêt archéologique, historique, architectural ou pittoresque pour les mêmes motifs. Des Complexes de Constructions constituant soit le Cadre des Edifices monumentaux, soit des Ensembles civiques intéressants, soit des Quartiers physionomiques aux points de vue pittoresque ou fonctionnel.

Il est donc de toute nécessité, avant de procéder à une étude quelconque d'Aménagement d'une Ville, que l'on fixe sur un Plan non seulement tous les Monuments, toutes les Constructions individuelles, tous les Complexes d'édifices, tous les Ensembles civiques et tous les Lieux qui présentent un intérêt archéologique, historique, architectural ou pittoresque quelconque, mais encore tous les Quartiers physionomiques dont il importe de respecter le régime d'existence fonctionnelle.

La Restauration des Edifices.

La survivance des Edifices anciens envisagés en eux-mêmes pose d'abord le Problème de la Restauration.

La Science archéologique de la Restauration des Monuments, considérée au point de vue doctrine, peut être analysée dans son principe.

Elle peut être aussi étudiée et exposée dans ses règles et applications grammaticales et syntaxiques : dans cet ordre d'idées elle est illimitée et constitue une branche d'érudition inépuisable et sujette à de savantes controverses, comme tout ce qui est conjectural dans les sciences historiques.

Nous nous engagerons d'autant moins sur ce terrain que nous posons une question préalable.

Quel est le but que doit se proposer l'intervention que l'on connaît sous le nom de Restauration dans le traitement d'un édifice?

L'amour que nous portons à cet édifice, la nature de l'intérêt qui s'y attache pour nous vont répondre à cette question.

Nous voulons que cet édifice nous soit conservé pour tous les motifs historiques, sentimentaux, moraux et intellectuels que nous avons exposés au début de ce chapitre. Mais, pour que ce Monument parle haut et clair à notre sentiment et à notre intelligence, à notre cœur et à notre cerveau le langage qu'il s'est accoutumé à parler au long des siècles à nos ancêtres et dont provient ce qui demeure traditionnel à cet égard dans notre mentalité à nous, il importe absolument que dans cet édifice nous soient pieusement conservés tous les ordres de Beauté qui rayonnent de sa structure et de son âge, celle que lui a conférée le génie de l'artiste créateur et non moins celle qu'y mit le temps en imprimant sa morsure dans la pierre. Or, cette beauté inimitable et irremplaçable, que le temps, les siècles seuls ont le pouvoir de conférer au Monument, est la toute première chose qui disparaît, et définitivement, lorsque, sous prétexte de restauration, on remplace pierre par pierre tous les éléments efirités de l'édifice. En supposant même que jusqu'à la dernière des moindres ciselures du monument tout ait été reproduit à l'état de perfection rigoureusement identique à celui auquel l'artiste créateur en avait porté l'exécution primitive, avons-nous gagné quelque chose à cette savante opération ou l'édifice n'a-t-il pas plutôt perdu en qualité esthétique ce que perd un tableau de maître sur lequel on a fait des „repeints", sous prétexte aussi de restauration ?

Et la restauration pieusement et esthétiquement comprise ne devrait-elle pas se borner le plus souvent à n'être qu'une Consolidation des vestiges, respectant leur état présent ?

Je suis persuadé que nous y gagnerions, que nous sauverions du

désastre définitif énormément de beauté menacée par les pratiques restauratives actuelles, car après tout c'est à la Beauté d'où quelle vienne que nous nous intéressons dans un Monument et non pas à un correct devoir de style par un bon élève ès-archéologie, fort en thème ni plus ni moins.

La Restauration „destructive".

De plus c'est aisément dit que de restituer le Monument dans un état rigoureusement identique à ce qu'il était autrefois.

Il est de toute évidence que ce n'est presque jamais le cas :

Il y a toujours ou presque toujours des lacunes soit dans les vestiges, soit dans les documents d'archives, lacunes qu'il faut combler par un travail conjectural.

Or, voyez le danger de ces sortes d'entreprises : comment résister à la tentation de se montrer ingénieux et savant plus qu'il ne faut dans la solution de ces rébus ? Comment ne pas céder à la petite vanité d'y mettre quelque chose de soi ? Et de là à vouloir faire mieux, à vouloir corriger l'œuvre selon la Grammaire et l'Ecole, avouons qu'il n'y a qu'un pas, du reste rapidement et allègrement franchi la plupart du temps.

Et ici surgit un nouveau conflit, source d'erreurs multipliées et infiniment déplorables. S'il est arrivé fréquemment au cours des âges que, successivement à des époques très distinctes par les styles qui règnaient alors, des développements répétés ont été apportés à des Monuments plus anciens, ces Monuments de nos jours se présentent à nous comme un complexe plein d'harmonie, de plusieurs Styles juxtaposés et portent ainsi la trace vivante, si l'on peut dire, des diverses périodes traversées : tels la Cathédrale de Tournai (Styles Roman et Gothique à la fois), l'Hôtel de Ville de Gand (Gothique et Renaissance simultanément) Saint-Etienne-du-Mont à Paris (Gothique flamboyant et Renaissance italienne).

Il est arrivé fort souvent aussi qu'un Monument ait subi des altérations malheureuses ou des amputations considérables au cours des vicissitudes de l'histoire, mais que tel quel, et sous le manteau de velours de la patine du temps, il dégage une grande beauté pittoresque.

Faut-il nécessairement aller perdre l'actuelle et irremplaçable beauté pittoresque de ces ensembles, même altérés, pour lui substituer une reproduction „truquée" de l'ancien ?

Et, altération pour altération, s'imagine-t-on qu'en détruisant définitivement cette beauté pittoresque qui nous parle si directement à l'âme, qui nous charme et qui nous émeut, pour lui substituer une „satisfaction intellectuelle de bénédictin" à l'usage de ceux qui supputent avec leur cerveau plutôt qu'ils ne sentent avec leur cœur, s'imagine-t-on sincèrement que l'on soit moins „vandale" que ceux qui ont antérieurement altéré le Monument ?

Et, lorsque cette passion de grammairiens de l'art et de l'archéologie va, comme cela fut souvent le cas, jusqu'à remplacer une bonne silhouette, résultant d'une harmonie d'expression entre des formes styliques pourtant différentes et provenant de transformations successives à des époques distinctes, par une mauvaise silhouette, mais de Style unique et „purifié", selon la grammaire, de toute trace d'époques ultérieures, le mot de crime de lèse-beauté n'est pas trop fort pour qualifier une telle sottise pédantesque car, ce faisant, on a tout détruit à la fois : l'œuvre primitive n'a pas été exactement restituée puisque la rénovation est conjecturale, et cette besogne malsaine est inévitablement un échec en soi, par définition, car on ne se refait pas une âme de primitif.

Les vestiges des époques successivement révolues qui conféraient par leur juxtaposition une vie intense à l'ensemble sont éliminés et ne laissent qu'une chose morte à leur place.

Enfin la patine du temps s'est évanouie à jamais avec la dernière trace de cette vie des âges révolus.

Mais que reste-t-il donc enfin des Souvenirs qu'on prétendait perpétuer par ce travail de restauration ?

Aussi peu en vérité que si le Monument tout entier avait été rasé ! Et l'on peut se demander de qui l'on se moque en cette affaire ?

L'exemple de l'église de Saint Servaas à Maestricht est fort caractéristique à ce propos : de Style roman, à l'origine, les tours avaient été partiellement reconstruites en Style baroque. Toutefois la silhouette était excellente et le caractère était très satisfaisant, car ce qu'il y a d'un peu trappu dans le Style baroque s'harmonisait fort bien avec ce même caractère qui définit l'art roman.

Or, par un désir malheureux de „purisme" dont nous devons incriminer l'erreur règnante d'une époque sans méconnaître le talent extrême et l'imposante érudition de maints restaurateurs, on a jeté bas les terminaisons baroques des tours pour les remplacer par des flèches qui sont certes romanes par les formules grammaticales de style, mais trop élancées ce qui n'est guère dans l'esprit du roman. La silhouette, d'excellente qu'elle était, est devenue moins bonne : le caractère est en partie détruit, l'esprit n'est pas satisfait.

Seul le pédant rhéteur ès-archéologie trouvera-t-il pourtant une satisfaction de Beckmesser dans la pénible aventure des Halles de Malines. Elles offraient naguère encore un aspect „pittoresque" extrêmement attrayant bien que les altérations subies au cours des siècles par ce complexe de bâtiments aient été très considérables.

On crut nécessaire de nous en restituer une image d'autrefois.

On commença par reconstruire un bâtiment formant l'aile droite

et qui devint l'Hôtel des Postes. (On se demande aussi pourquoi l'Hôtel des Postes — destination de caractère ultra moderne s'il en fût — dans cette espèce de châsse gothique !)

Lorsque ce beau devoir archéologique, sorti tout flambant neuf des ciseaux du tailleur de pierre, eût reçu son dernier repassage au papier d'émeri on dut bien s'apercevoir qu'il anéantissait les vestiges voisins subsistant des Halles. Mais qu'importe puisqu'aussi bien l'on pouvait „restaurer" celles-ci. Et l'on fit une maquette imposante qui n'eut pas le temps jusqu'ici d'être mise à exécution.

En la supposant exécutée à son tour, dites-moi donc ce qui resterait de la beauté pittoresque des vestiges, même ébrêchés, que le temps avait transmis jusqu'à nous ? Et n'est-ce pas faire „pacifiquement" ce que les bombes ont fait avec brutalité, que détruire sciemment de la beauté réelle, tangible, absolue, pour la remplacer par quoi ? Par un tour de force d'archéologie scientifique, en toc, privé de vie, dépourvu de sincérité et surtout sans objet.

Mais se peut-il, en vérité, qu'on aie à ce point perdu de nos jours à la fois le sens de la Beauté véritable dans les choses existantes et la capacité de créer quelque chose de neuf qui soit beau à son tour, que pour se confiner ainsi dans des tentatives puériles de résurrection de cadavres, vouées d'avance et par définition même à des échecs pitoyables ?

On peut reconnaître à la rigueur, dans une certaine mesure, le droit, formulé par M. Saintenoy dans le Rapport précité, le droit théorique qu'ont les villes de se voir restituer les souvenirs monumentaux qu'elles possédaient autrefois.

Mais il faut distinguer :

L'exemple le plus typique, celui qui, du moins, eut le retentissement le plus universel, est le cas du Campanile de Venise.

Il s'écroula le 14 juillet 1902.

Les Vénitiens se mirent à l'œuvre aussitôt et le reconstruisirent d'une manière rigoureusement identique à ce qu'il avait été jusqu'alors. Quoi de plus logique évidemment. Les documents authentiques et complets abondaient, les matériaux identiques étaient obtenables et surtout il ne se posait là, en somme, que des problèmes constructifs : tout était donc pour le mieux et personne ne songerait à élever la moindre critique à ce propos.

Dans tous les cas où une tâche semblable serait réalisable il n'y aurait pas à faire autrement semble-t-il.

Et l'on ne saurait qu'applaudir, théoriquement, à la restitution des „Palladiums" de nos cités, s'il était vrai que l'on pût véritablement nous les rendre.

Mais voilà le hic. En peut-il être toujours ainsi ? En est-il même souvent ainsi ?

Laissant de côté les obstacles financiers ou autres qui sont ordre

d'opportunité, il arrive très souvent que les documents précis fassent défaut et dès lors, sur la base de quelque vague document d'ensemble ou de silhouette, le constructeur est appelé à se livrer à nouveau à toutes ses spéculations conjecturales.

Mettant toutes les choses au mieux et supposant que vestiges ni documents ne fassent aucunement défaut, s'il est relativement possible de reproduire avec une rigueur suffisante des moulures dont il reste un échantillon ou des motifs ornementaux dont les génératrices essentielles subsistent, il est des éléments qui échappent à toute restauration et qui, imités, versent inévitablement dans le pastiche le plus hostile : ce sont les parties essentiellement sculpturales, statues et bas-reliefs. Ils ont une telle individualité artistique, leur conférée par le génie de l'artiste qui les enfanta, que tenter de les remplacer est d'une présomption simplement inouïe.

Et puisqu'il est évident que les seuls misérables pastiches que l'on pourrait proposer ne satisferaient aucun homme de jugement sûr ni même très modérément doué de goût, ne serait-il pas fort sage de faire simplement à notre époque encore ce que l'on a toujours fait à toutes les époques, c'est-à-dire être résolument moderne en ces créations statuaires et sculpturales : orienter ses efforts uniquement dans la recherche d'harmonies foncières entre les proportions, les masses, les rythmes, les formes, les couleurs, les matières, et surtout entre l'expression de l'œuvre moderne appelée à compléter l'œuvre ancienne, et les éléments correspondants de cette dernière.

C'est qu'en effet il existe des relations expressives mystérieuses entre ces proportions, ces rythmes, ces formes, ces couleurs, ces matières, relations qui indépendamment de toute formule stylique permettent de disposer des harmonies expressives apparentées.

Ainsi dans certaines œuvres de Rodin, de Constantin Meunier peut-être, mais assurément de Bourdelle on peut trouver l'indication de rythmes et d'agencements de masses qui s'apparieraient bien mieux à la nature expressive de certains éléments gothiques monumentaux authentiques que les odieux pastiches de statuettes gothiques d'ornemanistes qui foisonnent.

Il en est exactement de même en architecture. Rappelons-nous un instant l'exemple de l'église Saint-Servaas à Maestricht : les flèches de Style baroque que l'on a enlevées dégageaient de leurs formes une expression contenue bien plus adéquate à l'esprit du roman et à l'expression des parties romanes inférieures subsistantes que ne le sont les flèches de formule pseudo-romane, quasi-romane, par lesquelles on a remplacé les baroques, et dont l'élancement est le contrepied même de ce qui caractérise le roman. C'est que

la Formule de Style n'a plus pour nous qu'une valeur chronologique, admirable lorsqu'elle est authentique et révélatrice de l'âme véritable de cette époque, odieuse et dépourvue de toute signification lorsqu'elle n'est qu'un déguisement dont s'affuble le pastiche contemporain. L'expression des formes seule importe à notre besoin d'harmonie dans le domaine des adaptations contemporaines.

C'est ce principe, capable d'une fécondité puissante, qui fut mis en évidence à nouveau par M. Hobé à la Conférence de Londres lorsqu'il dit:

„... Il serait vain de vouloir refaire le travail des siècles....

„... Si l'œuvre de destruction n'a pas été complète, il conviendrait d'utiliser les ruines elles-mêmes, les parties épargnées par le feu et l'obus, et de se servir de cette ancienne base pour réédifier un Monument en rapport avec nos besoins et nos goûts actuels."

Quelle conception bien plus saine, lorsqu'il faudra renoncer à nous restituer exactément et intégralement nos Monuments détruits, que de nous les remplacer par des élucubrations en vieux neuf qui n'intéressent personne, pas toujours même leur auteur, distillent l'ennui le plus profond et suscitent la haine contre la fausseté, le mensonge, la duperie esthétique qu'ils recèlent.

De plus ces restes vénérables, encastrés dans la construction nouvelle, sauront bien mieux que l'impossible abandon à l'état de ruine proférer l'accusation terrible et perpétuer le sanglant reproche, jusqu'aux plus lointaines générations à venir, contre les destructeurs abominables qui demeureront la honte éternelle d'une époque prétendument civilisée.

Ces vestiges attesteront inexorablement le crime et resteront à jamais comme la marque symbolique du fer meurtrier plongé jusqu'à la garde dans la chair de notre peuple, tandis que la reconstruction restaurative effacerait trop vite les traces du forfait sans pour cela nous rendre ce que nous pleurons.

Un autre aspect de la question se présente dans le cas des Complexes d'Edifices anciens, soit qu'il s'agisse: de l'Entourage des vieux Monuments et du Problème controversé de leur Dégagement; de constructions formant décor ou cadre à un Monument ou constituant un Ensemble civique; de l'affectation, dans ces ensembles, d'Edifices anciens à des destinations modernes, ou de la construction d'Edifices modernes pour ces destinations contemporaines à proximité des ensembles anciens. Les Complexes d'Edifices.

Pris individuellement les éléments unitaires, les parties composantes, les Constructions particulières dans ces ensem-

bles sont soumis aux mêmes lois que nous avons exposées à propos de la Restauration des édifices.

Mais, pris dans leur ensemble, il s'ajoute dans ce cas l'intéressant problème de leurs relations mutuelles.

D'une manière générale ce qui importe encore une fois dans ces ensembles, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, c'est avant tout l'Harmonie de Caractère et non de Formule stylique entre les composants.

De même que nous avons vu deux ou plusieurs styles se superposer excellemment dans un même édifice successivement remanié ou agrandi au cours des âges, nous voyons souvent ici se juxtaposer harmonieusement des styles d'époques très différentes.

Dans le cas d'Ensembles civiques caractéristiques il faudra se féliciter si les dégâts sont suffisamment superficiels pour que des réparations n'intéressant pas les parties ornementales de caractère individuel puissent suffire à nous en restituer l'impression générale. Et tout ce que nous avons dit à propos des „Palladiums" (voyez page 64), des Monuments individuels essentiellement caractéristiques de la Cité, vaut également pour cet objet.

Mais d'autres cas infiniment plus fréquents se présentent : il n'y a pas à proprement parler Ensemble civique, mais Complexe de Constructions de diverses époques, intactes ou restaurables en de certaines limites, formant un ensemble essentiellement physionomique et dont le Caractère doit être absolument conservé. Pourtant au milieu de ces constructions de l'époque se rangent, comme des dents mortes dans une mâchoire, des maisons indifférentes, appelons-les neutres ou anonymes, cubes de maçonnerie apparente ou enduite, n'offrant aucune caractéristique de style, ou bien même s'ouvrent des brèches véritables dans la série, par suite notamment de bombardement.

S'imagine-t-on sérieusement que c'est en remplaçant ces solutions de continuité par d'abominables pastiches en vieux-neuf qu'on pourra réussir à conserver ou à rétablir l'unité ou l'harmonie de caractère ?

Il n'est conception plus puérile des choses !

Tous les arguments péremptoires que nous a fournis l'examen du problème de la Restauration se reproduisent ici :

On ne se refait pas une âme de Gothique ou de Renaissant ; or il n'en faudrait pas moins pour réussir une tâche pareille.

Réussît-on qu'on n'atteindrait qu'à jeter la confusion, dans l'avenir, entre le faux et le vrai, l'authentique et le toc. S'il faut que l'on soit donc inférieur à sa tâche, ce qui est hors de doute puisque l'on est parti d'une erreur fondamentale, comment se peut-il qu'on entreprenne cette œuvre déloyale, ce véritable „sabotage".

Lorsque les documents précis et complets font défaut, ou que les circonstances s'opposent à une restitution intégrale et rigoureuse, on respectera infiniment mieux dans les complexes de constructions le Caractère d'ensemble de ces Complexes, ou l'Harmonie régnante entre l'objet et le décor lorsqu'ils forment le cadre d'un Monument, si l'on rejette délibérément le vieux-neuf, si l'on est résolument moderne à la condition que l'on cherche encore une fois, dans l'absence de tout rappel formel de style, le caractère et l'harmonie dans l'expression des proportions, des rythmes, des lignes, des formes, des masses, des silhouettes, des couleurs et des matériaux.

Ainsi croit-on de bonne foi qu'autour d'un Monument gothique, comme la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles, on crée un cadre plus adéquat à son caractère en choisissant, ne pouvant adopter le pseudo-gothique qui vraiment s'adapterait trop mal aux destinations des constructions nouvelles, en cherchant son salut, dis-je, dans une espèce de Style de la Renaissance plus ou moins flamand, surchargé de statues et d'ornements pesant sur le vide énorme des vitrages, style qui, devant transiger avec les exigences irrévocablement formelles de l'usager des installations — grands magasins de luxe à étalages offrant de vastes baies vitrées au rez-de-chaussée —, n'est quand même plus, du chef de ces concessions, rigoureusement un style et n'est assurément pas davantage la formule expressive adéquate à la destination de l'édifice.

Comble d'inconséquence !

Voici donc un vrai monument gothique. Employer le pseudo-gothique pour lui servir de trompeur cadre de l'époque est impossible pour des motifs d'ordre pratique. (Et pourquoi donc tant aimer à être trompé, du reste ? Quelle honnêteté d'une part ! Quel amour-propre de l'autre ! Quel goût dans les deux cas !!)

„Bah ! Qu'à cela ne tienne ! Adressons-nous à la Renaissance ?"

„A l'époque de la Renaissance on faisait cela couramment : construire autour de „Monuments gothiques" des maisons que nous avons cataloguées sous la rubrique „Style de la Renaissance."

D'accord ! Mais à la Renaissance c'étaient des maisons „modernes", modernes pour l'époque de la Renaissance, et nonobstant les références constructives traditionnelles.

Pourquoi dès lors ne pas pousser jusqu'en ses conséquences logiques, au lieu d'en falsifier la portée, l'argument dont on se réclame pour justifier le choix arbitraire du Style de la Renaissance au regard du Gothique, et du même coup faire une création moderne qui soit rigoureusement adaptée à sa destination, qui s'assure de ce fait un fonctionnement aisé, au lieu d'adopter ce compromis entre „les besoins physiques et physiologiques" de la construction, et les

préjugés d'une esthétique biscornue et artificielle qui n'a rien d'artistique ni de sain ?

L'harmonie ? La Tradition ?

Si vous n'avez point de talent il n'y en aura tout de même aucune d'harmonie, dans votre construction en soi, ni entre elle et le Monument auquel vous prétendez qu'elle donne la réplique pédante.

Et du reste, échec pour échec, mieux vaut le „quitte ou double" de l'audace, qui du moins a tenté la splendide aventure —

„car si de t'agréer je n'emporte le prix,
„j'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris."

— que de courir les mortuaires pour se meubler à bon compte.

La Sacro-sainte Tradition ? J'y suis attaché plus que n'importe qui, mais il faudrait d'abord nous entendre sur ce que ce mot signifie. Il y a belle lurette du reste que toute Tradition est complètement rompue du moins en architecture. Pourtant nous n'avons point arrêté pour cela depuis lors la marche de l'humanité, tandis que précisément pendant ce même temps la révolution économique et sociale a complètement transformé toutes nos manières de vivre. Celui-là seul saura renouer une Tradition nouvelle compatible avec ce qui survit qui, sans revenir en arrière, chose contre nature et contraire au sens commun, découvrira spontanément les correspondances latentes entre les Caractères les moins transitoires de la scène où nous nous mouvons et les Réalités présentes. A vouloir adapter pour cela des formes tombées en désuétude vous témoigneriez simplement de fort peu d'invention.

Si vous avez du talent vous percevrez au contraire les harmonies mystérieuses, latentes et profondes, qu'il suffit, encore un coup, de découvrir entre le caractère et l'expression des éléments constitutifs de l'édifice à encadrer d'une part, et des proportions, des rythmes, des formes, des masses, des silhouettes, des couleurs et des matières dans l'œuvre moderne d'autre part. Et comme il est utopique d'espérer que tous ceux qui reconstruiront auront nécessairement du talent il n'est pas mauvais de restreindre l'aire des erreurs probables et de savoir que dans la pratique ces concordances se découvriront notamment dans le champ délimité par les trois principes suivants :

a. L'Unité ou l'Harmonie de Couleur entre l'édifice et son cadre, point le plus essentiel en somme pour restituer l'impression totale du Monument à encadrer et qui s'obtient, le plus souvent, par un usage exclusif dans les ouvrages apparents des Matériaux locaux.

b. L'Harmonie des Proportions relatives entre les Masses, à rétablir sensiblement dans les mêmes importances qu'autrefois, entre les Silhouettes générales, les Hauteurs, les Divisions rythmiques essentielles, les Pleins et les Vides.

c. Le respect rigoureux de l'Ordonnance d'ensemble et de détail des Alignements et du plan primitif des abords de l'édifice ainsi que des rues avoisinantes.

De même en effet que le Traceur de Villes n'accorde point d'importance à des minuties décoratives mais cherche des effets harmonieux d'ensemble au sein de grands „tableaux urbains", où disparaissent les menus détails, de même le constructeur ne trouvera point l'harmonie entre les constructions voisines en s'attardant à la recherche d'une analogie superficielle de formes ornementales. Mais une façade tout comme une figure humaine possède une physionomie; or, s'il est vrai que sur des physionomies apparentées peuvent se refléter des expressions diverses, inversement, dans une foule, les visages différents peuvent exprimer tous un sentiment commun.

Tout ce qui est dit ci-dessus au sujet du Cadre d'un Monument s'applique intégralement à la reconstruction d'unités manquantes dans des Complexes pour la restitution desquelles les documents authentiques et rigoureux font défaut. Cela s'applique encore à la construction d'Edifices monumentaux à destination moderne par excellence, situés à proximité de Complexes de constructions anciennes ou même placés en regard de Monuments d'époque authentiques.

Toutes ces vérités essentielles et fondamentales restent intégralement valables dans tous les cas.

Ainsi, pour citer un exemple typique, à Amsterdam, sur le Dam voisinent admirablement le superbe Palais Royal, une perfection d'élégance à l'Italienne, et la Nieuwe Kerk, grande église gothique, simple mais bien proportionnée, tous deux chefs d'œuvre véritables, et parce que chefs d'œuvre véritables.

A peu de distance on aperçoit en outre, presque du même coup d'œil, la grandiose Bourse des Marchands au Damrak, œuvre contemporaine splendide du maître génial Berlage, et, pour mieux la confronter, on voudrait l'avoir plus près de l'œil, à la place de cette adaptation d'emprunts variés aux styles du „décrochez-moi ça", agencés sans originalité créatrice, qui s'appelle les magasins du Bijenkorf.

Pour en finir avec les enseignements multiples que nous offre le Dam, voir en passant l'enfantin procédé par lequel on s'est imaginé pouvoir „harmoniser" avec le noble Palais un informe bâtiment, fait de tout et de rien, en „style de pâtissier" („banketbakker-

stijl") pour tout dire, en collant sur la façade des pilastres risibles qui „rappellent" ceux du Palais! Et l'on a cru que tout était dit. Quant aux proportions relatives, ne fût-ce qu'entre les pleins et les vides — les baies, fenêtres et portes, et les pans de mur — il ne semble même pas que l'on sût que cela existât!

Que dirons-nous de l'incroyable manie qui règne en Belgique de construire en Style gothique tous les Hôtels des Postes, sous prétexte que, situés en général au centre des villes, ils doivent s'harmoniser avec les édifices environnants?

Qu'y a-t-il de plus ultra moderne pourtant dans sa destination qu'un Hôtel des Postes, du Télégraphe et des Téléphones, avec l'infinie multiplicité de leurs services et l'activité fébrile qui règne dans cette ruche bourdonnante? Espace, air, lumière, voilà l'essentiel en l'espèce et non pas ogives ou rosaces! Encore une fois s'imagine-t-on sérieusement par hasard que le compromis entre les formules du Style et les indispensables grandes surfaces vitrées, ou la concurrence déloyale que fait au vénérable beffroi voisin la tour en cheminée d'usine et comme un phare, surmontée d'une lanterne montrant le cadran de l'heure aux quatre points cardinaux, enfin l'hérésie de sculpter en formes gothiques des matériaux exotiques, s'imagine-t-on que c'est en cela que résidera jamais l'harmonie?

Mais qui la voit cette harmonie dans ce trouble et cette incohérence? Où est-elle? Qu'on nous la montre! Ou avons-nous le goût inculte, la clairvoyance obnubilée au point de tolérer ce mensonge? Ou sommes-nous dans un monde de fous?

Le Dégagement des vieilles Eglises et la plantation de leurs abords.

Le problème du Dégagement des Vieilles Eglises est une de ces questions qui ne se peuvent résoudre de principe absolu, et qu'il faut étudier spécialement dans chaque cas déterminé.

Il est certain qu'il faut toucher le moins possible à tout ce que nous a légué le passé: toute atteinte, en général, est sacrilège — mais il est des interventions inévitables.

En tout état de cause il faut être extrêmement prudent, car enlever ces constructions qui forment avec les édifices des silhouettes et des ensembles souvent harmonieux et bien proportionnés conduit presque toujours à créer un vide désastreux autour de l'édifice comme il est arrivé à Gand par exemple autour de l'église de Saint-Nicolas. Et puis les excroissances parasites présentent souvent de l'intérêt, comme les cicatrices accidentelles font la beauté d'un vieux tronc d'arbre; il faut savoir discerner.

Mais qu'un Monument ancien soit ou non dégagé des constructions qui l'entourent, un problème qui se pose fréquemment et qui n'est

jamais convenablement résolu est celui des Plantations à distribuer aux abords des Monuments.

Nous avons plusieurs fois répété que, depuis que l'archéologie, en s'appliquant à disséquer les styles, en fit des notions claires et distinctes, on fut exposé à perdre de vue que tous les styles ne furent jamais que l'empreinte de la Vie même sur la trame de la Tradition, de la Vie consciente seulement de créer, et que l'état de perpétuel devenir qui les caractérise échappe à toute classification comme à toute préméditation.

La dissolution du phénomène spontané s'avéra irrémédiable sous l'invasion de l'exotisme et de l'importation, facilitée par les moyens de transport rapide.

La multiplicité des matériaux nouveaux enfin, dont on n'a point toujours découvert la loi de mise en œuvre logique, acheva la déroute.

Nous nous trouvons en face d'un phénomène analogue en matière de plantations. L'archéologie nous pose le problème.

Les flores exotiques et les flores horticoles, captivant exclusivement notre curiosité et requérant tous nos soucis, nous en cachent la solution.

Il faut avoir le sens esthétique singulièrement obnubilé pour ne point découvrir d'instinct les mystérieuses correspondances et le lien nécessaire entre un édifice quelconque et le cadre de végétation qu'il exige, ou tout au moins pour rester insensible aux criantes disharmonies dont la fréquence semblerait révéler un affaiblissement général de la sensibilité esthétique.

On croirait cependant qu'avant même que la raison, à l'aide de l'érudition, nous ait averti de l'incompatibilité intellectuelle de la flore japonaise avec une église gothique, l'intuition subconsciente de la discordance plastique entre le feuillage d'*aucuba japonica*, par exemple, et les formes de l'architecture médiévale eût dû rendre impossible l'association même de ces deux concepts dans le plan de notre conscience.

Il importe de suppléer par des règles générales et des principes directeurs à la dissolution du phénomène spontané que nous signalions tout à l'heure.

Réfléchissant en présence de notre église gothique au phénomène de la patine dont s'enveloppent les Monuments et qui semble la trace de la vie même des âges révolus ,,cristallisée'' dans la pierre, nous serons amenés à nous demander ce que serait devenu par exemple un coin de cimetière contigu à l'édifice et que l'on eût abandonné presque à lui-même : les arbres devenus séculaires ! Les lianes s'accrochant en vivantes dentelles aux saillies de la pierre ! Les fleurs perpétuées en générations successives et par leurs propres soins resemées et multipliées !

Qui ne reconnaît au premier coup d'œil la possibilité lumineuse de découvrir dans cette voie le guide de nos efforts et de disposer dans cet esprit les grands traits d'un tableau qui s'édifiera peu à peu sous nos yeux, pour s'achever lentement, comme il en va toujours dans l'Art des Jardins, sous les regards plus compréhensifs, il le faut espérer, de ceux qui viendront après nous.

A la lumière de ce principe dont on aperçoit déjà la fécondité sans limites, jetons un rapide coup d'œil sur quelques aspects concrets du problème tels qu'ils se présentent en Belgique.

Dans l'ordre de plus haute fréquence, c'est d'abord incontestablement le cas, où, par suite de dégagements, ou bien afin d'utiliser des terrains avoisinants, ou bien encore dans le but de donner un cadre de verdure aux édifices, l'on doive envelopper de végétation les abords de monuments gothiques dans nos villes et localités.

Pénétré de l'idée que nous venons d'exposer, on trouvera l'indication des éléments à mettre en œuvre en s'adressant à diverses sources, notamment: par l'identification des végétaux stylisés dans la pierre sculptée; par l'étude des vieux manuscrits et des enluminures; en général en utilisant la flore locale autochtone.

Pour le cas rare des édifices romans, l'emploi sévère de la flore locale autochtone est évidemment indiqué et, pour peu que l'on y mette du goût, il ne saurait prêter à aucun non-sens.

Lorsqu'il s'agit d'architectures plus récentes, de la Renaissance à Louis XIV, les documents ainsi que les matériaux se font plus nombreux.

En 1600, dans Olivier de Serres: le Théâtre de l'Horticulture, nous trouvons une liste d'essences végétales cultivées à son époque, qui forme déjà toute une gamme ornementale dont il est séduisant de devenir habile à tirer des effets heureux.

Il me paraît même avéré que, pour entiché que l'on soit des ressources nouvelles, on est loin d'avoir épuisé de ces éléments anciens tout le parti que l'on en peut tirer.

Sous Louis XIV, la liste s'augmente peu à peu. Plus près de nous, le nombre des introductions se multiplie avec une accélération croissante: dans un livre agréable à lire, le Double Jardin, notre grand écrivain Maurice Maeterlinck a condensé quelques documents d'origine à propos de celles qu'il appelle avec bonheur les „belles démodées", fleurs familières desquelles se dégage un parfum d'archaïsme qui servirait à point nos vues.

Pour terminer, nous signalerons que, dans cet ordre d'idées, M. Gravereaux, le rosomane de l'Hay, a reconstitué la collection des roses de l'Impératrice Joséphine à la Malmaison et a réussi à classer chronologiquement dans l'ordre de leur apparition

tous les types de roses, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, en specimen vivants.

Depuis 1850, il faut considérer toutes les obtentions et introductions comme d'un usage moderne, lequel doit être régi par les règles de l'Art des Jardins qui sont, du reste, encore loin d'être formulées d'une manière satisfaisante.

Répétons que le point capital est l'esprit suivant lequel il faut disposer ces plantations.

Moins le cas, peu commun, de la restauration d'anciens jardins d'après des documents authentiques, ou celui de la composition délibérée de Jardins publics résolument modernes et selon les principes nouveaux d'une esthétique contemporaine de l'Art et de l'Architecture des Jardins, le groupement naturel résultant d'un certain abandon est à préconiser autour des vieux Monuments, le choix des végétaux sauvages ou cultivés proscrivant tout anachronisme avec une sévérité draconienne.

Pour conclure:

Consolider les Vestiges archéologiques tels que nous les ont transmis les siècles, afin d'en assurer la conservation, et répudiant toute „remise à neuf", est un devoir impérieux.

Reconstruire sans y changer un iota les éléments purement constructifs des Monuments partiellement détruits dont nous possédons des documents authentiques absolument complets — soit, sans toutefois aller jusqu'à pasticher les éléments statuaires ni ornementaux de caractère individuel.

Pour le reste être résolument moderne parce que les lois de l'Existence veulent qu'on soit actuel, parce qu'il est faux et contre nature de vivre en perpétuel commerce avec les morts et de leur concéder ainsi une prépondérance posthume sur les vivants dans les actes de la vie éternellement renouvelée: telle est la voie du salut. — Le salut lui-même sera pourtant différé!

Avant tout Projet d'Aménagement d'une Cité il est donc de toute nécessité de ménager sur un Plan ad-hoc, et d'accord avec les Commissions des Monuments ou les Sections d'Archéologie des Commissions d'Art civique et de Tracé des Villes, les emplacements de Monuments ou de Complexes archéologiques et physionomiques et les troncs de Voirie ancienne — Rues et Places publiques — qu'il est indispensable de conserver intacts pour respecter le Caractère de la Cité.

LA VILLE DE DEMAIN.

CHAPITRE IV.

LES ESPACES-LIBRES

La nature et la raison d'être des Espaces-libres.

A tous les éléments constitutifs de l'Entité-Ville que nous avons étudiés jusqu'ici vient s'ajouter, le dernier en date, l'Espace-libre.

Les „Espaces-libres" dans les villes ou auprès d'elles sont de plusieurs espèces :

Parcs, grands et petits.

Bois ou „Réserves" naturelles.

„Squares".

Plaines de Jeux ou de Sports.

Leur raison d'être au premier chef est de satisfaire à des besoins d'ordre hygiénique : ce sont en quelque sorte les „Poumons" de la Cité. Cette comparaison est doublement pertinente : les „Poumons" sont à la fois des réservoirs d'air pur et, par la vertu des fonctions physiologiques de la végétation, des transformateurs d'air vicié en ozone.

La répartition théorique des Espaces-libres, sous réserve des occasions naturelles, des possibilités et de toutes les circonstances qui peuvent se présenter, doit se faire en fonction de la Densité de la Population.

Les Espaces-libres, simultanément à des fins hygiéniques, contribuent au divertissement du public, ce qui du reste implique encore en dernière analyse des soucis d'Hygiène, dans la mesure où ces espaces sont consacrés à l'exercice des Sports, fût-ce simplement à la marche, à la promenade.

L'ordonnance régulière dans la disposition des Parcs et Jardins publics urbains.

Les dispositions qu'affecteront les Espaces-libres en ce qu'elles relèvent de l'art s'adressent en outre à l'esprit et au sentiment selon que, „Réserves" naturelles, on consacrera tous ses soins à préserver les aspects sui-generis des Sites incorporés en se bornant à les rendre accessibles

sans altérer leur physionomie, ou que, procédant d'une idée purement créatrice, génératrice d'ordre, d'harmonie, de beauté, on compose pour la joie des yeux et la satisfaction de l'esprit des ensembles coordonnés, cadres tracés par l'intelligence, organisant les données brutes de la Nature, soumettant à ses lois impérieuses le faste et la splendeur des trésors végétaux, pour des desseins décoratifs.

Il est vraisemblable qu'un artiste de génie illustrera l'Art moderne des Jardins sous les espèces du Jardin public, répondant aux exigences particulières de l'existence urbaine contemporaine par des dispositions appropriées, dès qu'il trouvera un Esprit civique à sa taille comme Le Nôtre sut trouver un autocrate à sa mesure.

Un grand nombre de Jardins publics sont des Jardins publics de fortune, si l'on peut dire.

Créés au cours des âges pour des destinations d'ordre privé désuètes aujourd'hui, on en a rendu l'accès public, tels qu'ils étaient ou bien au prix de quelques appropriations à leur destination nouvelle. Il en est ainsi par exemple des Jardins royaux de Versailles, de ceux des Tuileries et du Luxembourg à Paris.

Plus près de nous, lorsque le Jardin régulier de pure création esthétique eût cessé de plaire et fit place à un goût d'arrangement de la Nature à l'aimable, le Parc public parut avoir trouvé sa formule par excellence dans un compromis qui rompait avec les traditions fatiguées et dégénérées du Jardin régulier, sans brusquer les habitudes bienséantes d'une société policée. Ce fut le règne du pseudo Jardin-anglais, du jardin dit anglais.

La plupart des Parcs publics créés spécialement à ce titre, au cours du XIXe siècle, sont conçus dans cet esprit.

Sans entrer dans le détail des dispositions secondaires heureuses ou malheureuses d'un nombre plus ou moins grand de Parcs publics, nous constaterons qu'au Style régulier des jardins on adresse souvent le reproche d'engendrer l'ennui.

La cause en est que ces jardins, désertés par la brillante société pour laquelle ils furent créés autrefois, ont perdu leur fonction véritable et ne sont pas adaptés à leur destination nouvelle : ils ont dans une certaine mesure la froideur d'une pièce archéologique arrachée à son milieu naturel pour être cataloguée dans un musée.

Pour réagir on versa dans une erreur : l'Arrangement de la Nature à l'aimable ; puis dans une erreur pire : l'Imitation de la Nature.

Les jardins féériques de l'Orient, au moins, n'étaient que des morceaux splendides de la Nature elle-même, „prisonniers entre des clôtures".

Hubert Robert, le peintre de paysages, l'abbé Delille, le prince de Ligne et l'anglais Chambers, qui importa d'un voyage en Extrême-Orient les représentations symboliques des jardins chinois, lesquelles

privées de la vertu des Symboles auprès de gens d'autre race, et qui ne pouvaient par conséquent pas en goûter sincèrement la saveur, se rabaissaient du coup au rang de puérilités ou de curiosités, nous valurent un siècle et demi d'erreur dans le goût des Jardins : le style contourné, le ,,vermicelle'' des chemins fantaisistes, les eaux emprisonnées dans des cuvettes ,,sanitaires'', le bariolage des plantations ,,tarte à la crème'', sans parler des ,,fabriques'' aux prétentions littéraires.

Les défauts pratiques du ,,Parc anglais'' (pseudo) continental sont innombrables.

En outre s'il est établi aux dépens d'un Site naturel pittoresque il abîme irrémédiablement ce dernier.

Le Parc anglais d'Angleterre, tout différent dans son esprit, possède toutes les qualités inverses des défauts de l'autre.

La nature ne connaît pas le ,,rondouillard''.

Dans un Site naturel pittoresque un chemin ne saurait être un but : c'est un moyen, nécessaire, de parcourir le Site ou d'atteindre un endroit déterminé. L'idéal serait qu'il n'altérât pas plus le site que ne le fait une sente de bête dans la Nature. En principe, et en fait partout où la Nature et la configuration du sol le permettent, un chemin qui s'est créé par l'usage, une ,,sente d'humains'', tend vers la ligne droite, parce que c'est le plus court chemin d'un point à un autre. En réalité la ligne est brisée car le sentiment de la rectitude dans la direction suivie, chez l'individu, n'est constant que d'un repère à un autre très proche. Si le chemin naturel décrit des courbes c'est uniquement, suivant la loi du moindre effort, pour contourner un obstacle, et le tracé résulte d'une équation qui s'établit automatiquement en fonction de l'effort consenti et du temps employé à parcourir le trajet.

Lorsque les chemins d'un Parc sont dessinés arbitrairement, l'usage en établit d'autres contre la persistance desquels tous les efforts restent en défaut.

Le Bois de la Cambre à Bruxelles, qui est certes l'un des meilleurs exemples de Parc public en style paysager, fut taillé en plein bois préexistant, dans un triage de la forêt de Soignes à une époque (vers 1860) où l'agglomération construite des faubourgs de la capitale était loin encore de s'étendre jusqu'à proximité du Bois. Aujourd'hui, nouveau Hyde Park, le Bois de la Cambre est emprisonné par la cité bâtie sur trois de ses côtés, le quatrième (le bois est sensiblement rectangulaire) le rattachant irrévocablement, par bonheur, à la forêt de Soignes proprement dite.

Les allées du Bois ont été tracées en vue de la promenade seulement et s'il est des chemins assez directs quoique constamment sinueux, dans le sens longitudinal et dans le sens transversal, il n'existe aucune communication diagonale : dès lors à travers taillis, pelouses et ra-

vins les passants qui doivent se rendre de l'avenue du Longchamp, à l'Ouest du Bois, vers l'avenue du Solbosch, à l'Est, et vice-versa ont établi par la seule fréquence de leur passage un large chemin spontané, droit, qui résiste à tous les obstacles artificiels que le Service municipal des Plantations multiplie en travers de lui pour venir à bout de l'obstination du public. Rien n'y fait ; la coupure persiste sur toute la longueur, vierge de taillis et de gazon ; c'est la preuve expérimentale la plus éclatante de la nécessité qui s'impose de tenir compte avant tout dans le tracé des chemins des exigences de la circulation.

Le Haagsche Bosch aux confins de la résidence royale des Pays-Bas est menacé d'une quasi disparition par la nécessité de le percer d'outre en outre d'une voie pour le „Snelverkeer". Et c'est le cas de la plupart des Parcs créés au cours de cette époque néfaste. Le moment où la végétation ayant atteint l'âge adulte confère enfin à l'ensemble une assez belle allure, inhérente au développement des arbres après la disparition de tout le menu fretin superflu et sans avenir que l'on y a mêlé généralement au début, marque aussi l'heure de la déchéance du Parc.

Le Parc public urbain d'Angleterre, au contraire, répond excellemment à toutes ses destinations : il consiste essentiellement en de vastes „greens" ou pelouses admirablement conditionnées pour les jeux et les ébats du public. Ces pelouses sont sillonnées de chemins droits, simples lignes qui disparaissent dans le paysage, mettant en relation directe les points qu'il importe de réunir. D'admirables arbres, que l'on a laissé se développer merveilleusement sans contrainte, suivant leur instinct naturel, et des bosquets pittoresques ombragent les pelouses.

En règle générale un nouveau Parc public urbain aura tout à gagner à recevoir une ordonnance régulière, soit qu'il s'agisse d'un Parc dont la situation, la composition, et l'affection joue un rôle dans un Ensemble civique, comme le Parc de Bruxelles par exemple, soit qu'il s'agisse d'un Parc dont les agencements soient conçus de manière à consacrer des espaces à l'exercice des Sports, qui nécessitent, pour la plupart, des dispositions régulières.

L'artiste trouvera là matière à de vastes conceptions esthétiques capables de rivaliser en ampleur décorative avec les gigantesques créations de Le Nôtre, au surplus sous des formes absolument différentes et neuves.

Les „Réserves" naturelles et le thème de la Nature enrichie.

S'il s'agit au contraire d'utiliser les dispositions naturelles d'un Site pittoresque il faudra se borner à l'indispensable : à le rendre accessible et, si l'on veut, à enrichir la végétation naturelle suivant les principes du Jardin naturel ou „Wild-Garden", mais en prenant

bien soin de n'altérer jamais en quoi que ce soit le Caractère du Site aux dépens duquel on créera le Parc.

Avant tout Projet concret d'Aménagement ou d'Extension d'une Cité moderne il est donc indispensable d'indiquer sur un Plan de la localité et de ses abords tous les Arbres à conserver, tous les Espaces-libres, boisés ou non, appartenant au domaine public ou au domaine privé, ainsi que tous les Sites intéressants, qui pourraient avantageusement être incorporés et utilisés pour la création de Parcs, de Squares, de Terrains de Jeux et de Sports ou de „Réserves" naturelles de verdure, protégées ou partiellement aménagées.

CHAPITRE V.

LES GRANDS ENSEMBLES CIVIQUES ET LA CITÉ MODERNE.

Si maintenant nous nous représentons à l'œuvre le Traceur de Villes contemporain dans la parturition d'un vaste projet d'aménagement et d'extension d'une grande cité mondiale — et disons tout de suite qu'il n'en diffère que d'une question de degré, d'échelle, de contingences, et qu'il n'y va nullement d'une modification des Principes fondamentaux spécifiques lorsqu'il s'agit de cités plus modestes, voire des moindres villes provinciales, car il n'y a point entre elles non plus de différence conceptuelle foncière et presque toujours dans l'agrégation de la ville on retrouve des linéaments cristallisés du village qu'elle fut à l'origine — nous le voyons, le Traceur de Villes, aux prises, d'une part avec le Cœur et les Noyaux anciens à respecter pour leur valeur archéologique, tandis que la tendance à la „Concentration" lui révèle le Rythme fonctionnel de la Cité, complexe de fonctions pour lesquelles il a mission de perfectionner les organes; d'autre part les Quartiers d'Habitation, certains d'entre eux sous la forme des Faubourgs et Cités-Jardins, enfin les Parcs, les Espaces-libres requièrent ses soucis. Tous ces éléments constitutifs, mis en relation les uns avec les autres par la Voirie sous toutes ses formes, tel est le vaste schème fonctionnel, l'immense appareil „viscéral" et „circulatoire", dont le génie du Traceur de Villes est appelé à fonder l'ordonnance eurythmique enveloppée dans une harmonie esthétique entre tous les aspects formels que peuvent revêtir ces éléments.

Initié à la Loi historique du Développement de la Cité considérée, pénétré des répercussions du Facteur géographique sur les dispositions existantes ou à prévoir, respectueux des Vestiges archéologiques, attentif au battement du pouls de la Cité fonctionnelle, il conçoit entre tous ces facteurs des concordances harmonieuses, il échafaude avec tous ces éléments: Quartiers, Blocs construits, Espaces-libres, Monuments et Constructions individuelles, et la Voirie enfin qui en est l'innervation vitale, les grands ensembles eurythmiques, les Grands

Ensembles civiques qui sont une satisfaction de l'esprit, support d'une haute esthétique.

La tradition des Grands Ensembles civiques

L'idée de ces Grands Ensembles civiques est aussi ancienne que l'Entité-Ville elle-même.

Toutes les villes célèbres de l'antiquité réalisaient presque tout entières une unité civique ordonnée.

C'est la „génération spontanée" des villes du Moyen Age, produit naturel d'une souche nouvelle, qui a rompu semble-t-il la continuité de cette tradition des Ensembles civiques, par sa constitution „pittoresque" sous l'influence presque exclusive des facteurs généraux extérieurs, géographiques et autres comme nous l'avons montré précédemment.

Ce fut toutefois pour y revenir bientôt, spontanément et du reste fatalement, encore que sous d'autres formes cela va sans dire: le forum des marchands, le Marché dans les villes du Moyen Age tendit très vite à une sorte d'unité civique et devint l'embryon d'Ensembles civiques dont la Grand' Place de Bruxelles est l'un des exemples les plus admirables sinon le plus parfait qui existe au Monde en matière d'architecture privée.

La Renaissance évidemment devait s'emparer de cette tendance, la retrouver dans les modèles antiques auxquels elle se référait et l'a développée sur une grande échelle.

Au siècle de Louis XIV l'ordonnance grandiose des Jardins de Le Nôtre, «pure construction de l'esprit, et qui engendre des perspectives dont l'architecture oriente directement vers l'infini» dut naturellement exercer une grande influence sur le Tracé des Villes et surtout il put en résulter des „centres générateurs" dont les Traceurs de Villes ultérieurs devaient faire le „départ" de leurs conceptions.

Plus tard encore on demeura dans cette heureuse tradition: sous Louis XV nous voyons s'ordonner l'incomparable ensemble de Nancy, les places Stanislas et de la Carrière, pour ne prendre que ce seul exemple concret, car il a pour nous une importance capitale:

C'est en effet sous l'influence de cet admirable modèle que l'architecte Guimard, aidé pour le Parc de Bruxelles par le très artiste Inspecteur des forêts Zinner, ordonna l'Ensemble civique parfait que constitue le Parc de Bruxelles avec les Palais Royaux et des Nations, les Rues Royale, Ducale et de la Loi, les Places Royale et des Palais, qui l'environnent.

Par cet ensemble remarquable Bruxelles fait véritablement figure de grande ville, de très grande ville. On a eu le grand tort d'y toucher en amputant le Parc, en renouvelant le Palais du Roi et en perçant l'Impasse du Parc. Que ne médite-t-on pas encore de perpétrer contre lui jusqu'à ce qu'il ne reste plus que juste de quoi faire amèrement

regretter ce que l'on en aura détruit. Le ver rongeur s'y est installé! Son œuvre est souvent pire que le résultat d'un bombardement.

Jusque près de nous en somme, jusqu'à Haussmann et ses grandes transformations de Paris, la notion de ces Grands Ensembles eurythmiques s'est conservée.

Puis brusquement il semble qu'on en ait perdu la trace.

Par suite des multiples tendances individualistes de l'architecture, et par la dégradation du sentiment rythmique, consommée sous l'influence du ,,style vermicelle'' des jardins paysagers, dans le Tracé des Villes (l'influence des dessinateurs de Jardins, parce que ,,manieurs d'espace'', a toujours été considérable sur le Tracé des Villes et leur est excellemment reconnue en Amérique), il semble que le règne du hasard et du désaccord soit arrivé : toujours est-il que l'on ne voit plus guère, du moins autour de nous, surgir de ces Ensembles grandioses et puissamment ordonnés qui sont pourtant, si l'on peut dire, la quintessence de l'Esthétique urbaine.

C'est fréquemment dans cette direction cependant que l'Art moderne de tracer les Villes pourra trouver une voie qui le fasse sortir de la seule adaptation technique et qu'il découvrira une expression esthétique souveraine. Aidé du Jardiniste de génie, l'Architecte Traceur de Villes, lorsqu'ils auront trouvé, répétons-le, un Esprit civique à leur taille comme Le Nôtre sut trouver un autocrate à sa mesure, saura décrire en ces Ensembles admirables la splendide formule d'un Art civique nouveau, dont les Principes fondamentaux, élaborés au préalable, auront préparé les voies en réalisant les conditions nécessaires à l'apparition d'un Style neuf qui, une fois de plus, ne sera que l'empreinte sur la Tradition de la Vie même, consciente seulement de créer.

Possibilité d'un Style nouveau spontané.

Ce Style, — fruit d'une nouvelle approximation vers un Bien d'ordre utilitaire mais qui, revêtue de Beauté, continuera à rayonner pour la postérité et à valoir pour elle par le Beau — ce Style sera le Style de l'Adaptation, le Style de la Simplification.

Il surgira de soi-même lorsque, procédant du dedans au dehors, le constructeur disposera d'abord et avant tout, en fonction du terrain dont il dispose, les organes fonctionnels de la Ville aussi bien que l'Edifice individuel d'une manière qui soit rigoureusement et parfaitement adaptée au fonctionnement de cette Ville ou à la destination de cet Edifice, et cela non point d'une manière générale et superficielle mais jusqu'aux moindres détails, chaque problème étant résolu techniquement avant tout, au lieu que l'on commence par chercher une silhouette exté-

rieure d'une agréable fantaisie ou quelque agencement géométrique, quelque jeu d'entrelacs ou de tapisserie, qui ,,fasse joli'' sur le papier.

Les Eléments et les Accessoires de la Voirie.

Il en sera ainsi pour tous les Eléments de la Cité : les Grands Ensembles civiques une fois déterminés en fonction des Quartiers, des Centres et des troncs primaires de l'appareil circulatoire, tous les Détails et les Accessoires de la Voirie seront étudiés et composés de la sorte. On n'ira plus chercher des éléments décoratifs tout faits dans les ,,carnets d'échantillons en tous styles'', ni les accessoires en stock ,,du commerce''. On étudiera chaque chose en vue de l'adaptation la plus adéquate à la destination et le vêtement esthétique et ornemental en surgira de soi-même, engendré par l'harmonie des proportions, la logique et le sentiment, sans ,,clichés'', sans formules toutes faites et mortes, d'aucune espèce.

Rues, intersections et Places publiques.

Ainsi seront traitées les Rues suivant le rôle qui leur sera dévolu, les Bifurcations, les Croisements, les Carrefours et leurs dispositifs fonctionnels — circulatoires : étude des Points de Conflit; — ou architecturaux : Dispositifs d'Angle. De même les Places publiques — de grande circulation : dans les Centres urbains importants ou aux Entrées des villes, près des Gares de Chemin de fer ou des ,,Portes'' ; celles à l'usage de Foires et de Marchés, de Jeux et de Réjouissances, de grandes Cérémonies publiques ; dans les Grands Ensembles civiques celles à dessein décoratif, architecturales ou plantées et, d'une manière plus générale, celles entourant un Edifice.

Ponts.

De même encore les Accessoires de la Voirie tels que les Ponts par exemple.

Le problème des Ponts est l'un des plus ardus et des plus séduisants à la fois.

Il faut avant tout déterminer, c'est de toute évidence, à quel usage le pont doit servir et surtout à quelle intensité de trafic, sub et super, il devra satisfaire.

Ceci fait, la chose essentielle n'est-elle point de s'attacher à pénétrer les harmonies intimes qui déterminent le Rythme des Arches d'un pont et le Caractère des Piles? Toute la beauté d'un pont réside dans ces deux éléments à l'exclusion de tous les détails d'ornementation architecturaux ou statuaires qui sont ou bien ou mal adaptés à ces deux éléments essentiels, et pour ce motif seulement tolérés ou condamnés.

Or un pont est encore un de ces objets de l'industrie humaine chez lequel, comme dans un bateau, comme dans une locomotive de chemin de fer ou une voiture automobile, l'aisance fonctionnelle et le calcul élégant des résistances coïncident avec l'éveil du sentiment rythmique ou tout au moins mettent sur la voie de le trouver.

Aussi n'est-il, dans les Accessoires de la Voirie, Mâts, Edicules quelconques, moindres détails utilitaires, d'objet qui ne puisse être l'occasion d'une élaboration esthétique neuve, fruit d'une meilleure adaptation que les anciens, d'une adaptation parfaite à leur destination et au galbe des formes qui en résultent. Mâts, Edicules et menus détails.

De même dans la délimitation des Blocs construits, toutes les acquisitions contemporaines dans le domaine hygiénique, économique et fonctionnel : Cours ouvertes, Jardins communs, Parcs internes, etc. etc., engendreront des dispositions nouvelles, perfectionnées, dont les municipalités soucieuses du bien-être de leurs administrés ont pour pouvoir de leur assurer le bénéfice, dispositions nouvelles incompatibles avec les formes anciennes et qui appellent donc des solutions esthétiques neuves aussi, — bien plus : qui fournissent aux artistes une variété d'éléments à traiter absolument inconnue jusqu'ici. Blocs construits.

Enfin l'Edifice lui-même ou l'Habitation doivent obéir à des lois analogues et c'est d'eux, évidemment, que partira même le verbe annonciateur d'un Style nouveau ou plutôt d'autant de formes nouvelles apparentées à un même Style qu'il y a de tempéraments nationaux et même individuels cherchant à élaborer les Données locales distinctes, à la lumière des Principes généraux universels. L'Edifice et l'Habitation.

Pourtant, comme on le vit toujours au cours des âges, bien que les moyens de transport et les occasions d'échange fussent infiniment moins nombreux, les grands mouvements esthétiques annonciateurs de Styles nouveaux essentiels se répandirent de proche en proche à travers des étendues immenses. De même le Style, qui sera le vêtement esthétique prochain et qui saura synthétiser dans une époque de culture encore à venir les acquisitions techniques de notre siècle de mécanisme ultra perfectionné, sera en quelque manière universel — étant réservées ses incarnations raciques locales et individuelles — a fortiori maintenant que les transports si aisés universalisent si rapidement les notions humaines.

C'est à cette œuvre que chaque Artiste, chaque Architecte, chaque Constructeur et Traceur de Villes se doit de travailler pour hâter par ses recherches, en des voies neuves et loin des sentiers battus, l'avènement de ce style. Cessons de nous ranger aux côtés des Archéologues impénitents, des détrousseurs de cadavres, des nécrophores ! Et ne prenez point cela de grâce pour des injures à votre adresse, Messieurs de l'Archéologie ! Loin de moi la pensée de cette ingratitude à l'égard d'une science qui nous permet d'aller quérir de si puissants enseignements dans le passé ! Mais en ceci gît l'erreur et la confusion : il est dans votre rôle, Archéologues, de vous borner à l'exercice de cette discipline historique et non point

créatrice: il vous revient de disséquer les œuvres que des artistes créateurs ont imaginées dans le temps.

Mais vous, Artistes créateurs d'aujourd'hui, Architectes, ,,qu'alliez-vous faire dans cette galère", sinon pour y puiser simplement la leçon souveraine des maîtres d'autrefois qui vous invitent à être vous-mêmes, à être de votre époque, comme ils furent eux-mêmes et furent de leur époque, et non pas, Dieu merci! à venir les copier .... en les payant d'ingratitude! Ou songeriez-vous à prétendre que l'Art est terminé, que l'Art n'est point une émanation fonctionnelle de la Vie elle-même?

Le Style monumental.

N'avons-nous pas entendu si souvent répéter: Il n'y a plus de Style monumental?

S'il n'y a vraiment plus de Style monumental c'est apparemment parce que l'on s'est obstiné longtemps à considérer que seuls ou presque seuls une Église ou un Palais occupent dans la hiérarchie des édifices un rang de dignité qui justifie l'appellation de Monument. Or ce Temple et ce Palais, ressortissant aux deux pouvoirs nécessairement les plus conservateurs par définition, l'Église et la Monarchie, ne peuvent dans la généralité des cas échapper à l'étreinte des formules anciennes pétrifiées, ce que n'exigeaient ni le Clergé ni les Rois aux temps où leur absolutisme n'était pas contesté. Aussi ne peuvent-ils plus être les initiateurs de voies nouvelles.

Pourtant ces voies nouvelles sont multiples: puisez donc dans la Vie même!

Est-ce que tous les Grands Magasins, les Grands Hôtels, les Grands Immeubles de Bureaux, à notre époque, n'ont pas l'ampleur, chacun, d'un Monument?

Que l'on trouve la formule esthétique actuelle adéquate à la physiologie de ces organismes et un Style monumental naîtra. Ne nous obstinons pas à disposer un Magasin des Modes féminines à l'aide de tous les Accessoires de Style, mis en vente publique, d'un Palais où les rois de France abritaient leurs maîtresses.

Est-ce qu'un Hôtel de Ville moderne, symbole du pouvoir démocratique, est-ce qu'une Bourse, symbole du pouvoir économique, perdraient leur qualification monumentale parce qu'ils cesseraient de revêtir nécessairement les oripeaux et les défroques des bons Styles catalogués? La Bourse de Berlage, à Amsterdam, n'est-elle point un Monument? Et la Maison du Peuple d'Horta, à Bruxelles?

Et les ,,skyscrapers" d'Amérique que leur manque-t-il donc, si ce n'est peut-être le génie d'un artiste, pour être autant de Monuments?

Il semble que loin d'en être arrivé là on se soit à peu près limité, dans la notion monumentale, en plus de quelques Palais, à la Gare de Chemin de fer ou au Musée!

La Gare de Chemin de fer! A tout prendre ce n'est qu'une Usine dont, avant tout, le fonctionnement parfait doit être pleinement assuré; le dernier des édifices auxquels il faille nécessairement attribuer des dispositions monumentales, car c'est uniquement un endroit de passage où l'on ne se complaît guère à résider longtemps. Les Gares de Chemin de fer.

Pourtant que de Gares de Chemin de fer „monumentales" et essentiellement impratiques pour le voyageur, tandis que leur aspect éveille toutes les idées sauf celle du railway!

Le Musée! Ceci devient infiniment joyeux: Un Cimetière. Une Nécropole. Le Musée.

Le Musée est bien la conception la plus monstrueuse en son esprit que l'on puisse imaginer. Mais elle est très adéquate à la déformation dont souffre notre siècle en matière d'esthétique.

Le Musée est un mal nécessaire, soit. Sans doute pour une infinité de motifs évidemment péremptoires ne peut-on absolument laisser les œuvres d'art à l'endroit auquel elles étaient primitivement destinées.

Admettons. Mais quel aveu! Quel aveu d'impuissance!

Encore pourrait-on démontrer aisément qu'il est parfaitement faisable de distribuer les œuvres d'art entre des Palais anciens, des Églises, des Hôtels de Ville, des Institutions diverses, où il serait possible d'aller les admirer dans un milieu qui leur soit adéquat. De ceci l'on retirerait le bénéfice d'un enseignement mille fois plus intuitif. Rappelez-vous feu le musée de l'Hôpital Saint Jean de Bruges où l'on allait communier avec le divin Memlinc, devant une douzaine de toiles. Rappelons-nous la joie que c'était de franchir le Hall d'entrée de l'Hôtel de Ville de Haarlem sachant que, poussant une porte vétuste, on allait se trouver en présence des prodigieux Frans Hals.

Hélas! Ceci ne répond que trop au triste travers de notre époque: détacher l'Art de la Vie et le considérer comme un produit de laboratoire qui se peut montrer en cristaux dans les vitrines d'une galerie d'exposition, — au point qu'il est des „artistes" qui ne travaillent plus pour la Vie, mais pour placer une toile au Musée! Invraisemblable aberration du sens commun!

Pourquoi, s'il faut passer par le Musée, après avoir au moins décentralisé dans des dépôts divers tout ce que l'on peut décentraliser, pourquoi ne point organiser le Musée suivant un programme qui réponde aux vues si brillamment exposées par M. Robert de la Sizeranne dans son étude sur les Prisons de l'Art. Qu'on rassemble dans diverses salles un petit nombre d'œuvres capitales d'un seul artiste ou d'une seule époque en ressuscitant autour de ces œuvres l'atmosphère temporelle de leur siècle par le fait de la

réunion de tous les objets d'art mobilier, décoratif, ornemental, industriel, appliqué, contemporains de ces œuvres, quitte à classer chronologiquement dans des Galeries d'Etude à l'intention des savants, des historiens, des critiques, des amateurs ou des curieux, toutes les autres œuvres moins capitales et moins nettement évocatrices d'une époque, d'une école d'art ou d'un artiste de génie.

Et puis, car c'est là que nous voulons en venir, ayant ainsi dressé le Programme du même Musée, qui de la sorte serait instructif *au premier coup d'œil* pour ceux qui le visitent rapidement, comme font la plupart des gens qui visitent un Musée — et pourtant c'est de la masse à instruire qu'il faut s'occuper avant tout pour le relèvement général — que ne songe-t-on pas uniquement tout d'abord à organiser selon ce Programme les dispositions intérieures pour ne s'occuper qu'ensuite du manteau qui devra les envelopper, au lieu de chercher, comme il semble qu'on veuille le faire encore à Bruxelles au „Mont des Arts", à accumuler en un seul endroit une incommensurable infinité de choses disparates avec la préoccupation dominante de parer l'extérieur de la boîte, avant d'avoir au moins résolu le problème du contenu, si ce n'est a priori et d'une manière qui n'est pas conforme au progrès des idées. — Ceci soit dit en ordre de principe et sans préjuger en aucune manière de la valeur de l'œuvre architecturale qui sera proposée, ni vouloir même pour le moment tirer argument de la faillite d'une première tentative que l'opinion publique rejeta.

Si du moins, pour répondre encore aux desiderata d'une saine Concentration des Catégories d'Edifices, on installait les Musées, comme on a fait parfois, et notamment à Bruxelles avec tant de raison pour les Instituts Universitaires, au milieu de Parcs et de Jardins se reliant entre eux et formant de beaux Ensembles décoratifs ultra-modernes, érigés même — avec la plus grande prudence toutefois — en Musée de sculpture en plein air, au moins cela répondrait-il à un progrès réel sur l'actuelle conception tumulaire.

Eh ! non ! Ce ne sont point les occasions de créations monumentales qui vont manquer dans la Ville de demain. Aussi n'est-il pas absolument nécessaire de chercher un refuge pour l'Architecture au cimetière des Beaux-Arts.

La Demeure.

D'un autre côté la Demeure, sous ses formes multiples et ses agrégations diverses — Immeubles d'habitation collective en appartements „français"; Hôtels et maisons privés, groupés ou isolés, dans des Quartiers compacts ou des Faubourgs et des Cités-Jardins, pour toutes les classes de la Société, aristocratique, bourgeoise, modeste et ouvrière, — la Demeure, munie

de tous les perfectionnements domestiques au point de vue hygiénique, fonctionnel, technique et économique ; d'autre part les dispositions adéquates à leur destination des Magasins de détail dans les Centres secondaires d'Alimentation, notamment ceux qui nécessitent des aménagements spéciaux particulièrement hygiéniques comme par exemple les Boucheries, les Boulangeries, les Laiteries, les Magasins de fruits et légumes, quel champ d'action illimité pour le créateur de formes nouvelles soucieux que son art ne trahisse pas ses prédestinations !

L'Outillage.

Dans le domaine plus spécial de l'Outillage enfin, par exemple et pour nous borner, considérant la combinaison d'une Voiture de Tramway ou les aménagements intérieurs d'un Bateau-omnibus une fois arrêtés ; — les problèmes d'ordre technique : construction, matériaux, fonctionnement, usure ; d'ordre pratique ou usager; d'ordre économique : rendement ; d'ordre hygiénique : ventilation, chauffage, nettoyage, aseptie des matériaux, une fois résolus, — faut-il, pour finir, en faire intérieurement un petit salon Louis XVI démocratisé ou chercher des formes esthétiques nouvelles adaptées à la destination des objets et qui soient expressives de celle-ci ou en harmonie avec elle ?

Pour conclure : Avant tout Projet concret d'Aménagement ou d'Extension d'une Cité il importera de fixer sur un Plan les Grands Ensembles civiques existants et de mettre en évidence leurs relations avec les Zones de Densité de la Population ainsi qu'avec les Zones de Valeurs foncières moyennes et de Plus-Value décennale des terrains, ou de Plus-Value soudaine résultant des améliorations introduites antérieurement par la création de ces Grands Ensembles civiques.

De cette manière on pourra reconnaître, et en fonction de tous les autres facteurs, les données génératrices de nouveaux Ensembles civiques coordonnés.

D'autre part les Statistiques de toute nature relatives au Problème de l'Habitation et au Mouvement de la Bâtisse constitueront la base essentielle de tout Programme d'Extension, — à savoir notamment : le Dénombrement des Demeures, leur Répartition entre les Quartiers, leur Classification d'après le montant des Loyers, ainsi que toutes les Données relatives au nom-

bre de Ménages logés, d'Individus composant le Ménage, de Chambres disponibles par Ménage avec leur affectation, au cube d'Air et à la Surface vitrée de chaque Chambre, au Nombre et à la Hauteur des Etages, à celle de la Maison, au Rapport de la Surface bâtie à celle de la Parcelle, à l'Emplacement de la Demeure sur celle-ci, etc.

DEUXIÈME PARTIE.

LE PROBLÈME RURAL ET LE PROBLÈME NATIONAL.

CHAPITRE VI

LE PROBLÈME RURAL.

Tout comme dans le Problème urbain la préservation de ce qui existe: les Vestiges archéologiques et le Caractère des Cités, est à la base de l'étude du tracé des Villes, la base de l'examen du Problème rural est le Respect de la Nature. La Protection de la Nature.

Mais il faut s'entendre sur le sens des mots.

Faire respecter la Nature cela ne veut pas dire vouloir empêcher que l'homme la colonise, pas plus qu'il n'a été considéré que sous prétexte de conserver les souvenirs archéologiques il faille pousser à l'absurde cette protection essentielle, et rendre une ville inhabitable.

Evidemment, et avant tout, il faut sauvegarder à tout jamais quelques Aspects caractéristiques naturels du Pays au double point de vue scientifique et pittoresque et les déclarer intangibles à perpétuité car on sait que c'est un patrimoine irremplaçable.

Mais en outre, et principalement, il faut faire en sorte que l'homme en colonisant la Nature respecte le Caractère de celle-ci.

Ce Caractère lui-même est variable, surtout à mesure que ses éléments relèvent davantage de l'industrie de l'homme.

Mais il varie assez lentement pour que nous lui conférions une fixité relative, surtout par rapport à la rapidité des altérations que l'homme, dans sa méconnaissance des liens mystérieux qui existent entre lui et la Nature, fait subir à ce Caractère.

Voyons d'abord, logiquement, ce qu'il est indispensable de sauver d'une manière irrévocable et en première ligne au point de vue scientifique. La Protection de la Nature au point de vue scientifique.

Nous citerons quelques passages définitifs écrits sur cette question capitale par M. le professeur Massart, l'éminent titulaire de la chaire de Botanique à l'Université libre de Bruxelles, passages que

nous empruntons à son beau livre „Pour la protection de la Nature en Belgique":

„Les nations civilisées ont appris à se considérer seulement comme les dépositaires — non les propriétaires des œuvres du passé. Tout d'abord on se préoccupa de conserver les Monuments. Puis on comprit que les Sites eux aussi ont une valeur historique et esthétique, et qu'ils méritent donc également d'être préservés avec soin. Enfin — évolution toute récente du respect dû au patrimoine commun de toute la nation, — on s'est rendu compte de la nécessité de sauvegarder aussi les endroits qui sont intéressants pour la Science.

„Dans les pays où de grands espaces sont encore à l'état originel, on a créé des Parcs nationaux où la nature est intégralement protégée ; les particularités géographiques et géologiques, la végétation, les animaux, tout en un mot y est inviolable. Citons les Réserves des Etats-Unis, de Java, de la Suisse, etc.

„Ailleurs la sollicitude s'est spécialisée envers des objets déterminés, par exemple les blocs erratiques ou certaines espèces d'animaux ou de plantes. Ainsi la récolte de l'Edelweiss est interdite dans beaucoup de pays , des mesures, parfois internationales, assurent la préservation des girafes, de l'aurochs, de certains oiseaux."

„Les principes qui doivent nous guider dans le choix des Stations à préserver sont les suivants :

„Pour la Géologie, conserver les coupes importantes faites lors de la construction d'une route, d'un chemin de fer, etc., ainsi que celles qui sont dans des carrières abandonnées. Préserver les fossiles rencontrés au cours de l'exploitation. Pour la Biologie, créer tout d'abord quelques Réserves d'assez grande étendue, où se trouveront réunies la flore et la faune d'un district naturel. Lorsque la mise en culture de la région est trop complète on se contentera de laisser à l'état de nature les quelques parcelles encore intactes. Le plus souvent ces diverses Réserves auront aussi de l'importance pour la Géologie ; même la plupart d'entre elles sont aussi réclamées par l'Esthétique. Il est essentiel également de préserver les espèces rares à cause de leur intérêt tout particulier."

„Les stations à préserver doivent naturellement comprendre tous les Sites qui sont indispensables pour que nos successeurs aient une idée complète et exacte de l'aspect physique du pays primitif. Nous devons faire en sorte que les générations futures puissent non seulement admirer les paysages qui nous charment aujourd'hui, mais qu'elles aient aussi l'occasion d'étudier et de faire voir aux jeunes gens des points intéressants pour la Géographie physique, la Géologie, la Botanique et la Zoologie.

„Bref, diront peut-être quelques utilitaires à outrance, on veut nous empêcher de mettre en valeur des terrains improductifs.

Mettre en valeur! Mais n'y a-t-il donc de valeur que celle qui est monnayée?

„Un Site qui par sa grandeur a inspiré un poète ou un peintre n'acquiert-il pas, par cela même, une valeur inestimable? Nous ne sommes pourtant plus à l'époque où les amateurs d'art se pâmaient devant un tableau, mais se promenaient sans les voir dans les paysages qui avaient servi de modèle. Est-ce que la Science ne représente pas une valeur? Qui donc oserait prétendre qu'on peut, sans léser le patrimoine commun de tous les Belges, faire disparaître les derniers vestiges du Zwyn, source de l'antique prospérité de Bruges, la Venise du Nord, ou les quelques reliques des temps glaciaires qui survivent sur nos Hautes-Fagnes, ou les espèces nouvelles, dont nul ne connaît encore la destinée, qui se créent ça et là dans nos forêts ou nos landes?

„D'ailleurs, pour qui se donne la peine de réfléchir à la question, il est évident que les utilitaires se rendraient un détestable service à eux-mêmes s'ils enlevaient à la science l'occasion de faire de nouvelles observations, origine première de tout progrès. C'est par un véritable abus de langage qu'on appelle l'industrie et l'agriculture des sciences appliquées, alors que ce sont en somme des applications de la Science. Chaque fois que les ingénieurs et les cultivateurs font avancer l'industrie ou l'agriculture, ils ont simplement mis en pratique quelque acquisition récente de la Science pure. Faut-il rappeler que la télégraphie sans fil est basée sur les ondulations électriques, étudiées par Hertz, que l'extraordinaire expansion de l'agriculture moderne a été amenée par les recherches de laboratoire des chimistes et des botanistes, que le bassin houiller de la Campine a été découvert non par les industriels qui vont l'exploiter, mais par les géologues? Inutile, n'est-ce pas, d'allonger la liste. Ces exemples suffisent à montrer que les praticiens imprévoyants qui entraveraient l'évolution de la Science pure subiraient bientôt le contre coup de leur utilitarisme à courtes vues. Si vraiment, comme on l'a dit, en plaisantant, la reconnaissance est un vif sentiment des bienfaits à venir, l'industrie et l'agriculture doivent vouer à la science une gratitude sans bornes, car c'est d'elle seule que dépendent leurs progrès futurs."

„Pour sauver les dernières parcelles qui ont gardé quelque peu de leur aspect primitif, il faut agir de suite. Car, si l'on n'y prend garde, les cultures, les usines, les chemins de fer, les carrières, les villas .... auront bientôt tout envahi. Et l'on se demande où nos successeurs iraient étudier la Géographie physique, la Botanique et la Zoologie de leur pays."

La protection des sites pittoresques et physionomiques.

Outre la protection de la Nature au point de vue scientifique il faut étendre les mesures de sauvegarde aux Sites pittoresques

typiques et aux vieux Arbres remarquables partout où il s'en trouve. Il n'y a pas deux moyens de respecter les Sites naturels à conserver : il ne peut être question que de respect intégral et rigoureux du sol, de la végétation, du régime des eaux, de la disposition d'ensemble et de détail. Il faut faire un dogme de la non intervention absolue.

Quant aux forêts s'il faut parfois intervenir c'est avec la circonspection la plus grande.

Le Traitement des Forêts „réservées" à titre de Patrimoine collectif de Beauté naturelle pourrait faire à lui seul la matière d'un volume entier. Il ne nous sera même pas possible de l'effleurer ici. Nous l'avons étudié déjà dans un rapport au IVe Congrès de l'Art public tenu à Bruxelles en 1910. Nous y consacrons une étude plus approfondie dans le Supplément à notre Guide du Promeneur dans la Forêt de Soignes (en collaboration avec René Stevens), plaidoyer pour l'érection de la forêt domaniale de Soignes, aux portes de Bruxelles, notre future „Forêt de Fontainebleau", en „Réserve nationale de Beauté naturelle." Nous sommes forcés de renvoyer à ces études les lecteurs que la chose intéresserait.

La conservation des Arbres remarquables.

Le respect des Arbres est une forme de l'amour que l'on porte à la Patrie : il doit s'étendre aux arbres de la plaine aussi bien qu'à ceux dont le propre est de vivre dans le peuple des bois.

C'est l'arbre forestier indigène qui, pour la plus grande part dans le domaine végétal, confère à une contrée le caractère particulier de ses paysages. C'est de lui seul, avec quelques arbustes, avec quelques „fruitiers" et quelques fleurs enfin presque sauvages encore, aujourd'hui démodées, que disposaient nos pères pour orner leurs jardins, border leurs routes et leurs terres ou peupler leurs domaines. Sorti de la forêt sauvage, il constitue essentiellement la forêt plantée, il s'éparpille à la lisière, il émigre au jardin, délimite les champs, abrite la demeure et s'aligne au long des routes qu'il ombrage.

Il est chez lui dans la forêt, mais il est partout au dehors : il nous est familier, il compte quelques ancêtres vénérables que de mémoire d'homme on a toujours connus tels au village, mais on dit que ces Messieurs de la Ville s'en sont préoccupés à leur tour....

Ils sont au cœur de la forêt, les patriarches, ou bien au centre du village ; des rois se sont assis au pied de leur tronc, pour orgueilleusement y rendre la justice humaine, des miracles se sont révélés sous le dais de leurs branches pour répandre un peu de joie divine au cœur des éprouvés et toujours des foules se sont prosternées sous les mouvants ombrages aux gestes de bénédiction.

Il fournit, l'arbre forestier, les charpentes de nos demeures, le bois dont on a fait les meubles familiers contre lesquels s'est mainte fois contusionnée notre enfance turbulente ; celui des hauts chariots qui véhiculent les récoltes, et les douves des grands tonneaux où fermentent la bière et le vin ; il chausse nos pieds de sabots tapageurs, et c'est lui qui crépite dans l'âtre, et dont la substance libérée s'envole par la cheminée sur les ailes du vent et s'évanouit dans l'immensité, ne laissant d'autres traces qu'une pincée de poudre blanche.

Ainsi, c'est l'arbre forestier qui crée autour de nous le cadre où se déroule notre vie, à la campagne, et nous pouvons donc redire que c'est bien lui qui joue le plus grand rôle au point de vue végétal, pour caractériser une vision synthétique du Paysage environnant.

La défense des Sites.

Mais le point délicat et d'un intérêt capital, celui duquel dépend le plus souvent, et sans que cela paraisse à première vue, la sauvegarde effective du Caractère d'un Site naturel, c'est la manière dont les abords en auront été aménagés.

Oui, dans la plupart des cas, et bien que cela semble étrange, il apparaît comme absolument nécessaire d'aménager les abords des Sites à conserver, soit qu'il s'agisse d'y donner accès, tendance que les „purs" pourront assurément combattre mais généralement sans succès, soit qu'il faille remédier aux laideurs de travaux d'intérêt public effectués nouvellement et qui marquent l'intrusion inévitable des exigences de la vie moderne, soit encore, et surtout, lorsqu'un Site sauvage doit être conservé au milieu ou à proximité d'une Agglomération urbaine ou industrielle qui menace de devenir envahissante : si, outre la „Réserve" qui fait l'objet de la sollicitude des gens de goût, on ne prend pas soin de défendre le Site par une zone-ceinture quelque peu aménagée pour servir de transition entre la partie sauvage et tous les points par où l'envahisseur pourrait entrer en contact avec elle, quoique l'on fasse, tôt ou tard, le Site sera entamé et irrémédiablement perdu.

Nous pouvons suivre les étapes d'un phénomène analogue d'une façon frappante à Bruxelles : la lisière du Bois de la Cambre, insuffisamment défendue contre l'approche des bâtisses, et le taillis de la périphérie, s'éclaircissant de plus en plus sous l'ombrage croissant des hêtres majestueux, laisse tous les jours davantage à découvert les habitations environnantes.

Si l'on ne prend des mesures radicales pour décréter le maintien d'une zone protectrice frappée de l'interdiction de bâtir non seulement autour du Bois de la Cambre, mais même autour de la forêt de Soignes tout entière, les empiétements effectifs suivront de peu la reconnaissance tacite d'une situation de fait qui se sera lentement et insidieusement établie.

La section des Sites jointe à la Commission royale des Monuments en Belgique s'est occupée dernièrement du site le plus merveilleux et le plus caractéristique de toute la „Campine" belge : les admirables marais de Staelen près de Genck dans le Limbourg. Ces marais se trouvent pris entre deux feux : les sièges d'exploitation de charbonnages de Waterscheide et de Winterslag. Partout alentour des agglomérations et des établissements de tous genres vont surgir.

Aujourd'hui le vent est aux Cités-jardins, à la réserve de vastes „open-spaces" pour des fins hygiéniques. C'est fort bien et d'aucuns conçoivent un espoir de préserver cet endroit merveilleux que nous avons pris comme exemple, en le destinant à être une sorte de Parc pour les Cités industrielles futures des environs.

Mais qui ne voit aussi qu'en faire un Parc, c'est détruire ce que l'on voulait garder, tandis que le vrai moyen de tout sauver serait tout simplement, dans ce cas, d'aménager un vaste Parc tout autour, dont le cœur serait le Site à sauvegarder et comme une sorte de „Wild Garden" à l'exemple des coins sauvages, souvent enclos et où l'accès est soumis à des restrictions sévères, que l'on rencontre en grand nombre dans les vastes Parcs publics d'Angleterre, à Richmond notamment pour ne citer qu'un exemple familier. Si nous avons examiné un peu longuement ce cas, c'est pour en déduire un enseignement général:

Il importe d'entourer les Sites à conserver de Zones de Défense partiellement et modérément aménagées, pour servir de barrière aux empiétements de l'homme et former une transition entre les parties habitées ou exploitées et les „témoins" réservés des Aspects naturels d'autrefois.

Que doit être cet aménagement ?

Sobre, modeste, judicieux, effacé, plein de tact et de goût. Il doit s'inspirer du Caractère des lieux et ne s'en écarter sous aucun prétexte.

Encore ici les vastes Parcs publics d'Angleterre nous seront d'un enseignement précieux.

Nous avons dit déjà (voyez page 76) ce qu'ils sont essentiellement : D'immenses pelouses ou prairies magnifiquement arborées et traversées de routes, d'allées et de chemins fort simplement tracés et sans fantaisie, en vue d'assurer des communications commodes. Le même principe sous des aspects chaque fois différents, conditionnés par les caractères locaux, pourra nous guider d'une manière absolument générale : ménager de vastes Herbages et des Plaines pour donner de l'espace aux ébats de ceux auxquels ces „open-spaces" sont destinés; les ombrager par des Arbres indigènes afin de ne point troubler les caractères locaux de la végétation, et le tracé des allées, à l'exclusion de la sotte fantaisie, sera

fonction de la configuration du sol et des endroits à mettre en communication.

Il faudra proscrire avec sévérité des plantations — nous insistons sur ce point — tout ce qui ne serait point conforme au Caractère de la Nature environnante.

Il faut traiter les Sites naturels dans le même esprit que celui que nous préconisions d'apporter à la décoration végétale des Monuments du passé (voyez pages 71 à 73).

Il est tout aussi absurde de faire grimper des glycines et des clématites horticoles sur la Roche à Bayard à Dinant qu'il serait ridicule d'accrocher des rosiers Turner's Crimson Rambler au Beffroi de la Ville de Gand.

Mais, s'il est une plaie à cacher, qu'on employe le lierre et la vigne.

Il est mêmement criticable d'employer des essences ornementales ou exotiques, qui seraient peut-être à leur place au jardin, mais jureraient effroyablement dans les paysages des Sites naturels.

L'Adaptation du choix des plantes aux Caractères physionomiques locaux.

Il faudrait un chapitre pour dire comment du problème des plantations ce Principe d'adaptation rigoureuse aux Caractères locaux passe à tous les domaines :

Aux Eaux, qu'il ne faut point emprisonner dans des „cuvettes sanitaires"; aux Rochers, qui sont superfétatoires dans un pays de plaine ou de collines et qu'il faut se garder d'imiter — surtout en artificiel — dans un pays rocheux afin de ne point faire penser à ceux qui peignent le soubassement en pierre de taille de leur habitation, non pas en ton, comme on pourrait le croire, mais en „imitation" de pierre de taille! S'il faut parfois que la tête d'un pont, une culée de viaduc s'avantage de quelques blocs rapportés, qu'au moins la Flore saxatile locale soit chargée d'y jeter un manteau pudique.

Aux Bords des Routes, aux Talus, aux Brèches, aux Carrières, qu'un choix de jolies plantes empruntées à la flore locale encore, buissonnantes, grimpantes ou herbacées, aidées à se développer abondamment, apporte le remède et que l'on généralise l'emploi du „mur à sec" tapissé de plantes exquises pour les Parapets de routes et autres.

Les Balustrades et les Barrières, empruntées aux types locaux, les Ponts, problème ardu mais séduisant, pourraient nous retenir longtemps. Qui nous délivrera du „rustique" qui déshonore par exemple le cours de la Hoëgne, ce ruisseau torrentueux de Belgique, qui descend des Hautes-Fagnes du plateau de la Baraque Michel, près de l'Hertogenwald, roulant des blocs énormes de quartzite et dont les paysages font penser à ceux des Basses Alpes.

Surtout il faut haïr ces aménagements romantiques „à l'Allemande", points de vue, belvédères, „lunette" de feuillage au bout de laquelle on aperçoit une Wartburg quelconque posant pour la carte postale illustrée.

Il faut enfin se dire que dans la campagne un poteau télégraphique, dans le mât duquel on reconnaît encore le tronc d'arbre dont il provient, sera toujours moins laid qu'un poteau enjolivé quel qu'il soit, un banc fait de deux planches en travers d'un tronc fourchu ou de quelques pierres assemblées, qu'un siège de promenades urbaines et ainsi de suite.

L'Habitation villageoise.

Bien des questions plus spéciales mériteraient d'être traitées dans cet ordre d'idées, telles l'Aménagement des Entrées et Sorties de Localités, des Abords des Gares de Chemin de fer.

Mais la chose essentielle à combattre impitoyablement c'est la Dégradation de l'Elément pittoresque par les Constructions inadaptées au Caractère physionomique du Dictrict, en tout premier lieu l'intrusion au village d'Habitations du type urbain dégénéré.

Puis l'invasion des fantaisies et des extravagances de „la Villégiature", Villas, Hôtels, Sanatoria — et son cortège d'„Arrangements" de la nature.

Il importe d'abord, qu'outre la protection des Sites intéressants au point de vue scientifique, des Paysages remarquables au point de vue pittoresque, des Monuments ruraux tels que Châteaux-forts, Abbayes, Châteaux-fermes, Ruines, Eglises, Chapelles, Maisons communes et tous Edifices généralement quelconques présentant un caractère archéologique, historique ou architectural digne de considération, il importe absolument que des Types essentiels d'Habitations villageoises autochtones, soient conservés et entretenus dans tous les Districts physionomiques pour perpétuer le souvenir de la Tradition constructive locale et régionale.

Sans vouloir encore une fois soutenir l'impossible thèse qu'il faille par amour du beau s'opposer au progrès, il faut se pénétrer de ceci : tous les types primitifs et lentement évolués de constructions villageoises sont l'émanation synthétique même de la multiplicité des facteurs et des circonstances locales, l'aspect sui generis particulier à chaque région que revêtent les créations humaines en fonction de ces éléments et des lois naturelles générales.

Dès lors, sans imiter ou transposer ces modèles ni s'en inspirer même, chose presque impossible, petit moyen du reste, et sans

grande vertu, les Constructions modernes au village, à quelque nature qu'elles appartiennent, s'harmoniseront parfaitement avec le Caractère rural particulier, dès que l'on aura su démêler les éléments fondamentaux de ce Caractère et quel „mode" de réaction de la Nature sur l'œuvre de l'homme ils révèlent, quelle „attitude" ils engendrent réciproquement de l'activité créatrice humaine envers la Nature en fonction toujours des Facteurs généraux, géographiques et autres, dans quel esprit enfin ces facteurs, s'exerçant sur les matières employées, s'expriment en formes, en couleurs, en proportions, en caractères plastiques, en rythmes mutuels.

Ce qui importe c'est de devenir habile à démêler les intimes correspondances entre la Nature locale et les éléments constructifs dont on dispose, et pour l'apprendre il importe que les sujets d'étude, quelques vieux Types de Constructions villageoises avec tout leur entourage naturel ou approprié, Ecrans d'Arbres, Haies et Clôtures, Jardins et Vergers, soient conservés à titre documentaire au même chef que les Stations scientifiques ou les Paysages caractéristiques.

Au surplus une étude approfondie des formes essentielles et des variations régionales de la Vie rurale est absolument nécessaire pour que l'adaptation des dispositions nouvelles, tout en satisfaisant aux principes exposés ci-dessus, soient conformes à la destination qui les requiert.

L'Habillage des Voies de Communication.

Un esprit nouveau doit présider aussi à l'établissement des Voies de communication: Routes, Chemins de fer et Voies navigables réduiraient au minimum leurs nuisances esthétiques si, par des Plantations arborescentes et l'emploi de Matériaux de chargement appropriés aux caractères botanique et géologique des Sites et des Dictricts qu'elles traversent pour les routes, par des plantations arbustives et herbacées de tous genres choisies dans le même esprit pour les autres voies, les Brèches, les Remblais ou les Berges étaient enveloppées d'un manteau de verdure pittoresque et autochtone — nullement „ornementale" — et si toutes les Dépendances et Accessoires des dites voies : Clôtures, Barrières, Edifices, Ponts et Constructions de tous genres, étaient conçus dans le même esprit que celui préconisé ci-dessus pour les Constructions villageoises.

Donc, de même que pour les différents problèmes posés par la Construction des Villes, on a reconnu comme indispensable de dresser l'Etat „généalogique" si l'on peut dire de chacun des Eléments constitutifs du Concept-Ville, de même pour le Problème rural il importe d'étudier à

fond, outre le Problème géographique et économique d'ensemble du Pays, le Statut „physionomique" de chacun des Districts typiques qui le divisent et d'analyser tous les Caractères qui le composent et toutes les répercussions qui automatiquement en ont résulté sur les œuvres spontanées de l'industrie humaine, afin de pouvoir volontairement à son tour se soumettre à la discipline de ces lois et retrouver les directions nécessaires qu'elles engendrent, pour réaliser les harmonies supérieures et idéales entre les choses de la Nature et les Créations de l'homme.

Dans l'Appendice I, sous le titre „Civic Development Survey" nous rassemblons en un faisceau, d'après M. H. V. Lanchester, l'énoncé de ces Etudes préalables aux diverses étapes du Pays, du Village et de la Ville.

Mais comme ces divers éléments : Pays, Districts, Villages, Villes s'enchaînent et s'emboîtent les uns dans les autres, le dernier n'étant que le développement démesuré de l'avant-dernier, il importe pour conclure de dresser un tableau synthétique complet de ces divers éléments dans le cadre d'ensemble du Pays. Comme un exemple concret est ici absolument indispensable il va sans dire que c'est la Belgique que nous prendrons pour modèle puisque c'est à elle en toute première ligne que s'adresse notre étude — au demeurant absolument générale quant à l'application des Principes abstraits universels — et cela tombe à merveille parce que la Belgique est peut-être de toutes les contrées de l'Europe celle qui, sur un territoire aussi restreint et saisissable „d'un coup d'œil", présente la plus grande diversité d'aspects physionomiques.

CHAPITRE VII.

LE PROBLÈME NATIONAL.

La Belgique, au point de vue géographique, résume les principaux Aspects physiques de l'Ouest européen, du niveau de la mer à celui des basses montagnes subalpines. Les Districts géo-botaniques de la Belgique.

Chaque District physionomique présente un caractère nettement tranché lequel est la résultante d'un faisceau de circonstances physiques : géographiques, géologiques, climatologiques et géobotaniques, auxquelles viennent s'ajouter des facteurs économiques particulièrement influents dans le cas des districts industrialisés.

Ainsi à partir de la laisse de haute mer nous rencontrons successivement :

La Flandre maritime avec sa guirlande de Dunes, — Plages, Dunes et Pannes — ses Alluvions marines, ses Polders argileux et parfois sablonneux.

La Flandre continentale avec ses Polders argileux et ses Sables flandriens.

La Campine avec ses Dunes intérieures, ses Bruyères et ses Marécages.

La Zone „Hesbayenne" qui s'étend d'Ypres, à travers Hainaut et Brabant, jusqu'aux vallées de Sambre et de Meuse, avec ses terres fortes cultivées et ses Bois.

La Zone „Crétacée" avec ses falaises de craie tout en aval du cours de la Meuse.

La Zone „Calcaire" et ses rochers pittoresques.

Les hauts-plateaux de l'Ardenne, infiniment plus âpre, avec ses ilôts „subalpins", et tout au sud enfin la Zonule Jurassique, le „Montpellier" de Belgique, tourné vers un Midi fortuné !

L'Inventaire des Stations scientifiques, des Sites pittoresques et des Arbres remarquables à protéger.

Chacun de ces Districts géographiques recèle un certain nombre de stations caractéristiques encore épargnées et absolument essentielles pour l'étude scientifique des aspects géographiques, hydrographiques, géologiques et géobotaniques de notre pays.

Le professeur Massart, que nous suivons encore ici, a dressé l'Inventaire des Stations à conserver au point de vue scientifique dans son remarquable ouvrage déjà cité : „Pour la Protection de la Nature en Belgique". Nous énumérons quelques-uns de ces endroits plus loin.

La plupart de ces Sites sont réclamés aussi par l'esthétique et par les défenseurs de la beauté pittoresque de notre admirable pays.

Ce sont d'abord quelques vastes „Réserves" à décréter d'Intérêt public à titre de Patrimoine collectif de Beauté naturelle pour toute la Nation et qui embrassent les divers Aspects physionomiques de la Nature en Belgique et notamment une région de Dunes, de Plage, de Pannes et de Polders entre Nieuport et la frontière française, partie Réserves intangibles à déterminer, partie Zones à soumettre à des Servitudes formelles.

Le Lac du Donck à Overmeire, en Flandre orientale, à conserver intact au point de vue scientifique pour sa flore et sa faune aquatiques et dont le Paysage devrait être protégé contre les dégradations par une ceinture défensive soumise à des Servitudes formelles.

La Forêt de Soignes aux portes de Bruxelles et destinée, nous l'avons dit, à devenir la „Forêt de Fontainebleau" de Belgique.

La grande Bruyère de Calmpthout, au Nord d'Anvers, à sauvegarder dans son entier.

Les Marais de Staelen près de Genck dans le Limbourg à protéger d'une ceinture défensive aménagée pour servir d'open-space aux agglomérations industrielles futures (voyez le chapitre VI page 96) et, dans toute la région de Genck même, l'imposition de Servitudes formelles, pour le plus grand avantage de cette future „Cité résidentielle" des Agglomérations industrielles voisines.

Dans la vallée de l'Ourthe en Haute-Ardenne toute la région du Hérou et du Confluent des deux Ourthes et d'autre part des territoires importants de la forêt du Domaine d'Ardenne et de celle de Saint-Hubert.

Enfin les Hautes-Fagnes du plateau de la Baraque-Michel confinant à l'Eiffel.

Outre ces vastes „Réserves" territoriales, une foule de Sites caractéristiques des plus importants au point de vue pittoresque ou esthétique, bien que de moindre envergure quant à leur étendue, devraient être encore soustraits à toute atteinte de quelque nature fût-elle.

L'Inventaire n'en a pas encore été dressé méthodiquement et nous avions avant la guerre tenté d'amorcer ce travail d'une portée capitale dans le premier numéro de Sites et Monuments, l'organe, que nous avions fondé, de la Fédération des Sociétés pour la Protection des Sites et Monuments Naturels et Historiques de la Belgique.

En annexe évidemment à ce travail devrait figurer l'Inventaire — partiellement établi par M. Châlon dans son bel ouvrage : les Arbres remarquables de la Belgique, et par M. Crahay, le distingué Inspecteur général des Forêts, dans les publications du Conseil supérieur des Forêts — de tous les Arbres remarquables de la Belgique tant isolés au village, dans les Cités ou dans la campagne, qu'au sein des Bois ou des Domaines privés, et non seulement les Arbres vénérables par leur âge et leur intérêt pittoresque, mais les Arbres, Groupes d'Arbres ou Boisements, qui présentent un intérêt bienfaisant pour les individus et la collectivité ou qui, protégés et conservés, offriraient des possibilités avantageuses pour l'avenir des Cités et des Régions qu'ils intéressent, à quelque titre que ce soit du reste.

Tout cela, qui existe encore, qui se perd un peu chaque jour et qui tend à disparaître ainsi complètement, doit être a priori intégralement conservé et placé sous la Protection des Lois.

Les Districts industriels.

Sous l'impulsion de facteurs économiques consécutifs, disions-nous, certains Districts se sont industrialisés à l'extrême et, par suite, le Caractère physionomique primitif de ces régions s'est transformé au point de n'être plus reconnaissable, même pas, pourrait-on dire, en poussant les choses à l'extrême, au point de vue du mouvement général du sol : n'a-t-on pas vu en effet le long du cours de la Meuse et dominant le fleuve ,,canalisé'', entre des quais rigides et muselés par des barrages artificiels, surgir d'immenses cônes volcaniques fumants, de ,,crassiers'' ou ,,terrils'', entassant Pélion sur Ossa au point d'appeler la vision des âges bouleversés de la genèse géologique ?

Cette transformation radicale est un phénomène contre lequel, pourtant, toute résistance de haute lutte est impossible et même aucunement désirable, car il a aussi sa Beauté.

Mais il faut faire la part du feu, et, instruit par l'observation de ce phénomène, disposer les conditions de l'expérience pour les Bassins industriels nouveaux qui peuvent encore surgir, et qui surgissent effectivement en Campine, sur un plan qui soit à la hauteur des dernières acquisitions des idées modernes en cette matière, car nos Districts industriel actuels sont bien la chose la plus pitoyable qui existe aux points de vue physionomique et de l'Art civique.

Ayant ainsi délimité très exactement d'une part ce qu'il importe absolument de sauvegarder avant tout sous peine de disparition totale et irréparable des Caractères primitifs, nationaux et régionaux essentiels de notre Pays, et d'autre part la Localisation présumée des Bassins industriels nouveaux et de la Zone, largement étendue, de leurs Développements probables, plus rien ne s'opposera à l'élaboration d'un vaste Plan progressif de Relations économiques développées et logiquement coordonnées, entre les diverses parties du Pays, solidaires les unes des autres, par le moyen de Routes, de Voies ferrées de tous genres, et de Canaux, établis et ,,habillés'' suivant les principes respectueux du Caractère régional esquissés au chapitre VI.

Le Respect du Caractère des Districts physionomiques.

Mais ce n'est point tout encore.

Tout dans l'Univers se transforme. Aucun caractère spécifique n'est immuable et nous n'avons le droit de conférer aux choses une apparence de fixité relative qu'à l'échelle de la génération humaine et, pour certaines lois d'universelle envergure, à celle de l'humanité tout entière peut-être.

Dès lors qu'avons-nous fait en préservant des Sites, c'est-à-dire en prolongeant l'existence de certains Caractères physionomiques qui nous sont chers : nous avons fait simplement œuvre sentimentale et . . . caduque à la longue, malgré tout ! Œuvre opportune et bienfaisante pourtant, car il sied que nous nous plaçions à l'échelle des humains et non point sur le plan des abstractions philosophiques.

Mais nous aurions fait œuvre incomplète et nullement viable si nous nous bornions à mettre simplement ,,en conserve'' quelques échantillons des Aspects de notre pays, formant comme une espèce de Musée ou de Jardin zoologique, et si nous abandonnions tout le reste à la Dégradation intégrale. Eminemment utile, cette œuvre de Conservation ne peut pourtant en demeurer là : nous devons encore veiller à ce qu'entre ces ,,Témoins'' protégés, tout le reste évolue de manière à continuer une Tradition, mais dans le sens le plus largement accepté de ce mot. Nous devons éviter la Dégradation du Caractère, la tendance à la Confusion et au Nivellement des Caractères physionomiques des Régions de notre Pays, étant entendu que ces caractères ne sont certes point fixes, qu'ils évoluent constamment et qu'il est bon et beau qu'ils évoluent, mais qu'il importe formellement que cette Evolution se fasse suivant un Déterminisme absolu générateur et continuateur de la Tradition.

Nous avons pour devoir impérieux d'éviter que l'on fasse des accrocs à la trame de cette Tradition et, ce que l'instinct spontané a su réaliser autrefois sous la poussée de ce déterminisme non con-

trarié, nous devons en réaliser consciemment les conditions actuelles pour suppléer à la faillite de l'instinct collectif.

La Dégradation du Caractère des Districts physionomiques des Pays provient, nous l'avons exposé au cours du chapitre VI, de l'Inadaptation de l'Elément constructif au Paysage: Maisons et Agglomérations du type urbain dégénéré d'une part; la Villégiature — Villas, Hôtels, Sanatoria — d'autre part, ainsi que les Dépendances et les Accessoires des Voies de communication.

Dans le cas de la Belgique tout le problème de la sauvegarde du Caractère physionomique de ses Districts est intimement lié à celui des Constructions et des Agglomérations rurales ou urbaines, car à l'infinie variété des Aspects physionomiques du Paysage et de la Nature se superpose, et se moule littéralement sur elle, en ce pays surpeuplé, une égale variété de Caractères typiques dans le domaine des Constructions.

Rien n'est plus varié et pourtant plus irrévocablement soumis aux contingences locales et régionales que les Aspects primitifs de l'Habitation villageoise en Belgique, la manière dont elle s'entoure et se protège contre les intempéries, la dépendance rigoureuse entre les modalités spontanées de Groupement des Agglomérations en fonction des circonstances géographiques, depuis le plus humble Hameau jusqu'à la grande Ville, car l'une ne provient-elle pas en dernière analyse de l'autre et si souvent, comme on l'a fait remarquer, ne reconnaît-on pas dans la grande Ville les restes cristallisés de l'embryon villageois dont elle provient ?

Pour chaque Ville, pour chaque Agglomération, comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents, il est possible de dégager la Loi du Développement de cette localité au cours des âges et le faisceau d'Eléments typiques qui définissent son Caractère. Ces éléments obéissent à une sorte de „système physiologique" interne, schématique, abstrait, fonction de tous les facteurs qui interviennent à la cause et constituent le Type traditionnel, virtuel si je puis dire, reflétant la loi ontogénique profonde qui intègre toutes les correspondances intimes entre le sol, les choses et les êtres, loi et correspondances dont il importe seulement d'avoir la clairvoyance pour concevoir des créations qui résonnent harmoniquement avec le milieu où elles naissent et cela loin de toute copie de formes ou de schémas décorativement révolus.

Ainsi, en application concrète de ces notions : au bord de la mer, le long du Littoral flamand, lorsque l'on aura réservé au point de vue scientifique et pittoresque quelques vastes étendues de Plage, de Dunes et de Pannes près de la frontière française, d'Alluvions marines

et de Polders argileux et sablonneux à Nieuport, à Westende et à Knocke, comme le Zwijn et l'embouchure de l'Yser, il importera de rechercher avec soin quels sont les Caractères dominants, spontanés et abstraits qui présidèrent au cours des âges à la constitution des complexes de formes, de proportions, de matériaux et de couleurs définissant les types constructifs des Villages tapis dans les Pannes ou éparpillés dans les Polders, et ceux des Villes à l'embouchure des cours d'eau, non point pour imiter ou copier ces modèles ni s'inspirer même des formes concrètes qui ne répondraient plus aux destinations tout à fait autres des Constructions balnéaires ou rurales contemporaines, mais pour se soumettre dans l'invention de ces agencements nouveaux aux grandes Lois rythmiques et coloristes qui règnent dans l'ordonnance souveraine du Paysage naturel et dont il faut devenir habile à percevoir les concordances et la réaction dans les dispositions constructives, dont il faut éviter de briser le rythme et de trouer le décor. Et dès lors des Servitudes précises et nettement formulées, sanctionnées par les Lois et les Règlements communaux, doivent délimiter le champ d'action, d'autant plus admirable, laissé à la liberté d'invention individuelle.

Le Problème se pose rigoureusement de même dans le principe, et la Solution s'exprime différemment déjà dans les formes et dans la couleur des matériaux employés, dès qu'on pénètre un peu plus à l'intérieur des terres dans la Flandre brugeoise et au plus haut degré dans Bruges même où tous les cas se posent à l'aigu.

Plus au Sud, la couronne splendide, mais si cruellement ébréchée, des nobles villes du Métier de Furnes, Furnes elle-même, Nieuport-Ville, Dixmude, Ypres, et Loo la ville morte, et puis tous les villages, formuleront un problème critique, mais toujours de même ordre sous des aspects différenciés.

La Flandre continentale au bord de la Lys et de l'Escaut, puis dans le Pays de Waes, représenteront par d'autres données concrètes les symboles algébriques de la formule abstraite, qu'il s'agisse, les „témoins" naturels une fois conservés, de grandes villes comme Gand, de villes moindres ou de villages.

La Campine à son tour, en Anvers ou Limbourg, suggère pour les villages des notions très particulières, dans les tonalités grises et les formes contenues.

Le Brabant flamand ou wallon, la Hesbaye, le Hageland affirment leurs particularités avec éclat, ampleur et richesse.

Successivement de la Thiérache, par l'Entre-Sambre-et-Meuse et la Marlagne, vers le Condroz et la Famenne, pour finir au Pays de Herve, tous les Villages et toutes les Villes posent le même problème sur des données nouvelles

et, revenant par les hauteurs, la loi se vérifie encore en passant par les Fagnes et la Haute-Ardenne pour aboutir en Pays Gaumais et dans la Lorraine belge.

Mais, si tel est le problème posé par l'immémoriale tradition et par l'accoutumance, l'adaptation à des modes plus récents d'existence, ou dont les aspects du moins sont plus neufs, conduit à considérer certaines cités sous un autre angle : celui de leur destination plus particulière.

Et ici encore pourtant il sera toujours possible de concevoir les dispositions et les agencements spéciaux que nécessitent ces caractères nouveaux, en harmonie avec la loi supérieure du Caractère régional :

Ainsi qu'il s'agisse d'une ville grandement industrielle comme Gand la flamande ou Liége la wallonne, d'une ville-port comme Anvers, d'une ville capitale comme Bruxelles ; qu'il s'agisse de cités usinières comme celles du Pays Noir, qu'il s'agisse au contraire de villes comme Termonde en pays flamand et Dinant en pays wallon, où, par suite de l'immensité des destructions, une reconstruction presque intégrale est à prévoir et dont les conditions locales, quoique totalement opposées dans leur aspect, ont ceci de particulier que leur cadre se prête à l'application très étendue de notions ultra-modernes empruntées aux Cités-Jardins par exemple ; ou enfin qu'il s'agisse de cités encore à naître comme dans les nouveaux Bassins industriels de la Campine, où tout est à faire et peut être conçu suivant le programme approprié des Cités-Jardins industrielles et ouvrières, — dans tous ces cas indistinctement la recherche et l'observation du Caractère régional sera le grand ressort de la Variété la plus infinie dans une Harmonie intégralement respectée, tandis que toute autre méthode qui ne s'opposerait point d'une manière draconienne à la Dégradation de ce Caractère engendrera l'uniformisation radicale dans la banalité la plus navrante.

Pour nous résumer nous constaterons donc qu'il importe de réunir en un faisceau, par Districts physionomiques d'abord et par Localités dans chacun de ces Districts ensuite, tous les Caractères et toutes les particularités typiques concernant d'une part la Géographie générale, le Paysage, les Traditions constructives et les Matériaux locaux, d'autre part la Destination fonctionnelle et économique dominante de la Localité considérée.

Entre ces deux pôles le champ est libre pour toutes les trouvailles du talent.

Ainsi, quel que soit le problème que nous ayons analysé :

l'Agrégation historique d'une Cité;

le Fonctionnement contemporain de la Cité et l'organisation de ses éléments en Centres, Quartiers et Relations viables entre ceux-ci;

les Conflits résultant de la confrontation entre ces deux notions;

les Espaces-libres et les Grands Ensembles civiques dans la Ville de Demain;

le Problème Rural ou National enfin,

nous sommes toujours arrivés à la Conclusion qu'avant tout Projet d'Aménagement il est indispensable de fixer sur des PLANS l'ensemble des éléments et toutes les particularités de l'objet étudié: Pays, District ou Cité. Il importe d'y joindre des Diagrammes et des Statistiques de toute nature ainsi que de constituer le DOSSIER de ces Données et des Desiderata pour l'avenir.

C'est l'organisation de ce travail, suivant des méthodes unifiées et précises, que M. Lanchester a exposé sous le titre de CIVIC DEVELOPMENT SURVEY dans la remarquable étude dont nous donnons plus loin une adaptation au cas de la Belgique.

Le Problème ainsi posé, et ses Eléments mis à la disposition de tous les intéressés par voie d'Expositions, de Conférences et de Consultation documentaire, il importe encore que les Auteurs de Projets disposent d'un „Outil" dans lequel ils trouvent la Somme condensée des Principes généraux d'Art civique, fruit de l'expérience internationale, ainsi que les Matériaux documentaires essentiels relatifs aux expériences réalisées à l'étranger dans cette Science encore éparse et en voie de constitution.

C'est la TABLE DES MATIÈRES d'un tel outil que le Comité Néerlando-Belge d'Art Civique à la Haye a dressée, et qu'il a bien voulu nous autoriser à publier à la suite du présent exposé d'ensemble (Appendice II), à titre d'indication des moyens capables de préparer la solution des problèmes posés.

LE PROBLÈME JURIDIQUE.

Il serait enfin nécessaire qu'une Sanction légale vînt garantir l'application de ces Principes.

LOI GÉNÉRALE SUR LE TRACÉ, L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION DES CITÉS ET SUR LA PROTECTION DE LA NATURE.

Une double Législation s'impose: une législation de l'État envers les Communes sous la forme d'une Loi générale sur le Tracé, l'Aménagement et la Construction des Cités ou Loi d'Urbanisation et sur la Protection de la Nature, car celui qui s'est bien pénétré de l'esprit du Problème civique sait qu'on ne peut pas détacher

le Problème urbain du Problème rural et régional; une législation des Communes envers les Particuliers stipulant un minimum de Dispositions réglementaires de nature à assurer au triple point de vue hygiénique, technique et esthétique l'application des Principes envisagés dans cette étude.

PLANS D'ENSEMBLE D'EXTENSION.

Une Législation sur le Tracé, l'Aménagement des Cités et la Protection de la Nature doit avant tout prescrire l'obligation formelle pour les Communes, Villes et Villages de faire dresser dans un délai minimum à dater de la promulgation de la Loi des Plans d'ensemble d'Extensions systématiques et d'Améliorations, méthodiquement établis et soumis à révision périodique imposée, décennale pour les villages, quinquennale pour les Villes de moyenne importance et triennale pour les grandes Villes.

ARRÊTÉ-LOI DU 25 AOUT 1915 DU HAVRE ET 4e RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES.

C'est la systématisation et l'extension à toutes les Communes du Royaume du principe sanctionné par l'ARRÊTÉ-LOI publié dans le Moniteur belge au Havre des 18—24 Septembre 1915 et relatif à la soumission obligatoire des Projets de Reconstruction à une Commission d'examen. Ce principe répond au vœu de la 4e Résolution prise par la Conférence de Londres „pour la Reconstruction de la Belgique" les 11—15 février 1915. (Voyez les Résolutions de la Conférence : Appendice II page 174).

SERVICES DE „CIVIC DEVELOPMENT SURVEY."

Pour servir de Base à l'élaboration de ces Plans toutes les Villes et Communes ou Agglomérations de Communes seront tenues d'instituer un Département, un Service ou un Bureau spécial d'Inspection de l'Etat de Développement civique (Civic Development Survey) où seront rassemblées, classées, coordonnées, analysées et présentées, autant que possible sous la forme graphique de Plans et de Diagrammes illustrant les Statistiques et accompagnés de Mémoires explicatifs, toutes les Données relatives à l'Etat de Développement civique de la Localité : Archives, Statistiques, Cartes, Plans et Documents graphiques de toute nature. L'organisation de ces Services se fera suivant un type unique et des Méthodes rigoureusement concordantes, tant au point de vue de la Classification que de la préparation des Documents. (Ceci assure la mise en pratique de la 1ère et de la 2e Résolution de la Conférence de Londres).

1ère ET 2e RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES.

Ces Méthodes seront codifiées et maintenues à la hauteur des derniers perfectionnements en la matière par un Office Général

de l'Inspection civique et de la Documentation municipale dépendant du Pouvoir Central et qui se tiendra en relation avec les organismes analogues d'autres nations comme par exemple le Civic Survey of London[1]). Le Bureau permanent national de l'Union Internationale des Villes ou l'Union nationale des Villes et Communes pourrait recevoir délégation officielle de l'Etat pour constituer cette œuvre.

PRESCRIPTIONS MINIMA ET RECUEIL PERPÉTUEL D'INSTRUCTIONS GÉNÉRALES.

3e RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES.

Quant aux Plans d'ensemble d'Aménagement eux-mêmes, la Loi formulera un certain nombre de prescriptions, constituant un «*Minimum Standard*» de conditions auxquelles ces plans devront satisfaire (ceci concerne la 3e Résolution de la Conférence de Londres) et les conséquences de ces prescriptions seront codifiées et commentées dans un Recueil perpétuel d'Instructions générales détaillées, élaborées sur la base des Principes fondamentaux universels d'Art civique par le Conseil supérieur d'Art civique dont il sera question plus loin. Le Commentaire perpétuel de l'Encyclopédie universelle des Villes et de l'Art civique publiée par l'Union Internationale des Villes pourra fournir le fondement scientifique et technique des Instructions générales.

Ces Instructions qui s'étendront aux divers domaines de l'Hygiène, de la Technique et de l'Esthétique offriront trois degrés de généralité:

— en premier lieu des Instructions d'une portée absolument générale et applicables à l'ensemble du Pays, fondées sur les principes techniques fondamentaux et universels de l'Aménagement des Cités et de l'Art civique ;

— en second lieu des Instructions régionales complémentaires, distinctes pour chaque District physionomique du Pays et dictées par la volonté de faire respecter le Caractère physionomique de chacun de ces Districts ;

— en troisième lieu des Instructions communales en application de Droits nouveaux attribués à la Commune envers les Particuliers et en fonction de Circonstances locales spéciales qui viendraient à être reconnues.

Cette dernière catégorie fait plus particulièrement l'objet de la seconde Législation, ultérieure, celle définissant à nouveau les

---

[1]) Admirable institution fondée par Mr. H. V. Lanchester, placée sous la direction de Mr. A. R. Sennett et installée 9 Conduit Street, London, W.

Rapports entre la Commune et les Citoyens en ce qui concerne du moins l'Aménagement des Cités.

Les Dispositions existantes en cette matière, et entre autres celles de la Loi belge du 18 mai 1914 relative à la Beauté des Voies publiques, ont été rassemblées, coordonnées et commentées par une éminente autorité en Belgique, dans une remarquable étude publiée dans le Bulletin Communal de Schaerbeek-Bruxelles (N°. 5—55e année. Séance du Conseil du 17 juin 1915). Sur ces bases pourront s'appuyer les Mesures transitoires d'appropriation des dispositions légales existantes visées par la 3e Résolution de la Conférence de Londres.

Ces trois échelons d'Instructions auront trait à tous les ordres d'idées qui se rattachent aux Principes généraux de l'Art civique et entre autres :

— à l'observation des Tendances naturelles des Cités considérées à se développer dans certaines Directions et à grouper leurs Quartiers d'une manière déterminée ;

— au perfectionnement de l'Ordonnance générale primaire de la Voirie, aux tracés des Alignements, à la détermination de la Largeur des Voies et à leur utilisation aux points de vue fonctionnel et hygiénique, aux Blocs construits au point de vue hygiénique ainsi qu'à celui des Servitudes d'ordre esthétique (Ensembles civiques) ;

— à la répartition des Espaces-libres et à leur étendue, proportionnellement à la Densité de la population ;

— à l'Hygiène et à la Sécurité des Bâtiments publics et des Etablissements de toute nature, ainsi que des Demeures de toutes catégories.

Pour garantir la possibilité d'exécution de ces ordonnances il faudra légiférer sur l'Unification et l'Annexion de Communes, en faciliter beaucoup la procédure.

Il faudra d'autre part étendre la conception de l'Expropriation pour cause d'Utilité publique à l'Esthétique des Villes.

Pour ce qui concerne les Vestiges historiques et archéologiques il importera d'étendre considérablement les pouvoirs et le droit de Classement irrévocable octroyés à la Commission des Monuments, notamment quant à la faculté d'imposer des Servitudes d'ordre esthétique aux Quartiers physionomiques.

Enfin les Sites pittoresques ou présentant un Intérêt scientifique seront efficacement protégés par une Loi sanctionnant une série de droits et de prescriptions formelles rela-

tifs au Classement de Sites remarquables ou intéressants, à la faculté de décréter d'Intérêt public des «Réserves», à titre de Patrimoine collectif de Beauté naturelle pour la Nation, au rachat ou à l'expropriation de Réserves, de Sites, d'Arbres remarquables, à la protection de Plantes et d'Animaux rares ou de Témoins géologiques, à la remise des Trouvailles à l'Etat, à l'obligation effective de planter les Déchets de Carrières et d'Industrie, à la prohibition de la Réclame dans le Paysage et sur les Monuments, et surtout à l'obligation de soumettre aux Commissions et Bureaux consultatifs et de Contrôle, locaux, régionaux ou centraux, tout Projet généralement quelconque de Construction ou de Plantation.

Il faudra que l'application de l'œuvre du Législateur soit assurée par tout un appareil d'organisations officielles, mixtes ou privées, centrales, régionales et locales dont le rôle sera multiple et salutaire :

CONTRÔLE ET SANCTION : COMMISSION CENTRALE OU CONSEIL SUPÉRIEUR D'ART CIVIQUE.

En une Commission centrale ou Conseil supérieur d'Art civique seraient associés ou représentés les multiples organismes qui, sans relations entre eux actuellement, régissent chacun fragmentairement des parties de ce domaine :

Commission d'Archéologie et pour la Protection des Monuments (Monuments, Fouilles et Trouvailles) ;

Commission pour la Protection de la Nature à deux subdivisions :

au point de vue scientifique (Stations biologiques, Témoins géologiques, Espèces rares) ;

et au point de vue pittoresque (Réserves, Sites, Forêts, Arbres remarquables) ;

Commission nationale d'Hygiène ;

Commission technique des Alignements et du Tracé des Villes ;

Commission d'Architecture et d'Esthétique des Villes ;

Commission pour l'Amélioration et l'Embellissement de la Vie Rurale ;

Commission des Plantations ;

Commission nationale des Voies de Communication ;

Conseils supérieurs de l'Agriculture, des Forêts, de l'Industrie, du Commerce ;

Commission d'étude des Problèmes économiques ;

Commission d'Etudes Juridiques.

La mission du Conseil serait double :

I. — l'examen et la sanction suivant une procédure simple et dans des délais déterminés de tous les Projets permanents d'Extension et d'Amélioration des Cités imposés par la Loi sur l'Aménagement des Cités et la Protection de la Nature ;

II. — l'élaboration constamment révisée, perfectionnée et tenue à

ANISATION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE A L'ÉTUDE DE LA RECONSTRUCTION DES CITÉS DÉTRUITES OU ENDOMMAGÉES PAR LA GUERRE DE 1914 EN BELGIQUE.

Explication de la Planche.

dessous du Centre International constitué par l'Union Internationale des Villes (Siège à Bruxel- Organisation permanente issue du Congrès périodique international des Villes en vertu d'une Résolution du 1er s, à Gand, le 31 juillet 1913):

Comités Internationaux d'Art civique „pour la Belgique" (formés de Délégations des orga- locaux natio- els que Unions lles et Com- ou Associa- techniques et ques de toute , ainsi que de liers qualifiés, ciens spécialis Artistes) sont en connexion 'Union In- nationale Villes. (Lors- auront accom- r œuvre „pour rique" ils pour- moyennant e réorganisa- t des adjonc- ultérieures, de- rle cas échéant ections natio- de l'Union ationale des . Ce sont no- ent: le Bel- a Town- ning Com- ee-Londres, les Iles Britan- s; le Comité lando-Belge t civique- Haye-Am- dam pour les Bas et d'autres tés similaires en e, en Suisse, lie, en Espagne, uède et Nor- au Danemark, Finlande, en e, aux Etats- d'Amérique, au da, en Amérique ud, aux Indes nniques, en Aus- , etc., etc., etc. omités rassem- et élaborent latériaux docu- aires universels es centralisent iège provi- e assumé à Haye pour la de la guerre l'Union In- nationale Villes. L'U- n transportera leurement ces ments, complè- nt organisés, au central de ion Internatio- des Villes à colles.

rs le haut: U. I. V. destine oint de cette mentation à ion des Vil- et Commu- Belges, à la- le se sont jointes

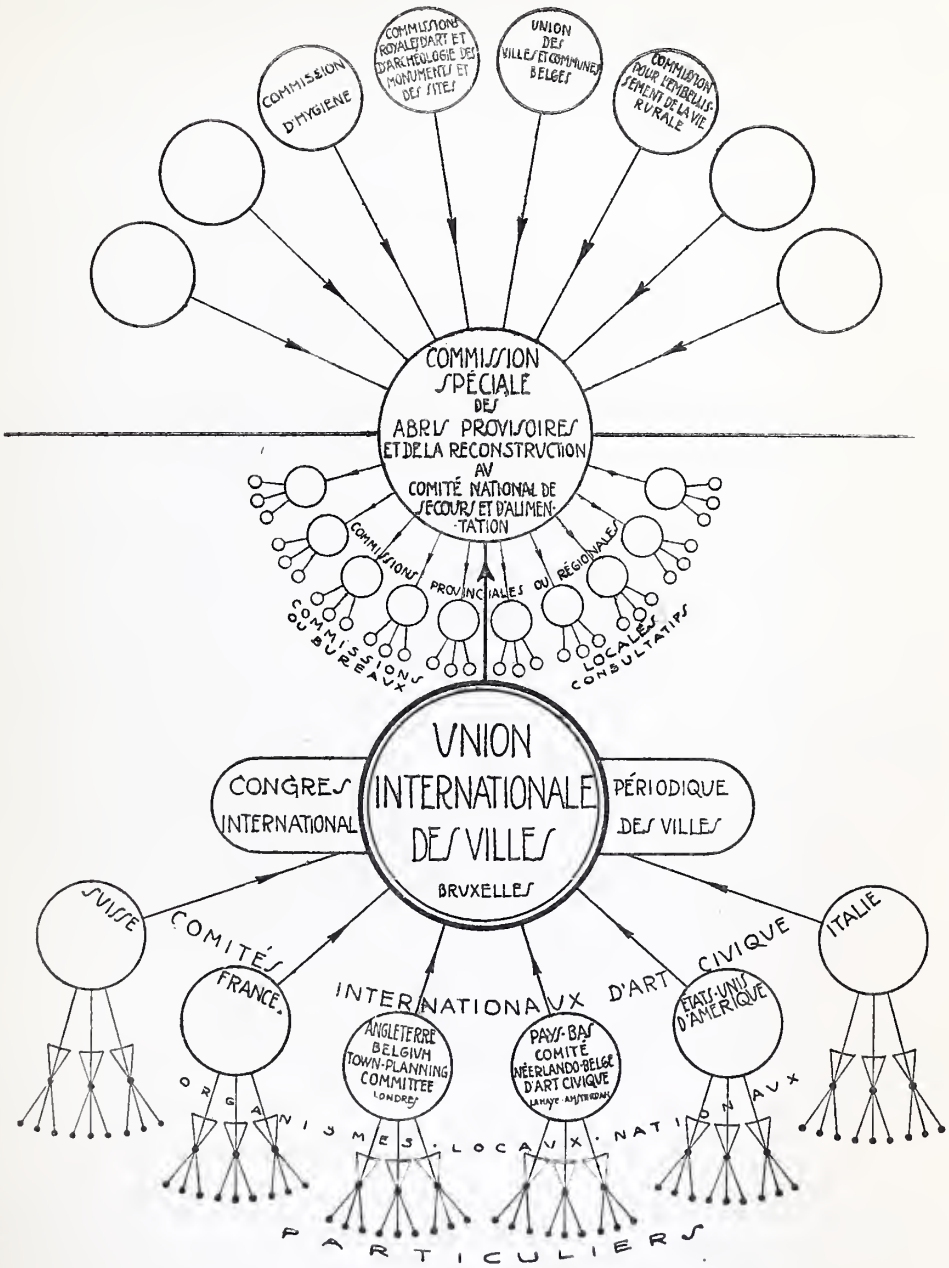

Commissions royales des Monuments et les Sites, celle pour l'Embellissement de la Vie rurale, etc., etc., pour constituer Commission spéciale en vue d'étudier le problème de la Reconstruction en Belgique. Cette Commission spéciale ache à promouvoir la constitution de Sous-Commissions provinciales et régionales ou locales et de Bureaux consul- s locaux.

Siège de l'Union Internationale des Villes à Bruxelles sera consigné après la guerre le Dépôt central de la mentation universelle et internationale rassemblée par les divers Organismes d'étude. Elle y sera constamment déve- ée et tenue à jour.

paix signée la Commission spéciale devra être organisée de manière à représenter tous les Organismes ofels nationaux dont l'activité intéresse le Développement civique des Localités. (Voyez la Figure ci-après).

ORGANISATION NATIONALE PERFECTIONNÉE.

Explication de la Planche.

Une LOI GÉNÉRALE D'URBANISATION ET POUR LA PROTECTION DE LA NATURE formule:

1°: l'obligation pour toutes les Communes du Royaume d'instituer au même titre que l'Etat civil ou le cadastre le SERVICE D'INSPECTION DE L'ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE DE LA LOCALITÉ. Ce Service est organisé dans chaque Commune suivant des Méthodes identiques pour tout le Pays, élaborées par un Département spécial d'Etudes du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics par exemple, ou mieux par l'Union des Villes et Communes déléguée à cet effet par le Pouvoir central et travaillant en commun avec l'Union Internationale des Villes et l'Institut Supérieur d'Urbanisme et de Hautes-Etudes Civiques Bruxelles.

2°. l'obligation pour toutes les Communes du Royaume de faire dresser dans un délai stipulé les PLANS D'EXTENSION systématiquement établis en application des „Standards" formulés dans les INSTRUCTIONS GÉNÉRALES, corollaire de la Loi d'Urbanisation (Voyez ci-dessus au 3°.). Ces Plans seront soumis à révision décennale pour les Villages, quinquennale pour les Villes de moyenne importance et triennale pour les grandes Villes.

3°. La Loi instaure une COMMISSION CENTRALE DU CONSEIL SUPÉRIEUR D'ARTCIVIQUE (ancienne Commission spéciale: Voyez la Figure précédente.) Au sein de cette Commission seraient associés ou représentés tous les Organismes officiels dont l'activité intéresse le Développement civique des Localités.

Organismes officiels.

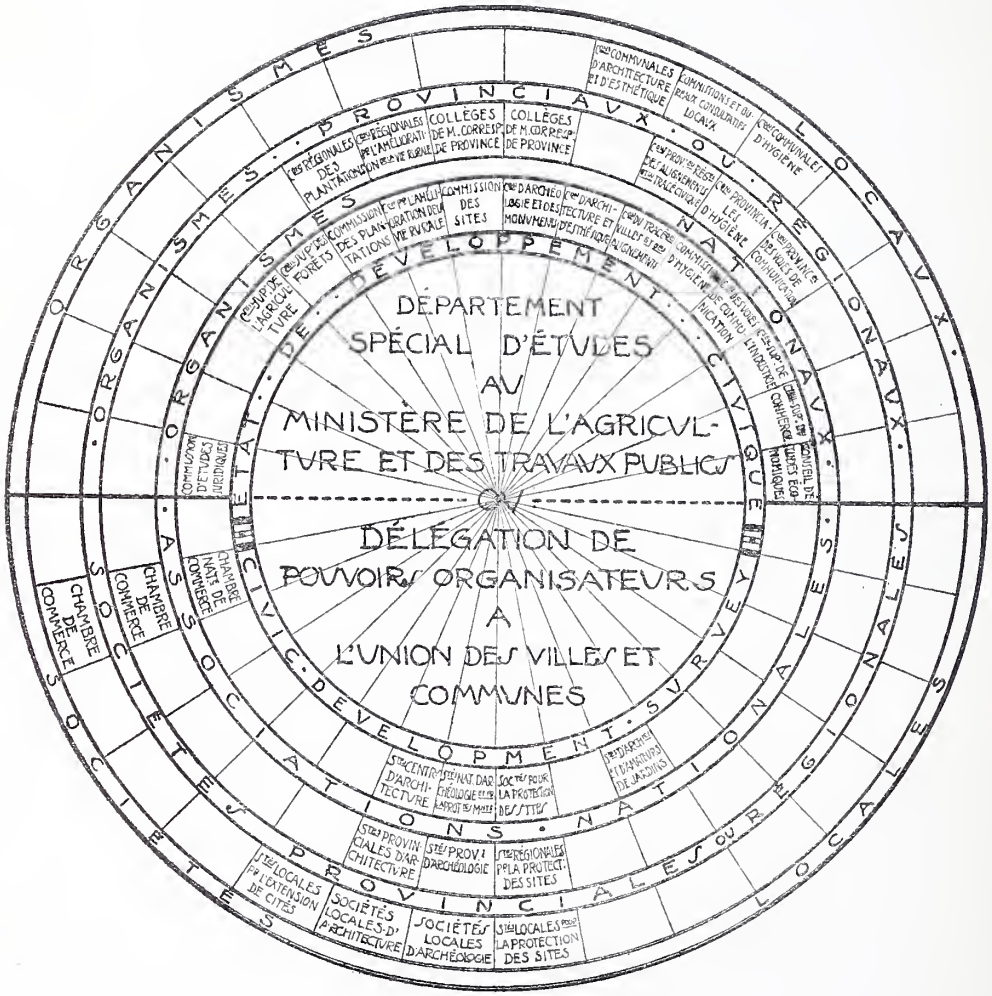

Associations privées.

Cette Commission ou Conseil supérieur d'Art civique (ainsi que les Sous-Commissions ou Directions régionales et locales auxquelles le Conseil jugera utile de déléguer des pouvoirs) aura pour mission d'élaborer avec le concours de l'Union des Villes et Communes, de l'Union Internationale des Villes et de l'Institut supérieur d'Urbanisme et de Hautes Etudes civiques le RECUEIL PERMANENT DES INSTRUCTIONS GÉNÉRALES, COROLLAIRE DE LA LOI D'URBANISATION ET POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, et de procéder à l'Examen des Plans d'Extension et de tous les Projets communaux ressortissant à divers ordres d'idées à déterminer précisément.

L'activité vulgarisatrice et initiatrice même des Associations privées correspondantes assure l'équilibre de la Participation commune de toutes les activités compétentes ou intéressées à la Gestion des Intérêts civiques.

jour du code d'Instructions détaillées à fournir aux Communes et à toutes les Administrations intéressées sur chaque objet du ressort de l'Art civique au point de vue national et régional.

Commissions régionales et Bureaux consultatifs locaux.

Sous la forme qui apparaîtrait comme étant la plus avantageuse la Commission centrale ou Conseil supérieur d'Art civique organiserait, pour se tenir en contact avec les Districts physionomiques, des Sous-commissions provinciales ou régionales auxquelles elle déléguerait tout ou partie de ses pouvoirs selon les cas, ainsi que des Bureaux consultatifs locaux, communaux ou intercommunaux.

Rôle des Initiatives et Groupements d'ordre privé.

Les Groupements d'Initiative privée comme les Sociétés centrales, régionales ou locales d'Archéologie, d'Architecture, d'Art des Jardins, de Protection des Monuments, de la Nature ou des Sites et d'Extension des Cités (Ligues, Associations, Comités d'étude et Fédération de tous genres et à tous les degrés) et en tout premier lieu l'Union nationale des Villes et Communes et l'Union Internationale des Villes, dans leurs efforts systématiquement coordonnés, et soutenus par les Pouvoirs publics, enfin les Contributions volontaires, joueraient un rôle éminemment salutaire et efficace et d'une haute portée sociale en dressant des Inventaires de Conservation appuyés de Mémoires, en coopérant, dans la mesure de leur compétence et de leurs attributions, à l'élaboration des Matériaux de Connaissance sur l'étude desquels doit se fonder la rédaction des Instructions générales édictées par la Commission Centrale et surtout en favorisant la diffusion la plus large dans le Public des idées progressives en matière civique.

Exposition permanente de la Cité.

Cette diffusion des idées dans le Public serait assurée d'une manière efficace par les mesures suivantes :

L'organisation en Exposition permanente de la Cité des Documents graphiques et autres, élaborés par les Services d'Inspection de l'Etat de Développement civique de chaque Commune ainsi que par l'Office central chargé de l'élaboration des méthodes de Civic Development Survey.

La publication d'un Bulletin officiel par le Conseil supérieur d'Art civique. Ce Bulletin servirait à vulgariser dans le public la matière considérée par les Instructions générales.

PUBLICATIONS OFFICIELLES ET PRIVÉES POUVANT AIDER A LA DIFFUSION DES IDÉES PROGRESSIVES EN MATIÈRE CIVIQUE.

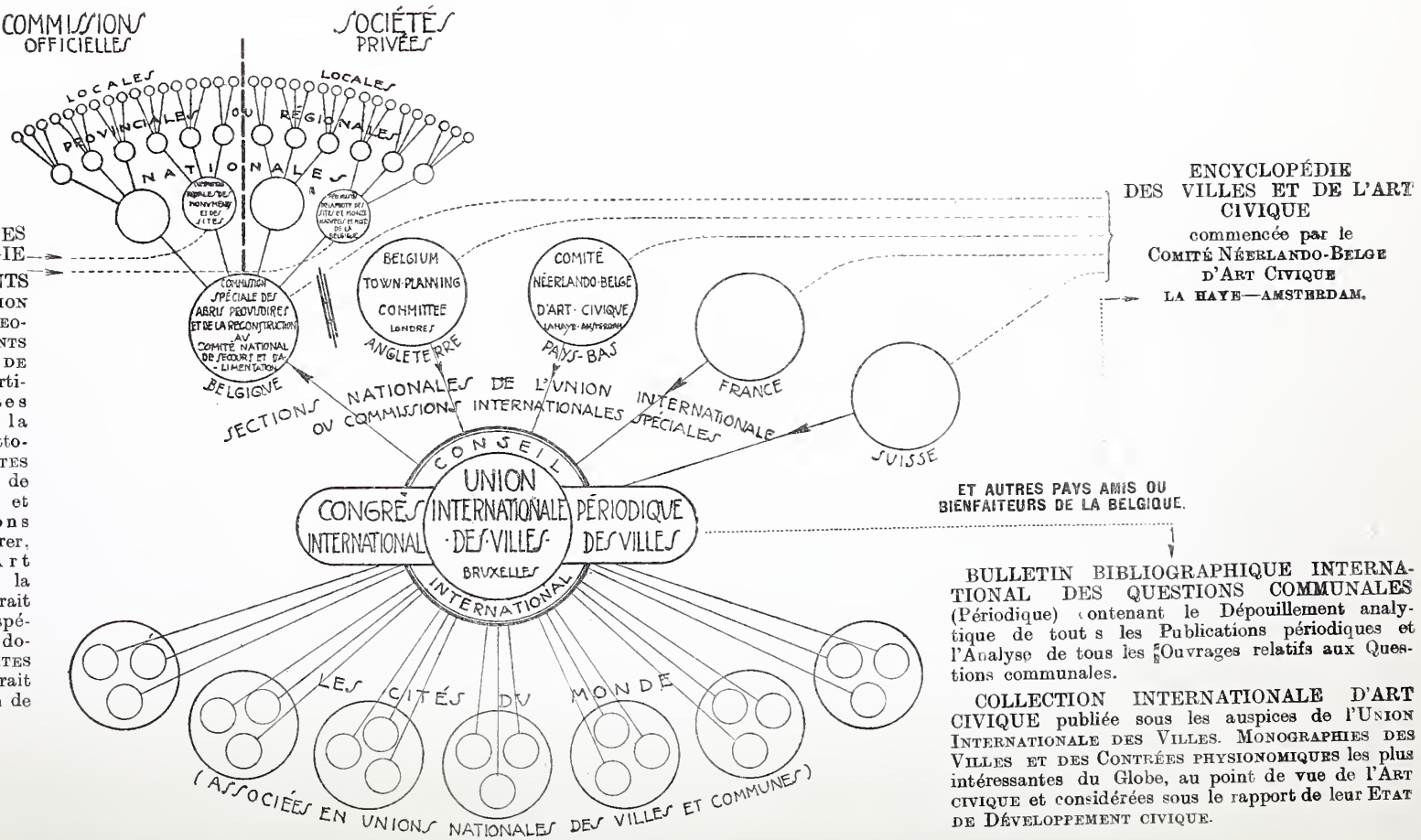

BULLETIN OFFICIEL DES COMMISSIONS ROYALES D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

SITES ET MONUMENTS

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS POUR LA PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS ET HISTORIQUES DE LA BELGIQUE. Destinée en particulier à la Défense des Sites et à la Protection de la Nature au point de vue pittoresque et physionomique SITES ET MONUMENTS, interprète de l'opinion publique éclairée et libre organe des Associations privées pourra se consacrer, nonobstant, à l'étude de l'Art civique en général Dans la mesure où il existe ou naîtrait en Belgique des Périodiques spécialisés dans n'importe quel domaine d'ordre civique SITES ET MONUMENTS en publierait le Sommaire dans un dessein de synthèse.

ENCYCLOPÉDIE DES VILLES ET DE L'ART CIVIQUE

commencée par le COMITÉ NÉERLANDO-BELGE D'ART CIVIQUE LA HAYE—AMSTERDAM.

ET AUTRES PAYS AMIS OU BIENFAITEURS DE LA BELGIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DES QUESTIONS COMMUNALES (Périodique) contenant le Dépouillement analytique de tous les Publications périodiques et l'Analyse de tous les Ouvrages relatifs aux Questions communales.

COLLECTION INTERNATIONALE D'ART CIVIQUE publiée sous les auspices de l'UNION INTERNATIONALE DES VILLES. MONOGRAPHIES DES VILLES ET DES CONTRÉES PHYSIONOMIQUES les plus intéressantes du Globe, au point de vue de l'ART CIVIQUE et considérées sous le rapport de leur ETAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE.

La publication de l'Encyclopédie des Villes et de l'Art civique commencée par le Comité Néerlando-Belge d'Art civique et à continuer par l'Union Internationale des Villes, l'Etat veillant à ce que toutes les Communes et Administrations intéressées puissent en disposer. Publications officielles et privées.

La publication, déjà commencée, du Bulletin bibliographique International des Questions Communales par l'Union Internationale des Villes.

La publication par la coalition des groupements d'Initiative privée d'un Bulletin périodique de vulgarisation à fort tirage et à faible prix dont la Revue Sites et Monuments, organe de la Fédération des Sociétés pour la Protection des Sites et des Monuments Naturels et Historiques de la Belgique, que nous avons l'un et l'autre fondés, peut donner une idée exacte. Une telle publication doit exister pour être le porte-voix de l'opinion publique, une sorte de tribune libre organisant en quelque manière la participation morale des citoyens à la gestion des affaires publiques en cette matière.

La compétence de ce Périodique pourrait être avantageusement étendue à tous les domaines de l'Art civique, nonobstant l'existence ou la naissance de Revues spécialisées dans ces différents domaines. Demeurant elle-même plus spécialement consacrée à l'œuvre de Protection de la Nature et du Caractère physionomique régional, elle publierait toutefois le Sommaire brièvement analysé des autres Revues pour assurer une vue d'ensemble permanente sur l'état de la question.

La fondation d'une Collection internationale d'Art civique, à publier sous les auspices de l'Union Internationale des Villes et dans laquelle paraîtraient des Monographies des Villes remarquables du Monde, serait un puissant moyen d'éducation publique en ce domaine encore inexploré par la plupart. Ces Etudes d'Art civique, conçues sur un plan unique et confiées chacune à un auteur qualifié pour traiter semblable sujet d'une manière systématique et synthétique, étendraient à l'ensemble du Problème des Villes l'idée des collections de vulgarisation artistique et scientifique comme celle des „Villes d'Art célèbres" par exemple. Le but poursuivi ne serait point de former des dilettantes, comme le sont en réalité souvent, quand ce ne sont point en ces matières des ignorants du reste excusables, les édiles politiciens qui solutionnent les questions d'Art civique, mais de les mettre en état ainsi que le public de comprendre la valeur des solutions proposées par les techniciens et les Artistes.

Par l'ensemble des activités dont elle serait ainsi le noyau l'Union L'Union Internationale des Villes.

Internationale des Villes pourrait devenir un véritable Institut international d'Art civique.

Cours et Conférences.

Enfin des Cours et Conférences d'Art civique, d'Aménagement des Cités, d'Art paysagiste (Landscape Architecture) et d'Etudes municipales devraient être organisés dans les Universités et les Académies des Beaux-Arts, à l'exemple de ce qui existe dans maint pays étranger, et, mieux encore, un Institut universitaire d'Urbanisme et des Hautes Etudes civiques, annexé à une Ecole des Sciences sociales, devrait constituer le foyer par excellence de toute cette œuvre d'une si haute portée morale, sociale et esthétique.

Tout cet échafaudage organique se réduit en réalité à ce schème très simple :

Une Loi d'Urbanisation et sur la Protection de la Nature appelle deux organismes à la vie et leur prescrit l'ordre d'activité suivant :

I. A. Un premier Organisme est simplement enregistreur: le Service communal d'Inspection de l'Etat de Développement civique dont les Méthodes sont élaborées, et leur unité assurée, par un Office central d'Inspection civique du Royaume.

B. Le rôle actif est entièrement laissé à la Commune. Celle-ci est astreinte à dresser des Plans d'Extension systématique soumis à révision périodique.

II. Le second Organisme est revêtu de Pouvoirs de Contrôle: une Commission centrale ou Conseil supérieur d'Art civique à subdivisions régionales, associant ou représentant toutes les Commissions officielles déjà existantes et les complétant. Ce Conseil supérieur vérifie si les Plans communaux solutionnent effectivement en application des „Standards" les plus récents les problèmes mis en lumière par l'Inspection civique.

Ces „Standards" seront formulés dans les Instructions générales, corollaire de la Loi d'Urbanisation. Ils seront élaborés par le Conseil supérieur et déduits de la confrontation avec les Contingences nationales des éléments de la Documentation universelle rassemblée par l'enquête internationale et par les soins de l'Union Internationale des Villes et dont les matières principales seront publiées dans l'Encyclopédie.

Le reste se borne à être une Action publique et privée de Vulgarisation au sein des Populations (Diverses Publications

périodiques) et inversement une Coopération des Citoyens à la gestion de leur bien commun (Tribune libre).

En un mot :

Les Chambres Législatives votent la

Loi d'Urbanisation et sur la Protection de la Nature.	
Elle institue :	le Service d'Inspection de l'Etat de Développement civique dans toutes les Communes du Royaume.
Elle prescrit :	l'Etablissement de Plans d'Extension systématique, obligatoire pour toutes les Communes du Royaume, plans soumis à Révision périodique.
Elle érige :	un Conseil supérieur d'Art civique lequel élabore le
Recueil permanent d'Instructions générales, corollaire de la loi d'Urbanisation.	et s'appuyant sur elles contrôle l'aptitude des Plans proposés à solutionner les problèmes mis en lumière par l'Inspection de l'Etat de Développement civique.

L'Union Internationale des Villes, déléguée à cet effet, ou en collaboration avec un Institut supérieur d'Urbanisme et de Hautes Etudes civiques (annexé à une Ecole universitaire des Sciences sociales), élabore les Méthodes communes d'Inspection de l'Etat de Développement civique. Elle rédige en outre le Commentaire des notions fondamentales d'Urbanisation recueillies par voie d'enquête internationale (Dépôt documentaire au Siège de l'U. I. V. et Encyclopédie universelle des Villes et de l'Art civique) et adaptées aux caractères régionaux des Districts physionomiques.

Ce Commentaire peut servir de guide pour l'établissement du Recueil d'Instructions générales, corollaire de la Loi d'Urbanisation.

RÉCAPITULATION ET CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

DOUBLE ASPECT DU PROBLÈME DE LA RECONSTRUCTION EN BELGIQUE.

Si nous récapitulons, pour terminer, les points saillants du problème immense, dont nous avons seulement pu esquisser à grands traits le développement général, nous constatons que la question de la Reconstruction en Belgique s'est présentée sous un double aspect.

Un aspect immédiat : le Relèvement des Ruines, le « Cas clinique » en soi ; un aspect plus général : le Conditionnement favorable du Développement civique futur des Agglomérations.

LE PROBLÈME GÉNÉRAL.

Le « Cas clinique » pose le Problème général, comme conséquence de l'attraction d'intérêt considérable qu'il concentre sur les questions d'Art Civique. Celles-ci pourtant étaient déjà quelque peu à l'ordre du jour. L'Amérique depuis longtemps se passionnait pour ces études d'une si haute portée sociale. L'Europe avait suivi, lentement et de loin, et les essais d'application méthodique ne s'y manifestaient encore qu'à l'état sporadique.

Le Congrès des Villes en 1913 à Gand fut le signal d'un effort organisateur des énergies internationales dont la Belgique, honorée d'être choisie pour Siège du Bureau permanent de l'Union Internationale des Villes issue de ce Congrès, devait bénéficier la première. Désignée par un sort tragique, dont c'est du reste la compensation, à prendre — pourvu qu'elle le veuille — la tête du mouvement, tout comme elle sut aussi marcher la première à l'ennemi, d'autres prédestinations encore l'indiquent pour l'accomplissement de cette œuvre et notamment la Situation géographique qu'elle occupe et les multiples Aspects physionomiques qui en résultent. Elle résume, avons-nous dit, les principaux aspects de l'Ouest européen depuis la Plaine maritime, l'extrémité occidentale de la grande plaine Baltique, jusqu'aux Basses Montagnes subalpines.

Tous les problèmes de l'Agrégation des Cités en terrain de plaine, ondulé ou accidenté, par conséquent s'y posent.

Tous les étages géologiques y affleurent (à l'exception de trois ou quatre parmi les moins importants) et, si l'on songe qu'en dernier ressort c'est la géologie, conditionnant la géobotanique, qui détermine les Aspects physionomiques essentiels d'une contrée, on peut conclure a priori à l'extrême variété de ceux de la Belgique, d'où résulte infailliblement, tous les autres facteurs aidant, la grande diversité de Caractère des Districts et des Cités de ce Pays.

Mesures exécutives.

Le but à atteindre en Belgique étant de conformer toute œuvre humaine à ce CARACTÈRE, moins par d'apparentes résurrections qu'en favorisant l'EVOLUTION NATURELLE DE CE CARACTÈRE, dans une direction qui soit ISSUE DE SA PROPRE TRADITION et parallèle au cours normal de la Vie, lequel ne peut être JAMAIS CONTRARIÉ, mais seulement CANALISÉ, — il apparaît que le mode général d'action publique le plus efficace doive être l'institution, imposée par la Loi, du SERVICE D'INSPECTION DE L'ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE («CIVIC DEVELOPMENT SURVEY») dans chaque Commune du Royaume, pour continuer et généraliser l'œuvre entreprise déjà par l'Union des Villes et Communes Belges et qui porte seulement jusqu'ici sur les localités endommagées. C'est la première étape.

La seconde est l'obligation pour toutes les Villes et Communes ou Agglomérations de Communes de faire dresser dans un délai déterminé des PLANS D'ENSEMBLE D'EXTENSION, plans concordant entre eux, et cadrant avec le PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS, conçu par le Gouvernement et relatif à la Localisation des Bassins industriels comme au Développement du Réseau des Routes, des Chemins de fer et des Voies navigables. (Résolutions de la Conférence de Londres, « pour la Reconstruction de la Belgique »).

Ce sont là les deux dispositions capitales d'une LOI SUR LE TRACÉ, L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION DES CITÉS ET SUR LA PROTECTION DE LA NATURE ou LOI D'URBANISATION.

L'existence des SERVICES D'INSPECTION CIVIQUE est le moyen par excellence d'assurer la concordance entre ces Plans, de Commune à Commune limitrophe en particulier.

Les PLANS D'EXTENSION sont soumis à révision obligatoire décen-

nale pour les Villages, quinquennale pour les Villes d'une certaine importance, triennale pour les grandes Villes.

Ils sont dressés, soit par les Services techniques des Administrations si ceux-ci en sont capables, ou beaucoup mieux sont confiés à des techniciens compétents hors cadres, car il est juste, et salutaire pour le bien commun et le progrès général, que les Artistes aient l'occasion d'exercer leur mission et ne se voient pas enlever le pain de la bouche par la bureaucratie.

Les Auteurs de Projets trouvent au SERVICE DE L'INSPECTION CIVIQUE le CANEVAS de leurs travaux.

Ils élaborent des projets qui soient d'accord avec les « *Minimum Standards* » prévus dans les INSTRUCTIONS GÉNÉRALES, COROLLAIRE DE LA LOI D'URBANISATION. Ils disposent en outre d'un CENTRE DE DOCUMENTATION UNIVERSELLE au siège de l'UNION INTERNATIONALE DES VILLES, devenu un véritable INSTITUT D'ART CIVIQUE, et L'ENCYCLOPÉDIE DES VILLES ET DE L'ART CIVIQUE publie les éléments essentiels de cette Documentation.

Les Communes soumettent les Projets élaborés par l'Artiste-technicien de leur choix à la COMMISSION CENTRALE D'URBANISATION ou CONSEIL SUPÉRIEUR D'ART CIVIQUE lequel délègue un de ses membres dans chaque spécialité pour lui faire rapport, chacun sur les questions qui relèvent de sa compétence.

Tous les DÉLAIS sont prévus par la Loi.

Ainsi toute bureaucratie dans l'œuvre de création proprement dite est réduite au minimum ou éliminée : l'Artiste dispose des moyens d'étude et de travail les plus étendus. Il jouit d'une extrême liberté de création qui n'est limitée que par l'obligation de se soumettre aux « *Minimum Standards* » imposés, ce que contrôle la COMMISSION CENTRALE et ses subdivisions régionales éventuelles.

Par manière de conclusion nous remémorons et formulons ci-après, tels qu'on peut les déduire des divers exposés que nous en avons faits, quelques-uns des PRINCIPES FONDAMENTAUX ESSENTIELS et d'une portée très générale sur lesquels devraient être fondées les INSTRUCTIONS détaillées, corollaire à la LOI D'URBANISATION. Les INSTRUCTIONS seraient fournies à toutes les Communes et Administrations publiques et mises à la portée de tous les Auteurs de projets. La plus large publicité devrait leur être donnée dans le Public. C'EST SUR LA BASE DE CES INSTRUCTIONS MAINTENUES CONSTAMMENT À LA HAUTEUR DES DERNIÈRES ACQUISITIONS, DES « STANDARDS » LES PLUS RÉCENTS EN URBANISME QUE LES COMMISSIONS D'EXAMEN DES PROJETS DEVRAIENT PRONONCER LEURS SENTENCES.

I.

Lois naturelles du Développement et de l'Organisation interne des Cités.

L'examen des Circonstances géographiques et économiques qui dictèrent le choix de l'emplacement de la Cité et ont conditionné son développement extérieur permet de reconnaître, *d'une part* la Loi du Développement de cette Cité, à savoir : dans quelles Directions elle tend à s'agrandir et pourquoi ; *d'autre part* la loi d'Organisation interne de cette Cité, à savoir : comment elle tend à grouper ses organes fonctionnels, ses Quartiers, et sous quelles influences naturelles ou d'ordre économique elle oriente ses transformations dans tel ou tel sens déterminé.

Sur le faisceau de ces Notions, considérées à la lumière des Prévisions d'Avenir les plus soigneusement analysées, il doit être possible d'asseoir des Solutions harmonieuses concordant avec cette Physiologie de la Cité, pour chaque Problème posé.

II.

La Voirie. Lignes droites ou lignes courbes ?

L'étude du réseau des grands troncs primaires de Voirie à travers la Cité, ainsi que de leurs relations avec la périphérie et l'extérieur de l'agglomération, permet de voir jusqu'à quel point la tendance générale principielle au Schème radio-concentrique théorique se vérifie dans la réalité, quel aspect particulier il revêt, à quelles circonstances et influences locales, géographiques et autres il est dû, quelles sont les Solutions de Continuité, les Points d'Engorgement et de Conflit, de considérer quels remèdes il est possible d'y apporter et, après avoir déterminé les Alignements physionomiques et pittoresques qu'il importe de conserver intacts, de reconnaître par quels moyens il est possible de tourner la difficulté.

Dans tout tracé de Voies nouvelles il faut se rappeler constamment : que si la ligne droite interminable est insupportable par la monotonie qu'elle engendre, la ligne courbe ou sinueuse ne l'est pas moins par suite de l'absence de points de repère pour l'œil et pour l'esprit.

Sur terrain plat ou sensiblement horizontal, la seule solution recommandable est la ligne brisée accidentelle dont les fragments de droite sont heureusement proportionnés, réciproquement entre eux et avec la largeur des artères, et se rencontrent sous un angle favorable. Ces conditions dépendent l'une comme l'autre de mille circonstances locales excluant toute généralisation de formule

a priori, laquelle ne mènerait encore une fois qu'à la monotonie tant redoutée.

La Voirie courbe se justifie parfois lorsqu'elle enlace une côte prononcée qu'elle gravit en portion de spirale ; le jeu de superposition des masses et des silhouettes constructives vient alors à propos y apporter un intérêt varié pour l'œil.

Particulièrement odieux est le Pittoresque artificiel qui croit béatement s'exprimer en beauté par le tracé de Voies sinueuses dont l'idée résulte d'une application arbitraire et d'une influence malheureuse du pseudo-style paysager des Jardins dans le Tracé des Villes, qui, par définition pourtant, eût dû exclure cette notion.

Nous avons vu d'où provient le Pittoresque authentique : un processus instinctif inconscient, trahissant une volonté de régularité qui n'atteint qu'une approximation, — ou résultat du pur hasard.

Cet autre soi-disant « Pittoresque » qui, sans aucune raison valable, crée des rues de largeur variable et trace des alignements non parallèles, comme on l'a fait si sottement en Allemagne en puérile imitation des rues spontanément pittoresques des villes anciennes, est plus insensé encore.

Il doit être absolument exclu aussi bien du reste que toutes les fantaisies de variation dans la Section des Artères et l'Attribution des Voies distinctes, qui ne se justifieraient pas techniquement et « physiologiquement » par des raisons d'ordre fonctionnel. Tous ces caprices suscitent immédiatement ou préparent pour l'avenir des difficultés nombreuses et occasionnent des pertes d'énergie et de temps dans la circulation.

III.

Places publiques et grands Ensembles civiques.

Les Places publiques à leur tour doivent être affectées à une Destination fonctionnelle et leurs Dispositions mises en rapport avec cette destination. La connaissance des Us et Coutumes locaux, de la tenue des Marchés, des Foires, de la pratique des Jeux publics, et de l'organisation des Fêtes civiques, en ce qu'ils requièrent des dispositions spéciales, pourra conduire à une juste compréhension de la Distribution, de l'Aménagement et même de l'Ordonnance architecturale, monumentale et décorative de ces Places publiques afin qu'elles soient animées, vivantes, ou d'autres fois receuillies, mais jamais désertiques.

Lorsqu'elles viendraient à être établies en relation avec les Cen-

tres civiques et municipaux il faudra rechercher qu'avec les Ensembles civiques, dont elles peuvent être l'occasion génératrice, elles constituent l'Image synthétique et le Symbole de l'Entité communale, exprimée dans le Caractère propre à la Cité considérée, mais dont les formes architecturales s'efforcent d'apporter le Verbe précurseur d'un avenir de Progrès dans un rayonnement de Beauté, et non un « puzzle » de signes morts.

Il va sans dire que la présence de vieux Edifices, à conserver pieusement, n'exclut en rien cette conception, bien inversement. (Quant aux Grands Ensembles civiques complets conservés jusqu'à nous il est clair qu'ils font partie de notre patrimoine sacré, et il en sera dit plus loin le sort).

IV.

Les Espaces-libres.

Dans les moindres localités il faut absolument réserver de larges Espaces-libres. Ce n'est pas lorsque les Cités sont devenues trop denses qu'il faut seulement y songer. Les conditions alors sont devenues très onéreuses et le résultat demeure incomplet. Ménager des Espaces-libres, des Parcs et des Réserves de Verdure, qui sont l'acquisition la plus moderne dans l'économie urbaine, c'est instaurer le « droit de cité » pour quelque reflet de la Nature même, au sein de la Ville, — de la Nature de plus en plus chassée de ses retraites vierges et dont l'homme des villes, qui étouffe dans les Cités trop hautes, démesurées et privées d'air, éprouve la nostalgie.

Il est avant tout nécessaire d'étudier la Répartition des Espaces-libres existants, s'il en est, de rechercher quelles sont les propriétés privées, aménagées en Jardins, qui pourraient être acquises soit pour créer quelques « Poumons » au cœur de la Ville, soit pour équilibrer la répartition générale de ces réservoirs d'air, ou en introduire dans les quartiers, spécialement les plus denses, qui en sont dépourvus.

Il arrivera fort souvent encore que l'Enceinte démantelée de la Ville offre une occasion superbe de maintenir un large « boyau de ventilation » tout autour de la Cité ancienne.

Il faudra respecter dans ce cas, non seulement tous les beaux Arbres et les Aspects locaux qui pourraient offrir quelque intérêt pittoresque ou de toute autre nature, mais il importe absolument de conserver aussi le rythme constructif des bastions, glacis et canaux et d'en tirer parti dans la création soit de simples boulevards, soit de plantations ordonnées. Il faut éviter surtout soigneusement d'en dégrader le caractère et supprimer l'intérêt par des aménagements « rondouillards » en faux-style paysager, soi-disant à l'Anglaise, ou des parterres « à

la Française » de pacotille, aussi pitoyables l'un que l'autre. Il faut savoir trouver en ces rythmes le point de départ d'un ensemble constructif qui souligne le caractère urbain et encadre la vieille cité, tout en assurant la liaison avec les extensions « hors les murs », en ayant soin de ne point créer des solutions de continuité et des points d'engorgement ou d'hésitation aux « Portes », comme on le voit si souvent.

Tout comme des Places publiques peuvent être le point de départ de complexes organiques coordonnés, des Parcs monumentaux, qu'ils soient restreints ou très étendus (et le Parc de Bruxelles avec ses abords admirables en demeurera toujours un vivant et sublime exemple), pourront devenir l'occasion génératrice de Grands Ensembles civiques.

L'ordonnance de ces Parcs devra nécessairement être architecturale, monumentale, régulière, — non point toutefois la réplique sans âme ou la sotte imitation de Jardins « à la quasi-Le Nôtre » tout aussi haïssables dans leur dégradation ridicule que le « vermicelle-paysager pseudo-britannique ». Non. Par une entente judicieuse des dispositions requises, les Usages de la Vie moderne, — le Repos, la Promenade recueillie, l'Amour des Fleurs et des Plantes, les Sports — seront les thèmes féconds de rythmes et d'ordonnances régulières nouvelles pour le créateur de Jardins capable de les concevoir.

De ce Parc monumental, fortement organisé et générateur possible d'Ensembles civiques grandioses, la transition au Parc paysager véritable est toute naturelle, — si bien entendu l'on comprend par ce terme le vrai parc public d'Angleterre, comme le Parc de Richmond par exemple ou Clapham Common à Londres et tant d'autres. Dans ce genre la donnée paysagère préexistante, et qui peut être parfois préparée en prévision d'un avenir prochain par des Boisements intelligemment faits, est simplement traversée de Voies de relation créées en vue d'assurer avant tout une Circulation commode et pratique, à l'exclusion de toute inutile fantaisie. Par cela même il respecte infiniment mieux que toute autre conception le Caractère du Paysage. On y peut fort bien conserver des Sites tout à fait sauvages ou des témoins de l'état primitif des lieux. Dans bien des cas il se prête au point de vue décoratif et ornemental à l'application du thème de la Nature enrichie ou « Wild-Garden. »

Il s'offre enfin quelquefois l'occasion miraculeuse qu'à proximité de la Ville se trouve un Site naturel pittoresque tel qu'une forêt par exemple, les bords sauvages d'une rivière, une lande avec étangs et bois, bonne fortune incomparable pour une Cité.

Il faut ici protéger, sauvegarder à tout prix, ne pas toucher à l'œuvre de la Nature, assurer un accès bien compris, habile et respectueux et rattacher le Site à la Ville par des Aménagements discrets établissant une Ceinture défensive efficace en même temps qu'une transition logique.

Dans certains cas il peut arriver que dans l'ensemble les Espaces-libres de tous genres soient susceptibles d'être reliés entre eux pour constituer un Park-system, en application des dernières idées modernes en ce domaine. C'est en somme une véritable « innervation » de la Cité par des Artères de Verdure, Avenues, Boulevards, Parcs et Sites rattachés les uns aux autres. Le type le plus extraordinaire par l'immensité des proportions et la rigueur d'application du principe est le Park-System de Boston.

On veillera soigneusement à ce qu'aux Issues des Agglomérations soit conservée aux Routes leur parure de grands Arbres. Cette mesure peut être réalisée par un égal élargissement des deux côtés de la Route en même temps, augmenté d'une Zone de Recul non-aedificandi. De telles routes sont aptes à devenir des Avenues grandioses de pénétration lorsque la ville s'est agrandie. Il faut donc s'y prendre à temps.

V.

Dans l'ordonnance des Blocs-construits il est indispensable de tenir compte de toutes les acquisitions modernes les plus diverses et d'en varier les applications de multiples manières : Ecartement convenable entre faces internes, Dispositifs d'Angle perfectionnés, Ilots triangulaires et Cours ouvertes, Ruelles médianes de Service, Jardins privés et Jardins communs, Parcs internes avec dispositions de tout ordre pour les Usages domestiques, les Jeux des enfants, le Repos des adultes, Parcs ouvriers au centre de Quartiers d'Habitations ouvrières, etc., etc. Les Blocs construits.

Ces éléments devront être coordonnés avec les systèmes les plus variés d'Entreprises économiques et de Crédit à la Construction, s'adressant aux diverses classes de la Société d'une part, et avec les possibilités esthétiques de l'Architecture unitaire moderniste (Bouwblok) d'autre part, laquelle permet de conserver aux cités leur caractère urbain tout en leur assurant le bénéfice des derniers progrès de la Ville Jardin ; tandis que par le système de lotissement «à la pseudo-Cité-Jardin», aveuglément et mal appliqué le caractère urbain s'évanouit à jamais pour faire place, non point au caractère rural, mais à l'odieux bariolage de la «villégiature universelle», en style «caleçon de bain».

VI.

Faubourgs-Jardins. „Quartiers à Villas" ou „Lotissements" et Cités-Jardins.

D'ici à la notion des FAUBOURGS-JARDINS, des CITÉS-JARDINS et des «QUARTIERS A VILLAS» ou «LOTISSEMENTS» il n'y a qu'un pas à franchir. Tous les Principes généraux formulés au sujet de la naissance et du développement de la Ville-mère sont entièrement applicables ici, dans toute leur rigueur et à l'échelle moderne la plus rigoureuse puisque tout est encore à créer.

Il importe de choisir judicieusement le Site sous l'empire des conditions hygiéniques, pittoresques, économiques et sociales les plus avantageuses. Il faut procéder d'une Conception d'ensemble, de l'idée d'un Aménagement général non seulement de la Cité-Jardin, du Quartier à Villas ou du Faubourg-Jardin en eux-mêmes, mais de la Région tout entière en tenant compte des probabilités de naissance d'autres Faubourgs et Cités-Jardins ou Quartiers à Villas. Il faut prévoir avec logique les Relations viables à établir réciproquement entre eux et avec la Ville-mère ; il faut se baser pour les tracer sur le Statut physique et géographique du territoire envisagé dans son ensemble, lequel commande les Relations générales de Voirie.

Intérieurement il faudrait se garder — il semble oiseux de le dire et pourtant il en va généralement ainsi — de concevoir un plan qui « fasse joli » sur papier, qu'il soit du reste composé en « entrelacs-vermicelle » ou ressemble au dessin d'un « tapis de pied ». Encore ici faut-il se conformer strictement au Relief et à la Configuration du Terrain comme à l'éventualité de devoir établir des Relations mutuelles secondaires avec d'autres Quartiers analogues qui pourront naître encore.

Dans une contrée accidentée ou ondulée le Groupement des Maisons, même celles qui se disposent des deux côtés d'une route taillée à flanc de côteau, doit respecter aussi le mouvement du sol : cette disposition simple et logique, adoptée en Angleterre et spontanée dans les pays de montagne, est d'un effet charmant et l'on ne peut plus varié.

Des Servitudes minutieuses d'Hygiène, de Recul, de relativité des Surfaces libres et bâties, de Hauteurs, de Proportions générales et de Matériaux doivent être prescrites en fonction d'un Plan général d'ensemble préétabli et d'une Répartition hiérarchique des Quartiers et des Centres fonctionnels ou d'Alimentation, primaires et secondaires, suivant la destination, l'importance et l'extension de la Cité-Jardin, résidentielle ou industrielle, du Faubourg ou des Quartiers à Villas.

VII.

Nous ne dirons que pour mémoire que toutes les CONSTRUCTIONS généralement quelconques et sans aucune exception, qu'elles soient publiques ou privées, doivent être MODERNES, à l'exclusion totale et sans merci du Vieux-neuf, comme de toute tentative d'adapter des formules de Styles en un triste jeu de « puzzle », qui masque fort mal une indigence flagrante d'imagination, aggravée d'un défaut total de raisonnement. Architecture.

Chaque DEMEURE doit comporter tous les perfectionnements hygiéniques et pratiques requis pour sa condition économique. Chaque EDIFICE, que ce soit un Hôtel de Ville, une Banque, un Grand Magasin, un Bureau des Postes, une Gare de Chemin de fer, un vaste Immeuble de Bureaux ou d'Appartements, une Salle de Concert ou de Théâtre, une École, un Hôpital ou une Usine, un Musée ou une Prison, ou tout ce que l'on voudra, doit avant tout et absolument répondre aux exigences de sa Destination et exprimer l'Aspect moderne de cette destination par des rythmes et des formes nouveaux adaptés aux dispositions fonctionnelles de l'édifice, les exprimer loyalement et les révéler au dehors sans ambages.

VIII.

Le PROBLÈME RURAL se présente à son tour d'une manière identique dans le principe : Le Problème rural.

Pour chaque DISTRICT PHYSIONOMIQUE DU PAYS un SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION CIVIQUE sera institué par la Loi. Ce Service entretiendra des relations permanentes avec les Bureaux communaux locaux. Ces derniers y trouveront rassemblé, coordonné et publiquement exposé (suivant les mêmes Principes et les Méthodes identiques formulés par L'OFFICE CENTRAL MINISTÉRIEL DE L'INSPECTION CIVIQUE ou mieux par L'UNION INTERNATIONALE DES VILLES, déléguée à cet effet) le faisceau de tous les éléments constitutifs du CARACTÈRE PHYSIONOMIQUE ET ÉCONOMIQUE DU DISTRICT, notamment :

L'Inventaire des Sites pittoresques, des Stations scientifiques, des Arbres remarquables, des Espèces animales ou végétales rares, des Monuments, des Constructions-Types ainsi que des Jardins caractéristiques à conserver et protéger.

Puis toutes les données relatives :

à l'Aspect général du District — géographique, géologique, géobotanique, météorologique, économique (Agriculture, Elevage, Forêts,

Carrières, Industries — Voies de communication : Routes, Chemins de fer, Voies navigables) ;

à la Salubrité ;

aux Caractères régionaux des Constructions, Edifices et Habitations urbains, ruraux ou villageois, tant au point de vue des Traditions constructives et des Matériaux, locaux ou autres, employés dans la construction qu'à celui des relations entre ces Caractères et la Vie économique et sociale actuelle des Habitants.

Ici encore tous les Principes généraux formulés pour l'Aménagement des Cités trouveront, sous le vêtement régional particulier qui leur convient en propre, une application identique dans son esprit à savoir : de tout conformer au CARACTÈRE PHYSIONOMIQUE RÉGIONAL, moins par d'apparentes résurrections qu'en favorisant l'EVOLUTION NATURELLE DE CE CARACTÈRE, dans une direction qui soit ISSUE DE SA PROPRE TRADITION et parallèle au cours normal de la Vie, lequel ne peut être JAMAIS CONTRARIÉ mais seulement CANALISÉ.

LE „CAS CLINIQUE".

Il reste enfin le Problème immédiat, le « Cas clinique » proprement dit : LA RESTAURATION et LA RECONSTRUCTION.

La seule attitude loyale, saine et compréhensive est celle de répudier cette archéologique et doctorale conception, dont les Allemands détiennent le monopole, eux qui s'imaginent qu'avec du Savoir et sans Ame on peut refaire une œuvre d'Art ancien que l'on a détruite, ou qui, dans la meilleure hypothèse, croient possible, avec des drogues livresques ou autrement, de se refaire à volonté une âme de Gothique ou de Renaissant.

On professe une toute autre conception des choses, bien plus vivante et plus saine, en des pays de vraie culture intellectuelle, plus haute et plus humaine et notamment aux Pays-Bas, où sans conteste le mouvement architectural contemporain s'érige au tout premier plan de ce que l'Europe entière a entrepris en ce domaine.

Que voyons-nous en effet partout où nous jetons les yeux ?

Notre époque qui a épuisé toutes les formes de l'individualisme artistique le plus outrancier en a rencontré les limites plus tôt qu'ailleurs en Architecture, l'Art par excellence de la Communauté.

C'est apparemment l'un des motifs pour lesquels, n'osant ou ne pouvant inventer, l'on chercha une issue dans les faux-semblants d'unité d'un revenez-y posthume et bariolé aux divers styles du passé.

On trouve encore tout naturel de faire en bâtissant ce que per-

sonne ne tolérerait dans aucune autre œuvre d'art : recopier en accommodant les restes.

Un musicien qui composerait « à la Manière de Beethoven », un écrivain, un poète, un dramaturge qui pasticherait Victor Hugo, Lamartine ou Corneille, un peintre qui referait Rembrandt, serait traité d'« assommant personnage » ou peut-être de faussaire.

Au contraire en Architecture on accepte, on louange, — bien plus : on exige — que l'Architecte soit à la fois et à volonté — la volonté du propriétaire — entre autres un .... Phidias, un Franc-Maçon du Moyen Age, un Bramante, surtout une sorte de Mathusalem qui aurait connu trois règnes et un Empire en France pour terminer sa carrière en qualité .... d'ingénieur sanitaire et de décorateur en imitation de « bois et marbres . »

Heureusement il s'en trouve dans tous les pays quelques-uns qui montrent qu'ils en ont assez du rôle de sot qu'on leur fait jouer. Mais hélas ! leur art à eux n'a pas su non plus complètement se garder de la tare individualiste contemporaine, reflet du désarroi d'une société non encore réorganisée. Il n'a pas su, jusqu'ici du moins, réaliser un accord sur des certitudes largement partagées par tous les bâtisseurs du Monde et suffisamment universelles pour être mutuellement échangées entre toutes les Nations.

Ce n'est pas que les Notions universelles fassent aucunément défaut : mais les yeux ne sont pas encore dessillés semble-t-il. L'Art civique, lequel contient tous les autres : l'Architecture, la Sculpture et la Peinture monumentales et décoratives ainsi que l'Art des Jardins, se propose à point nommé pour être le grand courant qui doit répandre par tout le Monde les certitudes généralisées acquises en divers points du globe et dont la reconnaissance trouvera son expression suprême dans l'avènement d'une haute Conscience civique universelle, laquelle revêtira du reste une multiplicité d'aspects aussi grande que la diversité de caractère des races et des peuples. Mais, tandis que les grands penseurs-architectes, avec les peintres et sculpteurs monumentaux, s'ingénient à démontrer cette vérité d'observation que tous les apogées de l'Art coïncidèrent avec le règne d'une Idée universelle communément partagée en complète sincérité, autre fois religieuse et dont le haut Civisme pourra peut-être nous apporter un succédané précieux, voilà qu'il se trouve des professeurs d'histoire et d'archéologie pour mettre en garde, au nom usurpé de la Tradition, contre l'internationalisme fondamental des principes, qui selon eux doit engendrer l'uniformisation universelle et dans lequel doit sombrer disent-ils tout régionalisme, même tout nationalisme dans l'expression des caractères esthétiques.

Sans doute le professeur d'histoire, grand éplucheur de bouquins et explorateur de cimetières-musées n'a-t-il pas le loisir d'aller respirer

à même la Vie et de constater au dehors que, par exemple, un pont ou quelque construction de charpente métallique édifiée par un Allemand révèle dès l'horizon son origine germanique par un aspect de lourdeur superflue, caractère permanent, inséparable de tout ce qui est teuton, alors que le même objet édifié, mettons en France, apparaîtra comme un miracle de hardiesse et d'élégance.

Mais il ne vaut vraiment pas la peine d'être un professeur d'histoire de l'Art, si cette histoire n'a pas appris au professeur lui-même qu'à tous les grands moments de l'Art de construire l'Architecture fut universelle, du moins jusqu'aux confins du monde civilisé de l'époque : l'Art grec fut universel, l'Art roman le fut par la suite, l'Art gothique à son tour, la Renaissance se propagea partout. Mais chaque peuple pourtant leur imprima l'empreinte de son propre tempérament. Le contraire n'est point concevable. Donc le danger n'est point d'universaliser des Principes universellement vrais d'une vérité actuelle.

Le véritable péril est seulement d'implanter, où que ce soit du reste, des formes toutes faites, qu'elles soient empruntées à d'autres époques aussi bien qu'à d'autres lieux. En effet rien n'est plus conforme à un fidèle pastiche de style qu'un autre pastiche de style aussi fidèle.

Si la soi-disant Tradition doit s'opposer à la Vie elle sera brisée. Si elle prétend être autre chose qu'une sorte d'« éclairement » particulier des créations humaines sous un angle propre à chaque race ou nation et commun au dedans d'elle, si elle prétend retenir à des signes, et non point seulement à l'Esprit qui doit les animer, cette tradition encombrante n'est plus que le paquet des influences ancestrales subies sans critique et dont nous ne nous débarrasserons jamais assez vite.

Ce point établi où en est-on de par le Monde ?

L'Angleterre, qui fut la prime initiatrice du Modernisme, lequel, sous l'influence de l'esthéticien Ruskin et l'action de William Morris aidé d'autres artistes, a débuté par l'ameublement et par la décoration, demeura préoccupée en ordre principal d'architecture intérieure et prête une attention particulière aux solutions hygiéniques et « confortables » qui sont le corollaire, en quoi du reste elle excelle, de cette préoccupation.

Par contre dans le domaine du Town-Planning et sous l'un des aspects les plus évolués de cet art, celui des Cités-Jardins, l'Angleterre marche à la tête des nations européennes. De plus son Art des Jardins est incomparable, aussi bien dans l'ordonnance grandiose de ses merveilleux Parcs publics, qui n'ont point d'équivalent au monde en leur absolue perfection, que dans ses Jardins privés qui sont le creuset où s'élaborent les nouvelles acquisitions de cet Art avant de passer au Jardin public.

L'Amérique, pays neuf et pourvu d'un minimum de préjugés, n'a point de Tradition véritable. Mais chacun y a émigré en emportant quelque chose de chez soi, fût-ce seulement à l'état d'image dans le souvenir. Et l'expérience illustre à merveille ce que nous disions tout à l'heure, à savoir qu'une Tradition légitime est plus « un angle de vision » commun, qu'un acte de fidélité aux signes extérieurs révolus. Pendant longtemps l'Amérique trouva le suprême du goût d'habiller les solutions pratiques, avec lesquelles le business-man ne transige en aucune manière, d'un vêtement d'emprunt, surajouté et messeyant, dont il n'a pas saisi l'incompatibilité par destination. Mais on y évolue. De très grands modernistes s'y sont manifestés et l'Art du Town-Planning sous toutes les formes possibles y a proposé des solutions grandioses et formulé des « Standards » d'une portée universelle et définitive. L'Art des Jardins y est traité à une échelle comparable, par l'ampleur des réalisations, encore que l'originalité des idées réside moins dans l'ordre esthétique que dans l'ingéniosité des solutions apportées à des problèmes d'ordre hygiénique, sportif ou récréatif.

La France, qui demeure au total l'immarcescible flambeau de la civilisation et la gloire impérissable de l'esprit humain, n'a montré jusqu'ici dans l'Architecture moderniste que des expressions individuelles lesquelles « se rattachent, dit Salomon Reinach, au grand programme de bon goût et de bon sens tracé vers 1860 par Viollet-le-Duc ». Pour le reste, comme aussi dans l'Art des Jardins qui sut y atteindre un jour les plus hauts sommets auxquels il put jamais prétendre, des hommes de talent s'obstinent on ne sait trop pourquoi à répéter à satiété des pastiches désuets repris d'une Tradition sans doute encore hautaine mais dégénérée pourtant et que l'étranger dégrade pour tout de bon dès qu'il cherche à s'en inspirer. L'Art civique ou, comme on l'y nomme, l'Urbanisme, fait ses premiers pas en France.

L'Allemagne, décidée un beau jour à recommencer l'Univers, voulut raconter les Grecs à sa manière et poussa ses explorations jusque chez les Assyriens dont le goût pour le colossal flattait tous les penchants du Germain à la face poupine.

Il en sortit une réplique, aggravée, de l'Empire — évolution logique en somme et conforme à la psychologie élémentaire du teutonisme impérialiste. Ce n'est point que l'on ne trouve en Allemagne l'application, dépourvue de goût mais techniquement parfaite, d'excellentes idées — empruntées à autrui, sans ambages du reste, mises en œuvre avec toute la rigueur méthodique d'un procédé de laboratoire, et conduites de déduction en déduction jusqu'aux plus extrêmes conséquences au point que l'on en peut perdre de vue parfois le cachet d'origine : A ce moment une nouvelle étiquette « Made in Germany » recouvre la marchandise prête pour la réexportation. Ainsi procéda

Otto Wagner lequel, ayant eu connaissance du mouvement moderniste belge, « se fit l'initiateur à Vienne de cette tendance nouvelle. » Ainsi encore advint-il à Weimar des idées de notre Henry van de Velde qui put se consoler par quelques œuvres en France de l'alourdissement que les Allemands firent subir aux lumineux enseignements dont son crayon leur fut prodigue. Ainsi en fut-il surtout de tous les progrès modernes dans le Tracé des Villes, systématiquement organisé en Allemagne.

Dès 1893 la Belgique, la toute première en date, osa jeter un cri de révolte contre les pastiches et les poncifs de l'Ecole.

Hankar, Horta, suivis de van de Velde et de van Rysselberghe, puis toute la cohorte généreuse successivement apparue des jeunes d'aujourd'hui, esprits analytiques, individualistes ardents, prêchèrent la rébellion contre l'Académisme nourri essentiellement de Baroque aussi bien qu'envers un néo-gothique en délire pour gares de chemin de fer ou qui s'affadissait en polychromies pieuses d'ornemanistes. Foncièrement intelligent, mais peu enclin par nature et conséquemment inhabile en général à se servir de t o u t e s ses possibilités intellectuelles, l'artiste belge, d'une fantaisie généreuse et doué comme les anges, rempli d'un sentiment coloriste et décoratif intense, semble parfois avoir peu d'imagination parce qu'il ne la nourrit guère aux grands foyers intellectuels du dehors et qu'il s'instruit trop peu.

Rubens semble demeurer malgré tout, au moins en quelque mesure, l'intangible idéal ! Et cet instinct décoratif dominant, trop exclusivement extérieur, a fait que la révolte elle-même s'est produite dans un sens presque uniquement décoratif à son tour et assez superficiel en somme.

C'est ce qui fait que nous n'avons pas eu notre Berlage, l'homme qui est peut-être, parmi tous les architectes contemporains, le penseur le plus profond, l'artiste qui sut le mieux incarner la tradition spirituelle intégrale de son peuple et l'exprimer en des rythmes accordés sur celui de la vie actuelle, car, s'il alla demander des leçons au Moyen Age, ce furent des leçons d'honnêteté constructive et de conscience unanime qu'il y voulut rechercher et non point un mysticisme conventionnel qui ne serait plus dans le cœur. Et, de plus, si l'on veut tresser une Tradition neuve il est clair qu'il faut commencer par où elles ont commencé toutes : être purement constructif. Il est simplement insensé de vouloir brûler des étapes qui peuvent demander des siècles, de s'aller noyer inconsidérément dans le marais d'une débauche ornementale impuissante, signe de toutes les décadences et qui se rattache aux épaves de la faillite du passé bien plus qu'elle n'ouvre des voies nouvelles.

En cet Etat privilégié de Néerlande où la proportion des illettrés normaux est nulle et qui jouit depuis très longtemps d'une forte

instruction publique devenue strictement obligatoire et diverses fois perfectionnée, les esprits sont préparés à comprendre les idées progressives que répandent les Savants et les Artistes et il n'y a rien d'étonnant à ce que l'étiage des résultats définitivement acquis pour la Communauté, dans cet immense condensateur d'énergie intellectuelle qu'est un Peuple instruit, ne soit fort au-dessus de ce que l'on obtient ailleurs, même par les éclairs du génie tant que celui-ci n'est point en relation harmonique avec un milieu développé.

Contemporain du nôtre mais né indépendamment de lui, sans le connaître et fondé sur des principes tout autres, ce mouvement de l'Architecture moderne néerlandaise, si puissant et si beau en soi, ne doit rien à personne — si ce n'est, chose riche d'enseignements, à Viollet-le-Duc lui-même interprété par le Dr. Cuypers, lequel fut en quelque manière le Delacroix de l'Architecture aux Pays-Bas et conduisit tout droit à Berlage et à ses disciples éclairés.

Il ne tient qu'à des circonstances nationales et aux différences profondes qui distinguent le Sentiment public de celui des autres nations — différences fortement exprimées et soulignées avec raison dans les œuvres de l'Architecture — que celle-ci n'a guère eu d'influence plastique directe au dehors. Rien n'est du reste plus naturel et la leçon qui se dégage impérieusement de cet Art n'en a que plus de valeur instructive pour qui sait distinguer dans la multiplicité des manifestations formelles un principe vivifiant et animateur universellement valable et fécond, et peut le dégager des formes contingentes et relatives qu'il revêt, formes qui changent nécessairement de caractère au moins de nation à nation. Je me défends du reste énergiquement à nouveau de prétendre qu'il faille importer chez nous des imitations d'où qu'elles viennent. Il faut seulement comprendre pour en déduire un enseignement, et notamment celui-ci: c'est que le peuple des Pays-Bas, prodigieusement ouvert à toutes les idées nouvelles, transige difficilement avec la franchise morale et sociale, dans son architecture aussi bien que dans tout le reste. Et c'est peut-être l'un des motifs pour lesquels la crise individualiste, que nous vivons depuis vingt-cinq ans chez nous, et qui se traduit par une certaine « amoralité » dans les principes constructifs, apparaît seulement à présent dans ce pays : il finit par où nous avons commencé et où nous sommes restés, mais il n'en restera pas là et l'on reconnaît communément en Hollande que les individualistes repentants reviendront à l'enseignement de Berlage à point nommé pour s'y rencontrer avec le public, lorsque celui-ci sera parvenu à son tour à ce degré d'évolution. Comme témoignage de la portée fondamentale universelle des principes de l'art de Berlage j'invoquerai celui du maître moderniste américain Sullivan qui professa l'opinion que l'Europe n'avait rien donné d'utile aux autres nations sur

le terrain de l'architecture jusqu'au moment où on lui montra la Bourse de Berlage. Aussitôt il envoya deux de ses élèves à Amsterdam. D'autre part sur le caractère autochtone, profondément néerlandais de l'œuvre de Berlage, Otto Wagner, l'introducteur de l'Art architectural belge à Vienne, s'est exprimé formellement. Il faut noter aussi que la Hollande a échangé avec le Danemark, la Suède et la Finlande des idées architecturales extrêmement intéressantes dans le développement du Modernisme.

Voilà quel est à peu près le bilan de l'Architecture contemporaine qu'il fallait esquisser à grands traits pour déduire des idées directrices de l'Art de construire celles qui doivent présider à la Reconstruction.

Dans ce pays de Néerlande, si riche en architectes éminents, l'Archéologie à son tour semble vouloir cesser d'empoisonner l'Architecture et les archéologues ont su retrouver eux-mêmes, dans leurs propres études, l'impérissable leçon de la Vie. Ni les uns, ni les autres ne veulent être assimilés à des détrousseurs de cadavres.

Ils découvrent dans l'Art ancien des enseignements, des méthodes principielles ou techniques encore valables aujourd'hui, mais n'y veulent point chercher des modèles à copier, ni des thèmes à variations : ils refusent de se prêter à ce que les générations futures ne trouvent autre chose à dire d'eux qu'ils furent seulement des « antiquaires. »

Pour la Restauration des Monuments, architectes et archéologues ont abouti, par une évolution complète et logique des idées, à la conception normale et saine que voici — conception vouée à devenir universelle parce qu'elle est intelligente et sincère, pourvu que l'on soit assez sage pour l'adopter encore tant qu'il reste debout quelques Monuments anciens authentiques et intacts, c'est-à-dire vierges de restaurations:

> La Restauration doit être entendue en principe, dans le sens d'une Préservation scrupuleuse des vestiges subsistants, et qui respecte à la fois la « patine » du temps et le cachet des diverses époques « vécues » par le Monument. Peuvent seules être réédifiées ou restaurées les Parties exclusivement constructives de l'édifice ainsi que celles des Parties décoratives ou ornementales qui sont purement géométriques.
>
> Tout ce qui présente dans l'Ornementation ou la Décoration un caractère de Création ou d'Exécution individuelle, comme Ciselures, Sculptures et Oeuvres statuaires, ne peut être reconstitué dans le style ancien. L'emplacement doit être laissé vide (bloc dégrossi) ou bien faire

l'objet d'une Composition originale absolument moderne conçue à l'exclusion de toute formule de Style, mais revêtant un Caractère expressif qui soit en harmonie avec celui qui se dégage de l'édifice en général et des parties avoisinantes en particulier.

Dans les circonstances qui nous occupent on fera sagement de procéder d'un Principe identique et dès lors :
— dans le cas d'un Monument ou d'une Maison légèrement endommagés on appliquera cette méthode dans toute sa rigueur ;
— dans le cas d'un Edifice très gravement endommagé ou complètement démoli la comparaison entre son état primitif et le résultat que l'on obtiendrait en appliquant cette méthode dira s'il est utile de le réédifier — si toutefois l'on possède encore des Documents suffisamment complets et précis pour en réaliser l'application car aucune restitution conjecturale ne saurait offrir le moindre intérêt.

Le cas du Campanile de Venise est loin d'être général et, supposant la Cathédrale de Reims rasée à même le sol, il paraîtrait inopérant autant qu'impertinent de prétendre la réédifier.

Dans certains cas par contre il serait extrêmement sage et parfaitement expédient de réaliser l'idée exposée par l'architecte Hobé de Bruxelles à la Conférence de Londres « pour la Reconstruction de la Belgique » à savoir : « utiliser les ruines elles-mêmes, les parties épargnées, et se servir de cette base pour réédifier un monument qui soit en rapport avec le goût et les besoins modernes. »

Dans le cas de Maisons anciennes isolées parmi les autres ou qui faisaient partie d'un Ensemble offrant un intérêt archéologique, il ne faudra les restaurer que s'il en subsiste encore des portions suffisamment importantes pour que leur soit restitué, en appliquant rigoureusement la Méthode de Restauration préconisée, le Caractère qu'elles revêtaient auparavant.

Si elles sont complètement démolies il faudra les reconstruire dans un esprit tout à fait moderne, à l'exclusion de tout emprunt de formules de Styles, mais dans un Caractère qui soit en harmonie avec les Maisons anciennes voisines ou avec le Monument qu'elles encadrent selon qu'elles fassent partie d'une Série de Constructions ou d'un Ensemble civique, et ceci peut être obtenu par l'observation des trois principes que nous avons à ce sujet formulé déjà, à savoir :

a) l'Unité ou l'Harmonie de Couleur entre les Constructions et l'Edifice qu'elles encadrent ou qu'elles avoisinent ;

b) l'Harmonie des Proportions relatives entre les Masses, les Sil-

houettes générales, les Hauteurs, les Divisions rythmiques essentielles, les Pleins et les Vides ;

c) le respect des Alignements primitifs.

Et que, si ces idées bousculent quelque peu les habitudes automatiques que l'on a prises de penser ou plutôt de croire que l'on pense, que l'on médite à nouveau sur ceci : que les Styles ne furent jamais que le vêtement précaire d'une époque limitée alors que le Style, en état de perpétuel devenir, c'est l'empreinte sur la Tradition de la Vie elle-même consciente seulement de créer !

Et maintenant à l'œuvre, car, surtout à la suite du grand massacre d'idées vétustes que nous aura valu la guerre, nous sommes en droit d'espérer beaucoup de l'avenir d'un Pays qui a donné au monde émerveillé — un Emile Verhaeren, le plus grand poète, — un Maeterlinck, l'un des plus beaux écrivains de langue française à notre époque, — un César Franck, le père spirituel et le Maître par excellence de toute la sublime école moderne de Musique française dont l'aurore grandit, formidable, aux antipodes du Crépuscule des vieux Dieux de la Musique allemande, — un Constantin Meunier, le génie prodigieux qui sculpta le héros grave des temps modernes, l'ouvrier, comme Phidias sculptait les Athlètes de la Grèce, Constantin Meunier, l'égal de Rodin, l'émule de Donatello.

Nous savons qu'une terre qui a porté de tels hommes dans son sein a le droit de ne point mourir étranglée.

Mais n'y a-t-il point là des raisons aussi d'espérer que, sur les ruines amoncelées, tôt ou tard surgira — qu'y a-t-il là d'impossible ? — l'Architecte de génie, au seuil d'un Art nouveau qui doit les régénérer et les rassembler tous ?

Et nous pouvons redire avec Charles de Coster enfin, qui sur un mode d'épopée, dans la toute jeune Belgique, sut rythmer le chant prophétique de ses hautes destinées :

> « Est-ce que l'on enterre Ulenspiegel l'esprit Nele le
> « cœur de la mère Flandre ? Elle aussi peut dormir,
> « mais mourir, non »,
> et il partit en chantant sa sixième chanson . . . . —

MAIS CHACUN SAIT BIEN CHEZ NOUS QUE JAMAIS NE RETENTIRA LA DERNIÈRE.

FIN.

APPENDICE I.

„CIVIC DEVELOPMENT SURVEY."

PRÉLIMINAIRES A TOUTE ÉLABORATION DE PROJET CONCRET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CITÉ.

Monsieur H. V. LANCHESTER, Vice-président R. I. B. A. (Royal Institute of British Architects — Institut Royal des Architectes Britanniques) a lu au cours d'une séance de l'Architects War Committee (Comité pour venir en aide aux Architectes pendant la Guerre) tenue dans les locaux de l'Institut Royal (R. I. B. A. Galleries) à Londres le jeudi 17 Décembre 1914, une Communication intitulée : THE CIVIC DEVELOPMENT SURVEY AS A WAR MEASURE, dans laquelle il expose comment l'activité de nombre d'Architectes en Angleterre, actuellement inemployée par suite de la guerre, peut être utilement consacrée à généraliser l'Institution du CIVIC DEVELOPMENT SURVEY, pour chaque Ville des Iles Britanniques, à l'exemple donné par Londres, la première Cité du Royaume-Uni qui prit l'initiative de constituer cette oeuvre. Cette communication a été publiée dans le fascicule du 3 Janvier 1915, du Journal of the Royal Institute of British Architects.

Le terme de Survey n'a pas en français d'équivalent rigoureusement adéquat. Mais on peut rendre assez exactement l'idée incluse dans l'expression de „CIVIC DEVELOPMENT SURVEY" par : VUE D'ENSEMBLE SUR LE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE (DES AGGLOMÉRATIONS HABITÉES). Cela revient à dire : la CONSTITUTION DU DOSSIER DES VILLES ET LOCALITÉS, le terme de Dossier étant pris dans son acception la plus étendue.

Il se fait que précisément c'est à une tâche semblable que peut le plus utilement se consacrer dès à présent avec l'aide des municipalités intéressées l'UNION DES VILLES ET COMMUNES BELGES, ainsi que toutes les autres Organisations publiques, officielles ou privées, voire les bonnes volontés individuelles même, qui ont à coeur de coopérer au relèvement des Cités dévastées en Belgique.

C'est en effet le DOSSIER DES LOCALITÉS, en se bornant d'abord à celles qui sont détruites ou endommagées, qui doit constituer le fondement de tout travail futur d'élaboration de Projets concrets pour la Reconstruction ou le Développement des Localités considérées.

Il nous a paru intéressant de donner une version, applicable au cas des Localités belges, du remarquable travail de M. LANCHESTER.

La matière de cette Communication pourrait servir de base à l'Organisation des Travaux d'Etude préparatoire en Belgique, préalablement à toute Reconstruction d'ici à la cessation des hostilités et à la conclusion de la paix.

MANIÈRE DE PROCÉDER A UNE ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE D'URBANISATION PRÉVUE PAR UNE LOI SUR LE TRACÉ, L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION DES CITÉS ET LA PROTECTION DE LA NATURE.

PLANS. 1. Rassembler une collection de PLANS ANCIENS montrant, aussi complètement que possible, les différents Stades de Développement à travers les âges de la Ville considérée.

2. Dresser des PLANS *coloriés* de l'Etat actuel de la Ville, considérée aux divers points de vue ci-après et montrant :

a. Le Degré de Densité de la Population par Zones.

b. Tous les Quartiers insalubres ou particulièrement pauvres.

c. La Distribution des Quartiers industriels.

d. Les Exutoires naturels d'Evacuation et le tracé des Collecteurs principaux des Eaux résiduaires, les Conduites mères de Distribution d'Eau potable, éventuellement les Réseaux de Drainage ou d'Irrigation du sol, les principales Canalisations souterraines ou aériennes d'Eclairage (Gaz, Electricité), des Téléphones et autres.

e. Les Voies de Communication et les Moyens de Transport: Chemins de fer, Tramways, Chemins de fer souterrains, Voies navigables.

f. L'Emplacement des Parcs, des Squares et autres Espaces-libres boisés ou non.

g. Les Espaces disponibles, boisés ou non, pour l'Extension de (f), ou les Propriétés privées pouvant servir à cette fin et susceptibles d'être acquises dans ce but.

h. Tous les beaux Arbres croissant tant sur le Domaine privé que public, et avec lesquels il faut compter, en même temps que tous les Éléments de Beauté naturelle ou présentant un intérêt quelconque.

i. Les Édifices publics et tous Lieux offrant quelque intérêt ou particulièrement empreints de Beauté et avec lesquels il faille compter à quelque titre que ce soit.

3. Réunir des CARTES GÉOLOGIQUES; y joindre des DIAGRAMMES montrant les Vents dominants, la Fréquence des Pluies, etc. (*Voyez la Figure* 1, *page* 148).

4. Dresser un PLAN *coté*, figurant le Relief naturel du Sol par le Tracé des Courbes de Niveau équidistantes, à intervalles rapprochés.

5. Modeler une MAQUETTE HYPSOMÉTRIQUE, le cas échéant.

6. La CARTE PHOTOGRAPHIQUE hypsométrique prise en aéroplane, en ballon dirigeable ou captif ou en cerf-volant même, au moyen d'une chambre panoramique multiple, peut rendre de très grands services et notamment donner une image immédiate de la Densité circulatoire en certains points de la Ville. Pour ce dernier objet des FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES pourront aussi être très utiles.

7. Collectionner des PLANS, dressés selon des Principes identiques, de Villes étrangères, anciennes et modernes, dont la situation présente quelque analogie avec celle de la Ville qui fait l'objet de l'enquête.

DIAGRAMMES ET NOTICES. — Outre l'élaboration des divers Plans spécifiés ci-dessus, il importe de réunir en un MÉMOIRE et de condenser sous la FORME GRAPHIQUE tous les Renseignements possibles concernant :

1. Les Tendances particulières de la Ville à se développer dans telle ou telle Direction et les Circonstances naturelles qui déterminent ces Tendances.

2. La Circulation en général. Toutes les Statistiques relatives à cet objet ; le Degré d'Affluence vers le Centre et les Directions générales du Flux. (*Voyez les Figures* 2 *et* 3, *pages* 157 *et* 158).

3. Les Particularités relatives aux Chemins de fer, Tramways et Voies navigables, existants, projetés ou désirables.

4. Les Particularités relatives aux Industries locales, et les Desiderata en ce qui touche à leur Encouragement et leur Extension.

5. Les Particularités relatives aux Parcs, Terrains de Jeu et de Sport et autres Espaces-libres à l'usage du Public, avec les Éléments de Statistique touchant la Fréquentation de ces Lieux par la Population ; des Suggestions au sujet des Besoins spéciaux de la Ville actuelle dans cet ordre d'idées et quant aux Endroits qu'il est désirable de réserver pour satisfaire à ces besoins dans les Extensions futures de la Cité.

6. Les Souvenirs historiques ou légendaires qui se rattachent à des Lieux ou à des Edifices, les Lieux particulièrement empreints de Beauté, en même temps que les Points de vue sur la Mer, sur un Cours d'eau, sur un Paysage, ou sur un Edifice qu'il est important de préserver ou de ménager.

En relation avec 6 une Collection de PHOTOGRAPHIES accompagnées d'un PLAN montrant l'Endroit d'où elles ont été prises sera de la plus haute valeur documentaire.

7. Les Prévisions quant à la nécessité probable de l'institution de nouvelles Ecoles et de la construction de tous autres Edifices publics, pour lesquels il est désirable que des Emplacements soient choisis d'avance et réservés.

8. Les Particularités touchant à toutes les Habitudes locales, exigences ou inconvénients, affectant la Forme et les Dimensions qu'il convient de donner aux Emplacements destinés aux divers objets énumérés ci-dessus, d'où résultera la Distribution des nouvelles Rues et la Détermination de la Distance qui les séparera l'une de l'autre ; toutes les Suggestions relatives au Caractère et à l'Aspect de ces nouvelles Rues.

9. Finalement : les Particularités de tous genres relatives aux Matériaux de Construction (locaux et autres), aux Méthodes traditionnelles de construire qui prévalent dans le District ; aux Essences d'Arbres et d'Arbustes qui y prospèrent et sont le mieux dans le Caractère du Paysage et tous les indices qui aident à mettre en évidence le Caractère individuel historique, économique et esthétique de la Ville considérée, *l'attention fixée sur la nécessité formelle de pousser aussi loin que possible la Conservation de ce Caractère sui generis dans la Cité agrandie.*

Les hommes de compétence sont d'accord pour reconnaître que la constitution des éléments d'une Vue d'ensemble sur l'Etat actuel et le Fonctionnement d'une Cité est un préliminaire essentiel pour la préparation des Agrandissements et du Développement futur de la dite Cité.

REPARTITION DU TRAVAIL.

On conseille de répartir ce travail sous les Rubriques suivantes:

O. L'ENSEMBLE DU PAYS. Exposer: 1°. Les Caractères distinctifs du DISTRICT PHYSIONOMIQUE (Districts agricoles, forestiers, incultes, industriels, maritimes) auquel appartient la Cité considérée, aux points de vue géographique, géologique, climatologique, botanique, pittoresque, ethnographique, architectural, historique; 2°. le régime des Relations par Voies de Communication et Moyens de Transport entre ce District et l'ensemble du Pays.

I. ARCHÉOLOGIE. Mentionner tous les Sites et Monuments offrant un intérêt historique ou architectural quelconque, indiquer leur Situation et leurs Particularités sur des Plans.

Collationner toutes les Sources d'Information existantes et chercher à combler les lacunes.

Suggérer des idées pour l'Emploi et la Préservation d'Edifices détournés de leur Destination primitive.

II. RÉCRÉATION. Etudier les Sources d'Information existantes. Indiquer la Situation, le Caractère et la Superficie des Parcs et Terrains d'Agrément, dans quelle mesure ils sont fréquentés, les Quartiers d'habitation ainsi que la Densité et les Conditions d'Existence de la Population qui les fréquente, les Possibilités de leur Extension ou d'en créer de nouveaux; les Etablissements publics tels que Bibliothèques, Bains, etc., considérés aux mêmes points de vue; les Terrains privés de Sport et leur Destination; les Beautés naturelles: suggérer des idées concernant les Relations à établir entre elles, leurs Abords, les Centres, etc.

III. INSTRUCTION PUBLIQUE. Etablir des Statistiques, ou étudier celles qui existent, relatives aux Etablissements d'Instruction et aux Besoins qui se font sentir à leur endroit.

DIAGRAMMES indiquant le Degré de l'Enseignement, l'Effectif du Personnel enseignant et celui des Elèves, le Rôle des Institutions privées et religieuses.

IV. HYGIÈNE. Etudier les Statistiques existantes et les mettre en relation avec les Contingences physiques de la Localité, ainsi qu'avec la Densité de la Population. Etablir des GRAPHIQUES.

V. COMMERCE. — Indiquer les Centres d'Entreprises existants (ou qui vraisemblablement naîtront), ce qui les caractérise, le Nombre d'Ouvriers qu'elles employent, les Emplacements qu'elles occupent, le Taux des Salaires, etc.

VI. CIRCULATION. Chemins de fer, Tramways, Routes et Voies navigables: indiquer la Capacité de Transport de chacun d'eux, le Trafic effectif, et le Développement probable de celui-ci en relation avec l'Accroissement de la Circulation et de la Population.

VII. ÉVALUATION. TABLEAUX montrant l'Echelle des Valeurs de tous les Terrains, constructions et Edifices.

VIII. INSTITUTIONS PHILANTHROPIQUES.

IX. GÉNÉRALITÉS. Collectionner et classer méthodiquement les PLANS, VUES et STATISTIQUES d'autres Villes, offrant avec la Ville étudiée des similitudes de Situation ou de Développement.

Les Renseignements réunis sous ces Rubriques doivent être rapportés sous forme graphique sur des PLANS très exacts, dressés autant que possible à une échelle commune *(à déterminer à l'avance par l'Autorité)*, de manière à rendre aisée la comparaison entre les divers facteurs considérés et à constituer une Référence permanente des Conditions présentes et des Possibilités d'Avenir de la Cité.

Le tout doit être disposé sous une forme qui se prête à l'Exposition et à la Publication.

L'ensemble des Documents ainsi réunis doit former un MUSÉE DE LA CITÉ, ouvert au Public, et qui sera appelé à exercer une influence considérable sur l'avenir de la Cité.

Suivent quelques Feuilles-types d'Instructions montrant comment la tâche peut être réalisée avec l'aide de personnes qui ne sont pas spécialement entraînées à ce genre de choses, pourvu qu'elles joignent à une bonne instruction générale l'habitude du travail de bureau, de telle sorte que des employés de tous genres puissent être attachés à cette besogne grâce à un bon système d'organisation du travail, basé sur une claire détermination des divers ordres d'idées considérés.

DOSSIERS DE „CIVIC DEVELOPMENT SURVEY".

REMARQUES ESSENTIELLES.

Il importe avant tout:

I — de déterminer à quelle ÉCHELLE COMMUNE les Plans devront être dressés:

Echelle de..... pour les Districts (Cartes);
Echelle de..... pour les Plans d'ensemble d'Agglomérations;
Echelle de..... pour les Plans fragmentaires et de détail;
Echelle de..... pour les Edifices et Constructions pris individuellement;

II. — d'observer rigoureusement les prescriptions du TABLEAU DES SIGNES ET COULEURS CONVENTIONNELS ADOPTÉS, afin que tous les Renseignements de même ordre figurant sur divers Documents graphiques puissent être comparés au premier coup d'oeil.

FEUILLE 0.

LE PAYS.

L'étude systématiquement organisée des Relations physionomiques entre les Districts et les Cités est la véritable Ecole du Traceur de Villes et de l'Architecte bâtisseur, en ce qu'elle les rend aptes à démêler les intimes correspondances entre la Nature, les Etres et les Choses et à découvrir les grands Rythmes générateurs qui organisent ces Relations.

SOURCES D'INFORMATION : Etudes scientifiques. Monographies. Cartes et Guides. Budgets. Statistiques. Tableaux de Paysage et d'Intérieur. Reproductions. Photographies. Cartes postales illustrées, etc.

A. CARTES GÉOGRAPHIQUES.

Préparer ou acquérir :

1. Une Carte synthétique à grande échelle de la Géographie physique générale de l'Ensemble du PAYS.
2. Une Carte géologique à grande échelle *en couleurs* de l'Ensemble du Pays.
3. La même *en noir* sur laquelle on indiquera *par des teintes* la Localisation des Bassins industriels et les Troncs principaux des Voies de Communication ferrées (trait *rouge*), navigables (trait *bleu*) et routières (trait *brun*), existantes (plein), en construction (interrompu), projetées (interrompu-pointillé), ou désirables (pointillé).
4. Une Carte géobotanique et agricole à grande échelle montrant la Répartition des Exploitations forestières et des Districts agricoles.
5. Une Carte à grande échelle de la Géographie politique détaillée du Pays.
6. Une Carte géobotanique à grande échelle *en noir* sur laquelle on indiquera les «Réserves» décrétées d'Intérêt public à titre de Patrimoine collectif scientifique ou de Beauté naturelle pour la Nation (*en teinte pleine*) ainsi que (*par des hachures*) les Régions et Lieux à sauvegarder encore appartenant au Domaine public ou (*par des hachures croisées*) au Domaine privé :

au point de vue scientifique en *violet.*
au point de vue pittoresque en *vert.*

B. CARTES TOPOGRAPHIQUES.

Pour chaque VILLE considérée :

1. Une Carte à grande échelle de la Ville et de ses abords autant que possible *en couleurs* avec Courbes de Niveau équidistantes (par exemple : — *pour la Belgique*, les cartes au 40.000e, au 20.000e *en couleurs* surtout, et au 10.000e de l'Institut cartographique militaire.)
2. Les Plans officiels *en couleurs*, en usage à l'Administration communale.
3. Les mêmes (1 et 2) *en noir.*
4. Une Carte géologique à la même échelle, *en couleurs.*
5. La même *en noir.*
6. Des PLANS CADASTRAUX.

REMARQUE : Si l'étendue du Pays est trop considérable pour qu'une Carte d'ensemble à grande échelle soit maniable il faut adopter une échelle réduite quitte à former une Collection identique de Cartes fragmentaires à

grande échelle de la Province ou mieux du District géographique et physionomique dont fait partie la localité considérée.

DIAGRAMMES.

Un Tableau de Diagrammes météorologiques établis d'après les Moyennes générales fournies par les Etablissements scientifiques du Pays et montrant :

la Fréquence des Vents ;
leur Intensité relative ;
le Nombre de Jours de Pluie et la Hauteur d'Eau tombée. (Voyez la Figure 1 ci-dessous).

NOTICES exposant les Caractères distinctifs du District physionomique, agricole, forestier, inculte, industriel, auquel appartient la Ville

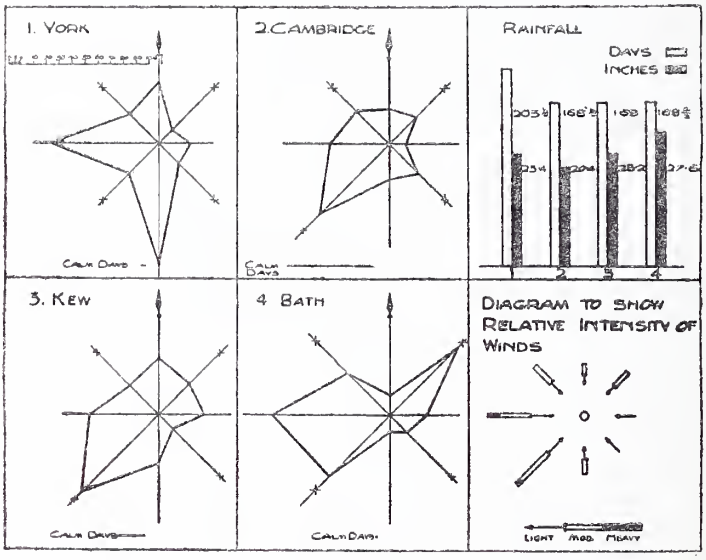

Figure 1.

MODÈLE DE DIAGRAMME MÉTÉOROLOGIQUE.

1. 2. 3. 4. Représentation graphique de la Durée relative annuelle moyenne, exprimée en Jours et calculée sur une période de trois ans, des Vents observés par quatre Stations météorologiques. La Longueur des Traits mesurée à l'échelle jointe à 1 représente en Jours la Durée annuelle moyenne du Vent dans les huit Directions principales du Compas.

Le Nombre des Jours sans Vent est figuré au bas de chaque Diagramme par un Trait à la même échelle.

A droite en haut: le Nombre de Jours de Pluie et la Hauteur d'Eau tombée annuellement, observés par ces mêmes Stations.

A droite en bas: Manière d'indiquer en même temps, en un seul Diagramme, l'Intensité et la Durée relative des différents Vents. Ces Diagrammes basés sur les Tableaux statistiques publiés annuellement par l'Office météorologique d'Angleterre sont extraits de Unwin: *Town Planning in Practice*, figure 101 et reproduits avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur T. Fisher Unwin, Londres.

considérée, aux divers points de vue : géographique, géologique, climatologique, botanique, pittoresque, ethnographique, architectural, historique, économique, etc.

COLLECTIONS de Vues photographiques, dessinées (Relevés, Estampes et Dessins) ou peintes (Tableaux) des Aspects caractéristiques de la Nature, du Paysage et des Habitations autochtones dans le District physionomique dont fait partie la Ville considérée.

FEUILLE 1.

I. ARCHÉOLOGIE.

A. — EN GÉNÉRAL : L'AGRÉGATION DE LA CITÉ ET SON DÉVELOPPEMENT AU COURS DES AGES.

SOURCES D'INFORMATION : Archives. Bibliothèques. Cabinet des Estampes. Collections privées, etc.

Préparer un PLAN d'ensemble de la Cité (à l'échelle de....) *en noir*, portant les Courbes de Niveau équidistantes et montrant par des *teintes dégradées* de *rouge anglais* son Extension successive aux diverses Périodes ci-après :

Au temps des Romains.	en *rouge anglais foncé.*
de 500 à l'an 1000	
1000 à 1400.	
1400 à 1700.	
1700 à 1830.	
1830 à 1850.	
1850 à 1870.	
1870 à 1890.	
1890 à 1900.	
Depuis 1901	en *rouge anglais* le plus *clair.*

NOTICES exposant les Raisons déterminantes des Périodes de Stagnation ou de Développement et mettant en évidence tous les Aspects saillants de la Cité dans son ensemble aux différentes époques, telles que, par exemple, l'Emplacement des Murs d'Enceinte, le Parcours des Cours d'eau, etc.

Collectionner des PLANS anciens, soit des Copies de ceux-ci ou des Photographies en grand format, et les classer par Ordre de Dates ; mentionner les Références à ceux qui existent dans des Collections publiques ou privées où l'on peut en prendre connaissance.

Déterminer dans quelles Directions la Ville tend à se développer spontanément, par suite de quelles Circonstances et pour quels Motifs.

FEUILLE 2.

I. ARCHÉOLOGIE.

B. — EN PARTICULIER : LIEUX ET EDIFICES OFFRANT UN INTÉRÊT HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE OU LÉGENDAIRE.

Indiquer sur un même PLAN (à l'échelle de.....) :

— les Camps romains par une teinte *violet clair* ;
si l'aire du Camp romain est la cellule originelle même de la Ville *hachurer en violet clair* sur la teinte *rouge anglais* du Plan.

— les Champs de Bataille par des *hachures* alternées *rouge et vert* ;
les Indications historiques sommaires dans une case,

par exemple pour Waterloo :

1815	Napoléon Français.			
18 Juin.	Angl	Pruss.	Belg.	Néerl.

— autres Lieux historiques le cas échéant par une *teinte*, un *point* ou des *hachures jaune*.
— les Chaussées romaines en *gris pâle*.
— les Ruines ou Constructions romaines en *violet foncé*.
— les Constructions du Moyen Age, (Monuments, Maisons, Ponts, etc), en *rouge écarlate*.
— celles datant de 1500 à 1700 en *sépia*.
— celles offrant un Intérêt architectural particulier, bâties depuis 1700 en *brun*.
— celles présentant un Intérêt historique spécial (telles que Résidences d'Hommes célèbres, etc.) en *noir*.

Chaque Endroit ou Construction doit porter un Numéro d'Ordre qui se réfère à une :

FICHE (ou Série de Fiches) contenant ou mentionnant tous les Renseignements, Documents, Dessins, Vues, etc., que l'on aura pu réunir.

Ces Renseignements doivent comprendre l'indication des Noms du Propriétaire actuel et de l'Occupant; une Description complète et détaillée; les Destinations de l'Edifice, autrefois et aujourd'hui; toutes les Particularités concernant les Altérations et les Restaurations qu'il a subies; une Liste des Livres et Illustrations y relatives et le Dépôt où ils peuvent être consultés; éventuellement des Suggestions quant à l'Usage qui pourrait être fait d'Edifices tombés en désuétude.

FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE. 2 *bis*.

DESTRUCTIONS.

Indiquer par un Signe particulier sur le PLAN quelles Constructions sont : détruites complètement ;
gravement endommagées ;
légèrement endommagées.

Rassembler tous les DOCUMENTS GRAPHIQUES d'Archives et autres, tels que Plans, Vues, Relevés, Estampes, Photographies, etc., représentant les Constructions antérieurement aux dégâts.

Rassembler tous les DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES possibles représentant les Constructions dans l'état où elles se trouvent actuellement.

NOTICES.

Exposer la Nature et l'Etendue des Dégâts, les Circonstances dans lesquelles ils furent occasionnés, des Suggestions au sujet des Mesures provisoires de Préservation à prescrire.

Déterminer la Nature et la Provenance des Matériaux de l'Edifice. S'il s'agit de Matériaux locaux indiquer si les Sources de Matériaux semblables existent encore, étaient encore en exploitation récemment, ou pourraient être rappelées à l'activité.

Réunir, présenter et analyser le plus grand nombre possible d'Exemples de Conservation heureusement réalisée: VUES et PLANS.

Leur opposer des Exemples caractéristiques de Destructions volontaires regrettables (Démolition ou Restauration maladroite) : VUES et PLANS *avant* et *après*.

FEUILLE 3.

II. RÉCRÉATION.

SITES NATURELS. PARCS. ESPACES-LIBRES. TERRAINS DE SPORT.

SOURCES D'INFORMATION : Statistiques.

Obtenir toutes les Informations possibles relatives aux Initiatives municipales d'une part en matière de Parcs, Terrains de Jeu, de Sport, Bains publics, Bibliothèques populaires, etc. ; d'autre part aux Entreprises privées de Terrains de Sport (Clubs), Golf links, Hippodromes, Champs d'Entraînement, Tirs, Skatings, etc., etc.
Déterminer le Chiffre annuel de Fréquentation de chacune d'elles.

Sur un PLAN détaillé, à grande échelle *en noir*, de la Ville actuelle et de ses environs immédiats, portant les Courbes de Niveau équidistantes et l'indication, par des *dégradations de ton sépia*, des Zones de Densité relative de la Population:
indiquer l'emplacement des Parcs et des Squares en *vert* foncé;
des autres Espaces-libres en *vert clair* ;
les Espaces disponibles pour l'Extension des précédents
s'ils sont boisés: par des *hachures vert foncé;*
s'ils sont nus: par des *hachures vert clair ;*
et les Propriétés privées pouvant servir à ces fins et susceptibles d'être acquises dans ce but
si elles sont boisées: par des *hachures croisées vert foncé ;*
si elles ne le sont point: par des *hachures croisées vert pâle ;*
tous les beaux Arbres existants par
un point vert s'il croissent sur le Domaine public;
un point brun s'il croissent sur le Domaine privé;
tous les Eléments de Beauté naturelle ou présentant un Intérêt pittoresque:
par une *teinte jaune* s'ils appartiennent au Domaine public;
par une *teinte brune* s'ils appartiennent au Domaine privé;
les Terrains de Jeu et de Sport en *ocre ;*
les Entreprises privées de Jeu et de Sport (Clubs, etc.)
par des *hachures alternées vert clair* et *ocre ;*
les Bains en *bleu;*
les Terrains vagues en *ocre hachuré.*

A côté de chaque Emplacement (ou en marge du Plan) un *Groupe de Carrés de mêmes couleurs* proportionnellement au Nombre de Visiteurs (p. ex. *un Carré* de 5m/m de côté pour 1000 Visiteurs par an) et un Numéro de Référence à une DESCRIPTION détaillée appuyée de Statistiques et illustrée de PLANS, de DIAGRAMMES et de VUES.

Cette Description doit mentionner la Date d'Inauguration, le But poursuivi, etc., et le Caractère général du Terrain et des Installations.

FEUILLE 4.

III. INSTRUCTION PUBLIQUE.

SOURCES D'INFORMATION: Statistiques.

Teinter sur un PLAN (à l'échelle de.....) l'Emplacement des Etablissements d'Instruction:

	Enseignement primaire		Enseignement moyen	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Enseignement officiel:	(*Rouge*)	(*rose*)	(*Brun foncé*)	(*brun pâle*)
— communal	R	r	B	b
— de l'Etat			(*Hachures* B *Brun foncé*)	(*Hachures* b *brun pâle*)
Enseignement libre:				
— subsidié				
— laïque	(*Rouge-Gris*) R G	(*rose-Gris*) r G	(*Brun fcé-Gris*) B G	(*brun pâle-gris* b G
— confessionnel	(*Rouge-Jaune*) R J	(*rose-Jaune*) r J	(*Brun fcé-Jaune*) B J	(*brun pâle-Jaune* b J
— non subsidié				
— laïque	(*Rouge*) R / G (*Gris*)	(*rose*) r / G (*Gris*)	(*Brun foncé*) B / G (*Gris*)	(*brun pâle*) b / G (*Gris*)
— confessionnel	(*Rouge*) R / J (*Jaune*)	(*rose*) r / J (*Jaune*)	(*Brun fcé*) B / J (*Jaune*)	(*brun pâle*) b / J (*Jaune*)
Pensionnats	⊠	⊠	⊠	⊠

(Une *Croix de Diagonales* en travers des mêmes Tons conventionnels

Ecoles modernes	● *Rouge*	● *Rose*	● *Brun fcé*	● *brun pâle*
	mixtes ◑ mi parti *Rouge*		mixtes ◑ mi parti *Brun.*	
Ecoles pour Enfants arriérés ou anormaux	⊙ *Rouge.*			

Universités ■ *violet foncé.* Instituts de Hautes Etudes techniques □ *violet clair.*

Musées scientifiques et Laboratoires
Musées technologiques } ● *violet.*
Musées historiques

Bibliothèques ⊡ *violet.* Bibliothèques populaires ⊡ *noir.*

Jardins zoologiques □ *vert clair;* botaniques □ *vert foncé.*

Académies et Ecoles des Beaux-Arts, des Arts décoratifs et des Arts industriels ■ *bleu.*

Musées des Beaux-Arts, des Arts décoratifs et des Arts industriels ● *bleu.*

Musées de Sculpture en plein air (Jardins) ◑ mi-parti *vert* et *bleu.*

Conservatoires et Ecoles de Musique ■ *noir.*

Théâtres de Lettres ⊡ *noir;* de Musique ⊡ *noir.*

A côté de chaque Emplacement (ou en marge du Plan) un *Groupe de Carrés de mêmes couleurs* que cet Emplacement et proportionnel au Nombre d'Elèves inscrits dans chaque Institution, avec Indication du Pourcentage usuel par rapport aux Locaux (Capacité de ceux-ci) et à l'Effectif du Personnel enseignant (Population des Classes).

Statistiques des Visiteurs, sur les mêmes bases, pour les autres Etablissements énumérés.

NOTICES.

Un Numéro de Référence renverra à un MÉMOIRE DESCRIPTIF détaillé.

Déterminer l'Extension de la Zone habitée par les Elèves fréquentant les Ecoles; figurer leurs Terrains de Jeu et présenter d'autres Statistiques de toute nature sur TABLEAUX et PLANS FRAGMENTAIRES spéciaux.

NOTES sur la Manière d'être des Elèves en général; leur Condition physique, intellectuelle, morale; leurs Progrès; les Méthodes d'Enseignement; les Résultats de l'Enseignement établis d'après des données relatives à l'Accession ultérieure des Elèves aux diverses Carrières pour lesquelles l'Enseignement reçu les prépare.

Prévisions quant à la nécessité probable de l'institution de nouvelles Ecoles.

FEUILLE 5.

IV. HYGIÈNE PUBLIQUE.

SOURCES D'INFORMATION : Statistiques.

PLANS.

Sur une CARTE à grande échelle *en noir* :

1°. Mettre en relief par des *teintes* appropriées les Circonstances locales naturelles sur lesquelles se fonde le Statut hygiénique de la Ville (Mers, Cours d'eau, Lacs, Sources. Montagnes. Forêts. Zones de Températures basses ou hautes, etc.).

Y annexer des DIAGRAMMES météorologiques, climatologiques et autres, le cas échéant.

2°. Indiquer

— les Exutoires naturels (en *violet*) et le tracé des Collecteurs principaux d'Evacuation des Eaux résiduaires (trait *violet*, plein ou interrompu selon qu'ils soient à ciel ouvert ou souterrains) ;

— les Sources, Puits, Drainages et Réservoirs d'Eau potable (points, traits pleins ou pointillés, en teinte *jaune*), les Conduites mères de Distribution (trait *Jaune* interrompu) ;

— éventuellement les Réseaux de Drainage ou d'Irrigation du Sol (trait *bleu* pointillé ou plein).

Sur une série de PLANS, (à l'échelle de.....) indiquer différemment par des *teintes* ou des *hachures* :

1. L'Emplacement des Hôpitaux et Cliniques, Sanatoria, Asiles, Prisons et autres Institutions de Salubrité publique et privée en *noir*.
2. Les Zones de Densité relative de la Population par une dégradation de ton *sépia*.
3. La Mortalité proportionnelle par une dégradation de ton *violet*.
4. La Mortalité proportionnelle du chef de Maladies infectieuses par une dégradation de ton *rouge carmin*.
5. La Mortalité infantile proportionnelle par une dégradation de ton *brun*.
6. La Natalité proportionnelle par une dégradation de ton *bleu*.
7. La Criminalité proportionnelle par une dégradation de ton *vert*.
8. La Fréquence des cas d'Aliénation mentale par une dégradation de ton *gris*.

Indiquer en *bleu foncé* les Zones de Surpopulation et autres Points devant requérir l'attention.

En relation avec ces PLANS établir des DIAGRAMMES statistiques détaillés, et rédiger des NOTICES, au sujet de : la Criminalité, (par catégories) ;

l'affectation des Hôpitaux, Cliniques, Sanatoria, Asiles, Prisons, etc. ;

les Mesures préventives prises contre les Epidémies,

et en tirer des Conclusions générales déterminant les Zones insalubres ou de moindre Salubrité.

Exposer l'oeuvre des Services municipaux en ce qui concerne la Santé publique.

FEUILLE 6.

V. INDUSTRIE. COMMERCE.

SOURCES D'INFORMATION: Statistiques.

A. LA PRODUCTION ET SA DESTINATION.

MÉMOIRES, STATISTIQUES ET DIAGRAMMES.
Classification des Industries de la Cité et du District.
Débouchés et Moyens de Transport employés.
Industries éteintes ou tombées en Décadence: Motifs.
Industries de Prospérité grandissante: Raisons.
Relations entre les Industries et l'endroit de leur Siège.
Méthodes de Travail et de Payement.
Travail à Domicile et les Conditions dans lesquelles il s'exerce.
Une Revue historique générale du Développement industriel de la Cité.

B. L'ALIMENTATION ET SA DISTRIBUTION.

MÉMOIRES, STATISTIQUES et DIAGRAMMES.
L'Alimentation, sa Provenance, et les Moyens de Distribution (Marchés, Foires, Entrepôts, Halles, Criées, etc.).
Autres Articles de Consommation considérés aux mêmes points de vue.
Relations entre les Salaires et les Prix.
Services municipaux relatifs à la Consommation.

PLANS.
Sur une CARTE à grande échelle *en noir* de la Ville et de ses abords et portant les Courbes de Niveau équidistantes, figurer tous les Sièges prépondérants de Manufactures et d'Industries diverses qui traitent des Matières premières amenées à pied d'œuvre, Sièges dont la Localisation dépend de Circonstances géographiques: Voies navigables,
Chemins de fer,
Force motrice naturelle, etc.

Sur une CARTE GÉOLOGIQUE *en noir* de même échelle que la précédente indiquer les Sièges prépondérants d'Exploitations ou d'Industries dont une au moins des Matières premières est extraite du Sol dans le Bassin dont fait partie la Ville considérée:

Houillères en *gris*;
Mines en *violet*;
Industries métallurgiques en *carmin*;
Industries chimiques en *jaune orange*;
Carrières en *bleu*;
Industries briquetières en *brun marron*.

Sur une CARTE à grande échelle en *noir* identique à la première figurer tous les Sièges prépondérants d'Industries dont les Matières premières fondamentales ou au moins l'une d'entre elles sont extraites du Règne végétal et cultivées sur place ou dans le District dont fait partie la Ville considérée:

Exploitations forestières en *vert foncé*;
Industries textiles en *vert pâle*;
Industries alimentaires en *jaune citron*;
Industries chimiques en *jaune orange*;
autres Industries en *brun sépia*.

Sur une CARTE à l'échelle commune des Voies de Communication (identique à celle demandée pour VI Feuille 7) indiquer les Relations entre :

les Voies navigables maritimes,
les Voies navigables intérieures,
et les Chemins de fer (Entrepôts et Gares à Marchandises) *d'une part* ;
entre les Chemins de fer, les Têtes de Ligne de Tramways suburbains (Trafic Marchandises) et les Marchés publics,
les Entrepôts privés, les Maisons d'Expédition ayant un Accostage à Quai, et les Usines (Raccordements au Chemin de fer et aux Voies navigables, (Embarcadères, etc.). *d'autre part.*

Indiquer les Gares à marchandises en *gris.*
les Marchés en *vert.*
les Entrepôts publics en *brun,*
les Entrepôts privés en *jaune* (y compris les Maisons d'Expédition).
les Usines raccordées en *rose.*

Sur des CARTES identiques par catégories indiquer :
les Entreprises municipales (Régies), en *rouge,*
les Entreprises coopératives, en *violet,*
les Entreprises privées (individuelles ou en Société) en *sépia*

A côté de chaque Emplacement (ou en marge des Plans un *Groupe de Carrés de même couleur* et proportionnel à l'Effectif du Personnel, (soit par exemple un Carré de 5 m/m de côté par 20 individus), portant l'indication du Salaire hebdomadaire, et un Numéro de Référence à une FICHE fournissant des Statistiques complémentaires, l'indication des Lieux de Résidence des Ouvriers, la Distance de ces Lieux à leur Endroit de Travail, les Moyens de Transport dont ils disposent et les Conditions de ce Transport, etc.

Sur un PLAN semblable indiquer par des dégradations de *gris* les Zones dans lesquelles le Salaire hebdomadaire moyen des Habitants se répartit entre certains Taux.

DIAGRAMMES relatifs au Pourcentage de Sans-Travail (Moyennes hebdomadaires et annuelles) dans les différentes Communes et Industries.

FEUILLE 7.

VI. CIRCULATION. VOIRIE.

Piétons. Véhicules. Tramways. Chemins de Fer. Voies navigables.

SOURCES D'INFORMATION : Statistiques.

Dresser toutes les STATISTIQUES concernant l'Intensité du Trafic pour chacun des Moyens de Locomotion.

Dresser une CARTE ou un PLAN à l'échelle commune, montrant *par des traits conventionnels* les différents Moyens de Transport à Itinéraire fixe (Chemins de fer métropolitains, Tramways vicinaux et suburbains, Tramways urbains, Autobus et Omnibus, Bateaux-Omnibus, Pontons, existants, en construction, projetés ou désirables, et *par des numéros* les différents Services de chacun d'eux :

Chemins de fer :	trait *noir.*	
Métropolitains :	trait *rouge.*	
Tramways vicinaux et suburbains :	trait *jaune.*	
Tramways urbains :	trait *brun.*	
Omnibus :	trait *sépia.*	
Autobus :	trait *violet.*	
Bateaux et Pontons :	trait *bleu.*	
— en exploitation :	trait *plein.*	à ciel ouvert.
— en construction :	trait *interrompu,*	à ciel ouvert.
— projetés :	trait *interrompu-pointillé.*	à ciel ouvert.
— désirables :	trait *pointillé,*	à ciel ouvert.
— souterrains :	trait *double.*	

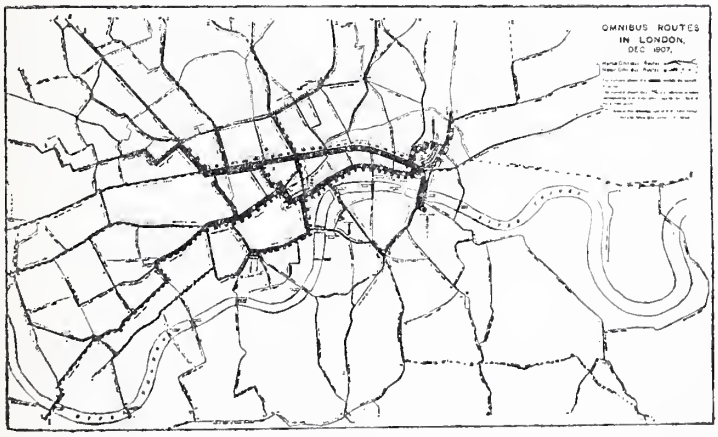

Figure 2.

Diagramme publié avec la permission du Président de H. Ms. Stationery Office d'après les données du Département du Trafic au Ministère du Commerce en Angleterre, dans Unwin: *Town Planning in Practice*, figure 99 et reproduit avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur T. Fisher Unwin, Londres.

L'Épaisseur des Traits est proportionnelle au nombre des Omnibus et par conséquent sensiblement aussi à celui des Voyageurs.

NOTICES. La VOIRIE doit faire l'objet de NOTES sur la Largeur des Voies distinctes et de la Chaussée et sur le point de savoir si ces Largeurs répondent aux Nécessités du Trafic actuel et dans l'affirmative si elles continueront à répondre aux exigences de l'Accroissement probable du Trafic dans l'avenir.

Des NOTES spéciales seront consacrées aux endroits où s'élèvent des Difficultés dans la Circulation et les Causes de ces Difficultés seront complètement mises en lumière.

Etablir des DIAGRAMMES réunis en TABLEAUX COMPARATIFS à deux Entrées:

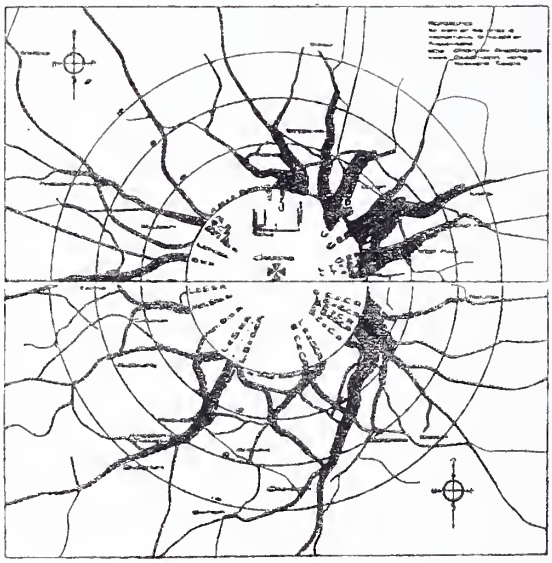

Figure 3.

DIAGRAMME indiquant l'Afflux des Voyageurs déversés par les Lignes suburbaines de Londres (Chemins de fer) durant le mois d'octobre 1907. Les Lignes pleines sont proportionnelles au nombre des Voyageurs ordinaires; les ponctuées à celui des Personnes munies de Billets d'ouvrier. Publié, avec la permission du Directeur de H. Ms. Stationery Office, d'après l'enquête du Département londonnien de la Circulation au Ministère du Commerce d'Angleterre, dans UNWIN: *Town Planning in Practice*, figure 100 et reproduit avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur T. FISHER UNWIN, Londres.

1°. de l'Intensité du Mouvement circulatoire, journalier et horaire dans les grandes Artères et leurs Ramifications essentielles:

(*verticalement*)

Maximum de l'Année;
Maximum absolu insolite, observé à l'occasion d'un Evénement exceptionnel;
Moyennes saisonnières:
— en une Journée ouvrable et maximum de la plus forte Journée (Heures);
Moyennes aux Heures de Chute relative de la Circulation;
— en une Journée dominicale et maximum de la plus forte Journée dominicale.
Moyennes aux Heures de Chute relative de la Circulation dominicale.

— pour les différents Modes de Locomotion:

(*horizontalement*)

Piétons.	Taxi-Autos.
Vélocipèdes.	Automobiles de Maître.
Véhicules à bras.	Omnibus (Lignes à Itinéraire fixe). } (Voyez la
Camions.	Autobus (Lignes à Itinéraire fixe). } Figure 2).
Fiacres.	Tramways.
Equipages.	Bateaux-Omnibus.
Auto-Camions.	Pontons.

2°. du Mouvement circulatoire absolu en certains Points déterminés (Ponts, Carrefours, etc.), journalier et horaire pour chaque Mode de Locomotion comme ci-dessus exactement.

3°. de l'Afflux humain déversé en des Rayons déterminés par les principales Gares de Chemin de fer (Têtes de Ligne de Tramways suburbains, Métropolitains, Bateaux-Omnibus, etc.), en Maxima et Moyennes, jounaliers et horaires comme ci-dessus. (Voyez la Figure 3, page 158).

D'après les STATISTIQUES spéciales établir des GRAPHIQUES, DIAGRAMMES, SCHÉMAS et TABLEAUX de tous genres montrant les Relations entre le Trafic des Voies ferrées et les Installations existantes, leur Elasticité, leurs Probabilités et Capacité d'Extension et les Probabilités d'Extension décennale du Trafic.

Etablir des GRAPHIQUES, DIAGRAMMES et SCHÉMAS de l'Intensité a) journalière; b) horaire, du Mouvement de la Navigation, en Relation avec les Installations existantes, leur Elasticité et leurs Possibilités d'Extension:

A. Navigation intérieure.

1°. Dans les principales Voies navigables;

2°. En un Point déterminé: Pont;
Pont-tournant ou levis (Passages nécessitant l'Ouverture du Pont);
Ecluses.

3°. Des Accostages à Quai.

TABLEAU GRAPHIQUE des Types et Dimensions des Bateaux en usage (en Relation avec le Gabarit des Ponts et des Ecluses et le Développement des Quais).

B. Navigation maritime.

D'après les STATISTIQUES spéciales établir des GRAPHIQUES, DIAGRAMMES, SCHÉMAS et TABLEAUX de tous genres montrant les Relations entre la Navigation maritime et les Installations existantes, leur Elasticité, leurs Possibilités et Capacité d'Extension et les Probabilités d'Extension décennale du Trafic:

Dimensions, Tonnage, Nombre des Navires à l'Entrée et à la Sortie.
Longueurs de Quai, Bassins.
Outillage: Grues, Elévateurs, Cales sèches, etc.
Délais d'Attente, etc. etc.

Dresser un ou des PLANS de toutes les Canalisations souterraines ou aériennes de tous genres avec l'indication de l'Emplacement des Regards, Issues et Dispositifs divers de Suspension.

FEUILLE 8.

VII. EVALUATION.

SOURCES D'INFORMATION : Statistiques.

PLANS.

Sur un PLAN à l'échelle commune indiquer par des *points de couleurs différentes* le Mouvement de Déplacement de la Population pendant une Période déterminée (à déterminer pour chaque cas) :

⊙ Densité stationnaire,
● Augmentation,
○ Diminution.

Chaque Point représente un même Nombre d'Habitants.

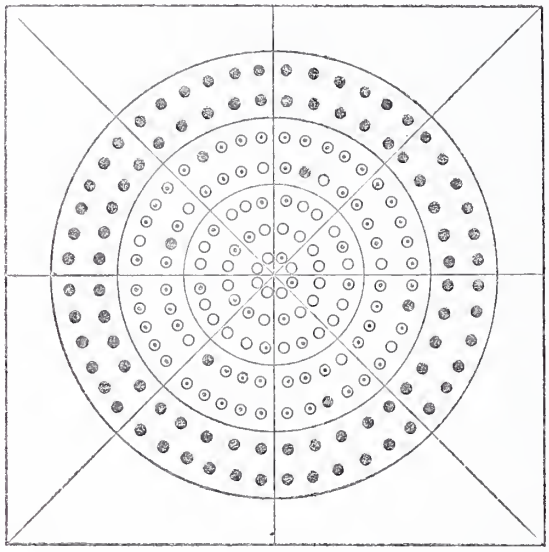

Figure 4.

Densité et Mouvement de la Population au cours d'une Période déterminée.

● représente un Accroissement de *n* habitants.
○ représente une Diminution de *n* habitants.
⊙ représente un Effectif maintenu de *n* habitants.

Le Chiffre total de la Population actuelle s'obtient en multipliant par *n* le nombre de Points ⊙ et ●

Celui de la Population primitive en multipliant par *n* le nombre de Points ○ et ⊙

On voit littéralement la Population fuir le centre en s'éparpillant vers la périphérie comme inversement on voit la Foule confluer vers le centre sur la Figure 3, Feuille 7, page 158.

Etablir des STATISTIQUES de toute nature et les traduire en TABLEAUX GRAPHIQUES et DIAGRAMMES relatifs au Problème de l'Habitation. (Mouvement de la Bâtisse, Hausse et Baisse des Loyers, Entreprises diverses de Construction et de Crédit à la Construction; Amélioration des Conditions d'Habitabilité, etc., etc.).

Pour déterminer le Degré de Concentration des diverses Catégories de Constructions :

1°. Sur un PLAN détaillé de la Ville actuelle, à grande échelle *en noir*,

avec les Courbes de Niveau équidistantes, figurer par des *couleurs conventionnelles* les Constructions ressortissant aux différents Centres fonctionnels de la Cité.

2°. Sur autant de PLANS identiques qu'il est de Centres représentés figurer, par les *couleurs correspondantes*, toutes les Constructions ressortissant à chacun d'eux et mettre en évidence par des *teintes* et des *traits* appropriés les grandes Dispositions eurythmiques d'Ensembles civiques qui paraissent être en corrélation, de près ou de loin, avec le Principe de Concentration.

3°. Déterminer si la Ville au point de vue de la Localisation des Quartiers tend vers le Type concentrique
ou vers le Type sporadique.

Hachurer en *violet* tous les Quartiers insalubres ou particulièrement pauvres.

Sur un PLAN semblable *indiquer* par des *dégradations* de *jaune d'or* les Zones de différentes Valeurs foncières moyennes.

Hachurer en *rouge* tous les Quartiers industriels.

Sur des PLANS identiques faire le même travail rétrospectivement pour les diverses époques où de grands Travaux d'Embellissement et d'Amélioration ont été décrétés et entamés.

Passer un *rose léger* sur l'aire de ces Travaux et délimiter l'Extension des Zones qui en ont recueilli un bénéfice immédiat.

TABLEAUX indiquant l'Echelle des Valeurs et de Plus Value décennale des Terrains et des Constructions, par Zones.

FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE.

(Préparée originairement par M. V. Bellet et adoptée par M. H. V. Lanchester).

VIII. INSTITUTIONS PHILANTHROPIQUES.

NOTICES.

1. Institutions officielles relatives à la Charité publique, à l'Hospitalisation des Aveugles, Sourds-muets, Epileptiques et autres Infirmes d'ordre physique ou mental; à l'Entretien des Orphelins, des Enfants abandonnés, etc.; aux Ecoles de Réforme; Mesures relatives à l'Ivresse publique.
2. Initiatives privées pour le même objet.
3. Coopération entre l'Action privée et l'Action officielle. Suggestions.
4. Rôle des Etablissements religieux en cette matière.
5. Oeuvres pour l'Alimentation des Enfants nécessiteux (Soupes scolaires, etc.; Crèches).
6. Oeuvres pour la Distribution de Vêtements et autres Objets ou Produits en nature.
7. Legs à Destination charitable.
8. Mettre en évidence l'Effet des Oeuvres philanthropiques sur la Misère locale.
9. Oeuvres officielles et d'Initiative privée pour la Protection des Animaux.
10. Oeuvres officielles et d'Initiative privée en matière de Chômage.
11. Oeuvres officielles et d'Initiative privée pour le Relèvement des Filles perdues.
12. Action officielle et d'Initiative privée en matière de Soins médicaux.
13. Oeuvres de Villas scolaires.
14. Ecoles gardiennes, Terrains de Jeu surveillés pour Enfants.
16. Oeuvres officielles et d'Initiative privée pour le Relèvement des Condamnés libérés.
17. RÉFÉRENCES éventuelles aux feuilles: 3. RÉCRÉATION.
4. INSTRUCTION PUBLIQUE.
5. HYGIÈNE PUBLIQUE.

Comme résultat de ces investigations on aura réuni une masse énorme de Renseignements relatifs à la Cité, la plupart présentés sous la forme graphique de manière que l'on puisse en saisir facilement la Synthèse au premier coup d'oeil et qu'ils puissent servir à des Etudes comparatives.

Pour faciliter la comparaison toutes les CARTES et DIAGRAMMES doivent être disposés en Séries et accrochés aux murs d'une EXPOSITION MUNICIPALE PERMANENTE.

Cette Exposition aura le double avantage de réduire le labeur de ceux qui entreprendront la tâche de préparer des Projets d'Agrandissement d'une Ville et en outre elle exercera une action considérable sur l'Edification civique de l'Habitant en ce qui concerne les différents Facteurs qui gouvernent ses Conditions de Vie à lui et à ses Concitoyens.

Il est de toute nécessité que le DÉVELOPPEMENT DE NOS CITÉS soit immédiatement consacré, par une Sanction légale, OEUVRE D'INTÉRÊT PUBLIC, et que les Renseignements compris dans le DOSSIER DE „CIVIC DEVELOPMENT SURVEY" soient placés sous une forme accessible sous les yeux de tous ceux, Techniciens, Ediles ou Particuliers, qui auront à organiser pour l'avenir ce Développement.

Il faut que chaque Ville, Commune ou Agglomération de Communes soit tenue d'établir, d'après des Méthodes organiques identiques pour tout le Pays, formulées par un Office général de l'Inspection civique et de la Documentation municipale dépendant du Pouvoir Central, et suivant l'importance de la Cité, un Département, un Service ou un simple Bureau d'Inspection de l'Etat de Développement civique de la Commune, véritable „État civil de la Communauté", tout aussi bien qu'il existe un État civil des Individus et un Cadastre des Propriétés.

Ces mesures auront une influence immense sur le Public en général, à savoir de substituer à un individualisme étroit un idéal élevé de Vie commune.

Adapté de l'Anglais
d'après H. V. Lanchester — Londres,
développé et mis en rapport avec le cas de la Belgique par
Louis van der Swaelmen,
architecte-paysagiste — Bruxelles.

APPENDICE II.

Pour la Reconstruction des Villes et Localités détruites ou endommagées en Belgique

---

PROGRAMME-TABLES DES MATIERES

D'UNE

ENCYCLOPÉDIE DES VILLES ET DE L'ART CIVIQUE

COMMENTAIRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX D'URBANISATION ET GUIDE ANALYTIQUE POUR L'ÉTUDE COMPARÉE DES „STANDARDS" EXPÉRIMENTAUX UNIVERSELS RÉALISÉS EN APPLICATION DU DERNIER ÉTAT DES CONNAISSANCES INTERNATIONALES RELATIVES A L'URBANISME

OU

MANUEL DE NOTIONS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES RAISONNÉS SUR L'AMÉNAGEMENT, L'EXTENSION ET LA CONSTRUCTION

DES VILLES ET VILLAGES

à élaborer par

les Comités Internationaux d'Art Civique „pour la Belgique", en connexion avec l'Union Internationale des Villes et institués

à l'initiative de

l'Union Internationale des Villes, l'International Garden-Cities and Town-Planning Association—Londres (Belgium Town-Planning Committee) et du Comité Néerlando-Belge d'Art Civique — la Haye-Amsterdam

pour aider l'Union des Villes et Communes Belges à étudier le problème de la Reconstruction en Belgique.

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS A. W. SIJTHOFF. — LEYDE.

Ce fascicule constitue en somme une „Maquette" de l'Encyclopedie dans les cadres de laquelle il suffira d'introduire les Matières élaborées, suivant l'ordre du Sommaire ci-contre.

SOMMAIRE DE L'ENCYCLOPÉDIE.

TITRE. (*Page* 167.)
SOMMAIRE. (*Page* 169.)
AVERTISSEMENT (*Pages* 171 *à* 174.)
PROGRAMME (*Pages* 175 *à* 199.)
TABLES:
TABLE ANALYTIQUE. (*Pages* 200 *à* 239.)
TABLE SYNTHÉTIQUE. (*Pages* 240 *à* 299.)

INTRODUCTION.

Principe d'une Intervention directrice. Exposé des Motifs. But et Caractère de cette Intervention. Rétroactes. Procédure d'Intervention.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ GÉNÉRAL DU PROBLÈME CIVIQUE.

DEUXIÈME PARTIE.

MANUEL.

PRÉLIMINAIRES A L'ÉLABORATION DE TOUT PROJET D'AMÉNAGEMENT: CONSTITUTION DES DOSSIERS DE *„CIVIC DEVELOPMENT SURVEY"* grâce à l'Institution permanente du SERVICE D'INSPECTION DE L'ETAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE DES AGGLOMÉRATIONS HABITÉES.

NOTIONS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES rassemblés par voie d'enquête nationale et internationale pour répondre, par l'Exposé du dernier Etat des Connaissances en Art civique, à la question de savoir quelles sont les Dispositions générales et particulières essentielles à prévoir, en application des Principes généraux et fondamentaux universels d'Urbanisation, pour tous les cas considérés, et mettre en lumière dans quel esprit il importe que soient traitées les Solutions, proposées à titre d'exemples et **non** comme modèles à copier, pour s'adapter aux Contingences et au Tempérament nationaux, s'harmoniser au Caractère sui-generis des Districts physionomiques et se rattacher par des liens d'ensemble au Plan général d'Aménagement et d'Organisation du Pays.

TROISIÈME PARTIE.

MOYENS D'ACTION. Organisation de la Propagande d'idées au sein des Populations. Suggestions d'ordre financier

AVERTISSEMENT.

PLAN DE CAMPAGNE.

PRINCIPE D'UNE INTERVENTION. — La conscience du danger qu'il y aurait à abandonner sans guide aux Edilités et aux Particuliers le soin de relever les ruines accumulées en Belgique, avant qu'une coordination de toutes les activités compétentes ne puisse être réalisée, a conduit à reconnaître la nécessité d'une Organisation générale préalable, méthodique et documentaire de l'oeuvre à entreprendre, et le véritable „Cas clinique" auquel est en proie la Belgique a violemment attiré l'attention publique sur les Problèmes de l'Extension et de la Construction des Cités, qui pourtant se proposaient à elle depuis quelque temps déjà, que les techniciens ont fait de ces Problèmes sociaux et qui, intéressant le bien-être de tous les Citoyens, l'objet de leurs préoccupations.

BUT ET CARACTÈRE DE L'INTERVENTION. — Le But de cette Intervention présente un double aspect, utilitaire et esthétique: faire connaître les Possibilités qui soient de nature à favoriser la réalisation du meilleur Conditionnement utilitaire des Aménagements prochains, sous une forme susceptible de recevoir toutes les Extensions dont l'avenir montrera la nécessité et de s'ouvrir à tous les Perfectionnements qu'il nous réserve, de telle manière que ces Aménagements, parfaitement adaptés à leur Destination, revêtent en outre un aspect esthétique original, compatible avec les Survivances du Passé et respectueux du Caractère local et régional.

Le Caractère de cette Intervention sera d'exclure la présentation de Projets définis ou l'emprunt de Modèles concrets, de se borner au contraire à fournir des Méthodes, des Documents, des Analyses et des Principes, laissant aux Artistes du Pays même le soin de créer la forme esthétique originale en laquelle s'incarne l'Oeuvre d'Art.

Semblable Intervention se légitime par l'Observation et l'Analyse du Phénomène historique de la Constitution des Villes et localités en regard du Problème social et économique du Développement moderne des Cités d'où provient la nécessité contemporaine, et nouvelle, de conditionner la Résultante esthétique de la Confrontation du Legs des Temps révolus avec les exigences de la Vie moderne.

ORGANISMES ET PERSONNES QUALIFIÉS POUR INTERVENIR. — Au nombre des Organismes et des Personnes qualifiés pour intervenir se trouvent les Institutions nationales officielles (les Commissions nationales des Monuments et des Sites; les Commissions gouvernementales pour l'Amélio-

ration de la Vie rurale; les Commissions d'Hygiène; les Conseils supérieurs de l'Agriculture, des Forêts, de l'Industrie, etc.); des fonctionnaires-délégués de tous les Départements ministériels, compétents; les Initiatives nationales publiques ou privées (Union des Villes et Communes belges; Sociétés d'Archéologie et d'Architecture; — scientifiques pour la Protection de la Nature, et autres pour la Protection des Paysages; — de propagande pour l'Amélioration des conditions de la Vie sociale et individuelle ou pour le Développement économique de la Nation et des Cités; les Personnes privées compétentes, etc., etc.); enfin, à titre honoraire et consultatif, les Initiatives étrangères (Unions internationales; Commissions d'Enquête et d'Etudes; Consultation des Compétences organisées ou individuelles).

PROCÉDURE D'INTERVENTION. — Il semble que ce soit sous la forme d'une COMMISSION SPÉCIALE D'ÉTUDE POUR AIDER L'UNION DES VILLES ET COMMUNES BELGES A RÉSOUDRE LE PROBLÈME DE LA RECONSTRUCTION EN BELGIQUE que l'intervention puisse s'exercer de la manière la plus efficace [1]).

OBJET DE LA COMMISSION. SON CARACTÈRE.

Du sein de cette COMMISSION D'ÉTUDE surgirait, au moment de la libération du territoire, une COMMISSION OFFICIELLE dont la Constitution et les Subdivisions régionales et même locales seraient à déterminer, mais qui répondrait aux principes ci-après :

Elle serait : 1°. Fédérative en ce sens qu'elle grouperait des Représentants des Commissions, des Administrations et des Associations qualifiées ainsi que les Initiatives privées qui se seront imposées à l'attention publique.

2°. Élective à roulement de trois ans.

3°. Internationale (à titre honoraire et consultatif).

4°. Non seulement consultative, mais investie de Pouvoirs délibératifs.

Elle serait l'Organe exécutif de l'État d'après la Procédure suivante :

1°. L'État conçoit un Plan général de la Belgique. (Résolution de la CONFÉRENCE DE LONDRES „POUR LA RECONSTRUCTION DE LA BELGIQUE" tenue au Guildhall sous la présidence du Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics de Belgique, M. J. Helleputte, du 11 au 15 février 1915 [2]).

2°. Les Municipalités avec l'aide des Techniciens et des Artistes belges élaborent les Plans parcellaires d'après des Méthodes communes et en application des Principes généraux universels d'Art civique (Exposés dans un RECUEIL PERPÉTUEL D'INSTRUCTIONS GÉNÉRALES, corollaire d'une LOI SUR LE TRACÉ, L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION DES CITÉS ET SUR LA PROTECTION DE LA NATURE ou LOI D'URBANISATION).

3°. La COMMISSION approuve ou critique, puis sanctionne les Projets.

4°. Elle alloue les Subsides.

---

[1]) Cette COMMISSION SPÉCIALE existe effectivement et fonctionne activement dès à présent en Belgique. Sous le nom de COMMISSION SPÉCIALE DES ABRIS PROVISOIRES ET DE LA RECONSTRUCTION AU COMITÉ NATIONAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION (GRAND COMITÉ) elle groupe l'Union de Villes et Communes belges, es Commissions royales des Monuments et des Sites, la Commission d'Hygiène, celle pour l'Amélioration et l'Embellissement de la Vie rurale, et nombre de Personnalités compétentes.

[2]) Voyez ci-après, page 174, les RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES.

TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ÉTUDE.

1°. Elle provoque la CONSTITUTION DU DOSSIER DE L'ETAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE („CIVIC DEVELOPMENT SURVEY") DES VILLES ET COMMUNES INTÉRESSÉES en commençant par les localités endommagées. [1])

2°. Elle procède à L'ETUDE JURIDIQUE de la Législation belge régissant la matière et à la coordination des Dispositions réglementaires existantes [2]) ainsi que, avec l'aide des COMITÉS INTERNATIONAUX D'ART CIVIQUE „POUR LA BELGIQUE" à l'Etude comparative des Législations étrangères, pour aboutir à formuler une PROPOSITION DE LOI D'URBANISATION ET POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, présentée au Gouvernement Belge, sanctionnant et développant la procédure ci-dessus exposée et imposant un Minimum de Prescriptions fondamentales indispensables.

3°. La COMMISSION D'ETUDE travaillera en collaboration avec les COMITÉS INTERNATIONAUX à la préparation des Matériaux du RECUEIL D'INSTRUCTIONS GÉNÉRALES, corollaire de la Loi, à mettre par l'État à la disposition de toutes les Villes et Communes intéressées.

COMITÉS INTERNATIONAUX. LEURS TRAVAUX. —

La COMMISSION SPÉCIALE est aidée dans son oeuvre par des COMITÉS INTERNATIONAUX: Anglo-Belge à Londres (BELGIUM TOWN PLANNING COMMITTEE),
Néerlando-Belge à La Haye (COMITÉ NÉERLANDO-BELGE D'ART CIVIQUE),
Américain, Franco-Belge, Helvéto-Belge, Danois, etc. *ad libitum*,
travaillant en conformité de Programme avec elle et dont la Mission sera plus particulièrement de :

1°. Rassembler les MATÉRIAUX DE L'ENCYCLOPÉDIE DES VILLES ET DE L'ART CIVIQUE et constituer le DOSSIER DOCUMENTAIRE du Problème de la Construction des Cités dans le Pays où le Comité fonctionne, analyser ce Dossier et le classer en Concordance de Méthode avec les Dossiers à constituer en Belgique pour les Villes et Communes considérées.

2°. Elaborer une SÉLECTION BIBLIOGRAPHIQUE analytique coordonnée.

LE COMITÉ NÉERLANDO-BELGE D'ART CIVIQUE à LA HAYE, sous le Haut Patronage de leurs Excellences le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics de Belgique, Monsieur J. Helleputte, et le baron FALLON, Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges à La Haye, est placé sous la direction d'un Conseil composé de M.M. PAUL OTLET, avocat à Bruxelles, secrétaire général de l'Union des Associations Internationales ; Dr. H. P. BERLAGE, architecte à La Haye ; Ing. JOS. TH. CUYPERS, architecte à Amsterdam, Prof. H. EVERS, architecte à Rotterdam, délégué pour les Pays-Bas de l'Union Internationale des Villes, et LOUIS VAN DER SWAELMEN, architecte-paysagiste à Bruxelles. Il servira d'intermédiaire entre l'activité de la COMMISSION SPÉCIALE en Belgique d'une part, le Comité Anglo-Belge BELGIUM TOWN PLANNING COMMITTEE à Londres et les autres Comités étrangers d'autre part.

---

[1]) La COMMISSION SPÉCIALE a provoqué jusqu'ici, pour cet objet, la constitution de plus de cent Sous-commissions consultatives locales dans les agglomérations non-sinistrées aussi bien que sinistrées.

[2]) Ce travail de coordination, dû à une éminente autorité en Belgique, a été publié déjà dans e Bulletin communal de Schaerbeek-Bruxelles.

RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES „POUR LA RECONSTRUCTION DE LA BELGIQUE" tenue au Guildhall en cette ville du 11 au 15 février 1915 à l'initiative de L'Union Internationale des Villes et de L'International Garden Cities and Town Planning Association.

Les Résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité sur la proposition du président Monsieur Helleputte, Ministre des Travaux Publics de Belgique:

La Conférence est d'accord avec les Principes généraux de l'Association Internationale des Cités-Jardins et du Tracé des Villes et propose:

(1). Qu'un Plan général de la Belgique soit dressé comprenant:

(a) un Plan des Routes, Chemins de fer et Canaux;

(b) un Plan des Villes partiellement détruites;

(c) un Plan des Villes et des Villages entièrement détruits.

(2). Que ces Plans soient en harmonie avec les Principes de l'Association des Cités-Jardins et du Tracé des Villes.

(3). Que l'application des Lois existantes et la forme des lois à introduire éventuellement soient comprises de manière à constituer un Minimum de Prescriptions fondamentales et que ces lois offrent suffisamment d'élasticité pour s'adapter aux exigences de l'Esthétique et de l'Hygiène, qui doivent être clairement définies.

(4). Toute Reconstruction, en tout ou en partie, d'une Ville endommagée doit être précédée de la confection d'un Plan de Rétablissement, d'Extension ou d'Amélioration, qui doit déterminer l'Ordonnance et les Dispositions des différents Quartiers, fixer la Direction et la Largeur des Rues, l'Emplacement et la Superficie des Squares, Jardins publics, Parcs et autres Espaces libres, indiquer les Sites, boisés ou non, utilisables pour des fins hygiéniques ou sportives et mentionner toutes les autres Conditions nécessaires.

(5). La Procédure concernant l'établissement, l'examen et l'approbation des Plans devra être aussi simple, aussi économique et rapide que possible.

(6). La Distribution des Subsides de l'État sera subordonnée à l'adoption et à l'exécution des Plans de Rétablissement, d'Extension et d'Amélioration.

PROGRAMME
D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX.

RÉTROACTES.

En présence du problème complexe d'Art civique que pose à l'aigu le „Cas clinique" de la Belgique, la COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES en ce pays, dans son RAPPORT SUR LES DEVOIRS ADMINISTRATIFS INCOMBANT AUX POUVOIRS PUBLICS POUR LA RECONSTRUCTION DES VILLES ET VILLAGES DÉTRUITS PAR LA GUERRE DE 1914, rédigé par M. M. Lagasse de Locht, Président, et Paul Saintenoy, architecte, membre effectif de la Commission, et publié dès novembre 1914, dans le *Bulletin des Commissions Royales d'art et d'Archéologie* à Bruxelles, conclut à une Intervention directrice des Pouvoirs.

La CONFÉRENCE DE LONDRES „POUR LA RECONSTRUCTION DE LA BELGIQUE" tenue en cette ville, au Guildhall, du 11 au 15 février 1915, à l'initiative de l'Union Internationale des Villes et de l'International Garden Cities and Town Planning Association et sous la présidence de M. J. Helleputte, Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics de Belgique, a voté à son tour et à l'unanimité, sur la proposition du Ministre lui-même, un ensemble de Résolutions (Voyez ci-contre page 174) consacrant le Principe de cette Intervention et la définissant.

La COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES EN BELGIQUE, élargie et aidée par l'UNION DES VILLES ET COMMUNES BELGES ainsi que par divers autres Organismes et Personnalités compétentes, après avoir visité méthodiquement les lieux dévastés s'occupe à constituer le DOSSIER des Villes et Localités détruites ou endommagées.

Le BELGIUM TOWN PLANNING COMMITTEE à Londres a organisé des *Cours de Town Planning* à l'intention des architectes belges, dans les locaux de l'*Université de Londres.*

PROJET D'ENCYCLOPÉDIE DES VILLES ET DE L'ART CIVIQUE.

Frappés à notre tour de la nécessité, pour passer des Résolutions aux Actes, de mettre à la disposition des Pouvoirs les moyens d'exercer leur intervention d'une manière effective, nous avons été conduits à reconnaître que cette intervention devra s'appuyer avant tout pour être efficace sur une LOI GÉNÉRALE D'URBANISATION ET POUR LA PROTECTION DE LA NATURE dont il importe de formuler la PROPOSITION, et disposer en outre d'un moyen de contrôler l'application des Principes de l'Association Internationale des Cités-Jardins et du Tracé des Villes dont les Résolutions de la Conférence de Londres préconisent l'observation.

Quels sont donc ces « Principes de l'Association Internationale des Cités-Jardins et du Tracé des Villes » qu'il y a lieu d'observer dans l'Etablissement des Plans de Base dressés pour servir à l'étude des Projets de Reconstruction, d'Extension et d'Amélioration, auxquels d'autre part les Auteurs de Projets concrets (Ediles ou Architectes) doivent soumettre leurs conceptions et au crible desquels enfin seront passés ces mêmes Projets pour l'allocation des Subsides octroyés par l'Etat ?

Ces Principes, encore qu'effectivement l'Association Internationale des Cités-Jardins et du Tracé des Villes les aie fait siens, ne sont pas l'apanage exclusif de cette Association.

Ce sont, plus largement, les PRINCIPES GÉNÉRAUX UNIVERSELS D'URBANISME, c'est le Dernier Etat des Connaissances actuelles en Art Civique, les «*Standards*» les plus récents, fruits de l'Expérience internationale acquise dans la pratique de l'Urbanisation en ses multiples et infiniment diverses manifestations.

Ces Principes, où sont-ils formulés ?

Ils sont épars dans un certain nombre d'Ouvrages devenus classiques, traitant de l'Art Civique, ainsi que dans une foule d'Etudes fragmentaires en toutes langues parues en Brochures, dans des Périodiques, dans la Presse quotidienne et dans les Comptes rendus de Congrès.

De quels moyens les intéressés d'une part, disposent-ils en Belgique pour mettre d'accord leurs Projets avec la Somme condensée de ces Principes, et leurs juges d'autre part pour apprécier ces Projets à la lumière des dits Principes ?

Aucun instrument complet et commode n'est pratiquement à leur portée.

C'est cet « OUTIL » qui doit faciliter la réalisation effective des Résolutions de la Conférence de Londres que le COMITÉ NÉERLANDO-BELGE D'ART CIVIQUE, constitué à LA HAYE en connexion avec l'UNION INTERNATIONALE DES VILLES, propose de façonner par voie d'enquête et de coopération internationale, pour assurer des résultats pratiques à l'heureuse initiative prise par l'Association Internationale des Cités-Jardins et du Tracé des Villes à Londres ainsi que par l'Union Internationale des Villes. Cet « OUTIL » serait en quelque sorte un CODE RAISONNÉ DES PRINCIPES GÉNÉRAUX UNIVERSELS D'ART CIVIQUE ainsi qu'un MANUEL DE NOTIONS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR L'AMÉNAGEMENT, L'EXTENSION ET LA CONSTRUCTION DES VILLES ET DES VILLAGES,[1] rassemblés par voie d'enquête nationale et internationale pour répondre, par l'Exposé du dernier Etat des Connaissances en Art civique, à la question de savoir quelles sont les Dispositions générales et particulières essentielles à prévoir, en principe, pour tous les cas considérés, et dans quel esprit il importe que les Solutions, proposées en exemple, soient traitées pour s'adapter aux Contingences et au Tempérament nationaux, s'harmoniser au Caractère sui-generis des Districts physionomiques et se rattacher par des liens d'ensemble au Plan général d'Aménagement de la Belgique souhaité par la Conférence de Londres. Il permettrait aux Pouvoirs publics en général, aux Édilités, aux Techniciens et aux Particuliers (aux Fonctionnaires du Gouvernement, aux Magistrats provinciaux et communaux, au Personnel des Services Techniques, aux Architectes, aux Hygiénistes, aux Constructeurs, aux Artistes, aux Juristes, aux Éducateurs, aussi bien qu'au Public en général, propriétaires et simples particuliers) d'assimiler, sous une forme accessible à tous, les Résultats de l'Expérience internationale et la Somme condensée des Idées actuelles en Art Civique.

Deux directions essentielles commandent cette œuvre :

A.—D'une part la recherche, l'étude analytique, l'exposé, et la constitution en DOSSIER DE L'ETAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE („CIVIC DEVELOPMENT SURVEY"), de toutes les Contingences nationales, régionales

et locales, et de tous les Desiderata de toute nature qui peuvent être formulés en faveur des localités considérées.

Cette partie de l'œuvre est essentiellement nationale dans le cas de la Belgique. Elle doit être élaborée matériellement dans le Pays même et exposée par des compétences belges, qui vivent l'Esprit de nos Populations.

Pour une part cependant cette œuvre est internationale, dans le sens d'une Etude comparative avertie et judicieuse, hautement instructive à titre d'exemple, et destinée à montrer dans quelle mesure et par quels moyens on a su à l'étranger, dans les Solutions proposées, adapter les formes réalisées aux Contingences nationales et régionales, respecter celles-ci et satisfaire en même temps aux Desiderata exprimés.

B.—D'autre part la tâche de rassembler, de condenser les Matériaux documentaires, de formuler les grands Principes universels de l'Art civique et de les illustrer d'Exemples-critiques comparatifs, empruntés à toutes les Nations étrangères qui ont réalisé des expériences en cette matière. Cette tâche incombe évidemment à la Collaboration internationale.

Un tel Ouvrage, mieux que la traduction d'un livre classique étranger, peut-être déjà vieilli partiellement et forcément conçu au point de vue unilatéral de l'auteur et de la Nation à laquelle il appartient, pourra exprimer la Synthèse actuelle du Dernier Etat de l'Art Civique, élaborer une véritable Doctrine de l'Urbanisme et l'adapter exactement au « Cas clinique » de la Belgique.

La Conclusion de ce travail serait une PROPOSITION DE LOI D'URBANISATION ET POUR LA PROTECTION DE LA NATURE présentée au Gouvernement Belge, complètement étudiée, formulée et commentée, prête à être discutée au Parlement.

Cette Proposition de Loi servirait de Base d'Orientation aux discussions et aux MESURES TRANSITOIRES D'APPROPRIATION DES DISPOSITIONS LÉGALES EXISTANTES RELATIVES A LA MATIÈRE, au jour de la libération du territoire. (Ces DISPOSITIONS ont été rassemblées, coordonnées et commentées déjà, par une haute personnalité en Belgique, dans une remarquable étude insérée dans le *Bulletin Communal de Schaerbeek—Bruxelles* No. 5 de la 55e année. Compte rendu de la Séance du Conseil communal du 17 Juin 1915).

Excluant toute velléité de présenter des Projets concrets ou de proposer des Modèles à suivre, l'Ouvrage ne doit apporter que des Principes et *des Méthodes pratiques de Travail.*

Il doit *essentiellement* formuler les *Desiderata fondamentaux et minima* (CODE DES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET UNIVERSELS D'ART CIVIQUE) auxquels doit répondre tout projet concret dans l'ordre civique.

Mais il importe en outre de mettre en regard le plus grand nombre possible *d'Exemples-critiques raisonnés et abondamment illustrés, empruntés aux cas les plus typiques connus, dans tous les Pays,* (ENCYCLOPÉDIE DES VILLES ET DE L'ART CIVIQUE) pour laisser à la création individuelle, entre les deux termes de l'opération : L'ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE — LES PRINCIPES ET LES EXEMPLES COMPARATIFS, le champ complètement dégagé, mais „jalonné", „repéré."

Les Matériaux doivent être rassemblés par voie d'Enquête internationale, pour le motif général que si les Formes absolues et les Contingences dont elles résultent changent de Nation à Nation, les Principes fondamentaux abstraits sont aussi universels dans leur Esprit qu'ils sont multiples dans les Aspects concrets qu'ils revêtent, et pour le

motif d'opportunité que l'étude de ces Principes a atteint un développement considérable dans certains Pays et qu'il est souhaitable que la Belgique soit mise à même de bénéficier, sans devoir les recommencer, des différentes „écoles" que ces Pays ont dû faire pour atteindre à l'Expérience et aux Certitudes acquises actuellement par eux.

Ce sont les TABLES DES MATIÈRES de cette ENCYCLOPÉDIE, accompagnées d'INSTRUCTIONS pour l'élaboration des Matériaux, que le COMITÉ NÉERLANDO-BELGE D'ART CIVIQUE apporte ici.

La TABLE ANALYTIQUE forcément incomplète, mais susceptible d'élasticité indéfinie par suite de l'emploi pour la CLASSIFICATION de l'INDEXATION DÉCIMALE, embrasse l'étendue entière du domaine de l'Art civique.

Pour résoudre parfaitement une question d'Art civique, il importe absolument d'avoir constamment présent à l'esprit le Problème civique dans son entier. De plus l'œuvre, traitant essentiellement des Principes généraux abstraits universellement valables, étendra le bénéfice de son action à toutes les Nations qui voudront y prendre part ou s'y référer.

C'est aussi dans le but de pouvoir ultérieurement constituer sur ces bases, AU SIÈGE DE L'UNION INTERNATIONALE DES VILLES à BRUXELLES, un CENTRE DE DOCUMENTATION constamment tenu à jour et développé par Coopération internationale que les cadres en ont été tracés comme ils le sont.

DIVISION DU TRAVAIL.

La TABLE a été dressée *analytiquement* PAR OBJETS en procédant *du général au particulier*, de telle manière qu'*au prix d'une seule recherche* l'intéressé trouvera rassemblée *toute la Matière* concernant *un même Objet*.

Par contre, l'Elaboration de ces Matières ne peut être faite que par des *Spécialistes* qui traiteront chacun à leur point de vue particulier les *Rubriques* de la TABLE ANALYTIQUE *qui intéressent le domaine de leurs travaux*, suivant la Méthode employée dans les Encyclopédies.

C'est pourquoi le Comité propose de répartir le travail de coopération internationale de la manière suivante dans chaque Pays coopérateur, étant entendu que *chaque Pays* traitera spécialement, à titre exemplatif, critique et comparatif, *l'Aspect particulier* que revêtent *dans ce Pays même* et sous le vêtement esthétique national, *les Principes généraux universels d'Art civique* :

A. Un premier Collaborateur spécialiste, lequel à son tour pourra s'adjoindre autant de Collaborateurs plus spécialisés encore qu'il le jugera utile, organisera l'étude du PAYS en général, considéré sous le rapport de ses Relations d'ensemble de toute nature, géographiques, économiques, politiques, historiques, linguistiques, pittoresques et autres avec les Cités. (*Cette étude est spécialement d'ordre national en ce qui concerne la Belgique, mais elle doit être aussi internationale au point de vue comparatif*).

B. Un second Collaborateur spécialiste étudiera toutes les rubriques de la TABLE qui, en quelque manière, se prêtent à être envisagées au point de vue de l'ARCHÉOLOGIE et de l'HISTOIRE.

C. L'étude des VOIES DE COMMUNICATION et des MOYENS DE TRANSPORT, Routes et Rues, Cours d'eau, Canaux, Chemins de

fer et Tramways fera l'objet d'un exposé technique des derniers perfectionnements apportés en cette matière et de leur Aspect esthétique, tandis qu'un autre Collaborateur exposera :

D. LE PLAN MODERNE DE LA CITÉ en général, au Dernier État de l'Art Civique, dans ses rapports avec toute LA VIE URBAINE CONTEMPORAINE, et traitera particulièrement l'Aspect esthétique moderne à conférer aux Dispositions urbaines de tout ordre.

E. Le Problème de l'HABITATION, sous toutes ses formes et dans toutes les Catégories, fera l'objet d'une étude approfondie sous le rapport essentiel de l'Adaptation des Dispositions à leur Destination, des derniers Perfectionnements domestiques et des Principes esthétiques qui peuvent être appliqués dans l'expression formelle que ces dispositiefs doivent revêtir.

F. Les ESPACES-LIBRES, Parcs, Jardins publics, Plaines de Jeu et de Sport, et les Plantations en général;

G. Les CITÉS-JARDINS ;

H. Le progrès des idées modernes en matière d'ÉDUCATION PUBLIQUE dans le sens le plus étendu du terme, qui sous-entend tout un Programme de Dispositions pédagogiques pour les Ecoles de tous genres de l'Enseignement primaire, moyen et supérieur; les Universités, les Académies des Beaux-Arts, les Conservatoires, les Musées, les Salles de Concert, les Théâtres d'Art, — programme à élaborer par des Pédagogues et des Spécialistes distincts;

I. L'ART dans la Vie contemporaine publique et privée ;

K. Le régime rural du SOL, l'Agriculture, le Traitement forestier et la Protection des Sites, seront autant de domaines qu'explorera respectivement un Spécialiste qualifié pour chacun d'eux, secondé par des Compétences plus spécialisées encore, le cas échéant.

L. Sous l'angle particulier de la TECHNIQUE seront envisagés successivement tous les Problèmes énoncés dans la TABLE qui se prêtent à être étudiés à ce point de vue.

M. Un autre Collaborateur exposera les Desiderata de l'HYGIÈNE, tant publique que privée, à propos de tous les Organes et Organismes fonctionnels de la Vie urbaine: Voirie, Locaux, Services Publics, Véhicules.

N. Un autre encore analysera tous les Problèmes d'ordre ÉCONOMIQUE commercial et industriel, ou financier et l'Organisation de la VIE MUNICIPALE.

O. Sous la rubrique des LOIS et par manière de Sanction juridique à tous les Principes ainsi exposés UNE DOUBLE LÉGISLATION DE L'ETAT ENVERS LES COMMUNES ET DE CELLES-CI ENVERS LES PARTICULIERS doit faire l'objet d'une Etude nationale normative et d'une Etude internationale comparative par des Juristes spécialistes.

P. Enfin le Problème des Mesures exécutives sera abordé par l'examen des Méthodes d'ORGANISATION ADMINISTRATIVE et du Rôle des COMMISSIONS D'ÉTUDE ET D'ESTHÉTIQUE.

Chacun des Collaborateurs assumera l'Etude complète de l'un de ces domaines ainsi que l'Organisation et la Subdivision du Travail pour chacun d'eux, toutefois en Communauté de Plan et de Méthodes les uns avec les autres.

On trouvera la Répartition des Objets de la TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES sous chacune des Rubriques ci-dessus dans la TABLE SYNTHÉTIQUE DES MATIÈRES, pages 243 à 299.

On étudiera le plus grand nombre de Cas et des Exemples aussi multipliés que possible.
On les appuiera toujours d'une Documentation iconographique très considérable, annexée si possible, ou par Références exactement déterminées à des Sources ou Dépôts accessibles.

PRINCIPES DE CLASSIFICATION DES DOCUMENTS. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES NOTICES ET MODÈLES D'EXPOSÉS.

LA CLASSIFICATION.

TABLEAU-RÉSUMÉ DE LA CLASSIFICATION.

1. Objets.	2. Points de Vue.	3. Forme intellectuelle de l'Exposé.	4. Forme graphique de l'Exposé.
11. Le Pays.	21. Géographique.	31. Exposé théorique.	41. Texte.
12. Les Villes.	22. Hygiénique.	32. Exposé historique.	42. Vues.
13. Les Villages	23. Economique et politique.	33. Exposé critique.	43. Diagrammes.
	24. Technique.	34. Exposé de Réforme.	44. Cartes et Plans.
	25. Historique.	35. Exposé normatif (Règle).	
	26. Esthétique.		
	27. Législatif.		

MÉTHODE DE CLASSIFICATION.

La Table analytique des Matières a été établie de manière à comprendre l'ensemble des questions relatives à l'Art civique. Il ne s'agit pas évidemment de donner dans l'Encyclopédie des développements complets dès le début à chacune de ces Rubriques. Il a paru utile cependant de se conformer aux desiderata du *Travail international en commun* exposé par maints *Congrès internationaux*, et consistant à établir pour chaque discipline une Classification générale des Matières pouvant servir à toutes les fins de la collaboration dans les travaux intellectuels : Toutes les Rubriques de la Classification sont représentées par des numéros et ceux-ci,

basés sur le principe de la décimalisation et rangés dans l'ordre des nombres décimaux, correspondent à l'ordre systématique des idées, qui procède du général au particulier.

La Classification envisage successivement :

1. l'OBJET étudié ; p. ex. : 121.211.36. Places entourant les Monuments.
2. le POINT DE VUE sous lequel l'Objet est étudié ; p. ex. : 253. Point de Vue archéologique.
3. La FORME INTELLECTUELLE de l'exposé ; p. ex. : 33. Exposé critique.
4. La FORME GRAPHIQUE ou la Nature du Document ; p. ex : 42. Vue.

La Classification permet donc d'exprimer, de noter et de classer rigoureusement dans l'Ordre logique des Notions aussi complexes que celle-ci :

„Vue en contre-exemple à l'appui d'un Exposé critique de Principes archéologiques proposés pour la Création de Places autour des Monuments," c'est-à-dire dans l'ordre de la Classification qui procède de l'idée générale à l'idée particulière :

Places autour des Monuments : 121.211.36.
Point de Vue archéologique — 253
Exposé critique — 33
Vues — 42.

Soit 121.211.36 — 253 — 33 — 42.

On obtient ainsi un nombre composé dont chaque partie est séparée de la précédente par un tiret.

Dans la pratique on se contente de n'employer que les Rubriques utiles, en s'arrêtant au degré de généralisation suffisant pour ordonner les Matériaux et on n'emploie que les Divisions d'Objet s'il n'y a pas utilité à faire ressortir celle de Point de Vue, de Forme intellectuelle ou graphique.

Les usages d'une telle Classification sont multiples: elle sert notamment à rubriquer et à classer les Chapitres, Divisions et Paragraphes du travail à entreprendre, les Additions ou les Contributions particulières à ce travail qui seraient publiées ultérieurement, les Données de Documentation à établir au cours des études et qui seront tenues à jour par la suite, les Programmes des Discussions qui auront lieu sur les diverses questions.

Cette Classification, bien que distincte, est établie sur le même principe que la *Classification décimale* en usage à l'*Institut International de Bibliographie.*

La concordance entre les deux sera dès lors aisée à établir.

EXPOSÉS.

Les EXPOSÉS seront aussi clairs, complets et succincts que possible.

On veillera à ce que les Ordres et Sous-Ordres d'Idées s'y enchaînent en Série logique.

Chaque exposé d'un Ordre d'Idées distinct revêtira successivement, et pour autant que de besoin, la forme théorique, la forme historique, la forme critique, celle d'un Exposé de Réforme, la forme normative (Règle).

Chacun de ces Paragraphes sera précédé de l'Indice que porte dans la TABLE l'Ordre d'Idées auquel il se rapporte, suivi de celui de la forme intellectuelle de l'Exposé soit:

21. Exposé théorique
22. Exposé historique
23. Exposé critique
24. Exposé de Réforme
25. Exposé normatif (Règle)

BIBLIOGRAPHIE ET ICONOGRAPHIE.

RÉFÉRENCES. — En cours d'Exposé, le cas échéant, l'opinion des Auteurs sera citée textuellement ou en substance, par exemple sous la forme suivante:

UNWIN dit à ce propos (*Town-planning*, p.) : .... (le texte cité ou résumé).

La Référence bibliographique se fera par le premier mot essentiel du Titre de l'Ouvrage cité. S'il s'agit d'un Article de Périodique ou de Presse on fera suivre le premier mot essentiel du Titre de l'Article, par le Titre, en abrégé s'il le faut, du Périodique ou du Journal dans lequel il se trouve, suivant une clé d'Abréviations conventionnelles à indiquer en Note, ainsi que par l'indication de l'Année, du Mois, de la Date, la Page ou le Numéro de la Publication.

Exemple: LANCE MARTIN: Civic Engineering. *Town-planning Review* V, 4, jan. 1915, pag. 307.

Pour renvoyer aux Illustrations d'un Livre ou d'une Publication l'on dira:

(Voyez UNWIN *Town-planning*, fig. p.).

(Voyez LANCE MARTIN: Civic Engineering. *Town-planning Review* V. 4. jan. 1915 fig. 1 p. 307).

S'il s'agit d'une Référence aux Documents graphiques annexés à l'Exposé (Voyez ci-dessous) on dira par exemple: (Voyez Document 000.0 — 33 — 42; vue: photographie).

SÉLECTION BIBLIOGRAPHIQUE. — A la suite du Chapitre ou de l'Objet traité on rassemblera une Sélection bibliographique avec Notices bibliographiques complètes comme suit:

Auteur. Titre de l'Ouvrage (ou de l'Article et le cas échéant du Périodique ou du Journal).

Année. (Mois, Date, Numéro, Page) Lieu d'édition. Editeur.

Format. Nombre de Volumes, de Pages et d'Illustrations. Prix.

Indication du Tome, du Chapitre et le cas échéant du Paragraphe auquel s'adresse la Référence.

DOCUMENTS GRAPHIQUES. — Pour la Classification des Documents graphiques l'Indice attribué à chacun de ces Documents sera formé de celui que porte dans la TABLE et dans l'Exposé l'Ordre d'Idées auquel le Document se rapporte, suivi de l'Indice de la Forme graphique de l'Exposé, soit par exemple:

000.0—31—41. pour les Textes annexés.
000.0—31—42. pour les Vues (Photographies, Dessins, Reproductions, Estampes).
000.0—31—43. pour les Diagrammes.
000.0—31—44. pour les Cartes et Plans.

MODÈLES D'EXPOSÉ.

121.2. LA VOIRIE.

DÉFINITION. Les Relations viables entre les Unités civiques (Centres, Noyaux secondaires, Quartiers) définissent la Voirie.

121.21. LE TRACÉ DE LA VOIRIE.

121.210. DISPOSITIONS GÉNÉRALES PRIMAIRES.

[—31] EXPOSÉ THÉORIQUE. — Si l'on jette un regard sur le Plan d'une Ville on constate que le Tracé de la Voirie principale obéit toujours plus ou moins à deux Principes essentiels de Direction: la Disposition radiale et la Disposition concentrique. (Voir aux Documents annexés les SCHÉMAS théoriques: Doct. n°. . . . , et les GRAPHIQUES des Troncs principaux de la Voirie des Villes de . . . . . [choisir et schématiser un certain nombre d'Exemples caractéristiques parmi tous les Pays du Monde mais principalement, en Amérique: aux États-Unis et au Canada, ainsi qu'en Europe]. Cf. aussi les GRAPHIQUES et SCHÉMAS de la Voirie des Districts suburbains de Boston et Liverpool dans *The Town Planning Review*, [1]) vol. V. N^r 4. January 1915: H. E. LANCE MARTIN; Civic Engineering, fig. 1, 2, 3 (Boston), 4 et 5 (Liverpool); de la Ville d'Amsterdam dans Algemeene Gids en Zak-Atlas van Amsterdam [2]) — 1913 Plan 1 de l'Atlas: Amsterdam. De hoofdwegen in lijnen aangegeven).

[—32] EXPOSÉ HISTORIQUE: C'est là un phénomène naturel et spontané qui résulte logiquement du processus même de l'apparition et du développement des Cités. Considérons in abstracto qu'à la rencontre ou au croisement de deux ou de plusieurs routes se soient un jour groupés en agrégat quelques habitations. Ce noyau, cette cellule primitive d'une agglomération qui se développera tout autour par la suite, demeurera le centre de convergence des voies primaires de la Cité et l'on conçoit qu'à partir d'une certaine extension centrifuge des voies de liaison successivement périphériques et sensiblement concentriques apparaîtront nécessairement.

Ceci ressort à l'évidence de l'examen du plan de la voirie des villes anciennes qui se sont spontanément formées [Choisir, ordonner chronologiquement et analyser un certain nombre d'Exemples caractéristiques parmi les Villes du Monde qui se sont spontanément formées et qui présentent au plus haut degré ce double caractère radio-concentrique de la Voirie primitive. Réunir des PLANS de ces villes et schématiser la Voirie en des GRAPHIQUES comparatifs. Montrer le Degré de Permanence de ce Caractère dans le cas même où il semble au premier abord que l'ordonnance de la voirie procède d'autres principes ou n'obéisse à aucune loi].

---

[1]) Voyez *Notice Bibliographique* V. — Périodiques. (*MODÈLE* page 185).
[2]) Voyez *Notice Bibliographique* IV. — Guides et Atlas. (*MODÈLE* page 185).

[— 33] EXPOSÉ CRITIQUE. — Cependant si l'existence du Principe radio-concentrique se révèle d'une manière absolument générale dans son esprit, il s'en faut de beaucoup que son application soit poussée naturellement jusqu'aux dernières conséquences. Si la direction générale radio-concentrique se reconnaît assez facilement, on constate par contre de nombreuses solutions de continuité, conséquence inséparable du fait que l'homme, en ceci conduit par des lois qu'il ignore et poursuivant simultanément d'autres buts dont seuls il est conscient, réalise imparfaitement une approximation des choses. [Montrer sur les SCHÉMAS radio-concentriques par des Signes de rupture + les Solutions de Continuité. Analyser les Exemples].

[—34] EXPOSÉ DE RÉFORME. — Les possibilités de perfectionnement d'une situation donnée doivent évidemment faire l'objet d'une étude locale pour chaque cas. Mais on peut a priori formuler la Règle que:

[—35] EXPOSÉ NORMATIF. — Sous toutes les formes locales ou circonstancielles que peut revêtir le Tracé général de la Voirie il importe de tendre le plus rigoureusement possible, tous autres points de vue également pris en considération, au type radio-concentrique.

121.210.1. VOIRIE RADIALE.

[—31] EXPOSÉ THÉORIQUE. — La Voirie radiale est celle qui converge de la périphérie vers le centre, que ce soit le centre effectif de la Cité, une place comme la Grand' Place à . . . . . (Docts n⁰. . . PLANS et SCHÉMAS) par exemple, un édifice comme l'Hôtel de Ville de. . . . . (Docts n⁰. . . VUES, PLANS et SCHÉMAS), le Beffroi de . . , . . (id.) ou l'Église de . . . . . (id.), ou que ce centre soit lui-même un complexe déjà, la Cité d'autrefois formant le coeur ancien de la Ville, comme le centre d'Amsterdam. (Docts n⁰. . . . PLANS). (Cf. aussi: Cornelis Anthoniszoon: De vermaerde Koopstadt, kaart van Amsterdam 1544. Reproduite, notamment, en Appendice dans: DE BOER. Een wandeling door een oud-nederlandsche Stad: Amsterdam [1]).

[—33,—34] EXPOSÉ HISTORIQUE ET CRITIQUE. [Dans ce cas-ci les deux Exposés se pénètrent. — Étudier chronologiquement les Particularités d'un certain nombre d'Exemples caractéristiques].

H. E. LANCE MARTIN (loc. cit.) dit à ce propos:" Sauf à une époque très récente le tracé général des routes a été toujours plus ou moins le fait du hasard qui va souvent à l'encontre de l'intérêt général, tandis qu'en d'autres circonstances il arrive qu'il s'adapte spontanément au bien commun.

L'exemple le plus remarquable peut-être au monde de dispositions heureuses nous est offert par la ville de Boston, U. S. A., et le district environnant.

En regardant pour la première fois un plan des routes radiales on ne peut s'empêcher de croire que c'est là le résultat d'une combinaison systématique et voulue, mais il n'en est rien.

Ces routes étaient à l'origine de simples sentiers et chemins le long desquels les premiers colons pénétraient vers l'intérieur. A des endroits favorables des habitations et des fermes commencèrent à surgir et les produits de ces établissements étaient apportés vers la côte par les mêmes voies; avec le temps ces rudes chemins destinés au charroi devinrent les routes publiques pour le district et, plus tard enfin, elles furent élargies et rectifiées et portées à leurs

[1]) Voyez *Notice Bibliographique* II. — Monographies. (*MODÈLE* page 185).

excellentes conditions actuelles. (Voir Docts. n⁰.....: PLANS, GRAPHIQUES et SCHÉMAS).

[Il n'y aura pas dans ce cas-ci d'Exposé de Réforme proprement dit puisque nous ne sommes pas appelés à formuler des suggestions concrètes].

[—35] EXPOSÉ NORMATIF. — Le Tracé de la Voirie radiale, quelles que soient les dispositions concrètes qui seront adoptées pour chaque cas particulier en fonction de tous les facteurs agissant sur la détermination de ces dispositions, devra être conçu de manière à pouvoir amener rapidement et aisément au centre vers où elle converge, et en évacuer de même, des masses humaines considérables aux heures d'activité plus grande de la cité et de telle manière en tous cas que les moyens de locomotion rapide puissent approcher du centre, au moins dans un rayon déterminé. [Référence à 121. la Vie urbaine moderne. — N. B. On aura dit sous cette rubrique que: 1⁰. la Ville, comme une „Centrale téléphonique" avec ses nombreux „Multiples", porte en son centre fatalement la convergence des activités de la vie économique: les Affaires; 2⁰. d'autre part les Villes, dès qu'elles atteignent un certain degré d'importance, tendent toutes plus ou moins et de plus en plus, par un phénomène naturel d'abord, à évacuer d'habitants le centre malhygiénique et privé d'air pur, pour localiser les demeures à la périphérie],

[Références à: 121.211.111.1. Tramways à Marche rapide.
121.213.2. Chemins de fer suburbains.]

Obstacles. En pratique on peut se heurter à beaucoup d'Obstacles dans l'application de ce Principe. [Les énumérer, les analyser, exposer les Moyens de les tourner le cas échéant, etc., etc. toujours en suivant la même Méthode d'Exposé et dans le même Ordre].

On étudiera de la même façon:
[121.210.2.] LA VOIRIE CONCENTRIQUE
puis successivement toutes les Rubriques de la Table.

MODÈLE DE NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE A JOINDRE A L'APPUI DES EXPOSÉS.

I. OUVRAGES D'ENSEMBLE DE TOWN-PLANNING.

II. MONOGRAPHIES DE VILLES, ÉTUDES FRAGMENTAIRES DIVERSES.

Nederlandsche kultuurgeschiedkundige Monographieën.

Dr. M. G. DE BOER: Een wandeling door een oud-nederlandsche Stad: Amsterdam. 1915. Amsterdam, H. Meulenhoff, éditeur. Illustré. Prix: 1 fl.75.

III. OUVRAGES TECHNIQUES.

IV. GUIDES ET ATLAS.

Algemeene Gids en Zak-Atlas van Amsterdam. 1913. Amsterdam, A. W. M. van Hees, éditeur. Prix: ofl.50.

V. PÉRIODIQUES.

H. T. LANCE MARTIN: Civic Engineering. No. 3. — Roads, dans *The Town Planning Review*, quarterly. Vol. V. Nr. 4. January 1915. *The Journal of the Department of Civic Design at the School of Architecture of the University of Liverpool.* Edited by Patrick Abercrombie in collaboration with C. H. Reilly and S. D. Adshead. 1915. Liverpool: The University Press, éditeur, 57, Ashton street.

VI. ARTICLES DE PRESSE.

AUTRE MODÈLE D'EXPOSE.

[121.3]. LES ESPACES LIBRES.

[—31] EXPOSÉ THÉORIQUE. — Les „Espaces-libres" dans les Villes ou auprès d'elles sont de plusieurs espèces:

Parcs, grands et petits.
Bois ou „Réserves" naturelles.
„Squares".
Plaines de Jeu ou de Sport.

Leur raison d'être au premier chef est de satisfaire à des besoins d'ordre hygiénique: ce sont en quelque sorte les „Poumons" de la Cité. Cette comparaison est doublement pertinente: ces „poumons" sont à la fois des réservoirs d'air pur et, par la vertu des fonctions physiologiques de la végétation, des transformateurs d'air vicié en ozone.

[Développer ce point de vue].

La Répartition théorique des Espaces-libres, sous réserve des occasions naturelles, des possibilités et de toutes les circonstances qui peuvent se présenter, doit se faire en fonction de la Densité de la Population. (voir: 121.30).

Les Espaces-libres, simultanément à des fins hygiéniques, contribuent au divertissement du public, ce qui du reste implique encore en dernière analyse des soucis hygiéniques, dans la mesure où ces espaces sont consacrés à l'exercice des sports, fût-ce simplement à la marche, à la promenade.

Les dispositions qu'affecteront les Espaces-libres en ce qu'elles relèvent de l'art s'adressent en outre à l'esprit et au sentiment, selon que, réserves naturelles, on consacrera tous ses soins à préserver les aspects sui-generis des sites incorporés en se bornant à les rendre accessibles sans altérer leur physionomie, ou que, procédant d'une idée purement créatrice, génératrice d'ordre, d'harmonie, de beauté, on compose pour la joie des yeux et la satisfaction de l'esprit des ensembles coordonnés, cadres tracés par l'intelligence organisant les données brutes de la Nature, soumettant à ses lois impérieuses le faste et la splendeur des trésors végétaux, pour des desseins décoratifs.

[—32] EXPOSÉ HISTORIQUE. — Il est vraisemblable qu'un artiste de génie illustrera l'Art moderne des Jardins, sous les espèces du Jardin public répondant aux exigences particulières de l'existence urbaine contemporaine par des dispositions appropriées, dès qu'il trouvera un Esprit civique à sa taille comme Le Nôtre sut trouver un autocrate à sa mesure.

Un grand nombre de Jardins publics sont des Jardins publics de fortune, si l'on peut dire.

Créés au cours des âges pour des destinations d'ordre privé, désuètes aujourd'hui, on en a rendu l'accès public, tels qu'ils étaient ou bien au prix de quelques appropriations à leur destination nouvelle. Il en est ainsi par exemple des Jardins royaux de Versailles, de ceux des Tuileries et du Luxembourg à Paris. (Voir Docts. n°. . . PLANS et VUES).

Plus près de nous, lorsque le Jardin régulier de pure création esthétique eût cessé de plaire et fit place à un goût d'arrangement de la Nature à l'aimable, le Parc public parut avoir trouvé sa formule par excellence dans un compromis qui rompait avec les traditions fatiguées et dégénérées du Jardin régulier, sans brusquer les habitudes bienséantes d'une société policée. Ce fut le règne du pseudo «Jardin anglais», du jardin dit «anglais».

La plupart des Parcs publics, créés spécialement à ce titre, au cours du XIXe siècle, sont conçus dans cet esprit. Exemples: . . . . . (Voir Docts. n°. . . PLANS et VUES).

[—32] EXPOSÉ CRITIQUE. — Sans entrer en ce moment dans le détail des dispositions secondaires, heureuses ou malheureuses d'un nombre plus ou moins grand de Parcs publics, nous constaterons qu'au Style régulier des Jardins on adresse souvent le reproche d'engendrer l'ennui.

La cause en est que ces jardins, désertés par la brillante société pour laquelle ils furent créés autrefois, ont perdu leur fonction véritable et ne sont pas adaptés à leur destination nouvelle: ils ont dans une certaine mesure la froideur d'une pièce archéologique arrachée à son milieu naturel pour être cataloguée dans un Musée.

Pour réagir on versa dans une erreur: l'Arrangement de la Nature à l'aimable, puis dans une erreur pire: l'Imitation de la Nature.

Les Jardins féeriques de l'Orient, au moins, n'étaient que des morceaux splendides de la Nature elle-même, „prisonniers entre des clôtures".

Hubert Robert, le peintre de paysage, l'Abbé Delille, le prince de Ligne, et l'anglais Chambers qui importa d'un voyage en Extrême-Orient les Représentations symboliques des Jardins chinois, lesquelles privées de la vertu des Symboles auprès de gens d'autre race, et qui ne pouvaient par conséquent pas en goûter sincèrement la saveur, se rabaissaient du coup au rang de puérilités ou de curiosités, nous valurent un siècle et demi d'erreur dans le goût des Jardins: le Style contourné, le „vermicelle" des chemins fantaisistes, les eaux emprisonnées dans des cuvettes „sanitaires", le bariolage des plantations „tarte à la crème", sans parler des „fabriques" aux prétentions littéraires.

Les défauts pratiques du pseudo „Parc anglais" continental sont innombrables.

En outre, s'il est établi aux dépens d'un site naturel pittoresque, il abîme irrémédiablement ce dernier.

Le Parc anglais d'Angleterre, tout différent dans son esprit, possède toutes les qualités inverses des défauts de l'autre.

La Nature ne connaît pas le „rondouillard".

Dans un Site naturel pittoresque un chemin ne saurait être un but: c'est un moyen, nécessaire, de parcourir le site ou d'atteindre un endroit déterminé. L'idéal serait qu'il n'altérât pas plus le site que ne le fait une sente de bête dans la Nature. En principe, et en fait partout où le mouvement et la configuration du sol le permettent, un chemin qui s'est créé par l'usage, une „sente d'humains", tend vers la ligne droite, parce que c'est le plus court chemin d'un point à un autre. En réalité la ligne est brisée car le sentiment de la rectitude dans la direction suivie, chez l'individu, n'est constant que d'un repère à un autre. Si le chemin naturel décrit des courbes c'est uniquement, suivant la loi du moindre effort, pour contourner un obstacle, et le tracé résulte d'une équation qui s'établit automatiquement en fonction de l'effort consenti et du temps employé à parcourir le trajet.

Lorsque les chemins d'un parc sont dessinés arbitrairement, l'usage en établit d'autres contre la persistance desquels tous les efforts restent en défaut.

Le Bois de la Cambre à Bruxelles, qui est certes l'un des meilleurs exemples de Parc public en Style paysager, fut taillé en plein bois préexistant, dans un triage de la forêt de Soignes à une époque (vers 1860) où l'agglomération construite des faubourgs de la capitale était loin encore de s'étendre jusqu'à proximité du Bois. Aujourd'hui, nouveau Hyde Park, le Bois de la Cambre est emprisonné par la cité bâtie sur trois de ses côtés, le quatrième (le Bois est sen-

siblement rectangulaire) le rattachant irrévocablement, par bonheur, à la forêt de Soignes proprement dite.

Les allées du Bois ont été tracées en vue de la promenade seulement, et s'il est des chemins assez directs quoique constamment sinueux, dans le sens longitudinal et dans le sens transversal, il n'existe aucune communication diagonale; dès lors, à travers taillis, pelouses et ravins, les passants qui doivent se rendre de l'avenue du Longchamp, à l'ouest du Bois, vers l'avenue du Solbosch, à l'est, et vice-versa ont établi par la seule fréquence de leur passage un large chemin spontané, droit, qui résiste à tous les obstacles artificiels que le Service municipal des Plantations multiplie en travers de lui pour venir à bout de l'obstination du public. Rien n'y fait; la coupure persiste sur toute la longueur, vierge de taillis et de gazon: c'est la preuve expérimentale la plus éclatante de la nécessité qui s'impose de tenir compte avant tout dans le tracé des chemins des exigences de la circulation.

Le Haagsche Bosch aux confins de la résidence royale des Pays-Bas est menacé d'une quasi disparition par la nécessité de le percer d'outre en outre d'une voie pour le „snelverkeer". Et c'est le cas de la plupart des parcs créés au cours de cette époque néfaste. Le moment où la végétation ayant atteint l'âge adulte confère enfin à l'ensemble une assez belle allure inhérente au développement des arbres, après la disparition de tout le menu fretin superflu et sans avenir que l'on y a mêlé généralement au début, marque aussi l'heure de la déchéance du parc. Le parc de Sonsbeek à Arnhem est à ce dernier point de vue un remarquable exemple.

Le parc public urbain d'Angleterre, au contraire, répond excellemment à toutes ses destinations: il consiste essentiellement en de vastes „greens" ou pelouses admirablement conditionnées pour les Jeux et les ébats du public. Ces pelouses sont sillonnées de chemins droits, simples lignes qui disparaissent dans le paysage, mettant en relation directe les points qu'il importe de réunir. D'admirables arbres, que l'on a laissé se développer merveilleusement sans contrainte, suivant leur instinct naturel, et des bosquets pittoresques ombragent les pelouses.

[—35] EXPOSÉ NORMATIF. — En règle générale un nouveau Parc public urbain aura tout à gagner à recevoir une ordonnance régulière, soit qu'il s'agisse d'un parc dont la situation, la composition, et l'affectation joue un rôle dans un Ensemble civique, comme le Parc de Bruxelles par exemple, soit qu'il s'agisse d'un parc dont les agencements soient conçus de manière à consacrer des espaces à l'exercice des sports, qui nécessitent, pour la plupart, des dispositions régulières.

L'artiste trouvera là matière à de vastes conceptions esthétiques capables de rivaliser en ampleur décorative avec les gigantesques créations de Le Nôtre, au surplus sous des formes absolument différentes et neuves.

S'il s'agit au contraire d'utiliser les dispositions naturelles d'un site pittoresque il faudra se borner à l'indispensable: à le rendre accessible et, si l'on veut, à enrichir la végétation naturelle suivant les principes du Jardin naturel ou „Wild-Garden", mais en prenant bien soin de n'altérer jamais en quoi que ce soit le Caractère du Site aux dépens duquel on créera le Parc.

[121.30.] Etude comparative entre différentes Villes du globe, de la RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES ESPACES-LIBRES À LA DENSITÉ DE LA POPULATION.
[PLANS : les analyser.]

121.31. SQUARES.
121.32. PARCS ET ESPACES-LIBRES.
etc. etc. [voir la suite de la Table.]

COMMENTAIRE PERPÉTUEL

ET

RINCIPE FONCTIONNEL DE CLASSIFICATION DES MATIÈRES

L'ENCYCLOPÉDIE DES VILLES ET DE L'ART CIVIQUE doit être un GUIDE RAISONNÉ permettant d'explorer l'étendue des multiples domaines qui ressortissent à l'Art civique et de diriger les recherches complémentaires que nécessiterait l'entreprise d'études très approfondies ou l'élaboration d'un Projet concret.

Son rôle dépasse donc absolument celui d'un simple agent de vulgarisation, — tâche introductive spécialement dévolue à l'EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE D'ENSEMBLE DU PROBLÈME CIVIQUE (Voyez le SOMMAIRE DE L'ENCYCLOPÉDIE, page 169).

L'ENCYCLOPÉDIE doit s'interdire de formuler des Propositions théoriques a priori : elle ne doit apporter que des Faits et exposer des Idées empruntés au Patrimoine expérimental et intellectuel de tous les Peuples.

Les Conclusions comparatives déduites de l'analyse de ces faits et de ces idées induiront à formuler des PRINCIPES FONDAMENTAUX dont la portée atteindra divers degrés de généralité et dont il importera de consacrer l'application dans un esprit qui s'adapte aux Contingences et au Tempérament nationaux ainsi que sous des formes qui s'harmonisent au Caractère des *Districts physionomiques* du Pays considéré et se rattachent par des liens d'ensemble au Plan-Programme général d'Aménagement et d'organisation de ce *Pays*.

Les investigations porteront notamment sur les Ordres d'idées principaux ci-après énumérés :

1°. L'étude historique et comparative des formes spontanément développées de l'AGRÉGATION DES CITÉS. Il s'en dégage la notion fonctionnelle de la Ville-organisme vivant collectif dont le développement obéit à des Lois naturelles qu'il importe de reconnaître.

Les divers pays de l'Europe pourront spontanément apporter à

cette étude une riche contribution, ou devront être étudiés spécialement, en première ligne:

a. comme OBJET D'ÉTUDE PROPREMENT HISTORIQUE et pour l'analyse des Répercussions de la Nature accidentée du Sol sur le Phénomène urbain, principalement l'ITALIE, la FRANCE, l'ESPAGNE et l'ANGLETERRE; pour les aspects du même phénomène particuliers au terrain de plaine: les FLANDRES et les PAYS-BAS;

b. plus spécialement pour l'ÉTUDE CRITIQUE D'AMÉNAGEMENTS SYSTÉMATIQUEMENT ENTREPRIS et intéressant le sort de cités anciennes les villes d'ALLEMAGNE devront être considérées.

2°. L'étude des CRÉATIONS URBAINES TOTALES, organisées de toutes pièces suivant un plan systématique et préalablement combiné. Elle sera faite aux ÉTATS-UNIS d'AMÉRIQUE, dans L'AMÉRIQUE LATINE, en AUSTRALIE et au CANADA.

3°. La Notion et la haute Tradition des GRANDS ENSEMBLES CIVIQUES. Ils sont par excellence le Symbole de l'Entité-Ville exprimé sous la forme esthétique la plus élevée par le génie créateur de l'Architecte urbaniste. L'étude de l'ANTIQUITÉ (Ruines, Fouilles et Recherches) et, pour les Temps Modernes, l'ITALIE et la FRANCE apporteront des matériaux essentiels.

4°. L'idée des JARDINS PUBLICS et de la réserve d'ESPACES-LIBRES dans les cités, idée contemporaine. Toutefois du fait que nombre de Parcs privés (Parcs royaux d'autrefois, Propriétés particulières d'aujourd'hui) sont devenus des Parcs publics «de fortune» pour ainsi dire, il importe, pour préparer la conception du véritable Jardin public moderne encore à naître, de réformer les notions, souvent fausses, qui règnent sur l'Art des Jardins et en particulier sur l'Esprit des Traditions qui le dominent.

L'Art des Jardins a toujours exercé une grande influence sur celui du Tracé des Villes. La FRANCE, par la haute tradition de Le Nôtre, l'ITALIE d'autrefois et l'ANGLETERRE actuelle aux traditions jardinières constructives apparentées, les PAYS-BAS, d'une manière très particulière, et même les erreurs fatales et universelles du style vermicelle contemporain l'enseigneront tour à tour.

L'ANGLETERRE par ses Parcs publics excellents, l'AMÉRIQUE par ses vastes conceptions de Réserves naturelles, ses Park Systems et l'aménagement excellent de ses Terrains de Sport fourniront des matériaux précieux d'étude.

L'étude critique d'applications systématiquement faites peut être pratiquée aux dépens de l'ALLEMAGNE.

5°. Les Problèmes d'ordre technique. Les solutions les plus importantes seront produites par les Pays grandement industriels comme les Etats-Unis d'Amérique et l'Allemagne.

6°. La Construction.

a. L'Habitation. 1. Pour ce qui concerne la Répartition des Demeures et l'organisation des Blocs-construits en fonction des principes de l'hygiène et de .la commodité l'Amérique apportera des «Standards» définitifs; l'Angleterre également, outre les applications-types de la Notion particulière des Cités-Jardins, et l'Allemagne a très largement mis en œuvre les acquisitions modernes en cette matière.

2. Pour l'Equipement intérieur l'Angleterre et l'Amérique enseigneront des solutions confortables et techniques parfaites.

b. L'Architecture. La seule qui doive intéresser les générations à venir (la Conservation des Monuments une fois assurée) c'est l'Architecture moderniste.

Presque dans tous les Pays l'Architecture actuelle, même moderniste, est individualiste et demeure plus ou moins une adaptation extérieure et superficielle de formules décoratives, soit empruntées et légèrement modifiées, soit délibérément et arbitrairement inventées. Seuls les Pays-Bas et les Etats-Unis d'Amérique semblent avoir renoué une tradition essentiellement constructive. Ces pays en tout premier lieu nous apporteront donc des enseignements féconds et non pas des modèles à copier.

La RÉPARTITION DES OBJETS ÉTUDIÉS, classés dans la Table Analytique des Matières, est conforme à l'ordre de leur apparition au plan de la conscience du Traceur de Villes analysant le Phénomène-Ville.

Le SCHÈME DU COMMENTAIRE PERPÉTUEL DE L'ENCYCLOPÉDIE accompagnant et reliant la publication des Monographies et Notices (Voyez pages 192 à 199) en marque les étapes principales.

Les Notices fragmentaires relatives aux Rubriques de la Table Analytique devront être préparées conformément aux Instructions pour l'Usage de la Table Analytique qui font suite à celle-ci (Voyez page 234).

Les Monographies, constituant une contribution étendue à l'ensemble d'une Question, prendront rang dans l'Encyclopédie sous la rubrique correspondant au degré d'extension de la Question traitée.

Les TITRES PRINCIPAUX des Questions à traiter sont groupés par spécialité dans la TABLE SYNTHÉTIQUE DES MATIÈRES (Voyez pages 240 et sq.).

L'Ordre logique de Classification, répondant à celui de l'apparition au plan de la conscience du Traceur de Villes des ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ENTITÉ-VILLE est le suivant :

Indices principaux.
0. L'Art civique.
11. Le Pays.
12. La Ville.
13. Le Village.

LE PROBLÈME NATIONAL

S'il est vrai que l'Objet dominant des études d'Art civique soit par excellence le Tracé des Villes il est pourtant impossible d'en pénétrer les Lois sans reconnaître ses Relations indissolubles avec le Problème national et le Problème rural.

Le plus souvent même, dans la Ville, ne reconnaît-on pas au moins quelques linéaments cristallisés du Village qu'elle fut à l'origine et est-il convenable de considérer le Village indépendamment du District physionomique dont il fait partie, et ce District lui-même en méconnaissance de ses liens avec le Pays tout entier ?

2. Facteurs généraux.

Il importe donc de dégager avant tout quels sont les Facteurs généraux qui déterminent le Caractère national et régional des Pays et qui conditionnent la Naissance, le Développement et le Caractère des Cités.

1–2. Dès lors il faut examiner dans chaque Pays considéré quelle est l'influence concrète de ces Facteurs généraux sur le Caractère d'ensemble du Pays, sur le Caractère régional des Districts physionomiques ainsi que sur la Localisation, le Développement et le Caractère des Cités (Questions: 1, 5, 3, 4, 37, 122, 123, 78, 113, 7.)

11–23, –26 Conclusions. Et l'on pourra de ces études extraire déjà des Conclusions générales:

relatives au Tracé, à l'Etablissement et à l'Equipement des Voies de Communication, *au point de vue économique* d'ensemble du Pays (Questions: 15, 144, 145) et analyser les Répercussions *d'ordre esthétique* qui en résultent ;

11–21–23, –22. relatives à la Localisation de Cités et de Villages nouveaux, *au point de vue économique* et (ou) *au point de vue hygiénique.*

12. LE PROBLÈME URBAIN.

La Fonction crée l'Organe.

121. La Vie civique. L'Organisation et l'Evolution de la Vie Civique, de la Vi

Municipale, considérée à la lumière d'un idéal de Haute Conscience civique, pose le Problème de la Structure des Cités (Question: 38.)

Si nous considérons une Ville en soi, dans sa Structure intime, substratum matériel du Concept-Ville, de l'Entité-Ville, de la Notion de Cité et que nous disséquons en ses parties anatomiques cette donnée matérielle dont la Vie civique est l'*animus* physique nous pourrons la décomposer en Unités civiques:

L'UNITÉ CIVIQUE: LE QUARTIER. L'Unité civique.

Ce phénomène spontané du Groupement sporadique en Quartiers et la Tendance à la Concentration pose le problème moderne des Centres urbains: 121.1.
(Question: 39.)

Centres fonctionnels et 121.11.
(Questions: 92, 124.)

Quartiers d'Habitation avec leurs Centres secondaires, fonctionnels et d'Alimentation; 121.12.
(Questions: 50, 49, 150,)

Centres archéologiques, Cœur et Noyaux anciens secondaires des Cités. 121.13.

Continuant notre comparaison biologique, nous voyons que la Vie de Relation entre les Unités civiques s'établit par des «Artères» dont le complexus constitue LA VOIRIE. La Voirie. 121.2.

Considérant LA VOIRIE au point de vue du Tracé, du Tissu de ses Eléments et quelle que soit la qualification des Artères — Rues, Voies navigables ou Voies ferrées — les DISPOSITIONS GÉNÉRALES PRIMAIRES tendent toujours à s'organiser en un Système théorique radio-concentrique plus ou moins caractérisé. 121.21. 121.210.
(Question: 40.)

Chaque Unité civique, chaque Quartier, avec les Troncs primaires de Voirie qui l'organisent, constitue lui-même un complexe: 121.211

d'une part de RUES 121.211.1
(Questions: 41 *a*, 16, 17, 18, 115, 67.)

avec leurs Bifurcations et Croisements 121.211.2
(Question: 41 *b*.)

et leurs Places publiques; 121.211.3.
(Questions: 41 *c*, 9.)

d'autre part de BLOCS-CONSTRUITS considérés comme «Eléments d'Espace» dans le Plan de la Ville. 121.211.4.
(Questions: 41 *d*, 54, 126, 70, 71, 42, 55, 149.)

121.212. Les VOIES NAVIGABLES se présentent sous la forme typique
121.212.1. soit de Cours d'eau (Canaux, Rivières ou Fleuves)
121.212.2. soit de Ports (fluviaux ou maritimes)
(Questions: 43, 19, 20.)
121.213. Les VOIES FERRÉES dans leurs rapports avec les Villes seront :
121.213.3. Interurbaines,
121.213.2. Suburbaines, (Tramways),
Urbaines, (Tramways),
121.213.1. ou Métropolitaines (Undergrounds ou Elevateds).
(Questions: 44, 19, 21.)

Tels sont les Eléments fonctionnels et circulatoires premiers de la Cité.

121.22 Une fois tracés, les Rues et les Quais sont recouverts d'un REVÊTEMENT pour lequel divers Matériaux sont en usage.
(Questions: 45, 115, 127.)

121.23. Le long de la Voirie s'échelonnent ensuite diverses catégories d'ACCESSOIRES, qui constituent l'EQUIPEMENT DE LA VOIRIE.

121.231. En premier lieu les PONTS.
(Questions: 22, 46, 116, 10, 23, 47.)

121.232. Dans les RUES même
121.232.1. se dressent de nombreux Mâts pour divers usages,
121.232.2. s'accrochent des Dispositifs variés de Suspension de Lampes, de Câbles et de Fils,
121.232.3. s'élèvent des Edicules de tous genres,
121.232.4. se disposent des Refuges,
121.232.5. et s'ouvrent des Grilles, Regards, Trappes, Puits Cheminées, Canalisations,
121.232.6. Canivaux
121.232.7. et Souterrains de toute nature.
(Questions: 23, 47, 128, 129, 130.)

121.233. Le long des QUAIS d'autres Accessoires s'échelonnent qui répondent à des buts spéciaux.
(Questions: 47, 23).

121.234. Les PLANTATIONS agrémentent les Rues aussi bien que les Quais:
121.234.1. Plantations d'alignement
121.234.2. ou Plantations ornementales.
(Question: 66).

121.235. Enfin l'Architecture et la Statuaire commémoratives concourent à l'Ornementation des Voies publiques.
(Questions: 48, 95, 96, 97).

121.3 Les Espaces libres. Poursuivant toujours notre comparaison biologique, un rôle très important est dévolu dans la Cité moderne aux

«Poumons», aux Réserves de Verdure, aux Espaces-libres:

Parcs, Squares et Terrains de Sport et de Jeu de toute nature. 121.31 et 32.
(Questions: 61, 68, 131, 62, 63, 65, 64, 77).

A cet ordre d'idées se rattachent aussi les Cimetières. 121.321.4.
(Questions: 132, 69).

Enfin l'une des formes les plus modernes de la Notion de Ville est celle de la Cité-Jardin, 131.4. La Cité-Jardin.

soit dans le rôle de Faubourg- ou Quartier Jardin formant partie intégrante de la Cité mère et n'étant dès lors qu'une des Unités civiques-Quartiers, sous une forme *sui-generis*; 121.41.
(Questions: 79, 80, 151, 82, 133, 81, 83, 152).

soit comme Cité-Jardin autonome. 121.42.
(Questions: 84, 151, 85, 86, 87).

Chacun des membres des Complexes fonctionnels et circulatoires constituant les Unités civiques ou Quartiers peut se décomposer à son tour en «Eléments histologiques» en quelque sorte, dont les Constructions, considérées individuellement ou dans leurs Rapports mutuels, représentent les «Cellules». 121.5. Les Constructions.

Les Constructions anciennes *exposent* le Problème de l'Apparition des Styles, qui ne sont que l'Empreinte sur la Tradition de la Vie consciente seulement de créer, et qui demeurent en état de perpétuel Devenir. 121.51. 121.51—251.

Elles *posent* le problème de la Conservation et de la Restauration des Monuments. 121.51—253.
(Question: 8).

Les Constructions modernes, 121.52.
(Questions: 134, 114, 51).

Edifices publics 121.521.
(Questions: 52, 135, 24, 132, 93, 88, 89, 90, 91, 94, 53, 119).

ou Demeures, 121.522.
(Questions: 56, 135, 57, 58, 59, 60, 119).

posent au vif le problème de l'Adaptation rigoureuse à la Destination et de l'Apparition d'un Style nouveau dans l'Architecture.
(Question: 51).

Enfin l'étude de l'Outillage mobile (Matériel roulant, etc.) complète celle de l'Équipement de la Voirie. L'Outillage 122.
(Questions: 25, 137, 121).

LE PROBLÈME RURAL

Le charme du Pays rural provient de l'Originalité comme de la Variété de son Caractère. 13. Le Caractère physionomique des Districts ruraux.

La Conservation du Caractère des Districts physionomiques ou tout au moins la volonté de maintenir l'Évolution de ce Caractère dans une Direction continue d'éviter la Dégradation de ce Caractère commande les interventions.

Il importe donc avant tout de dresser le Bilan de ce qui doit être absolument conservé.

La Protection de la Nature

131.1. Il faut par conséquent faire œuvre de PROTECTION DE LA NATURE:

131.11. Au point de vue scientifique assurer la Sauvegarde des Stations biologiques, des Plantes et Animaux rares, des Témoins géologiques intéressants.
(Question: 100).

131.12. Au point de vue pittoresque il faut conserver des Sites décréter intangibles des « Réserves physionomiques » essentielles à titre de Patrimoine collectif de Beauté Naturelle pour la Nation tout entière; il faut protéger les Arbres remarquables.
(Question: 101).

131.2. Il faut conserver enfin à titre de Témoins de la Tradition

131.21. les Constructions rurales ou villageoises présentant un Intérêt historique et archéologique,
(Question: 107).

131.22. ainsi que des Types caractéristiques d'Habitation villageoises et rurales avec leurs Dépendances et leur Entourage immédiat.
(Question: 106).

L'INVENTAIRE étant dressé de ce qu'il faut conserver à titre « d'échantillons » fragmentaires, de « témoins » des âges révolus, il importe *pour le présent et l'avenir* d'aviser aux Moyens de parer à la Dégradation du Caractère rural tout en favorisant loin de vouloir en contrarier le cours, l'Evolution normale de ce Caractère.

Il importe pour cela de se mettre à la hauteur de deux Facteurs essentiels :

131.121. A. — *d'une part* LES CAUSES DE LA DÉGRADATION DU CARACTÈRE RURAL

131.121.1. par les Habitations rurales du Type urbain dégénéré;

131.121.2. par la Villégiature,

131.121.21. ses Fantaisies architecturales,

131.121.22. ses « Arrangements-Dérangements », ses „Embellaidissements" de la Nature;

par les Voies de Communication; 131.121.3.
par les Sièges d'Industrie ou d'Exploitation (Usines et Carrières), 131 121.4.
et par la Réclame enfin. 131.121.5.
Question: 99).

B. — *d'autre part* L'Evolution historique de la Vie rurale qui, en fonction de tous les Facteurs généraux, aboutit à l'actuelle Répartition des Districts physionomiques, ainsi que
la Vie rurale en sa Forme et ses Manifestations actuelles dans chaque District physionomique, avec les Possibilités d'Amélioration de la Vie rurale; 132. La Vie rurale.
en premier lieu la Vie rurale dans ses Relations avec l'Organisation centrale ou régionale de l'Etat: 132.0.
la Vie de Relation administrative et les Services publics de Transport, nationaux, provinciaux et intercommunaux; 132.01 132.011.
en second lieu la Vie rurale dans son Organisation publique locale:
les Services publics communaux; 132.012
Questions: 102, 103).
en troisième lieu la Vie sociale: 132.02.
Question: 6).
— au foyer; 132.021.
— collective; 132.022.
l'Enseignement public, 132.023.
la Moralité publique, 132.024.
la Bienfaisance; 132.025.
la Récréation: les Fêtes rurales; 132.026.
Question: 13).
le Costume. 132.027.
Question: 12).
Sur ces Données une fois connues, il est possible de baser un Effort d'Orientation des Transformations extérieures des Organes matériels et du Théâtre de la Vie rurale, dans une Direction qui soit Conforme au sens d'Evolution naturel de son Caractère.
Et c'est dans cet esprit qu'il est indispensable d'étudier
l'Etablissement des Voies de Communication: 132.1. Les Voies de Communication.
Les Routes de toute Nature et de toutes Catégories en fonction 132.11.
Question: 26.)
des Circonstances de Lieu, 132.110.1.
de leur Destination; 132.110.2.
leur Tracé à tous les points de vue, 132.111.

132.112. leur Largeur et l'Attribution des Voies distinctes,
(Question : 27.)
132.113. les Matériaux de Chargement;
(Questions : 28, 117.)
132.114. les Plantations des Routes:
132.114.1. Plantations d'Alignement,
(Question : 72.)
132.114.2. Ecrans et Manteaux de Verdure.
(Question : 73.)
132.12. Les Cours d'eau:
132.121. leur Aménagement,
(Questions : 29, 30.)
132.122. la Plantation de leurs Rives.
(Question : 73.)
132.13. Les Voies ferrées ainsi que
(Questions : 35, 32.)
132.132. la Plantation de leurs abords;
(Question : 73.)
132.14. les Accessoires et Dépendances de l'Equipement des trois catégories de Voies de Communication, et notamment
132.35. les Gares de Chemin de fer, *toujours au point de vue* de l'Adaptation à leurs derniers Perfectionnements, de Formes et de Dispositifs compatibles à la fois : *d'une part* avec leur Destination et leur Fonctionnement parfait, *d'autre part* avec l'Harmonie du Paysage.
(Questions : 33, 34, 35.)

132.2. Les Agglomérations et Constructions rurales. Les Agglomérations et Constructions rurales rappelleront en petit et plus simplement les Principes de l'Agrégation des Cités plus importantes.
(Question : 111.)
132.211. L'existence de Groupements-Types caractéristiques et d'Edifices présentant un Caractère archéologique
132.211.91. pose le problème de la Conservation du Noyau des Villages, et celui de la nécessité des Plans d'Extension pour ceux-ci.
(Question : 104.)
A la lumière du Principe d'une étroite Adaptation à la fois à leur Destination et au Caractère physionomique régional et local seront traités tous les Aménagements relatifs:
132.212. aux Places publiques et aux Rues (Amorce des Routes au Village) ;
132.221. aux Edifices publics;
(Questions : 106, 74.)
132.222.2. à l'Habitation villageoise de toute catégorie : la Maison du petit Cultivateur, de l'Ouvrier agricole, de l'Ouvrier à domicile;

ı Boutique, l'Auberge ; la Maison bourgeoise modeste, la Maison bourgeoise cossue, la Gentilhommière, le Château,
(Questions : 5, 108, 118, 109 *a*, 112, 120.)

insi que toutes les espèces de Jardins sous le rapport des Dispositions utilitaires, des Nécessités ménagères, des Cultures alimentaires, des Dispositions spéciales au point de vue professionnel des Occupants et enfin des Embellissements et de l'Ornementation. 132.222.28.
(Question : 75.)

L'application des mêmes Principes régira l'établissement des Sièges d'Exploitation: 132.3. Les Sièges d'Exploitation.

les Fermes, Sièges d'Exploitation agricole et d'Elevage ainsi que les Moulins, les Laiteries, et autres Etablissements qui en dépendent ; 132.31.

les Sièges d'Exploitation industrielle: 132.33 et .34.

Carrières, Mines, Usines et leurs Cités ouvrières.
(Questions : 109 *b*, 76, 109 *c*, 110.)

Enfin l'étude de l'OUTILLAGE RURAL complète celle des divers aspects de Vie rurale. 132.4.

LE PROBLÈME JURIDIQUE. 27.

Pour suppléer à la faillite moderne de l'instinct qui, sous l'empire des lois naturelles orientait l'action de l'Homme dans une voie conforme à l'Evolution de son Milieu, le Peuple, parvenu à une Haute Conscience civique, voudra que la Sagesse des Lois pourvoie à l'application de Principes souverains et universels, scientifiques et d'observation, dans les cadres desquels la Liberté de Conception individuelle saura se mouvoir avec d'autant plus d'aisance que le Sentiment de la Direction suivie sera plus constamment perçu.

Ce sera l'œuvre du Législateur, l'établissement sous l'empire des Lois constitutionnelles de la Nation d'une double Législation de l'Etat envers les Communes et des Communes envers les Particuliers, sanctionnant les Principes généraux de l'Art civique et réglant la Procédure de leur Application
(Questions : 143, 163, 142, 144, 145, 146, 154, 162, 153, 157, 158, 155, 138, 159, 161, 162, 147, 148, 160, 165, 166, 168, 169, 140, 141, 164.)

avec le concours d'Organismes officiels, mixtes et privés.
(Questions : 171, 170, 169.)

TABLES DES MATIÈRES.

TABLE ANALYTIQUE.

N.B. L'Ordre hiérarchique de Classification des Notions mentionnées dans la Table, absolu dans son Principe, peut être dans le détail incessamment perfectionné. Cette Classification a été établie de manière à être mise en concordance avec les Tables générales de l'Institut International de Bibliographie à Bruxelles.

0. ART CIVIQUE. CITÉS. VIE ESTHÉTIQUE.

1. OBJETS ÉTUDIÉS.

11. LE PAYS.

12. LA VILLE.

13. LE VILLAGE.

2. FACTEURS GÉNÉRAUX CONDITIONNANT LA NAISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET L'ASPECT GÉNÉRAL DES CITÉS [1]).

21. FACTEUR GÉOGRAPHIQUE.
211. Géographie physique.
212. Géologie.
213. Géobotanique (Régions agricoles, forestières, incultes).
214. Météorologie.
22. FACTEUR HYGIÉNIQUE.
23. FACTEUR ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE.
231. — fonctionnel.
232. — financier.
24. FACTEUR TECHNIQUE.
241. — scientifique.
242. — technologique.
25. FACTEUR HISTORIQUE.
251. — chronologique.
252. — ethnographique.
253. — archéologique.
26. FACTEUR ESTHÉTIQUE.
27. FACTEUR LÉGISLATIF.

[1]) Les déterminer, les définir, exposer d'une manière générale le rôle de chacun d'eux

11. LE PAYS.

LE PAYS.
LA VILLE.
LE VILLAGE.

1—2. INFLUENCE DES FACTEURS GÉNÉRAUX SUR LE CARACTÈRE D'ENSEMBLE DU PAYS, ET RÉGIONAL DES DISTRICTS PHYSIONOMIQUES AINSI QUE SUR LA LOCALISATION, LE DÉVELOPPEMENT ET LE CARACTÈRE DES CITÉS [2]).

11—2. INFLUENCE DES FACTEURS GÉNÉRAUX SUR LE CARACTÈRE DES DISTRICTS RURAUX D'UN PAYS.

111. LES DISTRICTS PHYSIONOMIQUES.

111.1. Districts agricoles.

111.2. Districts forestiers.

111.3. Districts incultes.

111.4. Districts industriels.

111—21. RELATIONS entre la Géographie Générale (géographie physique, Météorologie, Géologie et Géobotanique) d'un Pays et le CARACTÈRE DES DISTRICTS PHYSIONOMIQUES de ce Pays.

[111—21]1. ASPECT DE LA NATURE.

[111—21]2. CARACTÈRE DES VILLAGES.

---

[2]) La prépondérance de l'un ou de plusieurs des Facteurs généraux (2), s'exerçant sur (1) les Objets étudiés détermine le Caractère dominant ou mixte de la Région ou de la Ville considérée.

Préparer les DOCUMENTS GRAPHIQUES ci-après énumérés: (N. B. Pour les suggestions relatives à la préparation de ces Documents on s'est fréquemment inspiré des Principes exposés par M. H. V. LANCHESTER dans THE CIVIC DEVELOPMENT SURVEY AS A WAR MEASURE publié dans le *Journal of the Royal Institute of British Architects*, 9 Jan. 1915. On trouvera une Adaptation en Français de cette Etude, développée et mise en rapport avec le cas de la Belgique, en Appendice (I) aux PRÉLIMINAIRES D'ART CIVIQUE par LOUIS VAN DER SWAELMEN. Leiden (Pays-Bas) A. W. Sijthoff's Uitgevers-Mij, éditeur).

A. CARTES GÉOGRAPHIQUES.

Pour *chaque Pays* dont une Ville, un Village, un District au moins est considéré:

I. Une CARTE *synthéthique* à grande échelle de la *Géographie physique* générale de l'ensemble du Pays

II. Une CARTE *géologique* à grande échelle *en couleurs* de l'ensemble du Pays.

La même *en noir* sur laquelle on indiquera par des teintes la localisation des Bassins industriels et les Troncs principaux des Voies de Transport, ferrées (trait *rouge*), navigables (trait *bleu*) et routières (trait *brun*), existantes (plein), en construction (interrompu), projetées (interrompu-pointillé) ou désirables (pointillé). ——— — — — — — · — · — · — · — · · · · · · ·

III. Une CARTE *géobotanique et agricole* à grande échelle montrant la Répartition des Exploitations forestières et des Districts agricoles.

IV. Une CARTE à grande échelle de la *Géographie politique* détaillée du Pays.

Remarque: si l'étendue du Pays est trop considérable pour qu'une Carte d'ensemble à grande échelle soit maniable il faut adopter une *échelle réduite*, quitte à former une Collection identique de *Cartes fragmentaires à grande échelle* de la Province ou du District géographique dont fait partie la Localité considérée. DIAGRAMMES.

V. Un TABLEAU DE DIAGRAMMES météorologiques établi d'après les Moyennes générales fournies par les Etablissements scientifiques du Pays et montrant:

la Fréquence des Vents
leur Intensité relative
le Nombre de Jours de Pluie et la Hauteur d'Eau tombée.

(Voyez un *Modèle* dans UNWIN: *Town-Planning in Practice*, fig. 101 reproduite dans VAN DER SWAELMEN: *Préliminaires d'Art civique*).

[111—21]21. Groupements.
[111—21]22. Silhouettes.
[111—21]23. Matériaux.
111—25. Relations entre les Facteurs historiques et le Caractère des Districts physionomiques d'un Pays [3]):
111—252. Sous l'influence d'Eléments ethnographiques: Langues et Races.
111—253. Sous l'influence d'Eléments archéologiques: Styles architecturaux régionaux.

12—2. INFLUENCE DES FACTEURS GÉNÉRAUX SUR LE CARACTÈRE DES VILLES.

12—211. Relations entre la Géographie physique du Pays et le Caractère des Villes [4]).
[12—211]1. Villes en pays de Plaines:
[12—211]11. — marécageuses.
[12—211]12. — sèches.
[12—211].2 Villes en pays ondulé.
[12—211]3. Villes en pays accidenté.
12—23. Relations entre les Facteurs économiques ou politiques et le Caractère des Villes.
12—23—211. Sous l'influence de Circonstances ressortissant à la Géographie physique [5]).
[12—23—211]1. Villes port:
[12—23—211]11. — fluvial.
[12—23—211]12. — maritime.
12—23—212. Sous l'influence de Circonstances géologiques (Houille, Mines) [6]). Villes industrielles.

---

[3]) Rassembler le plus grand nombre possible de Cartes *historiques* du Pays considéré.

[4]) Choisir avant tout pour chaque cas:

1° un exemple absolument caractéristique d'une Ville aussi importante que possible, d'au moins 100.000 *habitants* autant que possible, et dans n'importe quelle Partie du Monde s'il le faut mais de préférence : en Amérique : aux Etats-Unis ou au Canada;
en Europe : en Angleterre
en France
aux Pays-Bas
en Belgique
éventuellement en Allemagne ou ailleurs.

2° d'autres exemples aussi caractéristiques que possible de Villes aussi importantes que possible dans chacun des Pays énumérés si possible et aussi dans n'importe quel autre Pays ou Partie du Monde.

3° des Exemples fragmentaires particulièrement caractéristiques empruntés à des Villes situées autant que possible dans les Pays énumérés au 1° mais aussi dans n'importe quel autre Pays ou Partie du Monde.

[5]) B. Cartes topographiques.

Pour *chaque Ville* considérée :

I. Une Carte *à grande échelle* de la Ville et de ses abords, autant que possible *en couleurs* avec Courbes de Niveau équidistantes (par exemple : — *pour la Belgique*, les cartes au 40.000e, *au* 20.000e *en couleurs surtout, et* au 10.000e de l'Institut cartographique militaire ; — pour l'Angleterre: *Ordnance Survey maps*, 6-inch sheets ; — pour la Hollande, ... ; — cartes analogues pour d'autres pays).

Selon que le Caractère dominant de la Ville soit d'être *industrielle :*

II. Sur une Carte *à grande échelle en noir* mais identique à celle adoptée pour B I, figurer tous les Sièges prépondérants de Manufactures et d'Industries diverses, traitant des Matières premières amenées à pied d'oeuvre et dont la localisation dépend de Circonstances géographiques : Voies navigables,
Chemins de fer.
(et) (ou) Force motrice naturelle, etc.

[6]) III. Sur une Carte *géologique en noir* identique à celle adoptée pour B I, indiquer les

12—23—213. Sous l'influence de Circonstances géobotaniques ou agricoles [7]).
(Industries textiles, sucrières, tinctoriales p. ex., ou autres dont les Matières premières fondamentales sont extraites du Règne végétal.)
Villes industrielles.

12—23. Facteurs politiques:
Villes capitales.

12—22. RELATIONS entre les Facteurs hygiéniques et le CARACTÈRE DES VILLES [8]).

12—22(211—214). Sous l'influence de Circonstances ressortissant à la Géographie physique et à la Météorologie [9]).

[12—22(211—214)] — 1. Villes balnéaires
[12—22(211—214)] — 11. — maritimes.
[12—22(211—214)] — 12. — de Montagne, thermales et autres.
[12—22(211—214)] — 2. Villes de Cure.
[12—22(211—214)] — 3. Cités résidentielles dépendant de Villes insalubres.
[12—22(211—214)] — 4. „Garden-suburbs" et „Garden-cities".

12—24. RELATIONS entre les Facteurs techniques et le CARACTÈRE DES VILLES.
Villes bâties totalement ou partiellement en Matériaux locaux.

12—24(211—214—213). Sous l'influence de Circonstances géographiques ressortissant à la Géographie physique, à la Météorologie et à la Géobotanique:
Villes en Bois.

Sièges prépondérants d'Exploitations ou d'Industries dont une au moins des Matières premières est extraite du sol dans le Bassin dont fait partie la Ville considérée: Houillères en *gris*, Mines en *violet*, Industries métallurgiques en *carmin*, Industries chimiques en *jaune orange*, Carrières en *bleu foncé*, Industries briquetières en *brun marron*.

(et) (ou):

[7]) IV. Sur une CARTE *à grande échelle en noir* identique à celle adoptée pour B I figurer tous les Sièges prépondérants d'Industries dont les Matières premières fondamentales, ou au moins l'une d'entre elles, sont extraites du Règne végétal et cultivées sur place ou dans le District dont fait partie la Ville considérée:

Exploitations forestières en *vert foncé*,
Industries textiles en *vert pâle*,
Industries alimentaires en *jaune citron*,
Industries chimiques en *jaune orange*,
autres Industries en *brun sépia*.

[8]) DIAGRAMMES.

V. Un TABLEAU de DIAGRAMMES *météorologiques locaux* fournissant des renseignements de même ordre et sous la même forme que ceux déterminés sous [2])A.V. page 201.

[9]) CARTES ET DIAGRAMMES.

Selon que le Caractère dominant de la Ville considérée soit dans l'ordre de la *Salubrité*:

Sur une CARTE *à grande échelle en noir* identique à celle adoptée pour B I:

1°. Mettre en relief par des *teintes* appropriées les Circonstances locales naturelles sur lesquelles se fonde ce Caractère de la Ville (Mers, Cours d'Eau, Lacs, Sources; Montagnes; Forêts; Zones de Températures basses ou hautes, etc.).

Y annexer des DIAGRAMMES *météorologiques, climatologiques* et autres, le cas échéant, établissant le Statut hygiénique de la Ville. (Voyez la note infra-paginale [2])A.V. page 201.

2°. Indiquer sur la *Carte*:

— les Exutoires naturels (en *violet*) et le Tracé des Collecteurs principaux d'Evacuation des Eaux résiduaires (Trait *violet*, plein ou interrompu selon qu'ils soient à ciel ouvert ou souterrains):
— les Sources, Puits, Drainages et Réservoirs d'Eau potable (Points et traits pleins ou pointillés en teinte *jaune*); les Conduites mères de Distribution (Trait *jaune* interrompu).
— éventuellement les Réseaux de Drainage ou d'Irrigation du sol (Trait *bleu*, pointillé ou plein).

12—24—212. Sous l'influence de Circonstances géologiques:
[12—24—212]1. Villes en Briques.
[12—24—212]2. Villes en Pierre.
12—52. RELATIONS entre les Facteurs historiques et le CARACTÈRE DES VILLES [10]).
[12—52]1. Villes monumentales.
[12—52]2. Villes mortes.
11—23,—26. CONCLUSIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU TRACÉ, A L'ÉTABLISSEMENT ET A L'ÉQUIPEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION, au point de vue économique d'ensemble du Pays et analyse des RÉPERCUSSIONS D'ORDRE ESTHÉTIQUE qui en résultent.
13—21. CONCLUSIONS GÉNÉRALES RELATIVES A LA LOCALISATION DE CITÉS NOUVELLES:
13—21—23. — en fonction du Facteur économique.
13—21—22. —(et)(ou) en fonction du Facteur hygiénique.

---

[10]) PLANS.

Sur un PLAN *détaillé à grande échelle en noir* de la Ville actuelle et de ses environs et portant les Courbes de niveau équidistantes:

1° indiquer par des *teintes* dégradées de *rouge anglais* l'Extension successive de la Cité aux diverses Périodes ci-après;

au temps des Romains.	en *rouge anglais* foncé
de l'an 500 à l'an 1000	
de l'an 1000 à 1500	
de 1500 à 1700	
de 1700 à 1830	
de 1830 à 1850	
de 1850 à 1890	
de 1890 à 1900	
depuis 1900	en *rouge anglais* le plus clair.

2° y figurer:

— les Camps romains en *violet clair.*

(Si l'aire du Camp romain est la Cellule originelle même de la Ville hachurer en *violet clair* sur la teinte *rouge anglais* du 1°).

— les Champs de bataille par des hachures alternées *rouge* et *vert*

les Indications historiques sommaires dans une case. p. ex. pour Waterloo:

1815 18 Juin.	NAPOLÉON Français
	Angl. Pruss. Belg. Néerl.

— autres Lieux historiques le cas échéant par une teinte, un point ou des hachures *jaunes*
— les Chaussées romaines en *gris pâle.*
— les Ruines ou Constructions romaines en *violet foncé.*
— les Constructions du Moyen Age en *écarlate*
— celles datant de 1500 à 1700 en *sépia*
— celles offrant un Intérêt architectural particulier bâties depuis 1700 en *brun*
— celles présentant un Intérêt historique spécial en *noir.*

12. LE PROBLÈME URBAIN.

LE PAYS.
LA VILLE.
LE VILLAGE.

121. ELÊMENTS CONSTITUTIFS DE LA CITÉ. LA VIE URBAINE MODERNE.

121.1. L'UNITÉ CIVIQUE: LE QUARTIER. CENTRES, ZONES, QUARTIERS [11]).

121.11. CENTRES FONCTIONNELS.

121.111. CENTRES ADMINISTRATIFS.

121.111.1. CENTRE GOUVERNEMENTAL. (Palais royaux, Palais de la Nation, Ministères, Gouvernements provinciaux).

121.111.2. CENTRE MUNICIPAL. (Hôtel de Ville et dépendances; Bureau central de Police; Arsenal de Pompiers, etc.).

121.112. CENTRES D'AFFAIRES. (Bureaux centraux des Postes, du Télégraphe et des Téléphones).

121.112.1. Centres de Banques.

121.112.2. Centres d'Immeubles de Bureaux.

121.112.3. Centres de Grands Magasins.

121.112.4. Centres secondaires d'Alimentation: Restaurants.

121.113. ZONES DE PASSAGE OU CENTRES DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE.

121.113.1. Centres d'Hôtels, Restaurants, Tavernes et de Magasins divers aux abords des Gares de Chemin de fer et des „Portes" de Villes.

121.113.2. Centres d'Hôtels de Résidence temporaire.

121.114. CENTRES DE DIVERTISSEMENT.

121.114.1. Centres de Théâtres, Music-halls, Cinémas, etc.

121.114.2. Centres d'Établissements sportifs. (Gymnases, Bains, Jeux sportifs divers).

121.115. CENTRES INTELLECTUELS.

121.115.1. Centres scientifiques. (Bibliothèques publiques, Universités et diverses Écoles de Hautes-Études scientifiques, Musées scientifiques, etc).

---

[11]) Étudier les principales Villes du Monde au point de vue de la Localisation des Centres: Pour déterminer le Degré de Concentration des diverses Catégories de Constructions:

1°. Sur un Plan *détaillé* de la Ville actuelle, *à grande échelle en noir*, avec les Courbes de niveau équidistantes, figurer par des *Couleurs conventionnelles* les Constructions ressortissant aux différents Centres énumérés.

2°. Sur autant de Plans identiques qu'il est de Centres représentés figurer, par les *couleurs correspondantes*, toutes les Constructions ressortissant à chacun d'eux et mettre en évidence par des *teintes* et des tracés appropriés les Grandes Dispositions eurythmiques d'Ensembles civiques qui paraissent être en corrélation, de près ou de loin, avec le Principe de Concentration.

3°. Déterminer si la Ville au point de vue de la Localisation des Centres tend
vers le Type concentrique
ou vers le Type sporadique.

121.115.2. Centres artistiques. (Ecoles des Beaux-Arts et des Arts décoratifs ou industriels, Musées des Beaux-Arts et des Arts décoratifs ou industriels. Conservatoires de Musique et de Déclamation, Académies de Danse, Théâtres d'Art, Salles de Concerts, etc).

121.116. CENTRES D'INSTITUTIONS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

121.116.1. Pour la Maladie. (Hôpitaux, Cliniques, Sanatoria).

121.116.2. Pour les Infirmes et les Déshérités. (Hospices et Asiles).

121.116.3. Pour les Criminels. (Prisons, etc).

121.117. CENTRES INDUSTRIELS.

121.117.1. Services publics. (Usines d'Eclairage et de Force motrice, d'Incinération des Immondices, d'Epuration des Eaux résiduaires, de Distribution d'Eau; Abattoirs, etc).

121.117.2. Établissements privés. (Usines et Manufactures; Entrepôts).

121.12. QUARTIERS HABITÉS.

121.121. GROUPEMENTS.

121.121.1. Disposition compacte („Pâtés" de Maisons).

121.121.2. Disposition discontinue. (Quartiers-Jardins et Cités-Jardins).

121.122. CENTRES SECONDAIRES, FONCTIONNELS ET D'ALIMENTATION. (Mairies et dépendances, Bureaux secondaires de Police et Postes de Pompiers, etc. Bureaux auxiliaires des Postes, du Télégraphe et des Téléphones, etc.).
Magasins d'Articles de Consommation (Détail).
Édifices religieux (Paroisses).
Établissements scolaires.
Établissements sportifs.
Espaces-libres (Squares et Parcs, Terrains de Sport et de Jeu).

121.13. CENTRES ARCHÉOLOGIQUES.

121.131. LE COEUR ANCIEN DES VILLES.

121.132. LES NOYAUX ANCIENS SECONDAIRES.

121.19 AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA „CONCENTRATION".

121.2. RELATIONS ENTRE LES UNITÉS CIVIQUES: LA VOIRIE.

121.21. LE TRACÉ DE LA VOIRIE.

121.210. DISPOSITIONS GÉNÉRALES PRIMAIRES.

121.210.1. VOIRIE RADIALE.

121.210.2. VOIRIE CONCENTRIQUE [12]).

121.210—211. Influence de la Géographie physique sur les Dispositions spontanées ou théoriques [13]).

---

[12]) SCHÉMAS théoriques et Exemples typiques schématisés.

SCHÉMAS de la Voirie de Villes anciennes, ruinées, enfouies ou disparues.

SCHÉMAS de la Voirie de Villes anciennes conservées au coeur des Villes actuelles ou dont la Voirie primitive a laissé des traces perpétuées dans le tracé de la Voirie actuelle.

[13]) Transporter les SCHÉMAS sur des PLANS et CARTES HYPSOMÉTRIQUES identiques à ceux prévus pour [5]) B II page 202 et pour [11]) page 205, et y superposer la Voirie ancienne; teinter différemment les Troncs originels subsistants ou dont l'influence persiste.

121.210—33. *Exposé critique.* — Erreurs commises dans le Passé par ignorance du Principe fondamental dès le moment où l'instinct naturel s'est trouvé en défaut : Solutions de Continuité dans les Directions primaires de la Voirie.
Erreurs commises dans le Présent par irréflexion : application aveuglément théorique du Principe fondamental sans tenir compte des contingences résultant de la Géographie physique.

121.210—26. *Exposé esthétique* :
Lignes droites ou Lignes courbes.
Le faux-Pittoresque.
L'influence du mauvais goût „pseudo anglais" des Jardins sur le Tracé des Villes.

121.211. ARTÈRES.

121.211.1 LA RUE. LE RÉGIME CIRCULATOIRE.

121.211.11. DÉTERMINATION DES LARGEURS.

121.211.111. Rues de Grande Circulation et Rues secondaires d'Habitation et de Service.

121.211.111—23. Au point de vue économique :

121.211.111.1. — en fonction de l'intensité de la circulation pour les différents Modes de Locomotion [14] :

- — Piétons.
- — Véhicules libres à Traction animale :
  - — à bras d'Homme ;
  - — Vélocipèdes ;
  - — Omnibus ;
  - — Fiacres ;
  - — Camions ;
  - — Équipages ;
- — à Traction mécanique :
  - — Motocycles ;
  - — Autobus ;
  - — Taxi-Autos ;
  - — Auto-Camions ;
  - — Automobiles de Maître ;
- — Tramways — à Traction animale.
  - — à Traction mécanique — à Vapeur :
    - — électriques :
      - — à Trolley,
      - — à Canivaux,
      - — à Plots,
      - — à Accumulateurs.
    - — à Essence.
    - — à Marche rapide.

BARÈME de la Largeur des Trottoirs en fonction de la Capacité circulatoire moyenne par Mètre de largeur et BARÈME de Dédoublement des Files de Véhicules

[14]) CARTE ou PLAN à l'échelle commune montrant *par des traits conventionnels* les différents Moyens de Transport à Itinéraire fixe (Chemins de fer métropolitains, Tramways vicinaux et sub-

à Traction animale et mécanique, au delà d'un Maximum de Capacité circulatoire, en fonction de la Vitesse moyenne accoutumée (tolérée ou exigée) des Véhicules en Palier ou en Rampe n'excédant pas . . % dans les principales Villes du Monde.

121.211.111.2 — en fonction de l'Attribution des Voies distinctes [15]).

121.211.111—22. Au point de vue hygiénique en fonction de la Hauteur des Constructions riveraines ou réciproquement, et de l'Orientation des Rues sur la base d'une heure d'Insolation journalière minimum jusqu'au Pied des Façades le 21 décembre (Formule AUGUSTIN REY).

121.211.111—121.234.1. Cas de Plantations d'Alignement: en fonction du Développement naturel (à l'exclusion de tout Elagage *non-topiaire* des Essences adoptées).

---

urbains, Tramways urbains, Autobus et Omnibus, Bateaux-Omnibus, Pontons existants, en construction, projetés ou désirables, et *par des numéros* les différents Services de chacun d'eux :

Chemin de fer :	trait *noir.*	
Métropolitains :	trait *rouge.*	
Tramways vicinaux et suburbains :	trait *jaune.*	
Tramways urbains :	trait *brun.*	
Omnibus :	trait *sépia.*	
Autobus :	trait *violet.*	
Bateaux et Pontons :	trait *bleu.*	
en exploitation. :	trait *plein.*	à ciel ouvert : trait *simple.*
en construction :	trait *interrompu,*	souterrain : trait *double.*
projeté :	trait *interrompu-pointillé.*	
désirable :	trait *pointillé,*	

SCHÉMAS réunis en TABLEAUX COMPARATIFS à deux Entrées :

1°. de l'Intensité du Mouvement circulatoire, journalier et horaire dans les grandes Artères et leurs Ramifications essentielles :

(*verticalement*) Maximum de l'Année.
Maximum absolu insolite observé à l'occasion d'un Evénement exceptionnel.

Moyennes saisonnières:
en une Journée ouvrable.
Maximum de la plus forte Journée (Heures).
Moyenne aux heures de Chute relative de la Circulation.
en une Journée dominicale.
Maximum de la plus forte Journée dominicale.
Moyenne aux heures de Chute relative de la Circulation dominicale.

(*horizontalement*) pour les différents Modes de Locomotion :

Piétons;	Taxi-Autos;
Vélocipèdes;	Automobiles de Maître;
Véhicules à bras;	Omnibus (Lignes à Itinéraire fixe);
Camions;	Autobus (Lignes à Itinéraire fixe);
Fiacres;	Tramways;
Équipages;	Bateaux-Omnibus;
Auto-Camions;	Pontons.

2°. du Mouvement circulatoire absolu en certains Points déterminés (Ponts, Carrefours, etc.), journalier et horaire pour chaque Mode de Locomotion comme ci-dessus exactement.

3°. SCHÉMAS réunis en TABLEAUX COMPARATIFS de l'Afflux humain déversé en des Rayons déterminés par les principales Gares de Chemin de fer (Têtes de Ligne de Tramways suburbains, métropolitains, Bateaux-Omnibus, etc.) en maxima et moyennes, journaliers et horaires comme ci-dessus. (Voyez des Modèles dans UNWIN: *Town-Planning in Practice*, fig. 99 et 100 reproduites dans VAN DER SWAELMEN: *Préliminaires d'Art civique.* Appendice I: Civic Development Survey d'après LANCHESTER, figures 2 et 3).

[15]) GRAPHIQUES montrant en Séries logiques et comparatives (Dispositions avantageuses et

Barème des Profondeurs de Recul non-aedificandi en fonction du Développement naturel à l'exclusion de tout Elagage *non-topiaire* des Essences végétales en usage dans les Plantations d'Alignement urbaines et le long des Routes et Cours d'eau.

121.211.112. Cas spécial des Rues destinées au Commerce de Luxe (Magasins à Etalages).

121.211.112.1. Rues à Circulation véhiculaire nulle, faible, limitée ou à interruptions temporaires réglementées [16]).

121.211.112.2. Passages couverts [17]).

121.211.112.3. Galeries à Arcades [17]).

121.211.2. BIFURCATIONS ET CROISEMENTS.

121.211.21. Etude des Points de Conflit [18]).

121.211.22. Carrefours à Circulation giratoire [19]).

121.211.23. Dispositifs d'Angle [20]).

121.211.231. — anciens.

121.211.232. — modernes.

121.211.3. PLACES PUBLIQUES.

121.211.31. de Grande circulation [21]):

121.211.311. Centres urbains importants.

121.211.312. Places publiques aux Entrées des Villes:

121.211.312.1. — près des Gares de Chemin de fer.

121.211.312.2. — aux „Portes" [22]).

121.211.312.2—253. Vestiges archéologiques.

121.211.32. Foires et Marchés [22]).

121.211.33. Jeux et Réjouissances [22]).

121.211.34. Grandes Cérémonies publiques [22]).

121.211.35. Places publiques à dessein décoratif [22]):

121.211.351. — architecturales.

121.211.352. — plantées.

121.211.36. Places publiques entourant un Edifice [22]).

121.211.36—253. Le Problème archéologique controversé du Dégagement d'Edifices anciens [23]).

[121.211.36—26]1. Le Problème esthétique de l'Unité civique [24]).

---

criticables en regard), et en Ordre de Croissance des Largeurs et du Nombre des Voies distinctes, la Coupe schématique des diverses Dispositions employées ou imaginables pour toutes les Catégories de Voirie, des plus étroites ruelles aux plus grandioses Avenues.

Outre l'Indication métrique des Largeurs respectives des Voies distinctes et de leur Capacité circulatoire moyenne on déterminera les Hauteurs maxima des deux Alignements de Constructions riveraines en application de la Formule Rey (voyez page 25) pour les principales Orientations (Points cardinaux et collatéraux) ainsi que la Croissance en Hauteur permise de part et d'autre, en application de cette même formule, par mètre supplémentaire en largeur ajouté pour Motifs esthétiques ou autres (Choix d'Essences végétales d'Alignement, etc).

[16]) Analyser de nombreux Exemples appuyés de Plans et de Vues.

[17]) Analyser chronologiquement de nombreux Exemples historiques appuyés de Plans et de Vues.

[18]) Graphiques (Voyez des Modèles dans Stübben: *Städtebau*, fig. 302, p. 131 et fig. 303 et 304 p. 132).

[19]) Graphiques (Voyez des Modèles dans Unwin: *Town-Planning*, fig. p. 175).

[20]) Graphiques (Voyez des Modèles dans Unwin: *Town-Planning*, passim).

[21]) Exposé théorique; analyser de nombreux Exemples appuyés de Plans et de Vues.

[22]) Exposé chronologique; analyser de nombreux Exemples typiques appuyés de Plans et de Vues.

[23]) Analyser de nombreux Exemples appuyés de Plans et de Vues avant et après le Dégagement.

[24]) Analyser de nombreux Exemples appuyés de Plans et de Vues.

[121.211.36—26]2. Le Problème esthétique des Proportions relatives, des Masses et des Silhouettes et des grandes Divisions rythmiques [25]).
[121.211.36—26]3. Le Problème esthétique du Pittoresque de Disposition et des Alignements [26]).
[121.211.36—26]4. Le Problème esthétique du Revêtement des Places publiques [27]).
[121.211.36—26]41. — autrefois
[121.211.36—26]42. — aujourd'hui.

121.211.4. BLOCS CONSTRUITS.

121.211.41. Disposition contigue.
121.211.411. Distances entre Faces internes [28]).
121.211.412. Jardins particuliers [29]).
121.211.413. Ruelle médiane [30]).
121.211.414. Jardins communs [31]).
121.211.415. Superficies proportionnelles à la Surface bâtie [32]).
121.211.416. Dispositifs d'Angle [33]).
121.211.416—231. — au point de vue pratique.
121.211.416—22. — au point de vue hygiénique.
121.211.416—26. — au point de vue esthétique.
121.211.42. Disposition espacée.
121.211.421. Groupes jumelés ou multiples [34]).
121.211.422. Constructions isolées [35]).
121.211.423. Jardins privés [36]).
121.211.424. Superficies proportionnelles à la Surface bâtie [37]).
[121.211.4—26]1. Le Problème esthétique de l'Unité civique [38]).
[121.211.4—26]2. Le Problème esthétique des Proportions relatives, des Masses et des Silhouettes et des grandes Divisions rythmiques [39]).
[121.211.4—26]3. Le Problème esthétique du Pittoresque de Disposition et des Alignements [40]).
[121.211.4—(26—23)]4. Le Problème esthétique et économique des Grands Ensembles civiques [41]).

---

[25]) Analyser de nombreux Exemples appuyés de Graphiques, de Plans et de Vues avant et après des Transformations.

[26]) Analyser de nombreux Exemples appuyés de Plans et de Graphiques. Sur un Plan à l'échelle commune identique à celui préparé pour [11]) tracer les anciens alignements et indiquer les Dates des Transformations.

[27]) Analyser de nombreux Exemples appuyés de Plans et de Détails.

[28]) Graphiques.

[29]) Graphiques.

[30]) Graphiques.

[31]) Graphiques.

[32]) Barèmes.

[33]) Graphiques.

[34]) Graphiques.

[35]) Graphiques.

[36]) Graphiques.

[37]) Barèmes.

[38]) Analyser de nombreux Exemples anciens et modernes appuyés de Plans et de Vues.

[39]) Analyser de nombreux Exemples anciens et modernes appuyés de Graphiques et de Vues.

[40]) Analyser de nombreux Exemples anciens et modernes appuyés de Graphiques, de Plans et de Vues.

[41]) Sur un Plan *détaillé à grande échelle en noir* de la Ville actuelle et de ses environs immédiats et portant les Courbes de niveau équidistantes, *indiquer* par des *dégradations* de ton *sépia* le Degré de Densité de la Population par Zones:

121.212. VOIES NAVIGABLES [42]) et [43]).

121.212.1. COURS D'EAU.

121.212.11. Canaux.

121.212.111. — urbains navigables.

121.212.112. — urbains non navigables ou tombés en désuétude.

121.212.113. — interurbains.

121.212.12. Rivières et Fleuves.

121.212.2. PORTS (fluviaux ou maritimes) [44]).

121.212.21. Bassins.

121.212.22. Rades

Hachurer en *violet* tous les Quartiers insalubres ou particulièrement pauvres.

Sur un PLAN semblable *indiquer* par des *dégradations* de *jaune d'or* les Zones de différentes Valeurs foncières moyennes

Hachurer en *rouge* tous les Quartiers industriels.

Sur des PLANS identiques faire le même travail rétrospectivement pour les Epoques où de Grands Travaux d'Embellissement et d'Amélioration ont été décrétés et entamés:

Passer un *rose léger* sur l'Aire de ces Travaux et délimiter l'Extension des Zones qui en ont recueilli un bénéfice immédiat.

[42]) CARTES et PLANS.

Sur une Carte à l'échelle commune des Voies de Communication, identique à celle préparée pour [14]), indiquer les Relations entre:

les Voies navigables maritimes,
les Voies navigables intérieures,
et les Chemins de fer (Entrepôts et Gare à Marchandises), *d'une part;*
entre les Chemins de fer, les Têtes de Ligne de Tramways suburbains (Trafic Marchandises) et les Marchés publics,
les Entrepôts privés, les Maisons d'Expédition ayant un Accostage à Quai, et les Usines (Raccordements) au Chemin de fer et aux Voies navigables, Embarcadères, etc.), *d'autre part.*

Indiquer les Gares à Marchandises en *gris.*

les Marchés	en *vert.*
les Entrepôts publics	en *brun,*
les Entrepôts privés	en *jaune* (y compris les Maisons d'Expédition).
les Usines raccordées	en *rose.*

[43]) STATISTIQUES. Etablir des GRAPHIQUES. DIAGRAMMES et SCHÉMAS de l'Intensité: a) journalière b) horaire, du Mouvement de la Navigation, en relation avec les Installations existantes, leur Elasticité et leurs Possibilités d'Extension:

A. Navigation intérieure:

1°. Dans les principales Voies navigables.

2°. En un Point déterminé: Pont.
Pont-tournant ou levis (Passages nécessitant l'ouverture du pont).
Ecluses.

3°. Des Accostages à Quai.

TABLEAU GRAPHIQUE des Types et Dimensions des Bateaux en usage (en relation avec le Gabarit des Ponts et des Ecluses et le Développement des Quais).

[44]) B. Navigation maritime.

D'après les STATISTIQUES spéciales établir des GRAPHIQUES, DIAGRAMMES, SCHÉMAS et TABLEAUX de tous genres montrant les relations entre la Navigation maritime et les Installations existantes, leur Elasticité, leurs Possibilités et Capacités d'Extension et les Probabilités d'Extension décennale du Trafic:

Dimensions, Tonnage, Nombre des Navires à l'Entrée et à la Sortie.
Longueurs de Quais. Bassins.
Outillage: Grues, Elévateurs, Cales sèches, etc.
Délais d'Attente, etc. etc.

121.213. CHEMINS DE FER [45]).

121.213.1. Urbains et Métropolitains.
121.213.2. Suburbains.
121.213.3. Interurbains.

121.22. LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DES VOIES ET DES BERGES.

121.22—24. Au point de vue technique: Qualités et Défauts en fonction de l'Affectation des Artères.
121.22—232. Au point de vue économique: Coût moyen.
121.22—22. Au point de vue hygiénique.
121.22—253. Au point de vue archéologique.
121.22—26 Au point de vue esthétique.

121.23. LES ACCESSOIRES DE LA VOIRIE [46]).

121.231. PONTS.

121.231.1. VIADUCS.

121.231.1—231. Au point de vue fonctionnel: Détermination des Largeurs en fonction de la Circulation et du Trafic (voir 121.211.111.1).
Sub ou Super:
121.231.11. — autre Rue.
121.231.12. — Chemin de fer.
121.231.13. — Cours d'eau.
121.231.131. Pont suspendu.
121.231.132. Pont tournant.
121.231.133. Pont levis.
[121.231.1—(24—26—25)]. Au point de vue technique, esthétique et en même temps historique.
Les Matériaux:
[121.231.1—(24—26—25)]— 1. Bois.
[121.231.1—(24—26—25)]— 2. Brique.
[121.231.1—(24—26—25)]— 3. Pierre.
[121.231.1—(24—26—25)]— 4. Fer.
[121.231.1—(24—26—25)]— 5. Béton armé.
121.231.1—26. Au point de vue esthétique:
Le Rythme des Arcs; le Caractère des Piles.
121.231.14. Ponts monumentaux.
121.231.141. Rôle de la Technique de l'Ingénieur.
121.231.142. Rôle de l'Architecture.
121.231.143. Rôle de la Statuaire.
121.231.1—253. Au point de vue archéologique.
Le Problème de la Conservation des vieux Ponts.
121.231.15. Vieux Ponts.

---

[45]) D'après les STATISTIQUES spéciales établir des GRAPHIQUES, DIAGRAMMES, SCHÉMAS et TABLEAUX de tous genres montrant les Relations entre le Trafic des Voies ferrées et les installations existantes, leur Elasticité, leurs Probabilités et Capacité d'Extension et les Probabilités d'Extension décennale du Trafic.

[46]) Réunir le plus grand nombre possible de VUES d'ensemble et de détail, de PLANS et de SCHÉMAS constructifs, pour tous les Objets étudiés sous cette Rubrique et les analyser en les opposant en Bons Exemples et Mauvais Exemples.

121.231.151. Ponts portant des Maisons.
121.231.151.1. — sur cours d'Eau.
121.231.151.2. — sur Aqueduc.

121.231.16. Dispositifs divers.
121.231.161. Passerelles.
121.231.162. Escaliers monumentaux et autres.
121.231.163. Balustrades.
121.231.164. Parapets et Grillages.

121.231.2. Aqueducs.
121.231.2—25. — au point de vue historique.

121.231.3. Tunnels.

121.232. RUES.

121.232.1. Mats.
121.232.11. Réverbères et Candélabres.
121.232.11—121.231.1. Réverbères sur les Ponts.
121.232.12. Trolley.
121.232.12—121.231.1 Trolley sur les Ponts.
121.232.12—121.231.132. Trolley sur les Ponts tournants.
121.232.12—121.231.133. Trolley sur les Ponts levis.
121.232.13. Téléphone.
121.232.14. Sémaphores.
121.232.15. Hampes.
121.232.2. Suspensions (Dispositifs de)
121.232.21. Lanternes et Lampes.
121.232.22. Câbles du Trolley.
121.232.23. Fils téléphoniques.
121.232.3. Edicules.
121.232.31. Cabines d'Aiguillage.
121.232.32. Abris.
121.232.33. Kiosques.
121.232.34. Échoppes.
121.232.35. Châlets.
121.232.36. Colonnes.
121.232.37. Boîtes aux Lettres.
121.232.38. Boîtes de Voirie et autres.
121.232.39. Urinoirs.
121.232.391. — ordinaires.
121.232.392. — souterrains.
121.232.4. Refuges.
121.232.5. Grilles, Regards, Trappes, Puits, Cheminées d'Aérage, Canalisations en général.
121.232.51. Avaloirs et Bouches d'Egout.
121.232.52. Bouches d'Eau.
121.232.53. Regards et Canalisations diverses; Cheminées.
121.232.531. Eau.
121.232.532. Gaz.
121.232.533. Electricité.
121.232.534. Téléphone.
121.232.535. Poste pneumatique.
121.232.53—121.231. Canalisations sur les Ponts ou sous l'Eau.

121.232.6. Canivaux.
121.232.7. Souterrains (Métropolitains).

121.233. QUAIS.

121.233.1. Chemins de Halage.
121.233.2. Écluses.
121.233.3. Embarcadères.
121.233.4. Garde-Fous.
121.233.5. Ducs d'Albe.
121.233.6. Bornes.
121.233.7. Hangars.

121.234. PLANTATIONS.

121.234.1. Plantations d'Alignement.
121.234.11. Essences [47]).
121.234.12. Groupements.
121.234.13. Technique culturale :
121.234.131. Production ou Achat.
121.234.132. Transport.
121.234.133. Plantation.
121.234.134. Terres et Fumures.
121.234.135. Drainages, Irrigations, Aérage : Dispositifs.
121.234.14. Entretien.
121.234.141. Arrosages.
121.234.142. Elagage.
121.234.142.1. — topiaire.
121.234.142.2. — routinier.
121.234.15. Protection :
121.234.151. Tuteurage.
121.234.152. Corselets.
121.234.2. Plantations Ornementales.
121.234.21 Rideaux.
121.234.211. Écrans.
121.234.212. Plantes grimpantes.
121.234.22. Cordons, Plates-Bandes et Tapis.
121.234—253. Les Plantations au point de vue archéologique: Entourage des vieux Monuments.
121.234—121.5. Ornementation végétale des Constructions (Façades, Pignons, etc,)

121.235. ARCHITECTURE ET STATUAIRE COMMÉMORATIVES.

121.235.1. Arcs de Triomphe.
121.235.2. Monuments.
121.235.3. Groupes et Statues.
121.235.4. Bustes.
121.235.5. Bas-reliefs.

---

[47]) Tableau des Essences arborescentes utilisables comme Plantations d'Alignement dans les Villes, indiquant la Hauteur de l'Arbre à l'Age adulte, le Diamètre de sa Couronne à l'Etat naturel, la Direction du Système radiculaire et le Diamètre de son Développement et donnant un Graphique de la Silhouette de l'Arbre ainsi que le Degré d'Adaptabilité de celui-ci à la Vie urbaine outre une Colonne d'Observations relatives aux Particularités des Essences énumérées.

121.3. LES ESPACES-LIBRES (RÉSERVES DE VERDURE, „POUMONS").

121.30. RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES ESPACES-LIBRES A LA DENSITÉ DE LA POPULATION [48]).

121.31. SQUARES [49]).

121.32. PARCS ET ESPACES-LIBRES [49]).

121.321. DESTINATION, EXIGENCES ET DISPOSITIONS.
121.321.1. Promenade.
121.321.2. Récréation et Sports.
121.321.21. Nécessitant des Espaces relativement restreints:
121.321.211. Plaines sablées ou gazonnées pour les Jeux d'Enfants.
121.321.212. Gymnases et Jeux divers.
121.321.213. Croquet greens.
121.321.214. Lawn-tennis.
121.321.215. Cricket-grounds.
121.321.216. Football.
121.321.22. Nécessitant de vastes Etendues.
121.321.221. Golf-links.
121.321.222. Hockey.
121.321.223. Polo.
121.321.224. Manèges, Hippodromes.
121.321.225. Stades.
121.321.226. Plaines de Manoeuvres.
121.321.3. Jardins botaniques et zoologiques.
121.321.4. Cimetières.
121.322. ORDONNANCE.
121.322—26. Evolution ds l'Art des Jardins.
121.322.1. Ordonnance régulière: Chemins directs, Locomotion rapide.
121.322.2. Ordonnance pittoresque (Utilisation ou Incorporation de Sites naturels).

---

[48]) Sur un PLAN *détaillé, à grande échelle en noir*, identique à celui préparé pour [41]), de la Ville actuelle et de ses environs immédiats, et portant les Courbes de niveau équidistantes ainsi que l'indication, par des dégradations de ton *sépia*, des Zones de Densité relative de la Population:
indiquer l'emplacement des Parcs et des Squares en *vert foncé;*
des autres Espaces-libres en *vert clair;*
les Espaces disponibles pour l'Extension des précédents
s'ils sont boisés: par des *hachures vert foncé;*
s'ils sont nus: par des *hachures vert clair;*
et les Propriétés privées pouvant servir à ces fins et susceptibles d'être acquises dans ce but
si elles sont boisées: par des *hachures croisées vert foncé;*
si elles ne le sont point: par des *hachures croisées vert pâle;*
tous les beaux Arbres existants par:
un *point vert* s'il croissent sur le Domaine public;
un *point brun* s'il croissent sur le Domaine privé;
tous les Eléments de Beauté naturelle ou présentant un intérêt pittoresque:
par une *teinte jaune* s'ils croissent sur le Domaine public;
par une *teinte brune* s'ils appartiennent au Domaine privé.

[49]) Analyser de nombreux exemples appuyés de PLANS, de SCHÉMAS et de VUES d'ensemble et de détail, de tous les Genres de Squares, de Parcs et de Terrains de Sport.

121.322.3. Rôle des Eaux.
121.322.4. Rôle de la Végétation.
121.322.5. Rôle des Fabriques.
121.322.51. Constructions utilitaires, décoratives et ornementales.
121.322.52. Statuaire.
121.322.521. Le Musée de Sculpture en plein air.

121.4 LES CITÉS-JARDINS.

121.41. LES QUARTIERS JARDINS ET LES „GARDEN-SUBURBS" [49 bis]).
121.411. Leurs Particularités :
121.411—21. — au point de vue géographique.
121.411—22. — au point de vue hygiénique.
121.411—23. — au point de vue économique.
121.411—26. — au point de vue esthétique.
121.412. Ordonnance.
121.412.1. Influence de l'Art des Jardins (*Exposé critique et Exposé normatif*).
121.412.2. Unité civique.
121.413. Rôle de la Végétation.
121.42. LES CITÉS-JARDINS AUTONOMES OU AUTRES [50]). Leurs particularités.
121.43. LES CITÉS OUVRIÈRES ET INDUSTRIELLES.

121.5. LES CONSTRUCTIONS CONSIDÉRÉES INDIVIDUELLEMENT ET DANS LEURS RAPPORTS MUTUELS [51]).

121.51. LES CONSTRUCTIONS ANCIENNES.
121.511. Villes mortes.
121.511.1. Ruines,
121.511.2. Fouilles.
121.512. Villes anciennes.

[49bis]) Analyser de nombreux Exemples, appuyés de Plans, de Schémas et de Vues d'ensemble et de détail, de tous les Genres de Quartiers Jardins et de „Garden-Suburbs" et de leurs Dispositions.

[50]) La Cité-Jardin autonome présentant en somme tous les caractères d'une Ville sous une forme particulière il importe d'étudier successivement tous les objets, d'explorer tous les ordres d'idées qui ressortissent au concept Ville à la lumière de ces particularités, de choisir un Exemple-type, de l'analyser complètement, de lui comparer beaucoup d'autres Cités-Jardins dans le plus grand nombre possible de Pays différents et d'en tirer des Conclusions normatives appuyées de multiples Plans, Graphiques, Diagrammes, Schémas, Tableaux-Statistiques et Vues les plus divers.

Les Plans de Base à établir pour l'étude d'une Cité-Jardin seront notamment tous ceux stipulés pour [5]) B page 202.

[51]) Choisir pour chacun des Objets considérés un Exemple-type caractéristique répondant en ses grandes lignes aux Principes fondamentaux de l'Exposé, l'analyser comparativement avec d'autres bons et mauvais exemples.

Appuyer l'Exposé de Plans, Graphiques, Schémas, Vues, extérieurs et intérieurs, ainsi que de Références bibliographiques nombreuses à tous genres d'Etudes, Livres, Monographies, Catalogues généralement quelconques relatifs à l'Objet considéré.

121.512.1. Edifices publics.
121.512.11. — Religieux :
121.512.111. Temples antiques.
121.512.112. Églises catholiques.
121.512.113. Temples protestants.
121.512.114. Synagogues.
121.512.115. Mosquées.
etc. etc.
121.512.12. — Civils :
121.512.121. Arènes, Théâtres,
121.512.122. Arcs de Triomphe, Colonnes, Portes.
121.512.123. Aqueducs, etc.
121.512.124. Hôtels de Ville.
121.512.125. Beffrois.
121.512.126. Halles.
121.512.127. Poids publics, etc.
121.512.128. Prisons, etc.
121.512.129. Portes et Murs.
121.512.2. Constructions privées.
121.512.21. — Religieuses.
121.512.211. Abbayes et Couvents.
121.512.22. — Civiles.
121.512.221. Châteaux-Forts.
121.512.222. Palais.
121,512.223. Maisons de Métiers.
121.512.224. Entrepôts privés.
121.512.225. Demeures patriciennes.
121.512.226. Demeures bourgeoises.
121.512.227. Demeures du Peuple.

121.51—251. Au point de vue historique chronologique :

LE PROBLÈME DE L'APPARITION DES STYLES.

121.51—253. Au point de vue archéologique :

LE PROBLÈME DE LA RESTAURATION

[121.51—253]1. — d'une Construction considérée en elle-même :
[121.51—253]11. Consolidation.
[121.51—253]12. Remise à neuf.
[121.51—253]13. Reconstruction.
[121.51—253]2. — d'un Ensemble de Constructions dans leurs Rapports avec leur Entourage ou avec un Edifice :
[121.51—253]21. Principe topographique.
[121.51—253]22. Principe proportionnel : Masses.
[121.51—253]23. Principe coloriste : Matériaux.
[121.51—253]231. Matériaux locaux.
[121.51—253]231.1. Réouverture de Carrières abandonnées.
121.519. Suggestions pour l'Utilisation d'Edifices dont la Destination primitive est tombée en désuétude.

121.52. LES CONSTRUCTIONS MODERNES.

CONSTRUCTION. EQUIPEMENT. DÉCORATION. AMEUBLEMENT.

121.520. GÉNÉRALITÉS.

121.520—22. Au point de vue hygiénique:
Règles générales, Procédés et Dispositifs.

[121.520—22]1. Cube d'Air.

[121.520—22]2. Éclairage naturel et Insolation.

[121.520—22]3. Ventilation.

[121.520—22]4. Installations sanitaires.

[121.520—22]41. Distribution d'Eau potable.

[121.520—22]42. W. C.

[121.520—22]43. Bains.

[121.520—22]5. Nettoyage.

[121.520—22]6. Eclairage artificiel.

121.520—24. Au point de vue technique.
Dispositions pratiques; Outillage et Matériaux.

121.520—232. Au point de vue économique:
Valeur foncière.

121.520—26. Au point de vue esthétique:

[121.520—26]1. CONSTRUCTION.

[121.520—26]11. PRINCIPE UNIQUE: Adaptation parfaite à la Destination présente et future.

[121.520—26]12. MÉTHODES:

[121.520—26]121. Méthode constructive:
Révélation à l'Extérieur des Dispositions intérieures.

[121.520—26]122. Critique de la Méthode décorative: ses Echecs.

[121.520—26]2. DÉCORATION ET AMEUBLEMENT [52]).

[121.520—26]21. LA PEINTURE MURALE.

[121.520—26]22. LES INDUSTRIES D'ART.

121.521. ÉDIFICES PUBLICS.

121.521.1. Édifices publics civils.

121.521.11. Palais royaux, de la Nation, Ministères, Palais provinciaux, etc.

121.521 12. Palais de Justice.

121.521.13. Hôtels de Ville et dépendances (Bureaux de Police. Arsenal de Pompiers, etc., etc.).

121.521.2. Outils de la Vie économique.

121.521.21. Bureaux des Postes, du Télégraphe, des Téléphones.

121.521.22. Banques.

121.521.23. Immeubles de Bureaux.

121.521.231. Skyscrapers.

121.521.24. Magasins.

121.521.241. Grands Magasins.

121.521.241.1. — privés.

121.521.241.2. — coopératifs.

---

[52]) La DÉCORATION et l'AMEUBLEMENT de chaque Edifice ou Demeure doivent être traités en particulier, immédiatement à la suite de la CONSTRUCTION qu'ils concernent.

121.521.242. Magasins de Détail nécessitant des Dispositions spéciales,
121.521.242—22. p. ex. particulièrement hygiéniques :
121.521.242.1. Boucheries.
121.521.242.2. Boulangeries.
121.521.242.3. Laiteries.
121.521.25. Hôtels, Restaurants, Tavernes.
121.521.26. Gares de Chemin de fer.
121.521.27. Usines, Chantiers et Entrepôts
121.521.271. Services publics :
121.521.271.1. Entrepôts publics.
121.521.271.2. Usines à Gaz.
121.521.271.3. — d'Electricité.
121.521.271.4. — de Force motrice.
121.521.271.5. — d'Incinération des Immondices.
121.521.271.6. — d'Epuration des Eaux résiduaires.
121.521.271.7. — de Distribution d'Eau potable.
121.521.271.71. Châteaux d'Eau.
121.521.272 Usines, Manufactures, Chantiers et Entrepôts privés en Société ou autres.
121.521.3. Édifices de Divertissement.
121.521.31. Théâtres ordinaires.
121.521.32. Music-halls.
121.521.33. Cinématographes.
121.521.34. Patinage :
121.521.341. — à Glace.
121.521.342. — à Roulettes.
121.521.35. Bowling; etc.
121.521.36. Cercles de Jeux. Kursaals, etc.
121.521.4. Édifices de Salubrité publique.
121.521.41. Hôpitaux, Cliniques, Sanatoria.
121.521.42. Hospices et Asiles.
121.521.43. Prisons.
121.521.44. Morgues.
121.521.45. Crématoires et Columbaria.
121.521.5. Édifices religieux.
121.521.51. Églises et Temples pour les différents Cultes.
121.521.52. Couvents et Abbayes.
121.521.6. Édifices d'Enseignement public, d'Etude et d'Expositions.
121.521.61. Publics.
121.521.611. Palais des Sociétés savantes.
121.521.612. Bibliothèques centrales et Dépôts d'Archives.
121.521.613. Universités et Écoles des Hautes-Études scientifiques, etc.
121.521.614. Musées scientifiques, historiques, ethnographiques, industriels, etc.
121.521.615. Académies des Beaux-Arts et des Arts décoratifs ou industriels.
121.521.616. Musées des Beaux-Arts et des Arts décoratifs ou industriels.
121.521.617. Conservatoires de Musique et de Déclamation.
121.521,618. Académies de Danse.
121.521.619. Théâtres d'Art et Salles de Concerts.
121.521.62. Écoles d'Enseignement primaire et moyen.
121.521.621. Externats.
121.521.622. Pensionnats.

121.521.63. Enseignement populaire.
121.521.64. Cercles privés.
121.521.7. Édifices hygiéniques et de Sport.
121.521.71. Gymnases.
121.521.72. Bains de Natation.
121.521.73. Clubs.
121.521.74. Stades et Hippodromes.
121.521.8. Édifices militaires.
121.521.81. Casernes.

121.522. LA DEMEURE [53]).

121.522.0. GÉNÉRALITÉS.
LA VIE FAMILIALE. Les derniers Perfectionnements domestiques.
121.522.0—22. Au point de vue hygiénique.
[121.522.0—22]1. Cube d'Air.
[121.522.0—22]2. Éclairage naturel et Insolation.
[121.522.0—22]3. Ventilation.
[121.522.0—22]4. Installations sanitaires.
[121.522.0—22]41. Distribution d'Eau potable.
[121.522.0—22]42. W. C.
[121.522.0—22]43. Bains.
[121.522.0—22]5. Chauffage.
[121.522.0—22]6. Nettoyage.
[121.522.0—22]7. Éclairage artificiel.
[121.522.0—22]8. Lessivage.
121.522.0—231. Au point de vue fonctionnel.
Cuisine et Service.
121.522.0—232. Au point de vue économique.
Valeur foncière et Matériaux.
121.522.0—24. Au point de vue technique.
Procédés de Construction.
121.522.0—26. Au point de vue esthétique.
L'UNITÉ CIVIQUE ET LA VARIÉTÉ. Le Problème des Pleins et des Vides et des Divisions rythmiques. Le Problème des Pignons.
121.522.1. Immeubles d'habitation collective (Appartements).
121.522.2. Hôtels privés.
121.522.3. Maisons bourgeoises.
121.522.4. Maisons modestes.
121.522.5. Maisons ouvrières.

121.9. CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

121.91. LES PRODROMES DU PHÉNOMÈNE D'APPARITION D'UN STYLE NOUVEAU.
121.92. SES ASPECTS TYPIQUES DANS LES DIFFÉRENTS PAYS ET LEUR INFLUENCE MUTUELLE.

---

[53]) La DÉCORATION et l'AMEUBLEMENT de chaque Edifice ou Demeure doivent être traités en particulier, immédiatement à la suite de la CONSTRUCTION qu'ils concernent.

122. L'OUTILLAGE [54]).

122.1. MATÉRIEL ROULANT.
122.11. Matériel d'Incendie.
122.12. Tramways.
122.13. Omnibus.
122.14. Autobus.
122.15. Fiacres.
122.16. Taxi-Autos.
122.17. Voitures de Métropolitains.
122.18. Voitures de Tramways suburbains.
122.19. Voitures ou Wagons de Chemin de fer.

122.2. MATÉRIEL FIXE.
122.21. Service d'Incendie.
122.211 Avertisseurs.
122.22. Tramways :
122.221. Aiguillages automatiques.
122.222. Signaux automatiques.
etc. etc.
122.23. Taxi-Autos :
122.231. Dispositifs téléphoniques aux Stationnements.
etc. etc.

122.3. MATÉRIEL NAVIGANT.
122.31. Pontons.
122.32. Bateaux-Omnibus.
122.33. Barges.
122.34. Allèges.
122.35. Chalands.
etc. etc.
122.36. Matériel d'Incendie.

122.4. MATÉRIEL ÉLÉVATOIRE.
122.41. Grues.
122.42. Élévateurs.
122.43. Élévateurs flottants
etc. etc.

---

[54]) Collection de Vues, Plans et Schémas de Types les plus variés de Matériel, de Systèmes perfectionnés et de Dispositifs en usage dans tous les Pays du Monde avec une Notice sur les Particularités de leurs Dispositions, de leur Fonctionnement ou de leur Utilisation.

Renvois à des Livres, Catalogues, Publications. Exemples, Applications nouvelles, etc.

13. LE PROBLÈME RURAL.

LE PAYS.
LA VILLE.
LE VILLAGE.

131. LE POINT DE VUE „CONSERVATIF" [55]).
131.1. LA PROTECTION DE LA NATURE.
131.11. AU POINT DE VUE SCIENTIFIQUE [56]).
131.12. AU POINT DE VUE PITTORESQUE [56]).
131.121. LA DÉGRADATION DU CARACTÈRE PAR:
131.121.1. LES HABITATIONS RURALES du Type urbain dégénéré.
131.121.2. LA VILLÉGIATURE.
131.121.21 Villas, Hôtels, Sanatoria.
131.121.22 Les „Arrangements" de la Nature.
131.121.3 LES VOIES DE COMMUNICATION.
131.121.4 LES INDUSTRIES, LES USINES, LES CARRIÈRES.
131.121.5 LA RÉCLAME.
131.122. LA PROTECTION DES SITES.
131.123. LA CONSERVATION DES ARBRES.
131.2 LA CONSERVATION DES CONSTRUCTIONS.
131.21. EDIFICES PUBLICS OU PRIVÉS offrant un Intérêt archéologique.
131.22. TYPES RÉGIONAUX D'HABITATIONS VILLAGEOISES avec leurs Dépendances et leur Entourage immédiat [57]).

---

[55]) Réunir, présenter et analyser le plus grand nombre possible d'Exemples de Conservation heureusement réalisée: VUES et PLANS.

Leur opposer des Exemples caractéristiques de Destructions regrettables: VUES et PLANS *avant* et *après*.

[56]) Sur une CARTE identique à celle préparée pour A. II, page 201 note [2]) indiquer en *teinte pleine* les „Réserves" décrétées, ainsi que, par des *hachures*, les Régions et Lieux à sauvegarder encore, s'ils appartiennent au Domaine public et par des *hachures croisées* s'ils appartiennent au Domaine privé:

au point de vue scientifique en *violet*,
au point de vue pittoresque en *vert*.

[57]) RELEVÉS, PLANS ET PHOTOGRAPHIES.

132. LE POINT DE VUE „UTILITAIRE".

132.0. LA VIE RURALE.

132.01. LES SERVICES PUBLICS.

132.011. TRANSPORT.
132.011.1. Chemins de fer. (II.1) [58]).
132.011.2. Chemins de fer vicinaux. (II.1).
132.011.3. Tramways. (II.1).
132.011.4. Services de Bateaux.

132.012. SERVICES PUBLICS LOCAUX.
132.012.1. Poste, Télégraphe, Téléphone. (II.3).
132.012.2. Éclairage. (II.4).
132.012.3. Marchés et Foires.
132.012.4. Auberges. (II.8).
132.012.5. Hygiène publique. (II.5).
132.012.6. Police rurale. (II.10).
132.012.7. Service d'Incendie. (II.9).

132.02. LA VIE SOCIALE. US ET COUTUMES.

132.021. — AU FOYER :
132.021.1. Alimentation (IV. 1).
132.021.2. Vie familiale (IV. 7).

132.022. — COLLECTIVE :
132.022.1. La Main d'oeuvre et les Machines (IV. 2).
132.022.2. Les Petites Industries à la Ferme. (IV. 3).
132.022.3. Rapports sociaux des Cultivateurs entre eux. (IV. 8).
132.022.4. Rapports sociaux des Cultivateurs avec leurs Ouvriers. (IV. 9).
132.022.5. Rapports sociaux des Cultivateurs avec les Propriétaires. (IV. 10).
132.022.6. Associations (IV. 11).

132.023. ENSEIGNEMENT (IV. 4).
132.023.1. — public.
132.023.2. — confessionnel.
132.023.3. Bibliothèques agricoles. (IV. 5).

132.024. MORALITÉ PUBLIQUE. (IV. 6).
132.024.1. Moeurs.
132.024.2. Alcoolisme.
132.024.3. Luxe.
132.024.4. Prévoyance.

132.025. BIENFAISANCE. (II. 6).
132.026. RÉCRÉATION. (II. 7).
132.026.1. Fêtes rurales et Jeux ruraux.
132.026.11. — au point de vue historique.
132.026.12. — au point de vue moderne. (III. 8).

---

[58]) Ces chiffres renvoient au PROGRAMME DU PREMIER CONGRÈS POUR L'AMÉLIORATION DE LA VIE RURALE publié par la COMMISSION NATIONALE BELGE POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA VIE RURALE, et avec lequel nous avons mis d'accord cette partie du travail.

132.027. Costume. [59]). (III. 7).
132.027.1. — au point de vue historique.
132.027.2. — au point de vue moderne.
132.027.21. — technique.
132.027.22. — d'apparat.

132.1. VOIES DE COMMUNICATION.

132.11. ROUTES.

132.110. Conditions d'Établissement.

132.110.1. Circonstances de Lieu.
132.110.11. — en Plaine.
132.110.12. — en Terrain boisé.
132.110.13. — à flanc de Côteau.
132.110.14. — à flanc de Montagne.

132.110.2. Conditions d'Utilisation:
132.110.21. Poids des Véhicules à Traction animale.
132.110.22. Vitesse et Poids des Véhicules à Traction mécanique.

132.111. Tracé.
132.111.1. Principes généraux de Direction et d'Orientation.
132.111.11. Soleil.
132.111.12. Vents.
132.111.2. Courbes.
132.111.3. Rampes.
132.111.4. Nivellements, Remblais et Déblais, Talus.

132.112. Attribution et Largeur des Voies.
132.112.1. — carossables.
132.112.2. — charretières.
132.112.3. — cyclables.
132.112.4. — Trottoirs.
132.112.5. — Accôtements.
132.112.6. — Voies ferrées.

132.113. Matériaux de Chargement et Équipement de la Route.
132.113.1. — en fonction de la Destination des Voies.
132.113.2. — en fonction de la Nature du Terrain et du Caractère physionomique et géologique du District parcouru.

132.114. Plantations.
132.114.0. Circonstances de Lieu.
132.114.01. Nature du Sol.
132.114.02. Altitude.
132.114.03. Exposition.
132.114.04. Caractères physionomiques et géobotaniques du District,

---

[59]) Dessins et Photographies.

132.114.1. Plantations d'alignement.

132.114.11. Essences végétales [60]).

132.114.111. Indigènes.
132.114.112. Ornementales.
132.114.113. Fruitières.
132.114.12. Particularités.
132.114.121. Extension du Système radiculaire.
132.114.122. Projection d'Ombre.
132.114.122.1. Aire.
132.114.122.2. Densité.
132.114.123. Résistance au Vent.
132.114.124. Hauteur, proportionnellement à la Largeur des Voies et au Recul des Cultures et des Habitations.
132.114.125. Silhouette et Harmonie avec le Paysage.
132.114.13. Élagage.
132.114.13—31. (*Exposé théorique*).
132.114.131. — dans le jeune âge.
132.114.132. — dans l'âge adulte.
132.114.13—32. (*Exposé historique*).
132.114.133. Origine.
132.114.134. Forme d'Entreprise.
132.114.134.1. Affermage.
132.114.134.2. Régie.
132.114.13—(33.34). (*Exposé critique et de Réforme*).
132.114.135. Le Problème des nuisances.
132.114.136. Moyens d'y obvier.
132.114.13—35. (*Exposé normatif*).
règles et application.

---

[60]) Tableau des Essences recommandables dans l'ordre de préférence parmi les 3 catégories: *indigènes, ornementales* et *fruitières*, en fonction :

A.	B.	C.
a) de la Nature du Sol.	a) du Système radiculaire.	a) de la Hauteur de l'Arbre par rapport à la Largeur des Voies, à la Hauteur et au Recul d'Habitations probables.
b) de l'Altitude des Lieux.	b) de la Projection d'Ombre: — Aire. — Densité.	b) de la Silhouette de l'Arbre et de son Harmonie avec le Paysage.
c) de l'Exposition.	c) de la Résistance au Vent.	c) des moindres nécessités d'Elagage.

132.114.2. ÉCRANS ET MANTEAUX DE VERDURE [61]).
132.114.21. Talus.
132.114.211. Arbres.
132;114.212. Arbustes.
132.114.213. Plantes herbacées.
132.114.214. Plantes gazonnantes et rampantes.
132.114.215. Plantes saxatiles.
132.114.22. Murs et Parapets.
132.114.221. Plantes grimpantes.
132.114.222. Plantes saxatiles et de Murailles.

132.12. COURS D'EAU.

132.121. Rives.
132 121.1. Quais.
132.121.2. Berges.
132.122. Plantations [62]).
132.122.1. Plantations d'Alignement.
132.122.2. Berges fleuries.
132.122.21. Arbustes.
132.122.22. Plantes herbacées
132.122.23. Plantes gazonnantes et rampantes.
132.122.24. Plantes aquatiques.
132.122.25. Plantes saxatiles et de Murailles.

132.13. CHEMINS DE FER.

132.131. Circonstances de Lieu.
132.131.1. En Terrain de Plaine : Remblais.
132.131.2. En Terrain accidenté :
132.131.21. — Remblais.
132.131.22. — Tranchées.
132.131.23. — Chemins de fer de Montagne.
132.132. Plantations [63]).

132.14. ACCESSOIRES DES VOIES DE COMMUNICATION.

132.141. Ponts, Viaducs, Tunnels [64]).
132.141.1. Ponts-Routes.
132.141.2. Ponts-rails.
132.141.3. Ponts-Cours d'eau.

---

[61]) Dresser une LISTE DE PLANTES à préconiser pour cet usage dans chaque District physionomique et qui soient appropriées à leur objet;
— quant à la Nature du Sol, à l'Orientation, à l'Exposition, à l'Altitude.
— quant au Caractère du Paysage, (Bois, Plaine, Rochers, etc., etc).

[62]) Dresser une LISTE DE PLANTES à préconiser pour cet usage dans chaque District physionomique et qui soient appropriées à leur objet:
— quant à la Nature du Sol, à l'Orientation. à l'Exposition, à l'Altitude;
— quant au Caractère du Paysage, (Bois, Plaine, Rochers, etc., etc.).

[63]) Dresser une LISTE DE PLANTES à préconiser pour cet usage dans chaque District physionomique et qui soient appropriées à leur objet:
— quant à la Nature du Sol, à l'Orientation, à l'Exposition, à l'Altitude;
— quant au Caractère du Paysage, (Bois, Plaine, Rochers, etc., etc.)
tout en ne prétant pas à la critique de l'Administration sous le rapport du Danger ou des Inconvénients qui pourraient en résulter.

[64]) VUES, SCHÉMAS et PLANS.

132.142. Mâts [65]).
132.142.1. Réverbères.
132.142.2. Poteaux télégraphiques.
132.142.3. Trolley.
132.142.4. Poteaux indicateurs.

132.2. AGGLOMÉRATIONS ET CONSTRUCTIONS RURALES.

132 21. AGGLOMÉRATIONS.

132.211. GROUPEMENTS CARACTÉRISTIQUES [66]).

132.211.1. Types spontanés (irréguliers).
132.211.2. Types réguliers.
132.211.9 Mesures conservatoires.
132.211.91. Le Respect du Noyau des Villages.
132.211.92. Suggestions pour l'Utilisation d'Edifices présentant un Intérêt archéologique.

132.212. LES PLACES PUBLIQUES.

132.212.1. — pour les Marchés et les Foires [67]).
132.212.2. — pour les Jeux populaires [68]).
132.212.3 Abreuvoirs.

132.22. LES CONSTRUCTIONS.

132.221. LES ÉDIFICES PUBLICS.

132.221.1. Maison communale.
132.221.2. Églises.
132.221.3. Écoles.
132.221.4. L'Entourage des Bâtiments publics [69]).

132.222. L'HABITATION VILLAGEOISE.

132.222.1. — PHYSIONOMIQUE.
132.222.11. Traditions constructives [70]).
132.222.12. Matériaux locaux.
132.222.13. Tentatives faites en divers Pays pour résoudre ce Problème esthétique
132.222.131. „Heemschut" aux Pays-Bas.
132.222.132 Les „Bauberatungsstellen" en Allemagne.
(*Analyse — Critique — Suggestions*).
132.222.2. LES DEMEURES ET LES JARDINS.
132.222.21. La Maison villageoise.
132.222.211. — du petit Cultivateur.
132.222.212. — de l'Ouvrier agricole.
132.222.213. — de l'Ouvrier à domicile.
132.222.22. La Boutique.
132.222.23. L'Auberge.
132.222.24. La Maison bourgeoise modeste.

---

[65]) VUES.
[66]) Montrer des Exemples caractéristiques : PLANS et VUES.
[67]) PLANS et VUES.
[68]) SCHÉMAS, etc.
[69]) LISTES DE PLANTES appropriées à leur objet en fonction du Caractère physionomique du District considéré.
[70]) Types locaux, anciens caractéristiques et modernes comparatifs en diverses Régions et Pays. VUES et PLANS.

132.222.25. La Maison bourgeoise cossue.
132.222.26. La Gentilhommière.
132.222.27. Le Château.
132.222.28. Le Jardin sous le rapport :
132.222.281. — des Dispositions utilitaires ;
132.222.282. — des Nécessités ménagères ;
132.222.283. — des Cultures alimentaires.
132.222.284. — des Embellissements et de l'Ornementation [69]).
132.222.285. — des Dispositions spéciales au point de vue professionnel des Occupants.

132.23. L'AMEUBLEMENT [71]).

132.3. LES SIÈGES D'EXPLOITATION.

132.31. — AGRICOLES ET D'ELEVAGE.
132.312. La Ferme [67]).
132.313. Moulins [67]).
132.314. Laiteries.
132.32. — FORESTIERS.
132.33. — DE CARRIÈRES.
132.331. Plantation des Déchets de Carrières [69]).
132.34. — INDUSTRIELS [72]).
132.341. Usines [72]).
132.341.1. Plantation des Terrils [69]).
132.342. MAISONS OUVRIÈRES ET JARDINS [69]) [72]).
132.343. CITÉS OUVRIÈRES ET JARDINS [69]) [72]).
132.343.1 Oeuvres Sociales dans les Cités ouvrières.

132.35. GARES DE CHEMIN DE FER.

132.351. Constructions et Dépendances.
132.352. Gares fleuries.
132.352.1. Dispositions.
132.352.2. Plantations. [69]).

132.4. L'OUTILLAGE RURAL [73]).

132.41. MATÉRIEL ROULANT OU NAVIGANT.

132.411. Matériel d'Incendie.
132.412. LES VÉHICULES ET LES BATEAUX [74]).
132.412—(25—253). — au point de vue historique et archéologique.
132.412—(24). — au point de vue technique.

132.42. MATÉRIEL AGRICOLE.

132.43. MATÉRIEL FIXE.

---

[71]) La DÉCORATION et l'AMEUBLEMENT de chaque Edifice ou Demeure doivent être traités en particulier, immédiatement à la suite de la CONSTRUCTION qu'ils concernent.

[72]) VUES et PLANS: Types caractéristiques comparatifs en divers Pays par Catégories et Espèces.

[73]) Collection de VUES, PLANS et SCHÉMAS de Types les plus variés de Matériel, de Systèmes perfectionnés et de Dispositifs en usage dans tous les Pays du Monde avec une NOTICE sur les *Particularités* de leurs Dispositions, de leur Fonctionnement ou de leur Utilisation.

Renvois à des LIVRES, CATALOGUES, PUBLICATIONS, Exemples, Applications nouvelles, etc.

[74]) DESSINS, PLANS et PHOTOGRAPHIES.

27. L'ASPECT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF DU PROBLÈME.

[11—27] ÉTAT.

[11—27]1. FORMES DE GOUVERNEMENT ET LOIS CONSTITUTIONNELLES.

[11—27]11. Droit électoral législatif.

[11—27]12. Régime foncier.

[11—27]121. — civil.
[11—27]122. — administratif.

[11—27]13. Lois sociales.

[11—27]131. Réglementation du Travail, de la Sécurité et de l'Hygiène.
[11—27]132. Instruction publique.

[12—27]. VILLES ET COMMUNES.

[12—27]0. LOIS COMMUNALES.

[12—27]01. Relations de l'Etat envers la Commune.

[12—27]02. Relations de la Commune envers le Citoyen.

[12—27]021. Droit électoral communal.

[12—27]1. ERECTION ET DÉLIMITATION DE COMMUNES.

[12—27]11. Procédure d'Annexion de Territoires.

[12—27]12. Constitution de Communes nouvelles.

[12—27]121. Cités-Jardins autonomes.

[12—27]2. LOIS GÉNÉRALES D'URBANISATION (« TOWN-PLANNING »).

[12—27]21. Expropriation pour cause d'Utilité publique.

[12—27]211. Expropriation simple.
[12—27]212. Expropriation par Zones.

[12—27]3. VOIRIE.

[12—27]31. Grande Voirie ou Voirie de l'État et de la Province.

[12—27]32. Petite Voirie ou Voirie urbaine.

[12—27]33. Plans généraux d'Alignements.
[12—27]331. Plans communaux.
[12—27]332. Plans dus à l'Initiative privée.

[12—27]4. POUVOIR LÉGAL DE RÉPARTITION DIFFÉRENTIELLE DES TERRITOIRES :

[12—27]41. ZONES de Terrains à bâtir (Aggglomérations), Terrains industriels et Terrains cultivables.

[12—27]42. QUARTIERS.

[12—27]5. RÈGLEMENTS DE POLICE SUR LA VOIRIE, LE LOTISSEMENT ET LES CONSTRUCTIONS.

[12—27]51. — AU POINT DE VUE FONCTIONNEL ET DE LA SÉCURITÉ.

[12—27]511. Rampes.
[12—27]512. Courbes et Angles.
[12—27]513. Largeurs.
[12—27]514. Police du Roulage.
[12—27]515. Moyens de Transport en commun : Concessions.
[12—27]516. Revêtement (Matériaux).
[12—27]517. Sous-sol : Canalisations diverses et Souterrains.

[12—27]52. AU POINT DE VUE DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ.

[12—27]521. Largeur des Voies et Hauteur des Constructions.
[12—27]522. Zones de Recul « non aedificandi ».
(12—27)523. Blocs construits.
[12—27]524. Sous-sol.
(12—27]524.1 Distribution d'Eau potable.
[12—27]524.2 Egouts et Epuration des Eaux-vannes.
[12—27]525. Revêtements (Matériaux).
[12—27]525.1 Nettoyage.
[12—27]526. Espaces-libres et Plantations : Proportionnalité.
[12—27]527. Habitations et Jardins.
[12—27]527.1 Proportionnalité des Surfaces-libres et bâties.
[12—27]527.11 Maisons bourgeoises.
[12—27]527.12 Maisons ouvrières.
[12—27]527.13 Parcs intérieurs, Jardins communs, etc.
[12—27]528. Edifices publics.
[12—27]528.1 Etablissements publics ; Hôtels, etc.
[12—27]528.2 Salles de Spectacle. Bains, etc.
[12—27]529. Etablissements privés :
[12—27]529.1 Magasins.
[12—27]529.2 Bureaux.
[12—27]529.3 Ateliers.
[12—27]529.4 Usines.

[12—27]53. AU POINT DE VUE DE L'ESTHÉTIQUE (SERVITUDES).

[12—27]531. Protection des Monuments.
[12—27]531.1 Edifices.
[12—27]531.2 Ensembles civiques.
[12—27]531.3 Sites urbains physionomiques.
[12—27]532. Régularité des Constructions.
[12—27]532.1 Blocs unitaires.
[12—27]532.2 Façades et Matériaux.

[12—27]6. ADMINISTRATION.

[12—27]61. SERVICES PUBLICS.

[12—27]611. ENREGISTREMENT.

[12—27]611.1 Etat civil.
[12—27]611.2 Cadastre.

[12—27]612. SÉCURITÉ ET HYGIÈNE.

[12—27]612.1 Police.
[12—27]612.2. Incendie.
[12—27]612.3 Evacuation et Destruction des Immondices.
[12—27]612.31 Incinération.
[12—27]612.32 Epuration des Eaux-vannes.
[12—27]612.4 Contrôle des Aliments.
[12—27]612.41 Abattoirs.
[12—27]612.42 Marchés.
[12—27]612.5 Inspection sanitaire et Désinfection. Lutte contre les Maladies.
[12—27]612.51 Tuberculose.
[12—27]612.52 Alcoolisme.
[12—27]612.53 Contrôle de la Prostitution.
[12—27]612.6 Inhumation.
[12—27]612.7 Crémation.

[12—27613 EXPLOITATIONS ET SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

[12—27]613.0 Régime financier.
[12—27]613.01 Concessions et Affermages.
[12—27]613.02 Régies.

[12—27]613.1 EXPLOITATIONS :

[12—27]613.11 TRANSPORTS EN COMMUN ET SERVICES DE RELATION.

[12—27]613.111 Tramways. Omnibus. Autobus.
[12—27]613.112 Métropolitains.
[12—27]613.113 Chemins de fer.
[12—27]613.114 Bateaux.
[12—27]613.115 Téléphones.

[12—27]613.2 DISTRIBUTIONS.

[12—27]613.21 Eau potable.
[12—27]613.22 Eclairage.
[12—27]613.221 Gaz.
[12—27]613.222 Electricité.

[12—27]613.3 PARTICIPATION À DES OEUVRES D'UTILITÉ PUBLIQUE OU D'INTÉRÊT SOCIAL.

[12—27]613.31 Terrains de Jeu, de Sport, de Promenade (Parcs et Espaces-libres).
[12—27]613.32 Construction.
[12—27]613.321 Entreprises et Travaux d'Utilité publique.
[12—27]613.322 Crédit.
[12—27]613.33 Caisses d'Epargne et d'Assurance.
[12—27]613.34 Marché du Travail.
[12—27]613.341 Contrôle.
[12—27]613.342 Bourses du Travail.

[12—27]613.343 Chômage.
[12—27]613.344 Travail de la Femme.
[12—27]613.35 Assistance publique.
[12—27]613.351 Enfance.
[12—27]613.351.1 Maternité et Services d'Accouchement.
[12—27]613.351.2 Crèches et Garderies.
[12—27]613.351.3 Cantines.
[12—27]613.351.4 Colonies.
[12—27]613.351.5 Orphelinats et Instituts pour Enfants Trouvés.
[12—27]613.351.6 Protection de l'Enfance.
[12—27]613.352 Maladies.
[12—27]613.352.1 Hôpitaux, Cliniques, Sanatoria.
[12—27]613.353 Infirmes, Vieillards.
[12—27]613.353.1 Hospices et Asiles.
[12—27]613.354 Régénération des Filles perdues.
[12—27]613.355 Régénération des Criminels.
[12—27]613.356 Protection des Animaux.

[12—27]613.36 INSTRUCTION ET EDUCATION PUBLIQUE.

[12—27]613.361 Ecoles.
[12—27]613.361.1 Jardins d'Enfants.
[12—27]613.361.2 Ecoles primaires.
[12—27]613.361.3 Ecoles moyennes.
[12—27]613.361.4 Ecoles professionnelles.
[12—27]613.361.5 Ecoles d'Adultes.
[12—27]613.361.6 Oeuvres post-scolaires.
[12—27]613.361.7 Ecoles spéciales.
[12—27]613.361.71 Pour Enfants arriérés et anormaux.
[12—27]613.361.8 Ecoles de Hautes-Etudes et des Beaux-Arts.
[12—27]613.361.81 Universités.
[12—27]613.361.82 Hautes-Etudes techniques (Ecoles Industrielles) Académies.
[12—27]613.361.83 Conservatoires et Ecoles de Musique.
[12—27]613.362 Théâtres, Salles de Concert et de Spectacle.
[12—27]613.362.0 Régime.
[12—27]613.362.01 Régie.
[12—27]613.362.02 Subvention.

[12—27]62. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE.

[12—27]621. Politique foncière communale.
[12—27]622. Mouvement de la Propriété.
[12—27]623. Impôts et Taxes.
[12—27]624. Emprunt et Dette.
[12—27]625. Exploitations.

[12—27]63. DROITS DES SALARIÉS.

[12—27]64. MÉTHODES D'ADMINISTRATION.

[12—27]69. INSPECTION DE L'ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT CIVIQUE. (« *CIVIC DEVELOPMENT SURVEY* »).

[13—27]. CAMPAGNE.

[13—27]1. RÉPARTITION DIFFÉRENTIELLE DES TERRITOIRES: AGGLOMÉRATIONS ET CAMPAGNE.

[13—27]2. SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE NÉCESSITÉ GÉNÉRALE.

[13—27]21. SERVITUDES MILITAIRES.

[13—27]22. VOIRIE DE L'ÉTAT ET DES PROVINCES.

[13—27]221. Grande Voirie.
[13—27]222. Voies navigables.
[13—27]223. Chemins de fer.
[13—27]224. Voirie vicinale.
[13—27]225. Péages et Octrois.

[13—27]23. SERVITUDES FORESTIÈRES (Régime d'Exploitation des Bois).

[13—27]24. CONCESSIONS MINIÈRES ET DE CARRIÈRES.

[13—27]25. CHASSE ET PÊCHE.

[13—27]26. PROTECTION DES SITES.

[13—27]261. Réserves.
[13—27]262. Plantations.
[13—27]262.1 Routes.
[13—27]262.2 Chemins de fer.
[13—27]262.3 Voies navigables.
[13—27]262.4 Déchets de Carrières et d'Industries.
[13—27]263. Réclame.

[13—27]27. HYGIÈNE DE L'HOMME ET DES ANIMAUX.

[13—27]271. Condition des Habitants.
[13—27]271.1 Hygiène de l'Habitation.
[13—27]271.2 Métiers, Industries et Traitement des Produits à domicile.
[13—27]271.3 Bains publics.
[13—27]272. Logement des Animaux.
[13—27]272.1 Abreuvoirs.

[13—27]28. US ET COUTUMES.

ANNEXE À LA TABLE ANALYTIQUE.

INSTRUCTIONS POUR L'USAGE DE LA TABLE ANALYTIQUE.

PRÉPARATION DES DOCUMENTS ET CONTRIBUTIONS FRAGMENTAIRES RELATIFS AUX OBJETS ÉNUMÉRÉS DANS LA TABLE ANALYTIQUE. NATURE DE CES CONTRIBUTIONS.

Pour chacun des Objets énumérés dans la Table analytique on demande aux Collaborateurs trois ordres de Contributions, suivant les circonstances :

1° L'Exposé et la Critique de CAS INTÉRESSANTS DANS LEUR PROPRE PAYS pour tous les Ordres d'Idées mentionnés, avec le plus de Documents graphiques possible à l'appui.

La Table n'est nullement limitative et des Sujets jugés intéressants qui n'y seraient point mentionnés peuvent être librement abordés.

2° Des RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES étendus sur les Sujets traités.

3° L'exposé d'IDÉES PERSONNELLES, le cas échéant.

MÉTHODES DE TRAVAIL.

Elles sont au nombre de trois.

PREMIÈRE MÉTHODE.

ENREGISTREMENT SUR FICHES D'OBSERVATIONS PERSONNELLES.

FICHES. Papier du Format : $27\frac{1}{2} \times 21\frac{1}{2}$ cM. ou s'il suffit : $12\frac{1}{2} \times 7\frac{1}{2}$ cM. (Formats de l'Institut International de Bibliographie-Bruxelles).

Chacune de ces Fiches (revêtue du Paraphe de l'Auteur) fournira, soit dans sa forme originale, soit rédigée en concordance avec d'autres Renseignements, la matière d'un DOCUMENT rangé dans la Classification de la Table.

EXEMPLES (Suivant l'Ordre de la Table) :

Indice.

Dans le domaine de la VOIRIE : 121. 2
les ACCESSOIRES : 121. 23
sur les PONTS : 121. 231

[FICHE. Grand Format $27\frac{1}{2} \times 21\frac{1}{2}$ cM.]

< 21½ cM. (±) >

^ 27½ cM. (±) v

121.232. 12—121. 231. 133. TROLLEY SUR LES PONTS-LEVIS.

A AMSTERDAM les Câbles du Trolley sont établis en solution de continuité au-dessus des Ponts-levis. Les Voitures motrices, pourvues de la Raquette à frottement au lieu de la Flêche à roulette franchissent par la vitesse acquise la solution de continuité dans le câble de prise de courant.

(*Joindre autant de Photographies, Croquis, Schémas, etc., que possible.*)

(*Parapher* : v. d. Sw.)

Indice.

Pour les ACCESSOIRES : 121. 23
dans les RUES : 121. 232

121. 232. 31. CABINES D'AIGUILLAGE-TRAMWAYS.

Cabine d'Aiguillage à Distance, en béton armé, devant la Gare centrale à AMSTERDAM.

(*Photographies, Plans, etc. Description, utilisation. Critiques.*)

Indice.

*Dans l'*OUTILLAGE : 122.
le MATÉRIEL FIXE : 122. 2
des TRAMWAYS : 122. 22

122. 221. AIGUILLAGES AUTOMATIQUES.

Tramways électriques communaux d'AMSTERDAM.

Aiguillage automatique à Distance commandé de la Voiture même.

(*Description du Dispositif. Plans. Indications techniques sur l'Invention. Renseignements divers sur l'Inventeur, le dépot du Brevet, les Monopoles éventuels de construction, etc., etc., en un mot la mention de tout ce qui peut être utile pour guider les études et les recherches de celui qui voudrait apporter les derniers perfectionnements à une installation de Tramways*).

Indice
Le MATÉRIEL ROULANT : 122. 1
des TRAMWAYS : 122. 12

[FICHE. Petit Format : $12\frac{1}{2} \times 7\frac{1}{2}$ cM.]

< 12½ cM. >

7½ cM.

122. 12 LES TRAMWAYS.

Utilisation. Instructions aux Voyageurs pour éviter les accidents à la descente en cas de brusque et prématurée remise en mouvement de la Voiture :

ROTTERDAM. Tramways électriques.

Inscription à hauteur des yeux sur la Vitre de Plate-forme, Extérieur du compartiment, côté de la Descente :

UITSTAPPEN
met linker hand
aan linksche
handgreep
ziende naar
voren.

Indice.
Dans le PROBLÈME RURAL : 13.
pour les VOIES DE COMMUNICATION : 132. 1
les ACCESSOIRES : 132. 14

132. 142. 3. — TROLLEY A TRAVERS LA CAMPAGNE.

Chemin de fer électrique ROTTERDAM (Hofplein)—SCHEVENINGEN.

Supports du Trolley dans la Campagne.

Légèreté; Simplicité. (*Joindre des Photographies et Dessins. Indiquer des Moyens de les dissimuler davantage encore dans le Paysage*).

Indice

GARES DE CHEMIN DE FER: 132. 35.

En Belgique toutes les nouvelles lignes de chemin de fer de grande communication (dédoublement de lignes existantes pour l'allègement du trafic) ont été conçues en vue de l'électrification du réseau. Le Problème de l'Adaptation des Constructions et Dépendances de la Voie au Caractère des Districts physionomiques parcourus est d'importance capitale.

A titre d'Exemple et de Comparaison :

132. 351. CONSTRUCTIONS ET DÉPENDANCES.

1. Chemin de fer électrique ROTTERDAM—SCHEVENINGEN.

Types et Dispositions diverses des Bâtiments de Haltes. Par exemple Waaldorpsche weg (entre Scheveningen et La Haye) et autres analogues.

Joindre des Photographies, des Plans en couleurs, etc.)

2. Raccordement du Chemin de fer de la Haarlemmermeer à la ligne Amsterdam—Utrecht: autres Types de Constructions.

(*Photographies, Plans, etc.*)

DEUXIÈME MÉTHODE.

LES RECENSEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

FICHES des mêmes Formats.

Dresser la BIBLIOGRAPHIE des Travaux existants à votre connaissance sous la forme de Livres et de Brochures, d'Etudes dans les Publications périodiques ou les Journaux, ainsi que de Catalogues:

1°/ traitant en particulier certains Sujets mentionnés dans la Table:

2°/ dans lesquels se trouvent des Renseignements épars sur ces Sujets (Indiquer précisément l'Endroit).

Donner soit un COURT RÉSUMÉ, soit une ANALYSE APPROFONDIE sur FICHES de ces Travaux, pour ce qui concerne la question traitée, et ajouter toutes les RÉFLEXIONS PERSONNELLES complémentaires.

Dresser la LISTE DES SOURCES dans l'ordre de la plus générale aux plus spécialisées. Indiquer les DÉPÔTS ACCESSIBLES où ces sources peuvent être consultées.

TROISIÈME MÉTHODE.

LES EXPOSÉS GÉNÉRAUX.

(Voyez les MODÈLES D'EXPOSÉS pages 183 à 185 et 186 à 188).

La Belgique a surtout besoin D'EXEMPLES CRITIQUES COMPARATIFS POSITIFS AUSSI BIEN QUE NÉGATIFS (CONTRE-EXEMPLES) pour en déduire une INSTRUCTION et **non** pas présentés comme Modèles à imiter.

Par conséquent les Conclusions générales normatives doivent plutôt suivre que précéder l'Enoncé et la Critique des Exemples. Elles doivent en être comme la Leçon qu'on en déduit. Il importe donc de rassembler avant tout, pour chaque Objet de la Table, le plus grand nombre possible d'Exemples et de Contre-Exemples, choisis en premier lieu, pour éviter les doubles emplois, dans le Pays même auquel le Collaborateur appartient.

Indice.

Soit par EXEMPLE, au point de vue des PAYS-BAS
dans le domaine de la VOIRIE : 121. 21.
les DISPOSITIONS GÉNÉRALES
PRIMAIRES : 121. 210.
RADIALES : 121. 210.1.
et CONCENTRIQUES : 121. 210.2.

Sur un *Plan* de la Ville de LA HAYE indiquer toutes les Solutions de Continuité de la Voirie principale : grandioses avenues qui ne viennent de nulle part et ne conduisent à rien, etc.

Sur un autre *Plan*, à publier en regard, montrer l'Illogisme du Tracé des Lignes de Tramways, qui en est la conséquence.

Comparativement :

Sur un *Plan* de la Ville D'AMSTERDAM montrer la logique systématique du Tracé de la Voirie (*par un Schéma linéaire*), et celle, qui en résulte, du parcours des Lignes de Tramways. Montrer pourtant les Points d'Engorgement, etc.

AUTRE EXEMPLE dans le domaine des TRAMWAYS :

Faire une étude comparative, en se basant d'abord sur des Exemples nationaux, entre le Rendement et les Avantages au profit du Public des Voitures de Tramway à deux essieux ordinaires

et des Voitures de grande Capacité à boggies dont certains Types sont en usage aux Tramways de La Haye et au Tramway à marche rapide d'Amsterdam à Haarlem—Zandvoort. Exposer les Répercussions sur le Rayon des Courbes et la Largeur utile des Rues aux Carrefours.

N.B. Pour éviter des travaux inutiles, rassembler d'abord les Matériaux ; ne rédiger que sommairement, à grands traits, sauf les idées tout a fait personnelles a l'auteur et qu'il serait utile de voir consigner comme telles ; préparer le plus grand nombre possible de Documents graphiques ; mentionner le plus grand nombre possible de Références bibliographiques.

Telles sont les Bases d'Organisation générale de l'Oeuvre de Coopération permettant la Division du Travail entre un nombre très étendu de Collaborateurs ainsi que l'Apport spontané de Contributions volontaires illimitées immédiatement utilisables par les Rédacteurs de l'Encyclopédie.

TABLE SYNTHÉTIQUE DES MATIÈRES.

MONOGRAPHIES.

Pourtant, afin d'assurer que dans chaque Pays coopérateur l'Ensemble ou tout au moins les Parties absolument essentielles de la Matière soient traités d'une manière synthétique, il a paru utile de grouper méthodiquement sous les RUBRIQUES DE SPÉCIALITÉS — déjà énumérées sub littéra A à P page 178 et 179 — les Principales Questions qu'il importe de voir exposer par des Collaborateurs techniciens spécialistes choisis parmi les Autorités scientifiques et artistiques éminentes dans chaque Pays coopérateur.

PROCÉDURE D'ORGANISATION.

La Procédure d'Organisation sera la suivante :

Le Conseil de chaque Comité national (*en Belgique* : la Commission spéciale de l'Union des Villes et Communes belges ; — *aux Pays-Bas* : le Comité Néerlando-Belge d'Art Civique [C. N. B. A. C.] ; — *en Angleterre* le Comité Anglo-Belge : Belgium Town Planning Committee ; etc., etc.) désigne pour chaque Rubrique un Collaborateur spécialiste de premier rang, lequel, outre la Rédaction des Questions qu'il se réserve de traiter lui-même, assumera le soin de choisir autant de Collaborateurs secondaires qu'il le jugera utile pour traiter les Questions complémentaires.

Le Libellé qui va suivre de chaque Question proposée doit être considéré comme LE TITRE d'autant de MONOGRAPHIES UNITAIRES formant chacune un tout en soi et constituant un EXPOSÉ SYNTHÉTIQUE DU SUJET AU POINT DE VUE NATIONAL dans chaque Pays.

Conformément aux Méthodes organiques de la Documentation internationale chacune de ces MONOGRAPHIES constituera *un* Document sur la Question traitée, auquel viendront s'adjoindre autant de Documents de même nature ou autres (Fiches, Documents graphiques, etc.), publiés au même format, que l'extension de la Question le comportera.

Ainsi, en principe pour chaque Question déjà, la Contribution

de tous les Pays à une Question déterminée sous la forme condensée d'*une* Monographie sur cette Question par Pays coopérateur constituera par sa réunion la Contribution universelle relative à cette Question.

Grâce à ce système toutes les Contributions complémentaires, fragmentaires, personnelles, graphiques, ou autres imaginables, et sous forme encore une fois de Notices, ou bien de simples Fiches s'il y a lieu, pourront à tout jamais s'intercaler à leur place par suite de l'emploi de la Classification décimale [1]).

De cette manière, tout en conservant indissolublement à l'esprit la NOTION PERMANENTE DE L'ORDRE HIÉRARCHIQUE DE CLASSEMENT DE L'ENCYCLOPÉDIE, qui est celui de l'apparition au plan de la Conscience du Traceur de Villes des différents Concepts élémentaires de l'Entité-Ville et de la Relation entre les divers Complexes organiques de la Cité, il sera toujours possible à chacun de constituer, pour la meilleure adaptation à des travaux personnels, un Outil de travail perfectionné, et perpétuellement extensible, sous toutes les formes désirables et réunissant par exemple :

— soit toute la Documentation universelle relative à un même Objet;
— soit la Matière totale d'une Branche d'Etude : l'Hygiène, la Technique, ou toute autre ;
— soit la Contribution d'un seul Pays à l'Ensemble des Etudes ;
— soit la Contribution internationale à l'Ensemble ou à des Parties de la Matière,

Ainsi par la triple Méthode des FICHES D'OBSERVATIONS PERSONNELLES (Voyez pages 234 à 237), d'ANALYSE ET DE RECENSEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES (page 237) et des EXPOSÉS, (pages 238 et 239) :

d'une part, est rendue possible la Division la plus extrême de la Coopération civique, ramifiée à l'infini à travers le champ d'investigation le plus étendu, véritable drainage des Idées et des Observations organisant la Collaboration de chacun à l'Oeuvre de tous;

---

[1]) Quels que soient les avantages de la Classification décimale et combien il est désirable que son emploi soit généralisé il est à remarquer que l'Indexation décimale figurant à la Table des Matières est destinée avant tout à faciliter le Classement documentaire aux divers Sièges de Coopération suivant un Système classificateur unique ainsi que de permettre la constitution parallèle et simultanée de la Maquette de l'Encyclopédie et d'assurer sa Publication sous une forme perpétuellement extensible. — Mais il n'est nullement indispensable aux Collaborateurs écrivains de se familiariser avec ce système s'il leur paraît au premier abord présenter quelque difficulté. Les Monographies seront considérées aussi bien que les Fiches d'Observations personnelles ou d'Analyse Bibliographique comme constituant **un** Document individuel et recevront l'Indice de Classement, correspondant à la Question traitée, par les soins des Rédacteurs de l'Encyclopédie.

d'autre part la Rédaction des MONOGRAPHIES UNITAIRES condense l'Opinion des Spécialistes internationaux qui font autorité dans leur propre Pays.

Lorsque par la vertu de ces Méthodes d'Elaboration les Matériaux seront mis en présence et confrontés dans l'ENCYCLOPÉDIE :

d'un côté le TABLEAU DES DONNÉES LOCALES du Pays considéré, le FAISCEAU DES CONTINGENCES de toute nature ;

d'un autre côté, la SOMME DES IDÉES professées par les Spécialistes autorisés et par les Auteurs de tous Pays, les RÉDACTEURS DE L'ENCYCLOPÉDIE par le moyen d'un COMMENTAIRE PERPÉTUEL constituant LE LIEN entre les différentes Contributions de l'ENCYCLOPÉDIE sauront dégager les PRINCIPES GÉNÉRAUX UNIVERSELS et mettre en évidence les CARACTÉRISTIQUES essentielles de l'Aspect qu'ils devront revêtir pour répondre aux CONTINGENCES et au TEMPÉRAMENT NATIONAUX.

Voilà pour le POINT DE VUE DOCUMENTAIRE.

Quant à l'OEUVRE DE CONSTRUCTION OU DE RECONSTRUCTION proprement dite, il importe formellement qu'elle soit précédée d'ETUDES PRÉALABLES DE « CIVIC DEVELOPMENT SURVEY », de l'établissement de l'ETAT DU DÉVELOPPEMENT CIVIQUE DU PAYS ET DES CITÉS, pour servir de base scientifique et réaliste à l'étude de tout Projet d'Aménagement ou d'Organisation dans le domaine civique.

Travaillant sur cette Base et disposant, à titre documentaire et consultatif, des Eléments d'investigation rassemblés dans l'ENCYCLOPÉDIE, véritable Procès-verbal de la Confrontation des Contingences nationales *d'une part*, avec l'Exposé des solutions apportées, dans les Pays étrangers (sous des formes extérieures nationales adéquates à l'Esprit, à la Nature et au Tempérament de ces Nations), aux Problèmes posés par les Grandes Lois fonctionnelles universelles de la Vie urbaine et civique en général, *d'autre part*, — les esprits compétents ne peuvent qu'être conduits fatalement à trouver, en connaissance de cause, les Solutions concrètes à apporter, sous le Vêtement national et régional caractéristique, aux Problèmes posés.

TABLE SYNTHÉTIQUE.

Monsieur

traitera les Questions No.

et assumera comme Collaborateurs :

Messieurs	pour les Questions No.

A. LE PAYS EN GÉNÉRAL.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant :

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit des Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature : Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

1. *Exposer* la Division de votre Pays en DISTRICTS PHYSIONOMIQUES (III et subdivisions), l'Aspect primitif et les transformations du CARACTÈRE de ces Districts sous l'influence de :

la Géographie physique en général,
la Géologie,
la Météorologie,

l'Hydrographie,
l'Orographie,
la Géobotanique;
l'Agriculture, la Sylviculture et l'Exploitation forestière;
l'Exploitation des Carrières et des Mines;
l'Industrie;
le Commerce (Voies de Communication: création et organisation des Routes, Voies navigables et Chemins de fer);
la Répartition ethnographique et l'Histoire politique.

Mettre en évidence les Relations entre tous ces Facteurs et la localisation des Villes et des Villages.

N.B. Faire d'abord un Exposé général de ces divers éléments pour l'ensemble du Pays.

Reprendre ensuite la question plus en détail et dans le même ordre POUR CHACUN DES DISTRICTS PHYSIONOMIQUES *pour aboutir à mettre en évidence :*

le Groupement interne caractéristique et la Physionomie particulière des Villages, le Type caractéristique d'Agrégation des Villes.

2. *Dresser* pour votre Pays LE RÉPERTOIRE (12—2 et subdivisions)

1°. des Villes

2°. des Villages ou Circonscriptions villageoises intéressants, en indiquant le Caractère dominant qui détermine leur classement dans l'une ou dans plusieurs des catégories suivantes :

(Localités ou) Villes-port — fluvial
— maritime
(Cités ou) Villes-industrielles — minières
— manufacturières
— usinières
Villes-capitales
(Cités ou) Villes-résidentielles — balnéaires ou de villégiature
— maritimes
— de montagne et autres.
— de cure
— dépendant de cités insalubres
— « Garden Suburbs » et « Garden-Cities ».

DOCUMENTS GRAPHIQUES.

Signaler (et si possible mettre à la disposition du C. N. B. A. C. ou de l'UNION INTERNATIONALE DES VILLES) :

A. pour l'ensemble du Pays.

Les meilleures Cartes existantes

— à échelle maniable (géographiques)

— à grande échelle (topographiques détaillées, militaires, etc.) :

a. de Géographie physique et de Géologie;

b. hydrographiques, montrant :

1. le Cours naturel des Rivières,
2. les Transformations hydrographiques naturelles au cours des âges.
3. les t avaux de Régularisation du Régime hydrographique ;

c. montrant le développement de l'Agriculture et la distribution des Zones agricoles;

d. indiquant la répartition des Districts industriels;

e. les Voies de Communication et les Moyens de Transport.

f. les Divisions politiques et administratives.

g. un Atlas historique détaillé.

B. pour les Cités caractéristiques (dans la mesure du possible) :

a. un Plan d'ensemble détaillé, complet, très exact, officiel de préférence, à échelle maniable et, autant que possible portant les Courbes de niveaux équidistantes pour figurer le relief du sol ;

b. la série chronologique des Plans anciens de la Cité ou tout au moins un Plan montrant les Accroissements successifs de la Cité jusqu'à nos jours ;

c. un Plan montrant la Densité de la Population par Zones et Quartiers ;

d. un Plan montrant les différents Services de Transport urbains et suburbains.

Annexer ou au moins *signaler* : un Annuaire officiel administratif;
un Guide descriptif de la Cité ;
un Horaire des Services de Transport urbains et suburbains ;
les Monographies et Statistiques de toute nature relatives à la Cité.

REMARQUE : l'UNION INTERNATIONALE DES VILLES, en s'adressant directement aux Cités du Monde entier, s'efforcera de centraliser les Matériaux documentaires les plus complets sur chacune d'elles.

Monsieur .....

traitera les Questions No. .....

et assumera comme Collaborateurs:

Messieurs	pour les Questions No.

B. L'ARCHÉOLOGIE ET L'HISTOIRE.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant:

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'Indication précise de l'endroit des Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature: Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

AU POINT DE VUE NATIONAL:

3. En se basant sur la Répartition ethnographique et linguistique *faire un exposé historique* de la Résultante archéologique (EDIFICES) (111—252) entre ces caractères de Races et de Langues d'une part et les Grands Courants esthétiques (diffusion des STYLES) d'autre part.

AU POINT DE VUE RÉGIONAL:

4. En se basant sur la division du Pays en Districts physionomiques et sur l'examen approfondi des Types caractéristiques

de Groupement interne des Villages ou d'Agrégation des Villes propres à chacun de ces districts,
étudier les STYLES ARCHITECTURAUX RÉGIONAUX (111—253) dans leurs rapports avec le Caractère du Paysage (Campagne, Villages, Villes).

5. *Etudier* pour chaque District physionomique les Types caractéristiques de DEMEURES DES PAYSANS (Fermes, etc), (132.222.11 et .12) dans leurs rapports avec le Caractère du Paysage.

DOCUMENTS GRAPHIQUES: *Rassembler* le plus grand nombre possible de Relevés, Plans, Vues et Photographies de ces Constructions et de leur Entourage.

6. *Etudier* les FÊTES RURALES et les COUTUMES LOCALES (132.02 et 132.026.1 et subdivisions) au point de vue historique et dans leurs Rapports avec le Mode d'Existence moderne des Habitants.

AU POINT DE VUE URBAIN:

7. *Dresser* pour votre Pays l'INVENTAIRE: (12—52 et subdivisions)
   1. des Villes monumentales,
   2. des Villes mortes

Indiquer pour chacune d'elles leur Caractère essentiel *et exposer* les Causes générales et particulières de la Dégradation de ce Caractère.

DOCUMENTS GRAPHIQUES: *Rassembler* le plus grand nombre possible de Reproductions de Plans anciens des Villes et localités (Vol d'oiseau-Silhouettes).

8. *Exposer*, avec den ombreux exemples et contre-exemples à l'appui, le Dernier état des Idées dans votre Pays quant au problème de la RESTAURATION: (121.51—253)
   1°. la Restauration proprement dite d'une Construction considérée en elle-même: a. Monuments,
   b. Maisons particulières;
   2°. la Reconstruction d'un Edifice considéré en soi-même: a. Monuments,
   b. Maisons particulières;

3°. la Reconstruction d'un Bâtiment ou d'un Complexe de Bâtiments considérés dans leurs Rapports mutuels ou avec leur Entourage:
a. Unités disparues ou transformées dans une Série typique;
b. Complexe servant de Cadre à un Monument.

9. *Exposer*, avec de nombreux exemples et contre-exemples à l'appui, le problème du Dégagement des Edifices anciens (121.211.36—253) dans votre Pays.

10. *Exposer* nettement, avec de nombreux exemples à l'appui, le problème archéologique des PONTS (121.231.1—253) dans votre Pays.

11. *Exposer* le rôle et l'œuvre des COMMISSIONS ([12—27]531 et subdivisions) officielles et des Sociétés privées d'Archéologie et de PROTECTION DES MONUMENTS dans votre Pays, leur Organisation, leurs Pouvoirs, leurs Méthodes de Travail; *formuler* le cas échéant les Critiques auxquelles elles donnent lieu et les Desiderata dont la réalisation serait de nature à obvier à ces défauts.
Dresser la Bibliographie de leurs Publications.

Questions subsidiaires.

12. *Etudier* le COSTUME RURAL (132.027) dans les différentes régions de votre Pays au point de vue historique et dans ses Rapports avec le Mode d'Existence des Habitants et les Caractères physionomiques du District.
Observations relatives à la Dégradation du Caractère du Costume rural par le vêtement citadin.
Conclusions et Suggestions relatives à l'Amélioration du Vêtement rural contemporain.

13. *Etudier* la RÉCRÉATION (132.026 et subdivisions) (Fêtes et Jeux ruraux) au point de vue historique et dans leurs rapports avec le Mode d'Existence moderne des Habitants.

14. *Etudier* les VÉHICULES et les BATEAUX (132.412) aux points de vue historique et archéologique ainsi que dans leurs Rapports avec le Mode d'Existence des Habitants et les Caractères physionomiques du District.

Monsieur .....

traitera les Questions No. .....

et assumera comme Collaborateurs:

Messieurs	pour les Questions No.

C. VOIES DE COMMUNICATION ET MOYENS DE TRANSPORT.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant:

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit de Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature: Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

AU POINT DE VUE NATIONAL:

15. *Exposer* les Principes généraux qui président dans votre pays au Tracé d'ensemble des VOIES DE COMMUNICATION (11—26) et à l'organisation des Relations entre les Routes, les Chemins de fer (Lignes internationales, grandes lignes, lignes secondaires, lignes d'intérêt local), les Chemins de fer vicinaux et Tramways suburbains; les Canaux, les

Cours d'eau et les Ports, d'une part; — les Districts et les Localités desservis d'autre part. (Districts agricoles, forestiers, miniers, industriels; Centres commerciaux; Positions stratégiques; Lieux de Villégiature, etc.).

AU POINT DE VUE URBAIN:

La Circulation.

16. *Exposer* le RÉGIME DE LA CIRCULATION (121.211.1) tel qu'il s'établit dans les grandes Villes de votre Pays, pour les Artères, les Bifurcations, les Croisements, les Carrefours, les Places publiques en fonction de l'Intensité circulatoire pour les différents Modes de Locomotion.

(*Voyez les détails complémentaires sur ce qui est exactement demandé en fait de* Documents graphiques *à l'appui*: Table analytique des Matières. *Indice*: 121. 211. 111.1. *et Note infra-paginale* 14).

Analyser séparément un certain nombre de Cas et de Dispositifs intéressants relatifs notamment aux Points d'Engorgement, de Conflit, etc.

17. *Etablir* (111.211.111.1) un BARÈME de la Largeur des Trottoirs en fonction de la Capacité circulatoire moyenne par mètre de largeur et un BARÈME de Dédoublement des Files de Véhicules, à traction animale et mécanique, au delà d'un Maximum de Capacité circulatoire, en fonction de la Vitesse moyenne accoutumée (tolérée ou exigée) des véhicules, en palier ou en rampe n'excédant pas . . . .o/o.

18. *Etablir* des GRAPHIQUES (121.211.111.2) montrant en Séries logiques et comparatives (Dispositions avantageuses et criticables en regard) et en Ordre de Croissance des Largeurs et du Nombre des Voies distinctes, la Coupe schématique des diverses dispositions employées ou imaginables pour toutes les Catégories de Voirie, des plus étroites ruelles aux plus grandioses avenues.

Outre l'Indication métrique des Largeurs respectives des Voies distinctes et de leur Capacité circulatoire moyenne on déterminera les Hauteurs maxima des deux Alignements de Constructions riveraines en application de la formule Rey (121.211.111—22)

pour les principales orientations (points cardinaux et collatéraux) ainsi que la Croissance en Hauteur permise de part et d'autre, en application de cette même formule, par mètre supplémentaire en largeur ajouté pour motifs esthétiques ou autres (choix déterminé d'Essences végétales d'Alignement, etc) (121.211.111—121.234.1).

Les Moyens de Transport dans leurs relations avec les Cités.

19. *Mettre en évidence* les RELATIONS (121.212 et *Notes infra-paginales* 42) et 43) ainsi que 121.213 et *Note infra-paginale* 45), qui existent ou tendent à s'établir dans les principales Villes de votre Pays entre

les Voies navigables maritimes,
les Voies navigables intérieures,
et les Chemins de fer (Entrepôts et Gare à Marchandises) *d'une part*;
entre les Chemins de fer, les Têtes de Ligne de Tramways suburbains (Trafic Marchandises) et les Marchés publics,
les Entrepôts privés, les Maisons d'Expédition ayant un Accostage à quai, les Usines (Raccordements au Chemin de fer et aux Voies navigables, Embarcadères, etc.) *d'autre part.*

Les Voies navigables.

20. *Etudier* les Villes particulièrement intéressantes au point de vue de la NAVIGATION (121.212) intérieure ou mixte et des Dispositions curieuses ou ingénieuses qui les caractérisent.

(*Voyez les détails complémentaires sur ce qui est exactement demandé en fait de* Documents graphiques *à l'appui* : Table analytique des Matières. *Notes infra-paginales* 43) *et* 44).

Les Chemins de fer.

21. *Dégager* de l'étude de nombreux exemples et de la critique des principales théories les Principes qui dominent le choix de l'emplacement des GARES DE CHEMIN DE FER (121.213) dans les Villes ou auprès d'elles et *décrire* les Dispositifs intéressants qui ont pour but d'assurer l'Evacuation des Voyageurs sur la voie publique ou des Relations commodes dans l'Echange des Voyageurs entre les Che-

mins de fer interurbains, suburbains, métropolitains, les Tramways, et autres Véhicules. (*Pour les* Dispositions d'ensemble *à la hauteur des derniers progrès dans les* Gares de Chemin de fer: *voyez ci-dessous la* Question 24).

Les Accessoires de la Voirie urbaine.

Les Ponts.

22. *Rassembler* le plus grand nombre possible de Représentations graphiques (*Plans, Photographies, Vues d'ensemble, etc.*) de PONTS URBAINS (121.231 et subdivisions) intéressants au point de vue de la Technique de l'Ingénieur et *les soumettre à la critique* au point de vue esthétique en eux-mêmes et sous le rapport de leur Adaptation au Caractère de la Ville et du Paysage urbain environnant.

Classer ces exemples par Catégories dans l'ordre suivi par la Table analytique des Matières Indices: 121.231.11 à .13 et .131 à .133).

Autres Accessoires de tous genres tels que Passerelles, Escaliers, Balustrades, Grillages et Parapets, Mâts, Dispositifs de Suspension, Edicules, Refuges, Grilles, Regards, Trappes, Puits, Cheminées d'Aérage, Canivaux, Souterrains, etc., etc.

23. *Rassembler* le plus grand nombre possible de Représentations graphiques de tous les ACCESSOIRES (121.231.16 et subdivisions, 121.232 et subdivisions, 121.233 et subdivisions) généralement quelconques de la Voirie, *les classer* dans l'ordre suivi par la Table analytique des Matières *et les soumettre à la critique* au point de vue esthétique, en eux-mêmes et sous le rapport de leur Adaptation au Caractère de la Ville et du Paysage urbain environnant.

Les Gares de Chemin de fer.

24. *Exposer* les dernières Acquisitions et les Systèmes les plus perfectionnés relatifs aux Dispositions d'ensemble des GARES DE CHEMIN DE FER

(121.521.26) en rapport avec l'Usage par le Public et la Distribution des Services.

Rassembler le plus grand nombre possible de Cas intéressants dans votre Pays, *les analyser et fournir à l'appui* la Documentation graphique la plus étendue.

L'Outillage.

25. *Rassembler* le plus grand nombre possible de Représentations graphiques de tous les Types et Dispositifs de MATÉRIEL fixe ou véhiculaire (122 et subdivisions) en usage dans les Villes de votre Pays ; *les classer* dans l'ordre suivi par la TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES (Indice 122 et subdivisions, page 37) et *les analyser* au point de vue technique,

séparément : le Matériel de Chemin de fer,
le Matériel de Tramways,
le Matériel des Services d'Omnibus,
le Matériel de Voitures publiques,
le Matériel d'Incendie,
le Matériel de Nettoyage et d'Arrosage de la Voirie et d'Evacuation des Immondices,
le Matériel sanitaire
} Référence à *M* l'Hygiène.

les Bateaux.

Dresser la Bibliographie des Livres techniques traitant de cet Outillage, mais aussi le cas échéant la Liste des Usines et Manufactures très importantes construisant cet Outillage ou traitant les Matériaux mis en œuvre dans la Construction, avec la Bibliographie des Catalogues et Albums illustrés publiés par ces usines et manufactures.

AU POINT DE VUE RURAL :

Les Routes.

26. *Exposer* les Principes généraux techniques de Tracé des ROUTES (132.11 et subdivisions) (nationales, provinciales, vicinales, etc.) et notamment en ce qui concerne l'Attribution et la Largeur des Voies distinctes (Table analytique. Indices 132.112 et subdivisions) le Rayon des Courbes, les Rampes maxima, le Profil des Talus en remblai et en tranchée (Table analytique. Indices : 132.111.2, .3 et .4), le choix des Matériaux de Chargement en fonction de la Destination de la Route et

de la Répartition par Essieu du Poids des Véhicules (TABLE ANALYTIQUE. Indices : 132.110.2 et subdivisions),
successivement en Terrain de Plaine,
en Terrain boisé,
à flanc de Côteau,
à flanc de Montagne.

27. *Etudier* toutes les Dispositions possibles de CONSTRUCTIONS À FRONT DE ROUTE (132.111 et subdivisions) dans les divers cas qui peuvent se présenter, notamment à flanc de Côteau et de Montagne, et les Conséquences qui en résultent au point de vue de l'Altération ou du Respect du Mouvement physionomique du Sol.

28. *Montrer* les possibilités d'Adaptation de l'EQUIPEMENT et du REVÊTEMENT DES ROUTES (132.113.) avec le Caractère du District physionomique par l'emploi de Matériaux locaux et l'Exclusion de Thèmes architecturaux et constructifs hétérogènes ou inadaptés.

LES COURS D'EAU.

29. *Exposer* les Principes généraux de Canalisation et de Régularisation du RÉGIME DES COURS D'EAU (132.12) dans votre Pays.
Analyser des Cas intéressants ou particulièrement typiques.

30. *Montrer* les possibilités d'Adaptation de l'Equipement et du Revêtement des RIVES (132.121 et subdivisions) avec le Caractère du District physionomique par l'emploi de Matériaux locaux et l'Exclusion de Thèmes architecturaux et constructifs hétérogènes ou inadaptés.

LES CHEMINS DE FER.

31. *Exposer* les Principes généraux techniques de TRACÉ DES VOIES FERRÉES (132.131 et subdivisions) (Grandes

lignes, lignes secondaires, lignes d'intérêt local, Chemins de fer vicinaux, Tramways suburbains) pour la Traction à vapeur ou électrique et notamment en ce qui concerne le Rayon des Courbes, les Rampes maxima, le Profil des Talus en remblai et en tranchée,

successivement en Terrain de plaine
en Terrain boisé
à flanc de Côteau
à flanc de Montagne.

Analyser des Cas intéressants ou particulièrement typiques.

32. *Montrer* les possibilités d'Adaptation de l'EQUIPEMENT DES VOIES FERRÉES (132.131 et subdivisions) avec le Caractère du District physionomique par l'emploi de Matériaux locaux et l'Exclusion de Thèmes architecturaux et constructifs hétérogènes ou inadaptés.

Les Accessoires des Voies de Communication.

Les Ponts.

33. *Rassembler* le plus grand nombre possible de Représentations graphiques de PONTS (132.141 et subdivisions) (sub- ou super-Routes, -Cours d'eau et -Chemins de fer) intéressants au point de vue de la Technique de l'Ingénieur ; *les soumettre à la critique* au point de vue esthétique, en eux-mêmes et sous le rapport de leur Adaptation au Caractère du District physionomique et du Paysage environnant.

Classer ces exemples par Catégories: Ponts-routes, Ponts-rails, Ponts-tournants, Ponts-levis, Ponts-suspendus, etc., etc.

Mâts et autres Accessoires de tous genres.

34. *Rassembler* le plus grand nombre possible de Représentations graphiques de tous les ACCESSOIRES (132.142 et subdivisions) généralement quelconques des Voies de Communication, *les classer* par Catégories *et les soumettre à la critique* au point de vue esthétique, en eux-mêmes et sous le rapport de leur Adaptation au Caractère du District physionomique et du Paysage environnant.

LES CONSTRUCTIONS.

35. *Montrer* qu'il est possible d'adapter les Constructions et Dépendances de l'Equipement des Voies de Communication et notamment les GARES DE CHEMIN DE FER (132.351) au Caractère du District physionomique et du Paysage environnant.

Rassembler le plus grand nombre possible de Représentations graphiques relatives à tous les Cas intéressants, à ce point de vue, qui se présentent dans votre pays ; les *analyser.*

L'OUTILLAGE.

36. *Rassembler* le plus grand nombre possible de Représentations graphiques de tous les Types et Dispositifs de Matériel véhiculaire, fixe ou mobile en usage dans les différents Districts de votre Pays ; les classer dans l'Ordre suivi par la TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES (Indice 132.4 et subdivisions) et les analyser au point de vue technique *séparément :* le Matériel roulant,
le Matériel naviguant,
les Machines agricoles,
le Matériel fixe.

Monsieur .....

.....

traitera les Questions No. .....

.....

et assumera comme Collaborateurs :

Messieurs	pour les Questions No.

D. LE PLAN MODERNE DE LA CITÉ.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit de Références (Chapitre, page, alinéa).
pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature : Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

LE TRACÉ DES VILLES.

37. *Faites un exposé* historique d'ensemble des MODES D'AGRÉGATION caractéristiques DES CITÉS (12—2) dans votre Pays.

38. *Exposer* à grands traits le RYTHME DE LA VIE MODERNE (121) dans les grandes Villes de votre Pays.

39. *Etudier* la Tendance au Groupement par CENTRES et QUARTIERS (121.1) des Eléments constitutifs de la Cité moderne et *montrer* à quel degré cette tendance se manifeste dans les Villes de votre Pays.

(Pour les détails de la question voyez la TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES. *Indices* : 121.1 *et subdivisions et la Note infra-paginale* 11) *pour les* DOCUMENTS GRAPHIQUES).

40. *Etudier* les Types généraux primaires de Relations de VOIRIE (121.210 et subdivisions) entre les Centres et Quartiers (*Suivez l'ordre de la* TABLE ANALYTIQUE. *Indices:* 121.210 *et subdivisions*).

41. *Etudier successivement en autant de Chapitres séparés* les Eléments de la Voirie:

a) la RUE (121.211.1)
b) les BIFURCATIONS ET CROISEMENTS (121.211.2)
c) les PLACES PUBLIQUES (121.211.3)
d) les BLOCS CONSTRUITS (121.211.4) en tant qu'Eléments d'Espace dans le Plan moderne de la Cité.

42. *Exposer successivement*

[121.211.4—26)] 1. le Problème esthétique de l'Unité civique;
— 2. le Problème esthétique des Proportions relatives, des Masses et des Silhouettes, des Pleins et des Vides et des grandes Divisions rythmiques;
— 3. le Problème esthétique du Pittoresque de Disposition et des Alignements;
— 4. le Problème esthétique des Grands Ensembles civiques.

43. *Etudier* le Parcours urbain des Cours d'eau et le Tracé urbain des VOIES NAVIGABLES (121.212 et subdivisions).

44. *Etudier* le Tracé urbain des Chemins de fer et des VOIES FERRÉES de toute nature (121.213 et subdivisions).

LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT.

45. *Etudier* les MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT (121.22 et subdivisions) des Rues et des Quais au point de vue esthétique.

LES ACCESSOIRES DE LA VOIRIE URBAINE.

LES PONTS.

46. *Rassembler* le plus grand nombre possible de Représentations graphiques (*Plans, Photographies, Vues d'ensemble, etc.*) de PONTS ([121.231.1—(24—26—25)] et 121.231.1—26) urbains intéressants au point de vue esthétique moderne et *les soumettre à la critique* en eux-mêmes et sous le rapport de leur Adaptation au Caractère de la Ville et du Paysage urbain environnant.

Classer ces exemples par Catégories dans l'ordre suivi par la TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES (Indices: 121.231.11 à .13 et 131. à .133).

AUTRES ACCESSOIRES DE TOUS GENRES TELS QUE PASSERELLES, ESCALIERS, BALUSTRADES, GRILLAGES ET PARAPETS, MÂTS, DISPOSITIFS DE SUSPENSION, EDICULES, REFUGES, GRILLES, REGARDS, TRAPPES, PUITS, CHEMINÉES D'AÉRAGE, CANIVAUX, SOUTERRAINS, ETC., ETC.

47. *Rassembler* le plus grand nombre possible de Représentations graphiques de tous les ACCESSOIRES (121.231.16 et subdivisions; 121.232 et subdivisions; 121.233 et subdivisions) généralement quelconques de la Voirie; *les classer* dans l'ordre suivi par la TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES. (Indices : 121.231.16 et subdivisions) et *les soumettre à la critique* au point de vue esthétique, en eux-mêmes et sous le rapport de leur Adaptation au Caractère de la Ville et du Paysage urbain environnant.

48. *Exposer* le Rôle de l'ARCHITECTURE et de la STATUAIRE COMMÉMORATIVES (121.235) dans l'Ordonnance urbaine :

— au point de vue historique [Référence à *B* L'ARCHÉOLOGIE ET L'HISTOIRE].
— au point de vue moderne.

49. *Exposer* le Rôle esthétique et de Composition des ESPACES-LIBRES (121.122.) dans le Plan d'Ensemble de la Cité.

50. *Exposer* le Rôle des CITÉS-JARDINS, (121.121.2) Quartiers-Jardins et «Garden Suburbs» dans le Plan d'Ensemble de la Ville.

L'ART DE CONSTRUIRE LES ÉDIFICES MODERNES.

51. *Exposer* le Problème au point de vue esthétique: ([121.520—26]1 et subdivisions)

Principe unique: Adaptation parfaite à la Destination.

Méthodes: La Méthode constructive:
Révélation à l'Extérieur des Dispositions intérieures.
Critique de la Méthode décorative, ses échecs.

Coup d'œil historique sur l'Evolution des Styles, à ce point de vue et dans leurs Rapports avec la Société.

Les Prodromes du Phénomène d'Apparition d'un STYLE NOUVEAU; ses Aspects typiques dans votre Pays. (121.9 et subdivisions).

Les Edifices modernes.

52. *Rassembler* le plus grand nombre possible de Représentations graphiques *(Plans, Elévation, Vues photographiques)* de tous les genres d'ÉDIFICES MODERNES (121.521 et subdivisions) intéressants, à un titre quelconque, dans votre Pays.

Les classer par Catégories dans l'ordre de la Table analytique des Matières. (Indice: 112.521. et subdivisions).

Les soumettre à la critique au double point de vue: technique, — de l'Adaptation de l'Ensemble et du Détail à leur Destination; — esthétique: de l'Harmonisation de leur Caractère et de leurs Eléments architecturaux avec cette Destination d'une part; avec le Caractère national, régional et local et celui de leur Entourage d'autre part.

Il serait du plus haut intérêt de publier à l'appui des Plans et autres Documents graphiques le Programme fourni a l'Architecte pour l'établissement du projet d'un ou de plusieurs Edifices de chaque catégorie pouvant servir de Type représentatif des Conceptions en cours dans le Pays, entre autres un Hôtel de Ville et ses dépendances: le Bureau de Police et l'Arsenal des Pompiers; une Bourse, un Hôtel des Postes, des Télégraphes et des Téléphones, une grande Gare de Chemin de fer, un Grand Hôtel, une Banque importante, un Grand Magasin, un grand Entrepôt, un Musée, une Université, un Théâtre moderne, une grande Salle de Concerts, une Eglise, un Hôpital, une Prison, un Crématoire et du reste, autant que faire se peut, tous autres Edifices ou Constructions de tous genres et de toutes catégories.

L'*Analyse*, la *Comparaison* et la *Critique* de ces Programmes confrontés avec les Solutions proposées ou réalisées pourront conduire à dégager les Eléments et formuler les Directions d'une Méthode principielle de présentation en ordre logique, dans les Programmes futurs, de l'Enchaînement des Problèmes d'ordre technique dont la Solution synthétique doit conduire à une Intégration esthétique satisfaisante.

De même qu'il existe des CAHIERS DES CHARGES-TYPES pour l'Exécution des Travaux, il importerait qu'il existât des PROGRAMMES-TYPES qui, laissant de côté tout ce qui est affaire de détail, de contingences locales de Caractère national ou régional, formulassent les Données fondamentales universelles des PROBLÈMES POSÉS PAR LA VIE SOCIALE ET DE RELATION pour servir de Base réaliste aux Conceptions esthétiques modernes des Constructeurs.

«QUELLES DONNÉES FONCTIONNELLES FAUT-IL CONNAÎTRE POUR ÉTABLIR LE PROJET DE TELLE ESPÈCE D'EDIFICE OU DE CONSTRUCTION ET A QUOI FAUT-IL SONGER EN LE FAISANT? telle est la QUESTION-TYPE à laquelle ces Programmes doivent apporter LA RÉPONSE DE LA VIE ELLE-MÊME. Ainsi peut-être éviterait-on de faire des Gares impratiques qui ressemblent à des Eglises, des Eglises qui ressemblent à des Palais et des Palais qui ressemblent à des Halles d'Exposition, ou encore des Ecoles qui ressemblent à des Prisons et des Fermes qui ressemblent à des Maisons urbaines!

53. *Traiter*, d'une manière générale, des Principes modernes de la DÉCORATION et de l'AMEUBLEMENT des Édifices publics de toute nature ([121.520—26]2 et subdivisions).

Monsieur .....

.....

traitera les Questions No. .....

.....

et assumera comme Collaborateurs :

Messieurs	Pour les Questions No.

E. L'HABITATION.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant :
1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit de Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de L'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature : Cartes, Plans, Schémas. Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

LES BLOCS-CONSTRUITS.

54. *Exposer* tel qu'il se pose dans votre Pays le Problème des BLOCS CONSTRUITS (121. 211. 4 et Subdivisions) considérés en eux-mêmes, dans toutes leurs Dispositions collectives essentielles et dans leurs Rapports avec l'Habitation.

Dispositions d'Ordre pratique et économique et leurs Conséquences esthétiques :

Disposition contigue ;

Disposition espacée.

Dispositions d'Ordre hygiénique, *p. ex.* le système des Ilots triangulaires et des Cours ouvertes et leurs Conséquences esthétiques.

Dispositions d'Ordre récréatif ou d'Agrément — Jardins communs ou privés — et leurs Conséquences esthétiques.

55. *Exposer*, dans leurs rapports avec les Blocs-construits :
le Problème esthétique de l'Unité civique;
le Problème esthétique des Proportions relatives, des Masses et des Silhouettes, des Pleins et des Vides et des grandes Divisions rythmiques;
le Problème esthétique du Pittoresque de Disposition et des Alignements;
le Problème esthétique des Grands Ensembles civiques. ([121. 211. 4—26].1 ,.2 ,.3 ,.4.

L'Habitation proprement dite.

56. *Exposer* à grands traits la VIE FAMILIALE (121.522.0) dans les différentes classes de la Société de votre Pays et les principaux Modes d'Existence dans chacune d'elles.
Définir les Rapports qui doivent exister entre ces Modes d'Existence et les Habitations.

57. *Montrer* quels sont les derniers Perfectionnements réalisés dans l'Organisation de la DEMEURE (121.522.0 et subdivisions)
— au point de vue hygiénique;
— au point de vue pratique;
— au point de vue économique et financier;
— au point de vue technique;
tant dans le domaine de la Bâtisse que dans celui de l'Aménagement et de l'Equipement intérieurs (Outillage, Ameublement, Décoration)
successivement pour chaque Catégorie de Demeures :
Immeubles d'Habitation collective (Appartements).
Hôtels privés.
Maisons bourgeoises.
Maisons modestes.
Maisons ouvrières et Habitations à bon marché.

58. *Exposer* les PRINCIPES ESTHÉTIQUES MODERNES (121.522.0—26) qui doivent présider à l'Ordonnance et à la Composition architecturale et décorative de la Demeure.

59. *Rassembler* le plus grand nombre possible de Représentations graphiques de tous les genres d'HABITATIONS MODERNES (121. 522.1 à .5) intéressantes, à un titre quelconque, dans votre Pays.

Les classer par catégories dans l'ordre de la TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES. Indices: 121.522.1 à .5.

Les soumettre à la critique au double point de vue: technique, — de l'Adaptation de l'Ensemble et du Détail à leur Destination; et esthétique: de l'Harmonisation de leur Caractère et de leurs Eléments architecturaux avec cette Destination, d'une part; avec le Caractère national, régional et local et celui de leur Entourage, d'autre part.

60. *Traiter* d'une manière générale des Principes modernes de la DÉCORATION intérieure et de l'AMEUBLEMENT ([121.520—26]2 et *Note infra-paginale* 52)) de la Demeure urbaine de toutes catégories.

Monsieur .....

.....

traitera les Questions No. .....

.....

et assumera comme Collaborateurs:

Messieurs	pour les Questions No.

F. LES ESPACES-LIBRES.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant:

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit des Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de L'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature: Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

AU POINT DE VUE URBAIN.

LES PARCS.

61. *Enumérer* les Villes de votre Pays où existent (spécifier): (121.3)

I. des PARCS PUBLICS RÉGULIERS remarquables.
II. des PARCS PUBLICS tirant leur origine d'un SITE PITTORESQUE NATUREL (Bois, etc.).
III. des PARCS PUBLICS typiques, artificiellement créés en IMITATION DE LA NATURE („paysagers").

IV. des Parcs publics tirant leur origine d'une Propriété privée (appropriée ou non).

V. des Enceintes démantelées et aménagées en Plantations et Promenades publiques.

VI. des Parcs ou Terrains de sport et de jeu intéressants.

62. *Faire succinctement l'historique* du Développement, dans votre Pays, de l'ART DES JARDINS (121.322—26) ayant abouti à la conception actuelle que l'on y professe du Jardin public.

63. *Exposer* les PRINCIPES GÉNÉRAUX modernes (121.322 et subdivisions) de l'Art des Jardins quant au rôle: de la Composition
des Chemins,
des Eaux,
de la Végétation,
des Fabriques,
dans les différents cas qui peuvent se présenter pour les Jardins publics:

Parcs (réguliers, architecturaux, monumentaux) jouant un Rôle décoratif dans un Ensemble civique;

Incorporation de Sites naturels pittoresques aménagés tels que Bois, etc.;

Appropriation en Jardins publics de Parcs privés existants.

Aménagement d'Enceintes démantelées.

Analyser le plus grand nombre possible d'exemples empruntés à votre Pays.

64. *Exposer* l'Organisation technique des Espaces-libres dévolus à l'exercice des JEUX ET DES SPORTS, (121.321.2) dans leurs Dispositions d'Ensemble et de Détail les plus complètes et les plus perfectionnées.

Classez-les par Catégories suivant leur Destination.

Les Squares.

65. *Faites la théorie* du Square (121.31) dans un esprit véritablement moderne.

Les Plantations publiques

66. *Exposez* dans toute son ampleur et dans ses moindres détails le Problème des PLANTATIONS (121.234 et subdivisions) dans la Voirie urbaine: Plantations d'Alignement et ornementales.

(*Pour le détail des objets à étudier à ce propos voyez la* Table analytique des Matières. *Indices* : 121.234 *et subdivisions, et satisfaire notamment à la Note infra-paginale* 47).

67. *Etablissez* le BARÈME des Profondeurs de Recul *non aedificandi* en fonction du Développement naturel, à l'exclusion de tout Elagage non-topiaire, des Essences végétales en usage dans les Plantations d'Alignement urbaines, ainsi que le long des Routes et des Cours d'eau (Barème *demandé* Table analytique des Matières: *Indices*: 121.211.111 — 121.234.1).

68. *Etudier* les Villes les plus intéressantes dans votre Pays, sous le rapport de la RÉPARTITION (121.30) des Espaces-libres par rapport à la Densité de la Population.

(*Pour la préparation des* Documents graphiques *requis à ce propos voyez la* Table analytique des Matières, *Notes infra-paginales* 48) *et* 49).

Joignez des Statistiques comparées de Fréquentation et de Proportionnalité (sous la forme de Tableaux, Graphiques et Diagrammes de toute nature) *distinctement* pour chaque Catégorie d'Espaces-libres: Parcs. Terrains de Sport. Réserves naturelles ou aménagées. Squares. Plantations de Voirie.

Totalisation et Répartition des Jardins privés par rapport à la Surface bâtie.

Faubourgs-, Quartiers-ou Cités-Jardins (Rapport des Surfaces bâties aux Surfaces libres ou plantées).

69. *Exposez* les Idées modernes sur l'Aménagement des CIMETIÈRES. (121.321.4) *Analysez* des Cas intéressants à votre connaissance.

Les Jardins privés.

70. *Faites la théorie* du JARDIN COMMUN (121.211.414) dans la composition du Bloc construit en tenant compte des diverses dispositions possibles et notamment du Système des

Ilots triangulaires et des Cours ouvertes pour les diverses Catégories d'Habitations:

Immeubles d'Habitation collective (Appartements),
Maisons bourgeoises,
Maisons modestes,
Maisons ouvrières et Habitations à bon marché.

71. *Faites la théorie* du JARDIN PARTICULIER (121.211.412 et 121.211.423) dans les mêmes conditions et pour les diverses Catégories de Demeures:

Immeubles d'Habitation collective (Appartements),
Hôtels privés,
Maisons bourgeoises,
Maisons modestes,
Maisons ouvrières et Habitations à bon marché.

AU POINT DE VUE RURAL.

72. *Exposez* les Principes généraux qui doivent dominer le Choix des Essences et la Disposition des Artères dans la PLANTATION DES ROUTES (132.114) en fonction du Caractère physionomique des Districts traversés.

(*Pour le détail des différents points à traiter successivement voyez la* TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES. *Indices:* 132.114; 132.114.0 *et subdivisions;* 132.114.1 *et subdivisions, ainsi que la Note infra-paginale* 60) *pour la préparation du* TABLEAU SYNOPTIQUE *résumant ces notions*).

73. *Dressez* POUR CHAQUE DISTRICT PHYSIONOMIQUE et en fonction de la Nature du sol et de l'Exposition les LISTES DE PLANTES demandées à la TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES pour les Indices 132.114.2 et subdivisions par la *Note infra-paginale* 61), ainsi que pour les Indices 132.122 et subdivisions, et 132.132 par les *Notes infra-paginales* 62) et 63).

74. *Exposez* historiquement la question des Plantations dans les VILLAGES (132.221.4 et Note infra-paginale 69) et autour d'eux:

Places publiques plantées, Abreuvoirs, Cimetières autour de l'Eglise, Ceintures de Plantations, Ecrans de Protection, etc.

Montrez le parti que l'on peut tirer aujourd'hui de cette étude et les Principes qu'il importe d'observer dans le Choix et la Distribution des Plantations pour qu'elles s'adaptent au Caractère physionomique régional et local.

75. *De l'étude précédente passer à l'examen* historique puis actuel POUR CHAQUE DISTRICT PHYSIONOMIQUE des JARDINS (132.222.2 et subdivisions) adjacents
à la Maison villageoise,
à la Demeure bourgeoise,
à la Maison de Campagne,
au Château,
successivement pour chacun d'eux sous le rapport des Dispositions particulières requises au point de vue :
professionnel des Occupants ;
des Dispositions utilitaires,
des Nécessités ménagères ;
des Cultures alimentaires ;
des Embellissements et de l'Ornementation ;
des Plantes familièrement et communément cultivées ;
des Plantes sauvages adaptées au Caractère physionomique de la Région et dont il peut être tiré parti dans l'Ornementation de ces Jardins ;
des Plantes ornementales dont l'emploi peut être recommandé comme s'adaptant aussi au Caractère physionomique de la Région.

76. *Exposez* le Problème de la Plantation des DÉCHETS DE CARRIÈRES (132.331) et des « TERRILS » (132.341.1) ou « Crassiers » *et dressez* la LISTE DES PLANTES de toutes catégories : Arbres, Arbustes, Plantes herbacées, gazonnantes, saxatiles, rampantes et grimpantes à préconiser pour cet usage DANS CHAQUE DISTRICT PHYSIONOMIQUE.

77. *Exposez* [en vous référant à *H.* L'EDUCATION] les Idées modernes sur l'Aménagement et l'Organisation des JARDINS BOTANIQUES ET ZOOLOGIQUES (121.321.3) :
Jardins scolaires — de culture ;
— d'étude ;
Jardins botaniques universitaires ;
Grands Jardins botaniques scientifiques et expérimentaux ;
Terrains naturels d'Expérience et d'Observation ;
Jardins zoologiques ;
« Réserves » naturelles pour la Protection de la Flore et de la Faune.

Monsieur .....

traitera les Questions No. .....

et assumera comme Collaborateurs:

Messieurs	pour les Questions No.

G. LES CITÉS-JARDINS.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant:

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).

2) L'Analyse sommaire du contenu.

3) L'indication précise de l'endroit des Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages ou Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature: Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

78. *Enumérer* les CITÉS-JARDINS ([12—22(211—214)]41.) autonomes et les Faubourgs-Jardins-types existant dans votre Pays;

mentionner les Localités, les Quartiers à Villas ou les Quartiers-Jardins intéressants dans lesquels sont appliquées certaines idées empruntées au Principe des Cités-Jardins.

79. *Faire la critique* des nombreuses entreprises de «MISE EN VALEUR» (121.4) de Terrains communaux ou privés, qui sous le nom de «Lotissements», «Quartiers à Villas», «Villa-Parken» ou autres n'ont que des rapports lointains avec le Principe des Cités-Jardins ou des Faubourgs-Jardins.

80. *Exposer* les Avantages et les INCONVÉNIENTS (121.4) des Cités- et Faubourgs-Jardins.

FAUBOURGS-JARDINS.

81. *Exposer* les différents SYSTÈMES FINANCIERS (121.411—23) en usage ou possibles pour l'organisation d'un Faubourg-Jardin.

Achat ou Possession du Terrain par l'Etat, la Commune, une Société, un Particulier. Prix d'Achat (Valeur: Terre arable ou Terrains à bâtir). Revente ou Location. Possession en Communauté ou Personnelle.

82. *Exposer* le problème de l'Etendue et celui de l'Adaptation du Tracé à la NATURE DU TERRAIN (121.411—21).

83. *Exposer* le problème de l'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (121.411—26), de la Construction et de l'Organisation:

Division en Quartiers.
Voirie.
Espaces-libres (Places, Parcs et Jardins) dans et entre les Quartiers.
Canalisations.
Construction par des Personnes *qualifiées*.
Ordonnances sur la Bâtisse.

LES CITÉS-JARDINS AUTONOMES.

84. *Exposer* les Motifs qui peuvent justifier l'établissement d'une CITÉ-JARDIN AUTONOME (121.42): Perspectives industrielles ou commerciales; Situation avantageuse sur le passage d'une Route, d'un Canal ou d'un Chemin de fer; Salubrité ou Pittoresque dans le cas d'une Cité résidentielle.

85. *Exposer* les différents Systèmes financiers en usage ou possibles pour l'organisation d'une CITÉ-JARDIN (121.42) proprement dite — résidentielle;
— industrielle.

Achat ou Possession du Terrain par l'Etat, la Commune, une Société, un Particulier. Prix d'Achat (Valeur: Terre arable ou Terrain à bâtir). Revente ou Location. Possession en Communauté ou Personelle.

86. *Exposer* le problème de l'Etendue et celui de l'Adaptation du Tracé à la NATURE DU TERRAIN (121.42).

87. *Exposer* le problème de l'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (121.42) de la Construction et de l'Organisation:

Division en Quartiers.
Voirie.
Espaces-libres (Places; Parcs et Jardins) dans et entre Quartiers.
Canalisations.
Construction par des Personnes *qualifiées*.
Ordonnances sur la Bâtisse.

Monsieur .....

.....

traitera les Questions No. .....

.....

et assumera comme Collaborateurs :

Messieurs	pour les Questions No.

H. L'ÉDUCATION.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant :

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit de Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature : Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

88. *Exposer* d'une manière générale les idées régnantes en matière d'EDUCATION et l'Organisation présente de l'ENSEIGNEMENT (121.521.62) dans votre Pays
au Degré primaire
et au Degré moyen :
les divers Genres d'Ecoles ;
leur Population (Statistiques par Catégories) ;
leur Répartition proportionnellement à la Densité de la Population par Quartiers ;
la Nature de l'Enseignement et les Méthodes dans leurs Relations avec les Conditions à remplir par les Bâtiments d'Ecole et leurs Dépendances.

89. *Exposer* le Progrès des Idées en matière de MÉTHODES MODERNES D'ENSEIGNEMENT (121.521.62), au point de vue pratique et au point de vue esthétique.

90. *Montrer* ce qu'il en peut être retenu et appliqué dans l'Organisation actuelle de l'Enseignement en particulier pour ce qui concerne (121.521.62)

l'Emplacement des Bâtiments d'Ecole;
leur Distribution et leur Aménagement;
leur Equipement.

Analyser le plus grand nombre possible de Cas intéressants à ce point de vue.

91. *Analyser* les Exemples-types existant dans votre Pays d'Ecoles Modernes, urbaines ou rurales (121.521.62).

92. *Montrer* pour l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (121.115) ou spécialisé les Relations nécessaires entre les Etablissements d'Instruction:

les Universités,
les Ecoles professionnelles,
les Académies,
les Conservatoires, *d'une part*;
les Bibliothèques et Archives,
les Musées scientifiques et industriels,
les Musées des Beaux-Arts,
les Théâtres,
les Salles de Concert, *d'autre part*.

Analyser à ce propos des Cas de Concentration, complète ou relative, de ces diverses Institutions.

93. *Exposer* les CONCEPTIONS MODERNES [Référence à *D.* LE PLAN MODERNE DE LA CITÉ] qui devraient présider à l'Organisation de ces diverses Institutions et les Réserves à formuler quant à la Concentration des Musées des Beaux-Arts.

Analyser le plus grand nombre possible de Cas intéressants dans votre Pays. *Les classer* par Catégories.

Les soumettre à la critique au point de vue esthétique, sous le rapport de la Réalisation architecturale (Adaptation à la Destination et Caractère national, régional ou local).

94. *Exposer* l'Organisation de Bibliothèques communales, (121.521.63)
de Salles de Lecture pour adultes, femmes et enfants,
de Cours et Conférences publics d'Intérêt civique;
la possibilité d'utiliser les Cinémas dans un sens éducatif.

Monsieur .....

.....

traitera les Questions No. .....

.....

et assumera comme Collaborateurs :

Messieurs	pour les Questions No.

I. L'ART DANS LA VIE CONTEMPORAINE PUBLIQUE ET PRIVÉE.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant :

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit de Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature : Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

95. *Exposer*, en général, le Principe de la COOPÉRATION DES BEAUX-ARTS (121.235 et [121.520—26]2.) et des Arts décoratifs avec l'Architecture.

96. *Examiner* successivement toutes les TECHNIQUES modernes des uns et des autres et les MATÉRIAUX mis en œuvre, dans leurs Rapports avec l'Architecture (121.235 et [121.520—26]2.)

Analyser des Exemples intéressants de réalisation empruntés principalement à votre Pays.

97. *Montrer* quel doit être le rôle de la STATUAIRE commémorative (121.235) dans les Cités et, par de nombreux Contre-exemples, ce qu'il ne doit pas être.

98. *Montrer* que l'EDUCATION ESTHÉTIQUE (0) ne doit pas tant vulgariser la Pratique des Beaux-Arts que cultiver la Perception du Beau en présence des Oeuvres d'Art et de la Nature qui en est l'inspiratrice.

Monsieur .....

traitera les Questions No. .....

et assumera comme Collaborateurs :

Messieurs	pour les Questions No.

K. LE SOL.

Documents bibliographiques.

Dresser des Fiches de Renseignements bibliographiques portant :

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu,
3) L'indication précise de l'endroit des Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

Documents graphiques pour l'Illustration des Exposés.

Dresser la Liste de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'Encyclopédie.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature : Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

La Dégradation du Caractère.

99. *Exposer successivement* les Etapes historiques de la Transformation du CARACTÈRE PHYSIONOMIQUE DES PAYSAGES (131.121 et subdivisions) dans les différents Districts de votre Pays et comment cette transformation aboutit à la Dégradation de ce Caractère sous l'empire de :

l'Invasion de la campagne par les Habitations du type urbain dégénéré ;

la Villégiature sous la forme des Villas, Hôtels et Sanatoria et des « Arrangements » de la Nature à l'usage des Citadins ;

l'établissement des Voies de Communication sans égard d'aucune sorte au Caractère physionomique de la Région traversée;
l'Installation d'Industries et d'Usines, l'ouverture de Carrières et d'Exploitations forestières inconsidérées (Déboisement);
la Réclame, enfin.

La Protection de la Nature.

100. *Montrer* ce qui a été réalisé dans votre Pays, dans quel esprit et par quelles Méthodes, pour la PROTECTION DE LA NATURE AU POINT DE VUE SCIENTIFIQUE (131.11): Faune, Flore, Stations botaniques, Formations géologiques, etc.
(*Préparer les Documents graphiques demandés à la* Table analytique des Matières *par la Note infra-paginale* 55).

101. *Montrer* ce qui a été réalisé dans votre Pays, dans quel esprit et par quelles Méthodes, pour la PROTECTION DE LA NATURE AU POINT DE VUE PITTORESQUE: (131.12) « Réserves nationales », Sites, Arbres remarquables.
(*Préparer les Documents graphiques demandés à la* Table analytique des Matières *par la Note infra-paginale* 54).

Le Remède a la Dégradation par l'Adaptation évolutive au Caractère national, régional et local dans le rayon de chaque District physionomique.

La Vie rurale.

102. *Exposer d'une manière générale* l'aspect de la VIE RURALE (132.0) dans votre Pays.

103. *Reprendre la question plus en détail* pour ce qui concerne les PARTICULARITÉS DE LA VIE RURALE (132.0) dans chacun des Districts physionomiques.
(*Pour l'ordre des différents points de vue à passer successivement en revue suivez la* Table analytique des Matières. *Indices*: 132.0 *et subdivisions*).

Les Agglomérations villageoises.

104. *Etudier*, dans chaque District physionomique, les Types de GROUPEMENTS (132.211 et subdivisions) caractéristiques des Villages et la Relation de leur Silhouette ou de leur Projection avec le Paysage environnant: Mouvement du Sol, Végétation, Cours d'eau, Particularités de tous genres, etc.

105. *Dégager* les Caractères des STYLES ARCHITECTURAUX RÉGIONAUX. (131.21)

(Ces deux questions — 104 et 105 — *sont aussi du ressort de B.* l'Archéologie et l'Histoire).

106. *Etudier, en relation avec les notions ci-dessus*, l'Organisation du Centre des Villages:

le Respect du Noyau primitif;

les PLACES PUBLIQUES — pour les Marchés et les Foires.
(132.212) — pour les Jeux populaires.
— les Abreuvoirs.

les EDIFICES PUBLICS — Maison Communale.
(132.221) — Eglises
— Ecoles

Les Constructions villageoises.

107. *Montrer* quels sont les TYPES caractéristiques D'HABITATIONS et de Constructions rurales (131.22) dans les différents Districts physionomiques.

Dire ce qui a été fait ou ce qui devrait être fait pour en sauvegarder quelques spécimen.

108. *Montrer* quel est l'Enseignement que l'on peut extraire de l'étude de ces Types caractéristiques de Constructions autochtones;

quant aux Éléments constitutifs de leur Caractère en relation avec celui du Paysage environnant;

quant aux Traditions constructives;

à l'emploi des Matériaux locaux;

à l'Adaptation des Dispositions à leur Destination,

pour la conception de TYPES ACTUELS D'HABITATIONS et d'Édifices ruraux (132.222.1 et subdivisions) parfaitement adaptés au Caractère des Districts physionomiques en même temps qu'à la Destination à laquelle ces constructions modernes doivent répondre.

109. *Etudier* à ces divers points de vue les différentes Catégories de DEMEURES RURALES : (132.222.2 et subdivisions)

a) la Maison villageoise — du petit cultivateur ;
— de l'ouvrier agricole ;
— de l'ouvrier à domicile;

la Boutique ;
l'Auberge ;
la Maison bourgeoise modeste ;
la Maison bourgeoise cossue ;
la Gentilhommière ;
le Château ;

ainsi que les SIÈGES D'EXPLOITATION : (132.3)

b) — agricoles ou d'Elevage et leurs Dépendances telles que Moulins, Laiteries, etc. ;

c) — miniers et industriels et les CITÉS-OUVRIÈRES (132.343) qui en dépendent.

110. *Exposer* l'Organisation des Oeuvres sociales (132.343.1) en relation avec les Sièges d'Exploitation, telles que

Cuisines populaires à bon marché ;
Logements pour les ouvriers non-mariés ;
Bureaux d'Information pour les ouvriers ;
Sanatoria pour les ouvriers malades, etc., etc.

111. *Montrer* la Nécessité absolue des PLANS D'EXTENSION DES VILLAGES (132.21). *Analyser* le plus *grand nombre possible d'exemples empruntés à* votre *Pays.*

112. *Traiter, d'une manière générale,* des Principes modernes de la Décoration intérieure et de l'AMEUBLEMENT des Habitations villageoises ou rurales (132.23) de toutes Catégories.

Monsieur .....

.....

traitera les Questions No. .....

.....

et assumera comme Collaborateurs :

Messieurs	pour les Questions No.

L. LA TECHNIQUE.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant :

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit des Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature : Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

113. *Montrer* les Relations qui existent ou ont existé dans votre Pays entre le Caractère des Villes et les MATÉRIAUX (12—24) mis en œuvre (Matériaux locaux ou d'un usage généralisé) : Villes en bois, Villes en briques, Villes en pierre.

114. *Faire une Etude méthodique* de tous les Matériaux naturels et artificiels, employés autrefois ou d'un emploi moderne, au point de vue de leur Caractère et de leur Rôle d'expression esthétique; *dégager* les Relations intimes existant entre la Matière et la Forme, la Couleur et les Rythmes, etc., pour tous les MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (121.520—24) et de Revête-

ment, envisagés en eux-mêmes autant que dans les applications qu'on en peut faire et *les considérer chaque fois simultanément* aux points de vue technique et économique.

115. *Etudier* aux mêmes points de vue les MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT (121.22) de la Voirie et des Berges des Cours d'eau.

116. *Etudier* aux mêmes points de vue les Matériaux employés dans la Construction des PONTS ([121.231.1—(24—26—25)]), ponts en bois, en briques, en pierre, en fer, en béton armé.

117. *Etudier* aux mêmes points de vue les Matériaux employés dans le Revêtement des ROUTES (132.113.) en fonction du Caractère des Districts physionomiques traversés.

118. *Etudier* aux mêmes points de vue les MATÉRIAUX de construction LOCAUX (132.222.12) ou d'un usage généralisé mis en œuvre dans les Constructions villageoises ou rurales de toutes Catégories dans chaque District physionomique.

119. *Traiter* aux mêmes points de vue l'Application des Matériaux à la DÉCORATION et à l'AMEUBLEMENT ([121.520—26]2) modernes des Edifices publics et privés urbains de toute nature.

120. *Traiter* aux mêmes points de vue l'Application des Matériaux à la DÉCORATION et à l'AMEUBLEMENT (132.23) modernes des Constructions villageoises ou rurales de toutes Catégories.

121. *Traiter d'une manière générale* des Principes modernes de la DÉCORATION intérieure et de l'Ameublement des Véhicules de Chemin de fer et de Tramways et des Bateaux (122.1 et subdivisions).

Monsieur .....

.....

traitera les Questions No. .....

.....

et assumera comme Collaborateurs:

Messieurs	pour les Questions No.

M. L'HYGIÈNE.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant:

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit des Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature: Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

LE PAYS.

122. *Montrer* quelles influences, dans l'ordre de la Salubrité, ont agi sur la Localisation des Cités (12—22) dans votre Pays:

Enumérer les Cités de Villégiature — maritime;
— rurale;
— de montagne;
— curative;
les „Garden-Suburbs" et les „Garden-Cities";
les Cités résidentielles à proximité de Villes insalubres.

123. *Mettre en évidence* les CAUSES D'INSALUBRITÉ (12—22) régnant dans votre Pays et les Cas d'Insalubrité caractérisée dans certaines Cités ou Portions de Cités et *dire, d'une manière générale,* comment les uns et les autres sont combattus.

LA VILLE.

124. *Exposer* les Principes d'ordre hygiénique qui régissent le Choix de l'Emplacement et l'Organisation des Centres d'INSTITUTIONS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE: (121.116 et subdivisions)

pour la Maladie (Hôpitaux, Cliniques, Sanatoria),
pour les Infirmes et les Déshérités (Hospices et Asiles),
pour les Criminels (Prisons, etc).

125. *Exposer* les diverses Solutions proposées au point de vue hygiénique au Problème de la HAUTEUR ABSOLUE DES EDIFICES (121.211.111—22) et du Rapport de la Largeur des rues à celui de la Hauteur des Constructions riveraines ainsique les Principes d'Orientation des Rues.

126. *Exposer* les Dispositions fondamentales dictées par des raisons d'Hygiène dans l'organisation des BLOCS CONSTRUITS (121.211.4) notamment en ce qui concerne,

dans la Disposition contigüe:
- les Distances entre Faces internes;
- les Superficies non-bâties proportionnellement à la Surface bâtie;
- les Dispositifs d'Angle, ouverts ou clos;
- l'Orientation (Vent et Insolation);

dans la Disposition discontinue:
- les Distances mutuelles;
- les Superficies non-bâties proportionnellement à la Surface bâtie;
- les Dispositifs divers tels que le Système des Ilots triangulaires et des Cours ouvertes, etc.;
- l'Orientation (Vent et Insolation).

L'Hygiène de la Voirie.

127. *Etudier* les MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT de la Voirie (121.22) au point de vue hygiénique.

128. *Faire connaître* les Dispositions normales types les plus perfectionnées au point de vue hygiénique, en usage pour tous les ACCESSOIRES DE LA VOIRIE, (121.23 et subdivisions) tels que : Boîtes de Voirie, Urinoirs, W. C. publics, Fontaines, Abreuvoirs, etc., etc.

129. *Exposer* le Problème du NETTOYAGE DE LA VOIRIE (121.232.5) ; de l'Evacuation des Détritus et des Immondices [Référence à l'Outillage, page 253, pour les Types de Véhicules employés] ;

celui de l'Etablissement des Conduites de Distribution d'Eau, pour l'Arrosage, l'Extinction des Incendies, les Abreuvoirs, Fontaines, etc., ainsi que des Canalisations pour l'Ecoulement et l'Evacuation des Eaux résiduaires et météoriques ;

les procédés de Purification des Eaux-Vannes.

les procédés de Lutte contre les Poussières et les Fumées.

130. En liaison avec les différentes branches techniques de l'Organisation de la Vie municipale *étudier* les derniers Perfectionnements de toute nature apportés à l'EQUIPEMENT SOUTERRAIN DE LA VOIRIE (121.232.53) et aux Accès aux Canalisations d'Egout, d'Eau, de Gaz, d'Electricité, des Téléphones, de la Poste pneumatique, des Chemins de fer souterrains, etc.

Montrer des Sections-type de l'Equipement souterrain de la Voirie et les possibilités de Relations entre les diverses Canalisations.

Les Espaces-libres.

131. *Exposer*

le Rôle des ESPACES-LIBRES (121.30) Parcs, Terrains et Etablissements de Sport au point de vue hygiénique ;

la Répartition proportionnelle des Espaces-libres à la Densité de la Population ;

les Relations entre ce Rapport et l'Etat sanitaire de la dite Population,

et toutes les Particularités que comporte l'examen des Statistiques relatives à cet objet.

132. *Exposer* le Problème moderne des CIMETIÈRES (121.312.4) et des CRÉMATOIRES (121.521.45) au point de vue hygiénique.

Analyser des Cas intéressants à votre connaissance, à ce point de vue.

133. *Exposer* la part du point de vue hygiénique dans l'Idée des CITÉS-JARDINS (121.411—22); *formuler* les Directions générales qui, de ce chef, commandent le Choix des Emplacements; *décrire* les Particularités d'Ordonnance interne qui en résultent.

Les Constructions.

134. *Exposer* l'ensemble du Problème hygiénique dans la CONSTRUCTION MODERNE (121.520—22) en général.

Principes, Règles générales, Procédés et Dispositifs relatifs :

au Cube d'Air;
à l'Eclairage naturel et à l'Insolation;
à la Ventilation;
aux Installations sanitaires telles que Distribution d'eau;
Evacuation des eaux résiduaires;
W C., Bains, etc.;
au Nettoyage manuel et mécanique;
à l'Eclairage artificiel;
au Chauffage, etc., etc.

135. *Reprendre en détail* chacun de ces problèmes *en y ajoutant ;*

l'Analyse des Dispositions spéciales à chaque cas et
l'Etude technique des Dispositions normales-types perfectionnées, pour chaque Catégorie d'EDIFICES MODERNES (121.521)
considérés en eux-mêmes (Conditions hygiéniques de leur Utilisation et de leurs Dispositions)

ou comme FACTEURS DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE (Magasins et Etablissements nécessitant des Dispositions spéciales particulièrement hygiéniques; Usines assurant l'exécution des Services publics). (*Voyez l'énumération de ces Catégories à la* TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES. *Indices :* 121.521 *et subdivisions*).

136. *Reprendre en détail* les mêmes problèmes hygiéniques en y ajoutant :

l'Analyse des Dispositions spéciales à chaque cas et

l'Etude technique des Dispositions normales-types perfectionnées pour chaque catégorie de DEMEURE. (121.522). (*Voyez le détail des sujets à traiter à la* TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES. *Indices :* 121.522 *et subdivisions*).

L'OUTILLAGE.

137. *Etudier* au point de vue de l'hygiène:

la Ventilation,
l'Éclairage,
le Chauffage,
le Nettoyage,
les Reliefs et les Matériaux de Construction, de Revêtement et d'Ameublement (Bois, Peinture, Cuirs, Étoffes, Vannerie, etc.),

dans l'Équipement des VÉHICULES (122.1) de Chemin de fer ou de Tramways et des Cabines de BATEAUX (122.3).

L'ORGANISATION.

138. *Exposer* l'Organisation nationale et municipale du Contrôle de l'HYGIÈNE en général ([12—27] 61 et subdivisions) et notamment en ce qui concerne :

l'Application des Prescription légales et réglementaires de tout ordre sur le Contrôle des Aliments;
l'Inspection sanitaire et la Désinfection;
la Lutte contre les Maladies (Tuberculose; Contrôle de la Prostitution; Alcoolisme, etc.)
les Prisons;
l'Inhumation et la Crémation.

L'HYGIÈNE RURALE.

139. *Exposer* les Conditions de l'HYGIÈNE PUBLIQUE RURALE ([13—27]27) dans chacun des Districts de votre Pays.

140. *Exposer* les Conditions de l'HYGIÈNE PRIVÉE RURALE ([13—27]27 et subdivisions) dans chacun des Districts de votre Pays, au point de vue

de l'Alimentation ;
du Logement des Personnes ;
du Logement des Animaux.

141. *Exposer* en fonction de la forme de la Vie rurale particulière à chaque District de votre Pays:

l'Organisation nécessaire de l'HYGIÈNE PUBLIQUE RURALE ET DES SERVICES PUBLICS ([12—27]27 et subdivisions) qui en dépendent ;

les Dispositions hygiéniques essentielles des Installations publiques telles que Abreuvoirs, Bains, etc. etc. ;

les Dispositions hygiéniques essentielles des Habitations villageoises rurales et les Dispositions spéciales exigées par les Métiers, les Industries ou le Traitement des Produits à domicile;

les Dispositions hygiéniques essentielles du Logement des Animaux d'Élevage ou de Somme;

les Dispositions hygiéniques essentielles, tant au point de vue de l'Homme que des Animaux dans les diverses Catégories d'Exploitations:

— agricoles ou d'Élevage (Fermes avec leurs Dépendances (Moulins, Laiteries, etc.) ;

— industrielles (Carrières, Mines, Usines).

Monsieur .....

traitera les Questions No. .....

et assumera comme Collaborateurs:

Messieurs	pour les Questions No.

N. L'ECONOMIE ET LA VIE MUNICIPALE.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant:
1) La Mention bibliographique au complet.
(L'Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit des Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature: Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

AU POINT DE VUE NATIONAL.

142. *Exposer* d'une manière générale et succincte les Relations de cause à effet qui s'établissent entre les différentes POLITIQUES ÉCONOMIQUES des Etats ([11—27]) et les principaux Systèmes de Gouvernement.

143. *Etudier* la Politique économique (financière, agricole, industrielle et commerciale, maritime, coloniale, etc.) de votre Pays dans ses Rapports avec les LOIS CONSTITUTIONNELLES ([11—27]1) fondamentales du Pays.

144. *Etudier* au point de vue économique, et pour les différents Districts de votre Pays, la Répercussion sur la

prospérité nationale, régionale et locale, en grand et en détail, de TRAVAUX D'INTÉRÊT PUBLIC (11—23,—26) tels que

le Défrichement des terres incultes;
l'Assèchement des terres inondées;
la Régularisation du Régime des Voies navigables et
le Creusement de Voies navigables nouvelles;
le Développement des Voies ferrées et des Routes.

Mettre en évidence le Programme d'ensemble poursuivi, les Idées directrices et le Rôle respectif de l'Etat (Régies) ou des Initiatives privées (Sociétés capitalistes).

AU POINT DE VUE RÉGIONAL:

145. *Reprendre par le détail* ces Problèmes d'après la Répartition des Districts: agricoles, forestiers, incultes, industriels ou maritimes, de votre Pays et exposer les Méthodes suivies pour l'Organisation et l'Exécution de ces TRAVAUX ET INSTALLATIONS D'INTÉRÊT PUBLIC (11—23,—26).

AU POINT DE VUE COMMUNAL.

Régime foncier communal.

146. *Exposer* le RÉGIME FONCIER ([11—27]12) des Communes et la Politique foncière communale: l'Accroissement du Patrimoine immobilier, la Constitution de Fonds spéciaux y affectés, le Mouvement de la Propriété foncière dans les Villes (Achat et Revente des Terrains. Location de Terrains communaux. Valeur des Terrains).

Exposer la conception économique de l'Expropriation pour cause d'Utilité publique.

L'Activité économique et sociale de la Commune.

147. *Exposer* les SOURCES DE REVENU ([12—27]62) de la Commune en fonction du Régime financier communal:

Impôts et Taxes, anciens et nouveaux de toute nature.
Bénéfices des Services publics (Concessions, Affermages, Régies).
Participation de la Commune à des entreprises productives.
Emprunts et Dette Communale. Centralisation et Organisation coopérative du Crédit communal. Emission de Fonds de Ville.

148. *Exposer* les MODALITÉS de l'Activité économique et sociale de la Commune ([12—27]62 et subdivisions) telles que :

— Concessions et Affermages (Contrats-types de Redevances ; Participation aux Bénéfices ; Clauses de Rachat ; etc.) ;

— Régies (Gestion commerciale ; Comptabilité industrielle) ;

— Participation ou Engagement de la Commune à des Entreprises d'Utilité publique.

1°. en Matière de Services publics :

Eau ; Gaz ; Electricité ; Téléphone.

Transports en Commun (Tramways, Métropolitains, Omnibus, Autobus, Bateaux) ;

Evacuation et Destruction des Immondices (Transport, Incinération, etc.) et Purification des Eaux résiduaires.

Alimentation populaire et coopérative, Abattoirs, Marchés, etc.

Chauffage collectif et Distribution d'Eau chaude, etc.

Bains communaux.

Terrains de Jeu, de Sport et de Promenade, Achat, Location ou Participation dans l'acquisition de Propriétés privées, de Bois, de Sites, etc.

2°. en Matière d'Habitation :

le Rôle des Communes dans la Construction des Habitations. Intervention directe. Encouragement aux Oeuvres de libre initiative.

Institutions hypothécaires municipales.

3°. en matière d'Epargne et d'Assurance :

Caisses d'Epargne et Institutions de Crédit. Caisses d'Assurance.

4°. en matière de Travail :

Influence et intervention de la Commune sur le Marché du Travail. Clauses des Cahiers des Charges. Bourses du Travail. Chômage, etc. Le Travail de la Femme sous toutes les formes.

5°. en matière d'Assistance publique :

Subventions à des Oeuvres d'Assistance ou de Solidarité (Maternités, Services d'Accouchements, Crèches et Garderies, Cantines, Colonies ; Malades : Hôpitaux, Cliniques, Sanatoria. Infirmes, Vieillards, Sans-travail : Asiles, Hospices. Orphelins, Enfants trouvés, Protection de l'Enfance. Régénération et Relèvement des Filles-perdues et des Criminels. Protection des Animaux).

6°. en matière d'Education publique :

Subvention ou Régie de Théâtres, Spectacles (Cirques, Cinémas, etc.) et Salles ou Entreprises de Concerts.

PLUS-VALUE.

149. *Montrer par des exemples frappants* les Répercussions économiques de TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE QUARTIERS ([121.211.4– (26--23)]4) (Démolition, Réorganisation et Reconstruction) et d'Embellissement (Création de vastes Artères et de Grands Ensembles civiques) sur la prospérité collective et individuelle de la Cité et de ses Habitants.

(*Préparer à l'appui des cas étudiés, les Documents graphiques demandés à la* TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES. *Note infra-paginale* 41).

Dégager les Facteurs de Dépréciation et ceux de Plus-Value et *analyser* les Statistiques.

150. *Mettre en évidence* la Hiérarchie économique des CENTRES ET QUARTIERS HABITÉS (121.19) dans les grandes Villes ; *dégager* les Phénomènes à observer à ce propos dans l'Evolution des Cités et les Principes à en déduire.

LES CITÉS-JARDINS.

151. *Exposer* les divers Systèmes connus de Plan financier et économique dans l'organisation des CITÉS-JARDINS autonomes ou autres. (121.411—23).

Analyser de nombreux exemples dans votre Pays.

LES CITÉS-OUVRIÈRES.

152. *Exposer* le Problème économique des Habitations à bon marché et celui des CITÉS OUVRIÈRES (121.43) sous toutes leurs formes typiques. *Analyser* de nombreux exemples dans votre Pays.

Monsieur .....

.....

traitera les Questions No. .....

.....

et assumera comme Collaborateurs:

Messieurs	pour les Questions No.

O. LES LOIS.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant:

1) La Mention bibliographique au complet.
(Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illustrations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit des Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages ou Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impr ssion (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature: Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

153. *Analyser complètement* les LOIS GÉNÉRALES DU TRACÉ DES VILLES ([12—27]2) ou de l'Aménagement des Cités qui dans votre Pays imposent l'établissement préalable de Plans d'Ensemble des Transformations et Extensions projetées et *exposer* la Procédure d'Exécution prévue par les Dispositions légales.

154. *Exposer* quelles sont les Lois qui dans votre Pays déterminent les RELATIONS ENTRE LE POUVOIR CENTRAL ET LE POUVOIR RÉGIONAL [(12—27]o e subdivisions), assurent l'Autonomie et limitent l'Etendue du Pouvoir communal, règlent les Relations entre les Villes et leurs Faubourgs et permettent les Unifications, Annexions et Associations de Communes.

155. *Analyser* les Lois nationales qui assurent
la Protection des Monuments;
la Protection des Sites, des Forêts, des Arbres remarquables, des Plantes et des Animaux rares;
l'Abandon à l'Etat des Trouvailles archéologiques ou autres. ([12—27]531 et subdivisions et [13—27]26 et subdivisions).

156. *Analyser* les Dispositions légales qui définissent les RAPPORTS DE LA COMMUNE ET DU CITOYEN ([12—27]02)

157. *Exposer* la Conception juridique de l'EXPROPRIATION pour cause d'Utilité publique ([12—27]21 et subdivisions) et les formes qu'elle peut revêtir.

158. *Exposer* quels sont les Moyens légaux et administratifs qui permettent d'amener ou de CONTRAINDRE LES PARTICULIERS à conserver des Immeubles présentant un Intérêt esthétique ou archéologique, à construire des Immeubles nouveaux ou à se conduire en conformité avec certains desiderata de la Collectivité.
(*Voyez les détails des sujets à traiter à la* TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES. *Indice* [12—27]53 *et subdivisions*).

159. *Exposer* les Lois générales organisant la RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL ET DE L'HYGIÈNE dans les Usines et les Manufactures ([11—27]131).

160. *Exposer* le STATUT DES FONCTIONNAIRES ET DES OUVRIERS employés par la Commune. Les Droits syndicaux ([12—27]63).

161. *Exposer* le Régime Juridique des SERVICES PUBLICS, leurs Rapports avec les Pouvoirs administratifs; le problème de leur Autonomie ([12—27]61).

162. *Exposer* l'Organisation de la Police municipale ses Attributions, ses Relations avec le Pouvoir central ([12—27]0 et [12—27]61).

163. *Exposer* le DROIT ÉLECTORAL et la Participation des Citoyens à l'Administration; la Responsabilité des Fonctionnaires et le Contrôle de l'Administration ([12—27]021).

AU POINT DE VUE RURAL EN PARTICULIER :

164. *Exposer* les US ET COUTUMES régionaux et locaux, tolérés, respectés ou codifiés ([13—27]28).

165. *Exposer* le Régime des Droits de PÉAGE et D'OCTROI ([13—27]225).

166. *Exposer* le Régime légal D'EXPLOITATION FORESTIÈRE (13—27]23).

167. *Exposer* la Réglementation de la CHASSE ET DE LA PÊCHE ([13—27]25).

168. *Analyser* les Lois régissant les CONCESSIONS MINIÈRES et autres et *exposer* leurs conséquences ([13—27]24).

Monsieur .....

.....

traitera les Questions No. .....

.....

et assumera comme Collaborateurs :

Messieurs	pour les Questions No.

P. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMMISSIONS D'ÉTUDE ET D'ESTHÉTIQUE.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.

Dresser des FICHES de Renseignements bibliographiques portant :

1) La Mention bibliographique au complet.
(L'Auteur, Titre, Lieu d'édition, Editeur.
Format, Nombre de Pages, d'Illu trations et Prix de vente).
2) L'Analyse sommaire du contenu.
3) L'indication précise de l'endroit des Références (Chapitre, page, alinéa) pour tous les Ouvrages, Publications périodiques, Catalogues, etc., à consulter sur les sujets ci-après formulés.

DOCUMENTS GRAPHIQUES POUR L'ILLUSTRATION DES EXPOSÉS.

Dresser la LISTE de tous les Clichés d'impression (blocs) existant à votre connaissance qui seraient éventuellement obtenables en prêt pour l'impression de l'ENCYCLOPÉDIE.

Annexer aux Exposés le plus grand nombre possible de Documents graphiques de toute nature : Cartes, Plans, Schémas, Graphiques, Diagrammes, Dessins, Photographies, Reproductions, etc., etc.

169. *Exposer* les Procédés intéressants d'ADMINISTRATION ([12—27]64) en usage dans votre Pays et la possibilité de Simplification dans l'Organisation du Travail administratif des Communes ; l'Organisation des Bureaux de Renseignements, l'Organisation des Archives Communales, les Publications officielles de la Commune ; l'Organisation des Bureaux de Statistique communale et leurs Méthodes ; celle de l'Inspection de l'Etat de Développement civique („Civic Development Survey") ; les Relations internationales sur le terrain communal, celle des Services d'Etudes communales et de Recherche.

170. *Exposer* la Nature, l'Organisation, la Hiérarchie, les Pouvoirs, le Rôle et l'Action dans votre Pays des INSTITUTIONS OFFICIELLES OU PRIVÉES qui ont pour objet le Contrôle ou la Sauvegarde du Patrimoine esthétique et archéologique de la Nation ([12—27]64).

Formuler les Critiques et les Desiderata auxquels leur Organisation ou leurs Actes donnent lieu.

171. *Tracer* un PROGRAMME D'ENSEMBLE d'Organisation hiérarchique, mi-partie officielle et privée, et de Décentralisation progressive depuis un Département du Tracé des Villes et de l'Aménagement civique au Ministère des Travaux publics ou un Organisme commissionné par lui jusqu'aux Bureaux consultatifs locaux des Constructions rurales en passant par tous les intermédiaires ([12—27]64).

(Voyez le Tableau ci-après).

N.B. Plusieurs emprunts d'ordres d'idées ont été faits au Programme du Premier Congrès International des Villes tenu à Gand (Belgique) en Juillet 1913 à l'occasion de l'Exposition Universelle en cette ville et publié en tête des Rapports et Comptes rendus du Congrès, édités par l'Union Internationale des Villes à Bruxelles.

Institutions	d'Archéologie et pour la Protection des Monuments.	pour la Protection de la Nature: Réserves et Sites		pour l'Amélioration et l'Embellissement de la Vie rurale.	d'Agriculture et des Forêts.	des Plantations.	du Tracé des Villes et des Alignements.	d'Architecture et d'Esthétique.	d'Hygiène.	Techniques (Voies de communication, etc.)	de l'Industrie et du Commerce.	d'Etudes économiques.	de Statistique.	d'Etudes Juridiques.
		au Point de vue scientifique.	au Point de vue pittoresque.											
Commissions gouvernementales.														
Commissions provinciales.														
Commissions communales ou régionales.														
Unions Internationales.														
Sociétés centrales.														
Sociétés provinciales.														
Sociétés locales.														

Achevé d'imprimer à Leyde le 21 *Juin* 1916.

GETTY RESEARCH INSTITUTE